



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172490 2

*DM
MERCURY

XIM

MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 1 FÉVRIER 1783.



A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Janvier 1783.

PIÈCES FUGITIVES.	NOUVELLES LITTÉR.
<i>Moi de Consolation à un Grand-Homme ,</i> 3	<i>De la Manière d'écrire l'Histoire ,</i> 15
<i>Impromptu sur le Portrait de M^{de} la Vicomtesse D*** ,</i> 4	<i>L'Histoire de l'Art de l'Antiquité ,</i> 63
<i>Lettre au Rédacteur du Mercure ,</i> ib.	<i>Traité de la Phisique Pulmonaire ,</i> 76
<i>A Mme la Marquise de... ,</i> 49	<i>Recherches sur les Végétaux nourrisans ,</i> 78
<i>A Ma ame de *** ,</i> 50	<i>Instruction pour les Bergers & pour les Propriétaires des Troupeaux ,</i> 82
<i>In Obitum Domini de Reyrac ,</i> 51	<i>Suite de l'Histoire de l'Art Antique ,</i> 104
<i>Le Fat & Diogène , Conte Moral ,</i> 54	<i>Annales Poétiques ,</i> 112
<i>Lettre au Rédacteur du Mercure ,</i> 54	<i>Monde Primitif ,</i> 121
<i>Impromptu de Mlle de Saint-Léger ,</i> 97	<i>Elémens de Géographie ,</i> 126
<i>Impromptu à Mlle St-Léger ,</i> 98	<i>Pensées Morales d'Isocrate ,</i> 167
<i>Eptire au Roi ,</i> ibid.	S P E C T A C L E S .
<i>Vers à M Bégon ,</i> 101	<i>Concert Spirituel ,</i> 26
<i>— A M. l'Abbé de Lille ,</i> 146	<i>Académie R. de Musiq. ,</i> 28, 174
<i>Remerciement à M. de Saint Ange ,</i> 147	<i>Comédie Italienne ,</i> 36, 128
<i>Conte ,</i> 147	<i>Variétés ,</i> 39, 128
<i>Réflexions sur l'Histoire de Russie ,</i> 148	<i>Nécrologie ,</i> 184
<i>Charade ,</i> 166	<i>Sciences & Arts ,</i> 131
<i>Enigmes & Logogryphes ,</i> 13, 62, 102, 166	<i>Construction nouvelles du Palais Royal ,</i> 131
	<i>Anecdotes ,</i> 42, 89, 136
	<i>Annonces & Nouvelles ,</i> 44, 91, 138, 188

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT & F. F. BAUDOUIN, rue de la Harpe, près S. Cosme.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 1 FÉVRIER 1783.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

AU MINISTRE PACIFICATEUR.

LA Fayette, Crillon, d'Estaing & Rochambeau,
De leurs Concitoyens ont mérité l'hommage ;
La Victoire a cent fois, du laurier le plus beau,
Orné leur front & leur image.

Eh ! que ne doit-on pas à ces vaillans Guerriers,
Qui souvent dans les Cours, immolés à l'envie,
Dans l'espoir de cueillir de stériles lauriers,
Pour défendre nos biens ont prodigué leur vie ?
Peut-on, sans être ingrat, oublier leurs bienfaits ?

Que dans le Temple de Mémoire

Le Temps, en gravant leurs hauts faits,
Présente à nos neveux l'exemple de leur gloire !
Mais ce Ministre heureux, qui, sage en ses travaux,
Des bords de la Tamise aux rivages du Tibre,

Aij

Sait, en fixant les droits de vingt peuples rivaux,
 Maintenir entre-eux l'équilibre,
 Qui du repos du monde est le plus ferme appui;
 Cet illustre mortel dont les mains triomphantes
 Viennent enfin de fermer aujourd'hui
 Du Temple de Janus les portes frémissantes;
 Qui par-tout assurant la liberté des mers,
 A la fois simple & grand, plein de gloire & modeste,
 Vient de verser sur l'Univers

Des trésors de la Paix l'influence céleste :
 Voilà le vrai Héros de qui l'humanité
 Doit chérir à jamais l'auguste bienfaisance ;
 Et qui, semblable à la Divinité,
 Par le bonheur commun fait sentir sa puissance !
 C'est en le bénissant qu'on doit le célébrer.

Que ses deux fils, * sa superbe espérance,
 Par des bienfaits pareils cherchent à s'illustrer !

S'il est beau de venger la France,
 Il est encor plus doux de s'en faire adorer.
 Ah ! si ces vils serpens que l'envie a fait naître,
 Vouloient, par ces complots si communs à la Cour,
 Priver d'un tel appui les Sujets & le Maître,
 Que la seule vertu, produite au plus grand jour,
 Dans l'ombre au même instant les fasse disparaître,
 Ainsi que ces vapeurs qui, du fond des marais,

* M. le Vicomte & M. le Chevalier de V...., l'un Capitaine de Dragons, & l'autre Officier aux Gardes Françaises.

S'exhalent pour troubler l'air pur que l'on respire,
Et que l'astre du jour, dont l'éclat les attire,
Dans la fange aussitôt fait rentrer pour jamais.

(Par M. Blin de Sainmore.)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Alarmes*; celui
de l'Énigme est *Toupié*; celui du Logogryphe
est *Bâtonnier* (Chef de l'Ordre des Avocats),
où se trouvent *bât*, *nier* (verbe), *bâton*,
rat, *Tobie*, *noir*, *Bonne* (Gouvernante
d'Enfans) *ton* & *rit*.

*CHARADE à Mlle ***.*

MON premier jouit quelquefois
Du rare & flatteur avantage
De caresser vos jolis doigts
Quand vous vous mettez à l'ouvrage.
Mon second est un instrument
Qu'on accorde pour vous sur les bords du Permesse;
Et mon tout est la douce ivresse
Que l'on éprouve en vous voyant.

(Par M. de Châteaugiron, Cap. au
Rég. de Normandie.)

É N I G M E à Mlle P A.... DE LA CHA...

DE tes caprices inconstans
 Le papillon sera l'image,
 Doris, si tu veux faire usage
 De mes attributs différens.
 Crois-moi, suis mes frivoles traces,
 Laisse la constance en amour,
 Et souffre que dans ton séjour,
 Le Plaisir à côté des Grâces
 Te renouvelant ses faveurs,
 T'apprenne à devenir volage
 Au sein même de ses douceurs.
 Des vertus le froid étalage
 N'est trop souvent qu'un imposteur....
 Doris, jouis donc du bel âge!
 Imite la touchante fleur
 Que présente ta belle image;
 Tandis que de son doux vainqueur
 Je serai toujours le partage.

(Par M. du P...rat.)



L O G O G R Y P H E .

JE n'ai que quatre piés , & je suis sans couleur.
 Je produis tour-à-tour le plaisir , la douleur.
 En moi l'on peut trouver, sans que l'esprit s'applique,
 Un insecte rongeur ; une note en musique ;
 Une femme séduite , hélas ! pour ton malheur ,
 Et qui désobéit aux volontés divines.
 C'est assez ; je finis ; rêve un peu : tu devines.

(*Par M. de Saint Gervais , Officier au
 Régiment de Picardie.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*DISCOURS prononcé à la Séance Publique
 de l'Académie des Sciences , Belles-Lettres
 & Arts d'Amiens , le 25 Août 1782 , par
 M. d'Agay , Intendant de la Province , sur
 les avantages de la Navigation intérieure ,
 auquel on a joint la Carte de communication
 de la Mer Méditerranée avec la Mer du
 Nord , par le Canal projeté en Bourgogne ,
 & par les Canaux de Picardie.*

L'INTENDANT d'une Province est l'Homme
 du Roi & de l'État , chargé de la répartition
 des impôts que les besoins de l'État exigent
 des Peuples , veillant sans cesse pour le main-

bien de l'ordre public. Tout ce qui regarde le Citoyen & la Province qui lui est confiée, est l'objet de ses soins. Solliciter des secours pour les malheureux, soulager les contribuables par l'exacte répartition des charges; prévenir les vexations ou les réprimer; porter au pied du Trône les cris des infortunés, les traits de vertus dignes de louanges ou de récompense; instruire les Ministres des événemens qui intéressent le bien de sa Province; seconder leurs opérations en les éclairant; leur présenter les objets utiles, les moyens de faire le bien: telles sont les fonctions d'un Intendant.

On ne peut lire le Discours de M. d'Agay, sans reconnoître qu'il annonce les talens, les lumières, l'élévation nécessaires à cette place importante. Son Ouvrage est le résultat d'un travail immense; les recherches les plus étendues l'enrichissent de toutes les connoissances en ce genre. Un petit nombre de pages rassemble sous les yeux du Lecteur l'histoire de tous les Canaux navigables du monde entier. Le style nous en a paru sage, noble, clair, élevé, rapide; mais, ce qui est plus précieux encore, par-tout on y voit l'Homme Public jaloux de contribuer à la félicité des Peuples, à la grandeur du Roi, & au bien de la France. Rien de ce qui peut faire le bonheur des hommes ne lui est étranger. Il montre le bien, il le sollicite, il le fait goûter. Heureuse la Province dont l'Administrateur éclairé dirige toutes ses vûes

vers le bien public, & dont l'âme courageuse ose lui consacrer ses veilles & ses travaux!

Le plan de l'Ouvrage est simple & grand: c'est la navigation du monde, & en particulier celle de la France & de la Picardie. *Le fondement de tous les États policés, dit l'Auteur, est l'Agriculture; & le principe le plus général de leur prospérité est le Commerce.*

L'Auteur part de ces deux principes importants: l'Agriculture est la base du Commerce, & le Commerce vivifie l'Agriculture; mais sans les débouchés faciles, le Commerce languit & tombe: de-là la nécessité de ses communications, qui lient ensemble tous les Empires, toutes les Régions. Ainsi les mers unissent les deux mondes, & les canaux intérieurs, liens des Provinces, des Royaumes & des Peuples, ne font qu'une société de la terre entière.

Cette vérité, sentie dans tous les temps, a dirigé les travaux de tous les États devenus florissans, vers cette source d'abondance. « Il » semble, dit M. d'Agay, en parcourant les » annales de l'Univers, que l'histoire des » grands Empires anciens & modernes, est » en même temps celle des grands monu- » mens érigés à la navigation intérieure, » & que ces accroissemens sont l'époque de » leur force & de leur splendeur. La célèbre Babylone jouit encore de la gloire des » superbes aqueducs & canaux élevés par » Sémiramis..... La constance des Chinois » à perfectionner cette branche importante

» de la félicité publique, avoit rendu, plu-
 » sieurs siècles avant l'Ère vulgaire, leurs
 » rivières navigables, assuré leur commu-
 » nication par des canaux, & formé dans
 » ce vaste Empire une navigation générale,
 » qui présente l'image d'une seule ville im-
 » mense flottante sur les eaux.

» L'Égypte, qui dispute aux Chinois leur
 » antiquité, n'étoit pas moins leur rivale
 » dans l'art de fixer la fécondité & la cir-
 » culation, dans le climat le plus ingrat,
 » en multipliant, par des canaux innom-
 » brables, le seul fleuve qui l'arrose; mo-
 » numens détruits en grande partie par des
 » conquérans Barbares; mais plus honora-
 » bles pour l'Égypte, dans leurs vestiges &
 » leurs ruines, que ces fameuses pyrami-
 » des, ces masses surprenantes & inutiles,
 » qui perpétueront long-temps l'orgueil de
 » leurs fondateurs. »

C'est avec ce style rapide, plein d'une
 sage philosophie, que M. d'Agay parcourt
 tous les canaux navigables de tous les peu-
 ples & de tous les âges; les Grecs, les Ro-
 mains, Venise, la Hollande, l'Angleterre,
 l'Italie, l'Allemagne, la Prusse, la Pologne,
 le Danemarck, la Russie, l'Espagne, le Pé-
 rou, passent tour-à-tour sous les yeux du
 Lecteur étonné, que l'Auteur ramène enfin
 à la France, à la Picardie.

A la vûe de cette Patrie si chère, M. d'Agay
 semble s'animer d'un nouveau zèle, & ré-
 pandre encore plus d'intérêt sur les détails

plus étendus auxquels il se livre ; il n'en néglige aucun : projets conçus , tentés , exécutés ; calculs raisonnés des dépenses & des avantages , tout est présenté , discuté , & la chaleur de l'éloquence fait disparaître l'aridité du sujet. Avec quel enthousiasme les François retrouveront les noms chéris de nos plus grands & de nos meilleurs Rois , dans tous les projets pour la jonction des mers , & la vivification de la France par les canaux. L'on ne s'en est jamais plus occupé que sous les règnes de Charlemagne , de François I^{er} , de Henri IV & de Louis XIV.

« Il étoit réservé au règne de Louis XIV , si
 » célèbre par l'émulation des talens & les
 » productions du génie en tous genres ,
 » d'exécuter la première communication
 » des mers , & le plus grand monument de
 » navigation intérieure dont la France jouis-
 » se..... Le superbe canal qui joint en-
 » semble l'Océan & la Méditerranée , élève
 » les bateaux jusqu'à six cent pieds au-dessus
 » des mers , & les fait également monter &
 » descendre d'une mer à l'autre..... Il fait
 » éviter , par une navigation sûre de cin-
 » quante quatre lieues , le circuit d'une na-
 » vigation incertaine de douze cent lieues
 » autour des côtes d'Espagne. C'est ainsi
 » que l'heureuse exécution de la jonction
 » des mers dans les Provinces méridio-
 » nales , apprenoit à la France qu'il man-
 » quoit à sa gloire & à sa prospérité , d'ac-
 » complir l'ancien & célèbre projet de la

» communication des mers du Nord au
 » Midi, par l'intérieur du Royaume. »

Déjà la Nation, qui s'éclaircit de plus en plus par ses succès, formoit des vœux & des projets; & le desir général des François patriotes, étoit de voir unir enfin la Somme avec l'Escaut, Amsterdam avec Marseille, le Nord avec le Midi, projet aussi admirable par son utilité, que par les grandes difficultés que la nature opposoit à cette entreprise, & qui auroient triomphé de toutes les ressources de l'Art; *mais c'est le privilège du génie de vaincre les plus grands obstacles*: les montagnes s'abaissent & s'entr'ouvrent devant lui. M. Laurent, déjà célèbre par de grandes entreprises, couronnées par le succès, imagine, entreprend un canal souterrain sur une longueur de 7020 toises. Bientôt la Renommée avertit l'Europe qu'un Ouvrage qui honore l'homme, est commencé; les Princes, les Personnages illustres, les Hommes célèbres s'y rendent en foule. Mais M. Laurent meurt; la voix de la critique s'élève contre cette grande entreprise; sur laquelle elle jette des nuages, & répand les préjugés qui contraignent si souvent les projets les plus utiles; les travaux commencés, presque achevés, sont interrompus. Le plus beau monument des Arts & du talent reste suspendu; mais le concours ne diminue pas, déjà les éloges redoublent, & forment le cri le plus général du Public pour sa continuation. M. d'Agay a l'honneur de

recevoir au canal un Prince célèbre par ses lumières & par sa sagesse, égale à sa puissance ; ce Prince descend dans le canal souterrain ; il connoît les critiques, il veut en peser les raisons, juger de leur solidité. Il voit, il touche, il examine, il compare ; il réfute lui-même toutes les objections, & son suffrage illustre est le sceau d'une gloire immortelle pour ce monument à jamais fameux, & le présage assuré de sa perfection prochaine.

La Province de Picardie n'occupe pas seule le cœur du Magistrat qui la préside, il porte un coup-d'œil patriotique sur les différentes Provinces du Royaume. Il présage les canaux qui pourroient y augmenter l'abondance & la fertilité : il indique ceux déjà conçus ou exécutés par la bienfaisance du Monarque chéri qui nous gouverne. De ces canaux de vivification, de prospérité, sort naturellement l'éloge de Louis XVI : il faut voir dans le Discours même avec quelle vérité, quelle noblesse M. d'Agay a su traiter cette belle partie de son Ouvrage. Tout François, en le lisant, unit son hommage à celui du Magistrat Auteur ; il répète ses phrases, ses mots ; & son cœur attendri se félicite de reconnoître l'expression de ses sentimens.

Ce Discours, dont la première Édition *in-4°*. est épuisée, vient d'être réimprimé en format *in-12*. Il se vend à Paris, chez Onfroi, Libraire, quai des Augustins ; & à Amiens,

chez J. B. Caton l'aîné, Imprimeur du Roi. *

On a joint, dans cette nouvelle Édition, un Discours du même Auteur, lû à l'Académie d'Amiens le 25 Août 1774, *sur l'utilité des Sciences & des Arts*. Les bornes de cet extrait nous obligent de passer rapidement sur cet Ouvrage. Nous nous contenterons de citer les articles *Philosophie & Éloquence*. Ces deux morceaux suffiront pour donner une idée de ce Discours, & du talent de M. d'Agay.

PHILOSOPHIE. « La Grèce, ce point pres-
 » que imperceptible du globe, mais qui est
 » devenue la patrie des Sciences & des Arts,
 » & même de la sagesse, a plus fait pour
 » le bonheur & la perfection de l'humanité,
 » que les grands Empires qui ont envahi
 » une partie de la terre, souvent pour faire
 » un plus grand nombre de malheureux.
 » Quel peuple a jamais produit autant de
 » Citoyens illustres, de Sages, de Philoso-
 » phes, que cette heureuse région, où le
 » feu du génie a naturalisé, pour ainsi dire,
 » les Sciences & les Arts avec les vertus
 » héroïques; où les Romains puisoient leurs
 » loix, leurs modèles d'éloquence que l'on
 » admirera dans tous les siècles; où les pen-
 » ples les plus éclairés de l'antiquité ren-

* La plupart des Villes de Picardie, & plusieurs Académies du Royaume, ont délibéré de déposer ce Discours dans leurs archives.

» doivent hommage au goût le pls pur qui
» distinguoit les Sciences & les Arts de la
» Grèce , & qui fait toujours le véritable
» prix des connoissances humaines. »

ÉLOQUENCE. « C'est par ce genre de supé-
» riorité , qu'elle a su maintenir pendant
» long-temps la liberté de ses Citoyens , en
» déployant leur courage , réfléchi & dirigé
» par l'art & le génie , contre des armées
» innombrables qui vouloient l'opprimer.
» Souvent l'éloquence seule de ses Orateurs
» lui a donné plus d'ascendant sur ses enne-
» mis que des combats & des victoires. »

» Quel triomphe pour l'éloquence de Dé-
» mosthène , d'avoir vaincu l'ennemi le
» plus dangereux de la Grèce , & sauvé
» l'honneur & la liberté de sa patrie par la
» seule puissance de cet Art admirable , qui
» fait maîtriser les cœurs & régner sur les
» esprits ! Est-il un empire plus noble &
» plus digne de la vertu & du génie qui
» cherche l'immortalité par des traits utiles
» à l'humanité ? »

» C'est par l'éloquence que les caractères
» durs & farouches s'attendrissent pour l'in-
» fortune , & apprennent à goûter les char-
» mes de la sensibilité & de la bienfaisance.
» C'est elle qui fait régner la justice & les
» lois , en dévoilant dans les tribunaux les
» complots du crime & les artifices de la
» chicane ; qui déploie avec majesté les
» grandes maximes de la religion , & cou-
» ronne les vertus , après leur terme fatal , »

» dans ces éloges sacrés que la flatterie ne
» peut plus corrompre; c'est elle qui fait
» imprimer dans tous les cœurs l'audace &
» le mépris de la mort dans les combats, la
» douceur & la modération dans les vic-
» toires; qui, dans le grand Art des négoc-
» ciations, fait désarmer la jalousie des Puif-
» sances rivales, vaincre leurs préjugés, af-
» fermir la confiance des Alliés, & fonder
» une paix solide sur l'heureux accord des
» intérêts des Peuples. Non, il n'appartient
» qu'à l'éloquence d'émouvoir à son gré
» toutes les passions pour les rendre utiles
» au bonheur de l'humanité, ou de les cal-
» mer & d'embellir la raison même; en lui
» prêtant les grâces du sentiment. Il n'ap-
» partient qu'à cet Art sublime de couron-
» ner par ses talens l'utilité des Sciences &
» des Arts, & de la graver dans tous les
» cœurs par ses propres bienfaits. »

Ainsi le style de M. d'Agay est toujours noble, sage, harmonieux; son éloquence active & élevée. On voit par-tout dans ces deux Ouvrages l'Administrateur éclairé, le Philosophe sage, ami du bien, zélé pour la gloire du Prince & la félicité des Peuples.



ŒUVRES *Posthumes* de M. Pouteau ,
Docteur en Médecine , Chirurgien en Chef
de l'Hôtel-Dieu de Lyon. 3 Vol. in-8°.
Prix, 18 liv. rel. A Paris , chez Méquignon
l'aîné , Libraire , rue des Cordeliers ; & à
Lyon , chez M. Lombard , beau-frère de
l'Auteur , Négociant , rue de l'Enfant-
qui Pisse.

CET Ouvrage est fortement recommandé
par le nom de son Auteur. M. Pouteau
étoit parvenu , dès sa jeunesse , à la place de
Chirurgien-Major de l'Hôtel-Dieu ; ce qui
fait présumer qu'il avoit suppléé à l'expé-
rience par des talens extraordinaires. Il
l'exerça avec autant de zèle que d'intelli-
gence ; & sa pratique , qui étendit au loin
sa réputation , lui valut la reconnoissance de
ses Concitoyens & les hommages de l'Étran-
ger. Il mourut à la fleur de son âge ; & son
nom restera placé parmi ceux des plus célè-
bres Chirurgiens de ce siècle.

Le premier Volume traite du vice cancé-
reux. L'Auteur y parle de l'action des médi-
camens extérieurement appliqués ; de l'utilité
du feu dans les rhumatismes ; de la pulmo-
nie ; & il est terminé par un Mémoire sur
le rakitis & la gibbosité.

Dans le second Volume il est fait mention
des fausses anchyloses ; des dangers & des
avantages du feu appliqué sur le sommet de
la tête ; des douleurs sympathiques ; des

coups à la tête qui forment des abcès au foie ; des asphixies , de la luxation de la cuisse , de la rotule , &c. , des secours à opposer à l'hémorragie ; des causes de la saillie des os après une amputation , des apparences de vie qu'on peut exciter dans un membre qu'on vient de couper , & des antes animales , &c. Les objets qui appartiennent à la Chirurgie sont traités dans ce Volume d'une manière à ne laisser rien à désirer. Les douleurs sympathiques ont fourni à M. Pouteau une discussion très-ingénieuse. On distinguera aussi l'article des luxations des muscles , sujet dont aucun Auteur ne s'étoit essentiellement occupé auparavant. M. Pouteau croit qu'il est possible de résoudre une portion de membre entièrement coupée au membre qui est encore vivant , pourvu qu'on procède sur le champ à la jonction.

Le troisième Volume est composé de plusieurs Mémoires très-curieux , qui traitent des accouchemens & des naissances précoces & tardives ; du mécanisme de l'enfantement , de quelques recherches particulières sur les naissances tardives , de l'huile d'olive employée pour les morsures des vipères ; de la préparation aux grandes opérations ; des ossifications ; des deux espèces de fistules , d'une nouvelle manière d'employer le laiton pour les voies lacrymales ; de la ligature de l'épiploon ; des précautions nécessaires pour l'opération de la taille ; des moyens d'éviter la contagion dans les hôpitaux , &c. &c.

Tous ces objets importans sont traités dans cet Ouvrage avec une sagacité rare, & digne de son Auteur. Nous croyons que cette précieuse Collection sera favorablement accueillie par les gens de l'Art, & par les amis de l'humanité.

*ALMANACH Littéraire, ou Étrennes d'Apollon, * contenant, 1^o. quinze pages de Variétés Préliminaires, où se trouvent le nouveau Pigmalion par M. Bret, le Portrait d'un Parvenu par M. de la Louptière, & diverses Pièces de MM. le Comte de Barruel, le Chevalier de Rivarol, Feutry, Guyérand, le Gay; des particularités sur le Comte du Nord; plusieurs Traits intéressans; Bouquet à mon Papa, par Mlle de Saint-Léger. 2^o. Riedel; Anecdote Allemande, par M. d'Arnaud; Dialogue entre la Mode & la Raison, & le Portrait Énigmatique de la Curiosité, par M. de la Dixmerie; Diversités curieuses; Idylle de M. Léonard; Madrigal & Bouquet de M. de Saint-Ange; Pièces de M. le Mierre; Madrigal de M. le Ch. de Boufflers; Lettre de M. le Marquis de Villette; Lettres de Voltaire; Vers du même; deux Épîtres badines de M. Damas; Lettre du P. de Montesquieu; Épi-*

* Cet Almanach se trouve chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, & chez les Marchands qui l'ont débité l'année dernière.

tre en grands vers par M. de Saint-Ange ; Discours en vers libres sur les Préjugés , par Mlle de Gaudin ; Épigramme par M. Mérard de Saint-Just ; Correspondance Littéraire entre M. Palissot & M. de Saint-Ange ; Chanson traduite de Métastase par M. Bret ; Triolet de Mlle Desgranges , âgée de 12 ans ; Épître par M. Béranger ; vers à une Coquette , par M. de la Loutière ; l'Habit & l'Oreiller , Fable , par M. Crignon ; Bons Mots ; Lettre de J. J. Rousseau à M. Hubert ; Notice des principaux Ouvrages , mêlée de traits curieux , &c. &c.

ON ne peut se figurer la quantité & la diversité des Pièces contenues dans ce Recueil , prose , vers , lettres , anecdotes , bons mots , sans que néanmoins la quantité des matières nuise en rien au goût qui les distribue. C'est pour tâcher d'en donner une idée , que nous avons transcrit le titre tout entier , qui est une indication & une espèce de table préliminaire. Aussi n'est-il pas étonnant que d'année en année le débit de cet Ouvrage se soit accru au point que l'Auteur a été obligé de réimprimer les trois premiers Volumes 1777 , 1778 & 1779.

Pour entrer dans quelques détails , nous distinguerons dans les Variétés préliminaires le Portrait du Parvenu , par M. de la Loutière , Pièce que nous contentons d'indiquer , parce qu'elle est connue depuis très-

long-temps ; une Épître à Zélis , par M. le Gay , & dont le début fait deviner le ton.

Enfin , Madame , expliquez-vous :

Bien qu'innocent , je désespère

De repousser tant de soupçons jaloux.

De grâce , enseignez-moi comment on peut vous plaire

Pour moi , je n'y connois plus rien.

J'ai beau m'observer , j'ai beau faire ,

Tout ce que j'entreprends , croyant vous satisfaire ,

Est justement un sûr moyen

De m'attirer votre colère.

Cela vous déplaît-il ? Je fais tout le contraire ;

Et , pour pousser ma patience à bout ,

Le contraire n'est point encor de votre goût , &c. &c.

Un Bouquet de Mlle de St-Léger * à son Papa , Pièce remarquable par un mélange de verve , de philosophie & de sensibilité très-rare dans une jeune personne. En voici quelques traits :

Je sentis le bonheur en ouvrant l'œil au jour ;

Mais combien ta tendresse alla plus loin encore ,

Quand ma foible raison parut à son aurore ,

Et que , sans calculer le nombre de mes ans ,

Tu voulus l'affermir par l'appui des talens !

Quand prêtant leurs secours à ma foible jeunesse ,

Levant ce voile épais qui couvre l'avenir ,

* Elle est Auteur des *Lettres du Chevalier de Saint-Alme* & d'*Alexandrine* , Roman plein d'imagination & très-intéressans , sur-tout pour les Lecteurs de son sexe.

Pour un âge plus mûr tu fus me garantir
Des écueils où languit une oisive mollesse!

Oui, tu me donnas tout: tu me donnas une âme,
Trop sensible, il est vrai, trop active, & de flamme,
Mais fière & sans détour, préparée au malheur,
Quoiqu'ignorant encor son atteinte cruelle,
Sévère dans ses loix, à ses desirs rébelle,
Capable d'immoler dans sa noble vigueur
La nature à l'amour, & l'amour à l'honneur.

Il ne faut pas oublier des vers de M. le Comte de Barruel à Madame, & à Madame la Comtesse d'Artois, non plus que le nouveau Pignalion de M. Bret, Pièce qui seroit plus agréable encore si elle étoit plus courte.

Le dialogue entre la Mode & la Raison, par M. de la Dixmerie, est très-piquant, & fera lû avec beaucoup de plaisir par ceux qui aiment les Ouvrages de ce genre écrits avec finesse.

Rien de plus intéressant que les moindres Écrits de M. de Voltaire. Plusieurs Lettres de cet illustre Écrivain à Mme la Comtesse de la Neuville, imprimées dans ce Volume pour la première fois, suffiroient pour exciter la curiosité des Lecteurs. Ils trouveront dans cette petite Correspondance ces grâces légères & faciles que sa plume répandoit, pour ainsi dire malgré lui, sur les moindres bagatelles; enfin ce ton d'amabilité qui le rend inimitable. Il faut distinguer encore

une Lettre qui lui fut adressée par M. le Comte de S* *, à l'occasion du nouvel an 1774, & sa réponse. Voici des vers qu'il écrivoit à M. Helvétius.

Né les verrai-je point, ces beaux vers que vous faites,
Ami charmant, sublime Auteur ?

Le ciel vous anima de ces flammes secrètes
Que ne sentit jamais Boileau l'imitateur ,
Dans ses tristes beautés si froidement parfaites,
Il est des beaux-esprits, il est plus d'un rimeur ;
Il est rarement des Poètes.

Le vrai Poète est créateur ;
Peut-être je le fus , & maintenant vous l'êtes.

La Pièce de M. le Mierre intitulée : *Discours d'un Récipiendaire à une Académie d'hommes & de femmes*, est marquée à ce coin d'originalité qui le caractérise.

Deux Épîtres légères de M. Damas se font distinguer particulièrement dans l'Almanach Littéraire ; l'une adressée à Mme Joli, sur son retour de Normandie, paroît approcher du ton de Voltaire ; & l'autre adressée à Nanette, Marchande de Modes, est absolument dans le genre de l'Auteur des *Faraisies*. Quelques vers en feront juger.

Veux-tu donc, bornant tes destins,
De la mode instrument servile,
Toujours au comptoir immobile,
Siéger parmi ces mannequins
Qui sont-là cloués à la file ?

Passe du moins pour ces laidrons ;
 Tout prouve assez qu'ils ne sont bons
 Qu'à figurer là pour la vie.
 Mais toi , si fraîche & si jolie ,
 Pourquoi donc , Nanette , vouloir
 Enterrer au fond d'un comptoir .

.
 Parmi des pavots doit-on voir
 Sécher une brillante rose ?

.
 Je fais bien que tes doigts coquets ,
 Au Dieu du goût dans son palais ,
 Elevant ces galans trophées ,
 Ces pompons , ces colifichets ,
 Nous font croire au règne des Fées ;
 Sans doute je fais à propos
 Applaudir à cet avantage ;
 Mais de tous ces talens si beaux ,
 Que te revient-il pour partage ,
 Quand le soir rendue au repos ,
 Dont après de si longs travaux
 Il est si doux de faire usage ,
 Il te faut , les yeux demi-clos ,
 Grimper jusqu'au sixième étage ,
 Pour trouver ton lit sans rideaux ?

N'est-ce pas-là le ton de M. Dorat ? Et
 encore :

Coquette , orgueilleuse , étourdie ,
 Sans doute il faut se craindre en tout ;

Qui

Qui sert tant la coquetterie,
Doit en avoir aussi le goût.

On trouve rarement dans les Recueils annuels d'aussi bonnes Pièces que celle-ci ; aussi ne doit-on pas être étonné que ceux qui paroissent plus tard le mettent à contribution.

Le Discours en vers libres sur les Préjugés , par Mlle Gaudin , est plein de grandes beautés , & nous regrettons de ne pouvoir en citer ici quelque chose. Il ajoute encore à l'idée que diverses Pièces ont pu donner déjà des talens de cette Muse aimable. Une Épître de M. Béranger à Mlle S*** , sur la naissance d'un frère , seroit achevée si elle ne finissoit d'une manière trop brusque , & , pour ainsi dire , tronquée.

Nous ne pouvons rien citer des anecdotes ni des bons mots. Le goût que le Rédacteur met dans ce choix est assez connu. Il nous reste à parler des notices que l'Auteur donne des productions Littéraires qui ont paru dans le cours de l'année ; elles sont toutes très-soignées. Ce sont des extraits bien faits. Les unes sont raisonnées & analytiques , les autres sont un assemblage de traits piquans , ou d'anecdotes selon le genre de l'Ouvrage. Ces notices sont recommandables par un ton d'honnêteté & par un esprit de justice qu'il seroit bien à souhaiter de voir dans les autres Recueils de ce genre. Il observe les loix de la politesse avec autant de scrupule que celles du goût.

N^o. 5 , 1 Février 1783.

B

Il y a dans ce Recueil plusieurs Pièces en vers & en prose de l'Auteur de cet Article ; mais il ne lui appartient pas de se juger lui-même.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LORSQU'UN homme entre dans la carrière des Arts , n'ayant pour guide & pour appui que son génie ; lorsque l'intrigue & la charlatanerie , ces deux grandes ressources des petits talens , lui sont étrangères , il doit s'attendre à être long-temps persécuté , méconnu , arrêté à chaque pas. Mais qu'il ne perde point courage ; tous les obstacles s'applanissent peu-à-peu devant lui ; ses ennemis se lassent ou deviennent odieux & suspects ; & le Public , éclairé par ces mêmes productions qu'il n'avoit pas d'abord appréciées , rend enfin justice à leur Auteur.

Il est vrai qu'un Artiste qui se présente après vingt-cinq ans de gloire & de succès , ne devrait pas éprouver les mêmes dégoûts ; son nom , fameux dans l'empire des Arts , paroitroit fait pour en imposer à ses détracteurs ; mais si dans le nouveau pays où il arrive , son Art est encore ignoré ; si y règne un faux savoir , pire que l'ignorance ; si l'on y a la manie des préférences exclu-

aves, & que l'on ait déjà choisi l'objet de ces préférences, son nom lui devient inutile ou même dangereux; & la réputation qui le précède, en éveillant l'envie, n'est pour lui qu'un obstacle de plus.

On se rappelle aujourd'hui, avec une espèce de honte, les excès où l'on se porta d'abord contre l'Auteur de Roland. Les quolibets, les plattes épigrammes, les comparaisons injurieuses, rien ne fut épargné. L'un vouloit reléguer dans les Concerts cette musique vraiment théâtrale; l'autre appeloit petits des chants nobles & passionnés; celui-ci, en passant condamnation sur le chant, critiquoit l'harmonie savante, mais pure & mélodieuse, qui l'accompagne sans l'étouffer jamais; celui-là épluchoit les points & les virgules, & prétendoit que M. Piccini manquoit à l'expression des paroles, parce qu'il n'avoit pas ponctué telle ou telle phrase à sa fantaisie, quoique cette fantaisie fût déplacée, & la ponctuation régulière. Il s'en trouva même qui osèrent reprocher des fautes à l'un des Chefs de la première École d'Italie..... Qu'est-il arrivé de ces injustes Critiques? Le temps a fait tout disparaître, excepté l'Ouvrage, dont la réputation a toujours été en croissant, & que l'on s'accorde maintenant à regarder comme un chef-d'œuvre.

Arys suivit Roland. Les clameurs, les sarcasmes, les menées recommencèrent; un folliculaire ne craignoit pas d'imprimer que

tout le premier Acte étoit rempli de *gentilles Italiennes* ; enfin , à l'exception du morceau du *sommeil* , que l'envie , selon l'expression d'un homme de goût , avoit choisi pour paroître juste , au moins une fois , ce second Ouvrage fut alors aussi mal jugé que le premier. Mais par une révolution semblable , on le voit tout différemment aujourd'hui ; & l'on peut dire qu'à cette reprise il reçoit assez d'applaudissemens pour prouver à M. Piccini , qu'à force de talent & de constance , il est enfin parvenu à vaincre la plus grande partie des préventions qui s'étoient élevées contre lui. De nouveaux succès feront le reste.

Lui seul étoit en droit de n'être pas satisfait de son ouverture , qui avoit été généralement goûtée ; mais celle qu'il vient de mettre à la tête de son Ouvrage , justifie cette sévérité ; elle est d'un caractère plus élevé , plus pompeux ; le motif en est tiré ou imité du premier morceau de chant : *Amañs , qui vous plaignez* , & rappelle , ou plutôt annonce la plainte amoureuse d'Arys. Le second mouvement est neuf , brillant , conduit avec beaucoup d'art ; plein de traits , de chant & de beaux effets d'harmonie ; il est , si l'on peut s'exprimer ainsi , d'une unité variée , qui prouve autant d'imagination que de savoir , autant de feu que de sagesse.

L'air dont je viens de parler est trop connu pour qu'il soit besoin d'en faire l'éloge. La douce mélancolie qui y règne , l'expression

naïve d'un amour qui n'a point encore osé se déclarer; enfin le charme de cette mélodie simple & touchante, a réuni tous les suffrages; on a sur-tout remarqué l'adresse avec laquelle le Musicien, sans changer de mouvement, sans s'éloigner trop de son sujet, a rendu ces vers:

Parmi l'allégresse
D'un Peuple assemblé,
Confus & troublé,
De quelle tristesse
Je suis accablé!

Cet Art des nuances sans disparates, est connu de peu d'Artistes, c'est celui des grands Maîtres; c'est sur-tout celui de M. Piccini; & il y a peu de ses morceaux de musique où l'on n'en pût trouver quelques exemples.

L'annonce de la descente de Cybèle en fournit un assez frappant. Cette annonce est éclatante, son rythme très-marqué, & la nature des instrumens qui y sont employés lui donnent un véritable air de fête; mais du milieu de ces chants d'allégresse, sortent des sons soutenus & respectueux. Le vers *Cybèle va descendre*, chanté d'abord à voix seule, puis en duo, puis enfin en quatuor, ne pouvoit être rendu par une expression musicale plus agréable & plus juste.

On entend toujours avec plaisir les deux petites cavatines: *la paix des cœurs indiffé-*

rens, & l'Amour fait verser trop de pleurs...
 Quand on ne seroit pas déjà dans le secret d'Atys, on devineroit bien au ton de sensibilité qu'il emploie pour louer l'indifférence, qu'elle n'est plus dans son cœur; & que s'il reproche à l'Amour les pleurs qu'il fait verser, c'est qu'il en a lui-même à répandre.

L'air, *Est-il un destin plus cruel*, rend, avec beaucoup de vérité, les combats qui se passent dans le cœur de Sangaride. Après le premier vers, l'orchestre interrompt la voix par des espèces de sanglots qui conduisent à l'exclamation expressive, *Ah!....* qui fût jamais plus à plaindre; il faut voir sur-tout, comme dans la seconde partie de l'air, cette exclamation prend une nouvelle force par la manière imprévue dont le Musicien s'en sert pour moduler, & pour revenir sans effort, après un écart plein de hardiesse, au même point dont il paroissoit fort éloigné.

Rien n'est plus commun que d'entendre de prétendus Amateurs, & même des Compositeurs, ou soi-disant tels, accuser M. P. de ne pas moduler assez, & de n'aller jamais, comme ils le disent, que de la tonique à la dominante. On ne peut attribuer des assertions pareilles qu'à une profonde ignorance, ou, qui pis est, à une extrême mauvaise foi. Aucun Maître, au contraire, ne module avec plus de vigueur, & ne s'engage avec plus de liberté & d'aisance dans des routes variées & souvent nouvelles. Ce

point seul demanderoit une longue discussion. Il faudroit prouver d'abord qu'il y a plus de génie à créer du chant sans moduler beaucoup, qu'à recourir sans cesse à cette ressource; qu'il n'y en a aucun à s'égarer sans choix, sans frein, sans règle, sans précaution, dans des modulations baroques, d'où l'on ne sort qu'avec des efforts que l'on fait partager à ses auditeurs; ensuite que l'art de moduler d'une manière hardie, mais sage, qui demande un vrai savoir & un goût sûr, n'est connu que des Italiens; que leur récitatif en est la preuve; qu'ils y emploient des procédés qu'il leur seroit aisé de transporter dans leurs airs, mais qu'ils ont de bonnes raisons pour ne le pas faire; qu'ils s'en servent pourtant quelquefois, mais toujours à propos, toujours sans excès; qu'enfin celui de tous peut-être qui en fait un usage plus fréquent & plus heureux, est ce même Maître que l'on accuse ridiculement de ne quitter la tonique que pour la dominante, & la dominante que pour la tonique; mais cette dissertation nous meneroit trop loin. J'inviterai seulement ces grands connoisseurs à se rappeler, dans Roland, les airs: *Oui, je le dois, je suis Reine; Tu sais ce que j'ai fait pour elle; Je me reconnois, je respire, &c.* Dans Atys, l'air de Sangaride, qui a donné lieu à cette digression; le duo du premier Acte; la Scène du second, *O funeste amitié!* l'air de Cybèle, *Tremblez, ingrats*; le quatuor du quatrième Acte, &c. &c. Ils trouveront

dans ces morceaux, & dans bien d'autres, des réponses que je crois sans réplique, des leçons sur cet art des modulations qu'ils croient si bien savoir, & peut-être des raisons pour prononcer au moins avec plus de retenue leurs arrêts, qu'ils reconnoîtront eux-mêmes n'être pas toujours infailibles. Revenons à Atys. Il revient lui même auprès de Sangaride. Les voilà seuls. Que se disent-ils ? Une ritournelle charmante peint leur embarras & leur trouble. Tout ce que dit Atys, tout ce que répond Sangaride est précédé ou suivi de quelque trait de cette ritournelle, qui, revenant ainsi par parties, fait à chaque fois un nouveau plaisir, jusqu'au moment où Atys, ne pouvant plus se contenir, laisse éclater son désespoir ; l'orchestre change alors de motif, & peint avec énergie l'agitation qu'il éprouve & qu'il cause. Il seroit trop long de suivre tous les détails de cette Scène, qui est fort étendue, mais où le Musicien, toujours d'accord avec le Poète, plaît, émeut, intéresse d'un bout à l'autre. Il faut être tout-à-fait insensible pour entendre, sans la plus douce émotion, ces vers si touchans, rendus par un récitatif simple, mais de l'expression la plus tendre & la plus naïve.

Atys, par quel malheur faut-il vous voir périr ?.....

Atys, que vous seriez à plaindre

Si vous saviez tous vos malheurs !.....

Si vous cherchiez la mort, il faut que je vous suive ;

Vivez , c'est mon amour qui vous en fait la loi.

A T Y S .

Et comment , & pourquoi voulez-vous que je vive

Si vous ne vivez pas pour moi ?

Ici commence un duo qu'il feroit aussi difficile de louer comme il le mérite , qu'il l'est de lui refuser les éloges qui lui sont dûs. On a mis , avec raison , le duo de Roland au-dessus de tous ceux que l'on avoit entendus avant lui sur notre Théâtre ; mais je n'hésite pas à dire que celui d'Alys lui est infiniment supérieur , par l'élévation des idées , la grandeur du dessein , le contraste & l'enchaînement des parties , la force de l'expression , & par cet esprit d'originalité , de création & de vie , dont il est animé depuis la première phrase jusqu'à la dernière. Le début du *Cantabile* est d'une beauté ravissante ; c'est un de ces chants larges & spacieux , dont le secret ne s'apprend que sous l'heureux ciel de l'Italie. Quel charme dans cette plainte mutuelle de deux amans prêts à se séparer ! Comme ils s'interrogent & se répondent ! Comme ils se réunissent ensuite avec l'accent de la douleur ! Mais bientôt leur trouble augmente , le mouvement change & se précipite ; ils invoquent le ciel , & lui demandent au moins la force de supporter leurs malheurs. Ils répètent d'une manière aussi neuve qu'expressive cette invocation : *Ciel ! qui vois nos pleurs ;* & il est difficile de n'en pas verser avec eux. Ils

reviennent ensuite à leurs premiers regrets ; mais d'un ton plus animé , plus vif , plus passionné. Enfin leur désespoir est au comble ; le désordre de l'orchestre s'accroît avec celui de leur âme ; & les accens qui terminent de si tendres adieux , laissent dans celle de l'auditeur une impression profonde.

Elle est bientôt , sinon effacée , du moins adoucie par la symphonie brillante & majestueuse qui annonce l'arrivée de Cybèle. Le caractère imposant & religieux de cette symphonie & du chœur qui la suit , prouve avec quelle souplesse le génie fécond de M. P. se plie à tous les tons , & fait donner à chaque situation la couleur musicale qui lui est propre.

Le nouveau chœur, *Honorons le choix de Cybèle* , est d'un effet agréable , & le seroit davantage , si l'on mettoit dans l'exécution l'ensemble & les nuances nécessaires ; mais en général tous ces chœurs en espalier , où l'on ne fait qu'*honorer, chanter, célébrer*, sont peu propres à échauffer le génie d'un Compositeur. L'une des plus grandes obligations que l'on ait au système moderne , c'est de leur avoir substitué les chœurs en action ; & M. P. a fait voir dans son *Iphigénie en Tauride* , avec quel succès il fait les employer , quand le sujet qu'il traite en est susceptible.

L'air, *Je ressens un plaisir extrême* , que chante Cybèle au commencement du second Acte , est plein de grace & de fraîcheur. L'idée principale en est neuve &

conduite avec un tel art , que , reparoissant toujours sous de nouvelles formes , elle devient chaque fois plus piquante.

La Scène suivante entre Célœnus & Atys est refaite entièrement. Célœnus, qui ignore la passion d'Atys , se confie à lui ; il a entendu gémir Sangaride ; il craint quelque rival caché. L'air de jalousie ajouté à son rôle , a de la force & de la chaleur. On y a surtout applaudi ce trait : *Tu fais le tourment de l'Amour*. Le Roi sort , en recommandant à Atys de voir Sangaride , & de tâcher d'éclaircir ses doutes. Atys reste partagé entre son amour & les remords que lui cause l'espèce de perfidie dont il se rend coupable envers Célœnus. Ses combats , ses incertitudes , sont énergiquement exprimés par un beau récitatif obligé. C'est dans ces morceaux que peut briller tout le génie & toute la science du Compositeur ; & l'on peut dire que dans celui-ci M. P. s'est surpassé lui-même. Une ritournelle pittoresque précède le premier vers : *O funeste amitié , confiance accablante !* Les deux suivans :

Sur quel abyme affreux vous tenez en suspens

Mon âme incertaine & tremblante ,

sont parfaitement déclamés , & accompagnés par un murmure sourd de l'Orchestre qui en redouble l'expression. Toute l'harmonie est ici comme suspendue , elle paroît devoir se résoudre dans une modulation , & tout-à-coup la basse s'élevant d'un

de mi ton seulement , entraîne les autres parties dans une modulation différente , mais relative , où le motif instrumental reparoit avec quelque légère différence. Ce vers : *Je souhaite , je crains , je veux , je me repens* , eût été l'écueil d'un talent médiocre. Il se fut cassé la tête à trouver un trait de symphonie pour le souhait , un autre pour la crainte , un troisième pour la volonté , un quatrième enfin pour le repentir , ce qui n'eût produit qu'une affectation ridicule , & n'eût rien dit pour vouloir trop dire. M. P. a simplement déclamé ce vers sans accompagnement , donnant à chacun de ses mots l'expression qui lui convient , mais laissant à l'Acteur la liberté de les séparer par les *temps* qu'il jugeroit nécessaires : l'irrésolution d'Atys continue. Il aime , il est aimé ; Cybèle même lui sera favorable mais la voix du devoir se fait entendre : elle l'accuse & l'épouvante. Toutes ces transitions sont admirablement exprimées par l'Orchestre. Enfin les cinq derniers vers : *Laisse mon cœur en paix , impuissante vertu , &c.* sont récités d'une manière si pathétique , dans celui-ci , sur-tout :

Quand l'Amour malgré moi me contraint à me rendre,
Hélas !

l'harmonie , par une progression imprévue , & cependant très-naturelle , vient frapper un accord si plaintif , si douloureux , qu'il est impossible de n'en être pas ému.

En jetant un coup-d'œil rapide sur les beautés de cet Ouvrage, je suis obligé de me répéter souvent, parce que les mêmes perfections se retrouvent dans la plupart des morceaux qui le composent. Une de celles que M. P. y a le plus prodiguées, c'est l'originalité, l'invention : c'est la plus rare ; & en Italie même on compte, aujourd'hui surtout, peu de vrais inventeurs. M. P. a toujours été justement regardé comme un des plus féconds ; sa verve inépuisable enfante à chaque instant des combinaisons nouvelles de sons & de rythme ; & tandis qu'un petit nombre de productions épuise totalement des Compositeurs, qui même dans leur meilleur tems, n'ont jamais été fatigués par le travail de la création, son génie, après une multitude presque incroyable de productions originales, semble, pour ainsi dire, renaître sans cesse de lui-même : de-là vient dans chacun de ses Opéras cette profusion de richesses que l'on ne peut se lasser d'admirer : de-là vient que l'homme le plus instruit, le plus habitué à entendre de la musique, & le plus familiarisé avec les Ouvrages des grands Maîtres, trouve toujours dans les siens une foule d'idées & d'expressions nouvelles, dont il enrichit chaque jour le Dictionnaire de la langue musicale.

On y peut inscrire l'air *quel trouble agite mon cœur*, air dicté par le génie, & qui exprime avec tant de force & de justesse le

sens des paroles. Plein d'agitation & de trouble, il fait partager à tout Spectateur sensible les mouvemens du cœur d'Alys. Du milieu de cette espèce de confusion, où règne cependant un ordre admirable, naît & s'échappe en quelque sorte une réflexion touchante : ne pourrai-je, dit cet Amant malheureux,

Ne pourrai-je unir ensemble

L'innocence & le bonheur ?

Il faut être sans entrailles pour entendre froidement le trait de mélodie que ces deux vers ont inspiré au Musicien, sur-tout dans la dernière partie, où, se trouvant en mode mineur, il lui a donné un accent encore plus pathétique & plus pénétrant que dans la première. Si cet air, l'un des plus beaux que M. P. ait faits depuis son arrivée en France, n'est pas applaudi autant & aussi long-temps qu'il le mérite, c'est que le Public attend avec impatience le morceau qui le suit, & dont il craint de perdre la première note. Ce morceau, qui n'a de modèle ni d'égal sur aucun Théâtre, a été vivement senti; l'envie même n'a pu lui refuser des éloges; mais ne voulant point se démentir, elle s'est contentée d'y reconnoître un chant délicieux, une mélodie charmante, &c. expressions vagues applicables à tout, & qui, par conséquent, ne disent rien quand il s'agit d'une production sublime à laquelle rien ne ressemble. Il falloit parler de la cou-

leur vraie qui règne dans tout ce tableau, de son ordonnance simple & riche en même-temps, de son harmonie pure & profonde, & de l'art infini dont le Peintre a eu besoin pour se varier dans un sujet si vaste, où l'uniformité paroïssoit inévitable, où il ne sembloit pas qu'il pût employer la magie du clair obscur, où sur-tout, sollicitant, commandant même une attention générale & prolongée, il ne pouvoit espérer grâce pour la moindre négligence.

A peine l'air d'Atys est-il fini, que l'on entend sortir du fond de l'Orchestre, non une vapeur harmonieuse, comme on l'a dit fort plaisamment d'un autre *sommeil*, indigne à tous égards d'entrer en comparaison avec celui-ci, mais des sons doux, soutenus, paisibles, qui se succèdent, s'enchaînent, se répondent, qui s'élèvent insensiblement des cordes les plus basses aux plus élevées, pour retomber ensuite, & pour exprimer-cette *froide langueur qui se répand* dans tous les sens d'Atys. Le retour du premier trait de chant & d'harmonie, ajoute encore au calme qu'il éprouve, ses paupières commencent à s'appesantir.

Le sommeil vient-il me surprendre ?

Hélas ! des malheureux c'est l'unique douceur.

Rien de plus attendrissant que cette réflexion parfaitement rendue par le Musicien. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer qu'en finissant ces mots *le sommeil vient-il*

me surprendre ? l'accompagnement s'appuie doucement sur un accord imprévu qui procure à l'oreille une agréable surprise. Cette observation peut paroître minutieuse ; elle le seroit si l'on y attachoit trop d'importance ; mais elle peut contribuer à prouver avec quelle fidélité M. P. s'attache à rendre le sens des paroles. Ce trait n'a sûrement point été l'effet d'une combinaison ni la suite d'un raisonnement ; mais composant par inspiration, & pénétré lui-même du sentiment qu'il avoit à peindre, les moindres mots lui ont fourni des images, & il a trouvé sans réflexion, dans son art & dans son génie, le secret de toutes ces nuances délicates. Alys cède enfin au sommeil. Jusqu'ici tout le charme est produit par une seule partie de l'Orchestre. La plus séduisante, la plus féconde en sensations tendres & voluptueuses, celle des flûtes, des cors, des clarinettes, vient achever l'enchantement ; & c'est avec cette nouvelle magie que recommence, pour la troisième fois, cette symphonie délicieuse, qui s'étend & se développe à mesure que descend le Dieu du sommeil & que le groupe de nuages dont il est environné se répand lentement sur la Scène. Après huit ou neuf mesures, au lieu de poursuivre en majeur comme la première fois, on passe subitement à la modulation mineure, dont l'expression est toujours plus touchante ; & c'est encore une ressource que l'habile Artiste s'étoit ménagée pour graduer les effets, &

mettre de la variété dans ce qui n'en paroîs-
soit pas susceptible. Enfin, les songes, Suivans
de Morphée, viennent chanter en son hon-
neur cet hymne si long-temps attendu, si
avantageusement annoncé, & qui tient
tout ce que l'Auteur avoit promis. C'est-là
qu'il a déployé toutes les richesses d'une ima-
gination modérée par le goût, qui fait s'ar-
rêter à propos, & ne passe jamais le but
qu'elle atteint toujours. Le chant des trois
premiers vers étoit déjà répandu dans diffé-
rentes parties de la ritournelle; mais M. P.
tenoit en réserve celui du quatrième :

Retenez tous les cœurs dans une paix profonde.

Chant pur & presque céleste, qui doit son
effet, non-seulement à ce qu'il est en lui-
même, mais au contraste qu'il forme avec
le passage d'harmonie mineure auquel il suc-
cède. Une voix seule le fait d'abord entendre,
& tout le chœur l'accompagne ensuite. Au-
tre nuance, autre source de variété. Un nou-
veau motif d'accompagnement vient alors
former une sorte d'épisode au milieu de
cette belle scène, & cependant les parties
de chant se jouent pour ainsi dire, en
se répondant l'une à l'autre sur les par-
oles : *Calmex les soins, charmez les sens.*
Elles modulent avec aisance, & de retour
au ton principal, elles se rassemblent & s'ar-
rètent une seconde fois sur ce mode mi-
neur, d'où s'élève encore le chant : *Retenez
tous les cœurs, &c.* avec cette différence-

qu'il étoit dans la bouche d'une *haute-contre*, & que cette fois il reçoit d'une voix de femme un nouveau degré d'intérêt. Ces derniers mots : *Dans une paix profonde*, sont exprimés en finissant d'une manière qui couronne parfaitement ce chef-d'œuvre, où l'on découvre toujours des beautés que l'on n'avoit pas d'abord apperçues, & qui, (pour me servir de l'expression d'un homme célèbre, * Juge irrécusable d'un Art où il a lui-même peu de rivaux,) fera éternellement honneur à l'Italie.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Jeudi 9 Janvier, on a donné, pour la première fois, *Isabelle & Fernand*, ou *l'Alcade de Zalamea*, Comédie mêlée d'ariettes, en trois Actes & en vers, musique de M. Champein.

Isabelle, fille d'un riche Fermier, est aimée du jeune Fernand; mais elle a le malheur d'inspirer de l'amour à un jeune-Officier, qui, après avoir fait éclater d'abord des sentimens honnêtes, finit par se déterminer à faire enlever Isabelle; au moment même où le père de la jeune personne vient d'être nommé Alcade. Fernand arrache sa maîtresse des mains du ravisseur, qui est arrêté &

* M. Sacchini.

conduit devant l'Alcade. Là, il propose de réparer, en épousant Isabelle, le tort qu'il a fait à son honneur. Ce moyen de conciliation désespère Isabelle & Fernand, qui se voient sur le point d'être punis de la faute d'un imprudent. Néanmoins, comme l'honneur de la fille du Fermier n'a point été compromis publiquement, le père se laisse fléchir, couronne les vœux des jeunes amans, & pardonne même au ravisseur, en faveur de son repentir. Nous n'avons point parlé d'un jeune fils du Fermier qui vient d'embrasser l'état Militaire, dont le rôle n'est pas dénué d'une espèce d'intérêt, & qui jette quelquefois de la gaieté dans l'Ouvrage; non plus que d'un vieil Officier Général, dont le personnage pouvoit être plus intéressant & plus utile à l'action. Il y a encore d'autres rôles qui ne sont pas assez importants pour que nous en parlions, si nous en exceptons toutefois celui de Clairette, qui devient très-agréable par la manière dont M^{me} Dugazon le joue & le chante.

Cet Ouvrage est imité de l'Espagnol de *Calderone de la Barea*. L'original est intitulé *le Viol Puni*. Il en a été fait plusieurs imitations Françaises; une seule mérite d'être citée. Nous en allons parler quand nous aurons dit quelque chose de celle dont nous venons de donner l'analyse.

Un sujet tel que celui-ci ne devoit point être traité dans un Ouvrage Lyrique. Les sacrifices que le Poëte est obligé de faire au

Musicien, afin de ne point donner aux Scènes trop d'étendue, le privent d'une partie des développemens qu'exigent les sujets d'une certaine importance, & toutes les ressources, tout le génie d'un Musicien ne pourrout jamais suppléer à ces détails heureux, par lesquels l'Écrivain Philosophe déploie, sous les yeux du Spectateur, la connoissance qu'il a acquise des passions & des règles de son Art. C'est vraisemblablement à cette cause qu'il faut attribuer le peu d'intérêt que l'on a trouvé dans *Isabelle & Fernand*, malgré les idées fraîches, les jolis détails qui s'y rencontrent, & qui annoncent que l'Auteur est un homme d'esprit. M. Collot d'Herbois a traité ce sujet tout différemment, & s'est quelquefois écarté de l'Auteur Espagnol, afin de ne point révolter les Spectateurs François par des mœurs qui leur sont étrangères, & par des tableaux trop révoltans. Dans tout le reste, il a exécuté *Calderone*, & l'on peut assurer qu'il l'a souvent embelli. Il a, comme l'Auteur d'*Isabelle*, changé le viol en un enlèvement; mais il a fait du ravisseur un amant aimé de la fille de *Crespo*; il a donné un grand caractère à ce Fermier devenu Alcade; il a fondu le personnage de Don Lope dans des nuances successives de brusquerie, de bonhommie, de loyauté & de comique. Le moment où le ravisseur est sur le point d'être puni suivant la rigueur des loix, & où Don Lope, jaloux des prérogatives de son état, ordonne à ses Soldats

de faire main-basse sur les Payfans qui vont exécuter les ordres de l'Alcade, est un des plus beaux que nous connoissons au Théâtre. L'aveu que vient faire Isabelle, de son amour pour Don Louis, afin de l'arracher à la mort, couronne très-heureusement le tableau qui le précède, & amène le dénouement avec autant d'intérêt que de vérité. Cet Ouvrage, qui est représenté avec succès sur les Théâtres de Province, porte pour titre : *le Payfan Magistrat*. Il pourroit obtenir le même succès à Paris, sur-tout si l'Auteur en retranchoit quelques plaisanteries un peu basses, soignoit davantage son style, & faisoit disparoître quelques longueurs capables d'en diminuer l'intérêt.

La musique d'Isabelle & Fernand est de M. Champein. On peut reprocher à ce jeune Compositeur de travailler trop vite, & d'abuser de sa facilité. On remarque dans ses compositions des réminiscences fréquentes, de la négligence, des répétitions de traits & de motifs. On voit encore qu'il ne se donne pas toujours le temps de réfléchir sur les moyens qu'il adopte. Par exemple, le fils de l'Alcade est représenté par Mlle Dufayel, & l'air que chante ce jeune homme, pour exprimer l'amour qu'il a pour l'état qu'il vient d'embrasser, est accompagné par des timballes, des trompettes, avec un fracas d'orchestre assourdissant. Certainement si M. Champein avoit fait un peu d'attention à la nature de l'organe qui devoit

servir d'instrument à cet air, il n'auroit pas fait usage d'un accompagnement aussi bruyant. Nous pourrions porter plus loin nos observations sur la musique de cet Ouvrage, mais nous nous en abstenons, parce que nous sommes très-éloignés de vouloir décourager M. Champein, & que l'intérêt que nous prenons à son talent est la seule cause de notre sévérité. Nous le prions d'en être persuadé. On a fort goûté la Romance chantée au premier Acte par M^{me} Trial, & la chansonnette chantée au second par M^{me} Dugazon. Quelques autres morceaux ont été aussi fort applaudis; mais nous n'en sommes pas moins autorisés à croire que si M. Champein veut obtenir des succès durables, il faut qu'il approfondisse davantage les motifs, qu'il en varie les différentes expressions avec soin, & qu'il s'occupe, non pas de faire beaucoup, mais de bien faire.

Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Ce précepte ne regarde pas moins les Musiciens que les Poètes.

ANNONCES ET NOTICES.

LE CORAN, traduit de l'Arabe, accompagné de notes, & précédé d'un Abrégé de la Vie de Mahomet, tiré des Écrivains Orientaux les plus estimés, par M. Savary, 2 Vol. in-8°. A Paris, chez Knapen & fils, Impr.-Libraires, au bas du pont St. Michel, & Onfroy, Libraire, quai des Augustins.

Jusqu'ici, en parlant du Code que Mahomet donna aux Arabes, on a toujours dit & écrit l'*Alcoran*. Mais comme *al coran* vient du verbe *Kara* (*lire*), & que ce mot, composé de l'article *al* & de *coran*, signifie *la lecture*, M. Savary a cru devoir écrire le *Coran*. En effet, l'on écrit en Italien *il libro*, & l'on ne dit pas en François l'*illibro*, parce que ce seroit répéter en même-temps l'article François & l'article Italien.

Cet Ouvrage nous a paru digne de l'attention du Public. L'Auteur a passé, par goût, une partie de sa vie dans le Levant pour y étudier les mœurs, les usages, le commerce & la langue des Arabes, des Persans & des Turcs, & c'est sur les lieux même qu'il a travaillé à cette Traduction. Nous nous hâtons de l'annoncer à nos Lecteurs; & en attendant que nous puissions en donner une analyse, nous allons transcrire ici l'approbation du Censeur. « J'ai confronté, dit-il, avec la plus scrupuleuse attention, plusieurs Chapitres de cette Traduction avec le texte Arabe, & je les ai trouvés de la dernière exactitude. Le Traducteur a su réunir la clarté, l'élégance & la précision du style, à la fidélité & à l'exactitude. Je ne doute point que le Public ne reçoive avec plaisir cet Ouvrage, qui manquoit à notre Littérature, puisque nous n'avions aucune bonne Traduction du Coran. La vie de Mahomet, qui est à la tête du Coran, & les notes qu'on a placées au bas des pages, sont tirées des plus fameux Docteurs Musulmans, & méritent par-là la confiance entière du Lecteur.

L'Amour à l'Espagnole, gravé d'après le Tableau original de M. Leprince, par MM. de Saint-Aubin & N. Pruneau. A Paris, chez A. de Saint-Aubin, Graveur du Roi & de sa Bibliothèque.

rue Thérèse, Butte S. Roch, & chez N. Pruneau,
rue S. Jacques, vis-à-vis le Collège du Pleffis. Prix,
3 liv.

Cette Estampe est d'un effet très-agréable ; les
détails en sont très-soignés, & les têtes sont d'une
heureuse expression.

*Plan Scénographique de la Ville de Lyon sous
les Règles de François Premier & de Henri II ;
Ouvrage utile & curieux pour connoître les ac-
croissemens que cette Ville a reçus depuis ce temps.
Ce Plan a été réduit, dessiné & gravé par Moithey,
d'après un grand Plan gravé en vingt-cinq feuilles,
& publié du Règne de Henri II. Prix, 2 livres
8 sols. — Autre Plan de la même Ville de Lyon
dans son état présent, avec les travaux de M. Per-
rache. Prix, 1 liv. 4 sols. Les Personnes qui desirè-
ront se procurer ces deux Plans ne payeront que
3 livres. A Paris, chez le sieur Moithey, Ingénieur-
Géographe du Roi, rue de la Harpe, vis-à-vis la
Sorbonne ; & à Lyon, chez les Marchands d'Es-
tampes.*

T A B L E.

<i>Au Ministre Pacificateur, 3</i>	<i>Ouvres Posthumes de M.</i>	
<i>Charade, Enigme & Logo-</i>	<i>Pouveau,</i>	17
<i>gryphe, 5</i>	<i>Almanach Littéraire,</i>	19
<i>Discours prononcé à la Séance</i>	<i>Acad. Royale de Musiq.</i>	26
<i>Publique de l'Académie des</i>	<i>Comédie Italienne,</i>	42
<i>Sciences d'Amiens, 7</i>	<i>Annonces & Notices,</i>	46

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le
Mercur de France, pour le Samedi 1 Février. Je n'y ai
rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris,
le 31 Janvier 1783. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 8 FÉVRIER 1783.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

RÉPONSE à des Vers adressés par
M. DE LA GRANGE - CHANCEL * à
l'Auteur, qui avoit peint son fils.

QUAND votre Muse solitaire
Me prodigue des complimens,
Et dans des vers éloquens
Peint si bien l'âme d'un père,
Vous ignorez qu'au lieu de me flatter
Par une Épître enchanteresse
Que je n'ai pas su mériter,
Mon cœur en la lisant se rouvre à la tristesse.
Tout m'y retrace un père, ami de ses enfans,

* C'est le fils du célèbre la Grange-Chancel.

N^o. 6, 8 Février 1783. C

Dont la Parque jalouse a privé ma jeunesse

Dans le moment où sa tendresse

S'occupoit de mes premiers ans.

Hélas ! sans appui , sans fortune ,

Depuis ce jour fatal à moi-même livré ,

Par les passions égaré ,

Traînant dans la misère une vie importune ,

J'ai langui long-temps ignoré.

Heureux encor si j'avois su connoître

Le prix de mon obscurité !

Mais en vain j'ai voulu paroître

Dans l'aride sentier de la célébrité ;

Pour elle enfin j'ai quitté ma Patrie,

J'étois dans cet âge brillant

Où l'avenir paroît charmant.

Je dévorais les œuvres du génie.

Au lieu de blâmer ma folie ,

Mes amis flattoient mon penchant ;

J'eus la foiblesse de les croire ,

Je pris mes goûts pour du talent ,

Et me crus formé pour la gloire.

Tout me charmoit dans l'Univers.

La Peinture & la Poésie ,

Douces compagnes de ma vie ,

Me consoloient dans les revers

Dont cette perte fut suivie.

L'Histoire offroit à mes regards

Tous ces rares mortels dont les divins Ouvrages,

DE FRANCE.

51

Immortalisant les beaux Arts ,

De la terre enchantée obtiennent les suffrages ;

Je relisois avec émotion

Les plus beaux traits de leur histoire ,

Et je gravois dans ma mémoire

Ce qui flattoit ma jeune ambition.

L'illusion , dangereuse syrène ,

Réalisoit tous mes projets ,

Et , commandant en Souveraine ,

Couronnoit déjà mes succès.

Trompé par la fausse lumière ,

Je voulus des talens parcourir la carrière.

Je croyois à mon gré n'y cueillir que des fleurs.

Je m'approchai de la barrière ,

Dont l'aspect attrayant séduit les jeunes cœurs :

Encouragé par l'espérance ,

Je l'ouvris avec confiance :

Ne consultant que mon ardeur ,

J'osai paroître dans la lice ;

Et ne reconnus mon erreur

Que sur le bord du précipice.

L'imprudente jeunesse , en ses fougueux efforts ,

Croit que tout va céder à son impatience ;

Mais la sévère expérience

Vient à pas lents modérer ses transports.

Sa voix enfin se fit entendre ;

Et mon esprit déconcerté ,

Refroidi par la vérité ,

C ij

A l'instant cessa de prétendre
 Aux hommages flatteurs de la postérité.
 Rêvant à ma folle entreprise ,
 J'allai , dans ces momens de crise ,
 Loin d'un monde affligeant dévorer mes ennuis ;
 Quand , tout-à-coup , la jeune Life
 Enchantà mes yeux éblouis :
 Soudain mes esprits se calmèrent ;
 Je fus moins malheureux auprès de la beauté ;
 Ses yeux , sa voix bientôt me consolèrent
 Des tourmens de la vanité.
 J'oubliai dans ses bras les malheurs de ma vie ,
 L'ambition & les talens.
 Abjurant ma triste manie ,
 J'offris au seul Amour mes vœux & mon encens.
 Ainsi , par la plus douce ivresse ,
 Ce Dieu , de mes progrès à ralenti le cours.
 Le dégoût & l'ennui qu'enfante la mollesse ,
 M'ont averti trop tard de ma foiblesse ;
 J'avois perdu mes plus beaux jours.
 Mais vous , vertueux fils de ce fameux Lagrange ,
 Dont le zèle indiscret brava l'autorité ,
 Et qui perdit , par une erreur étrange ,
 Sa fortune & sa liberté ;

 La vertu fit votre malheur.
 Hélas ! chez les mortels esclaves de l'erreur ,
 On la prend souvent pour le crime.

Cette cruelle vérité,

Vous montrant les dangers de l'humaine foiblesse

Dans un chemin peu fréquenté,

Vous fit du moins rencontrer la sagesse.

Que votre sort est différent du mien !

Soumis par goût aux lois de la Nature,

Vous ne connoissez de lien

Que celui d'une amitié pure.

Vous ignorez les repentirs

Qu'entraîne l'abus du jeune âge ;

Jamais d'un importun nuage

Ils n'obscurissent vos plaisirs.

Si vous parcourez les prairies,

Flore parfume l'air des plus douces odeurs,

Ou vous conduit vers des rives fleuries,

Pour vous montrer ses plus vives couleurs,

De son amant la bienfaisante haleine

Des feux du Dieu du jour garantit vos guérets,

Et vous invite à venir dans la plaine

Rassembler les épis de la blonde Cérés.

Animé par votre présence,

Chacun travaille avec gaieté,

Et vous présente en liberté

Un tableau ravissant de l'antique innocence.

Vos yeux ne sont frappés que d'objets enchanteurs,

Ici, c'est la jeune Pérette,

Qui, la main sur la hanche & le pot sur la tête,

Va rafraîchir les Moissonneurs :

C iiij

Là , réunis sous l'ombrage d'un hêtre ,
 Évitant la chaleur du jour ,
 On voit les Bergers d'alentour
 Danser au son d'une flûte champêtre.
 Plus loin , assis dans un vallon ,
 Lubin fredonne un air sur sa musette.
 Lucas , en traçant un sillon ,
 Mêlé ses chants aux chants de l'allouette.
 Le Laboureur , dans ses travaux ,
 Ne courbe pas un front ridé par la tristesse ;
 Aux champs , aux bois , dans les hameaux ,
 Vous entendez par-tout la voix de l'alegresse ;
 Et vous ne voyez pas comme nous , dans Paris ,
 La haine des talens diviser les esprits ;
 La cabale , avec impudence ,
 Fouler aux pieds le mérite abattu ,
 L'injustice & la violence ,
 La fortune & l'audace écraser la vertu ;
 L'honnête homme trompé par l'amitié perfide
 Des méchans par l'envie à sa perte acharnés ,
 Abreuvé des poisons de leur langue homicide ,
 Éteindre dans les pleurs ses jours infortunés.
 Ce spectacle effrayant des humaines misères ,
 N'afflige pas vos tranquilles vassaux ,
 A votre exemple ils vivent tous en frères ;
 Et s'ils sont malheureux , vous partagez leurs maux.
 Dans la paix de la solitude ,
 Adoré de tous vos enfans ,

Votre plus agréable étude
Est de former leurs cœurs & leurs talens.
Entre les bras d'une épouse chérie ,
L'ambition ne va point vous troubler ;
Jamais la sombre jalousie
Ne se plaît à vous accabler ;
Vous n'entendez jamais siffler
Les serpens affreux de l'envie.
Loin du tumulte des cités ,
Cultivant le champ de vos pères ,
Vous préférez à nos chimères
De consolantes vérités.
Par des espérances trompeuses
Votre esprit n'est point égaré ;
Par des passions orageuses
Votre cœur n'est point déchiré.
Heureux près des foyers rustiques
Où par vos mains le pauvre est secouru ,
Vous jouissez du prix de la vertu
Au sein de vos Dieux domestiques.

(*Par M. François, Peintre.*)

LETTRE sur Bayonne & sur les Basques.

UN Homme de Lettres, Monsieur, qui, le jour de la S. Louis, s'est trouvé présent à l'Académie de Bordeaux, vous a rendu un compte très-intéressant de cette Séance. Cet article m'appartenoit peut-être ; mais l'intérêt même que j'y prenois est une raison

C IV

de me féliciter de ce que M. de Gudin s'en soit emparé. Le zèle supplée toujours mal au talent, & il ne suffit pas de s'intéresser fortement aux choses pour en reproduire tout l'intérêt; d'ailleurs, je n'aurois pu vous dire que ce qu'on m'auroit raconté. M. de Gudin a parlé de ce qu'il a vu & de ce qu'il a entendu, & quand on écrit, c'est toujours un grand avantage d'avoir à rendre compte d'une impression qu'on a reçue. Mon regret se borne donc à n'avoir point assisté à cette Séance.

Je regrette de n'avoir point vu une Séance dans laquelle un Représentant de l'autorité souveraine, qui a institué à ses frais un Prix d'émulation pour les jeunes Élèves d'un Savant patriote, a eu le bonheur bien doux de poser lui même sur la tête de son fils la première couronne du Prix dont il est l'Instituteur. Il semble que la Nature ait voulu le récompenser de ce qu'il a fait pour la Société.

Je regrette de n'avoir pas entendu ce Mémoire où M. Dupré de Saint-Maur a cherché les moyens de rendre à la Ville de Bayonne & au pays de Labour le commerce, la population & le bonheur qu'ils ont perdus. Il suffit d'être homme, il suffit du moins d'être François pour s'intéresser aux recherches d'un Homme d'État sur le sort d'une partie considérable de la France; mais vous jugez, Monsieur, combien cet intérêt doit être plus vif & plus profond pour un homme qui a reçu le jour dans les lieux dont les besoins & les malheurs ont été l'objet de ce Mémoire. M. Dupré de Saint-Maur étoit sûr d'attirer l'attention de tous les hommes, mais il ne pouvoit être écouté qu'avec attendrissement par ceux à qui il parloit du bonheur de leur patrie, de leur famille, du sort de leurs pères, de leurs enfans & de leurs frères. Un Bayonnois ou un Basque ne pouvoit fixer sur lui dans ce moment que des yeux mouillés de larmes.

Il m'a été refusé de jouir d'un si doux spectacle. Permettez-moi, Monsieur, de chercher à m'en consoler en entretenant un moment le Public, dans votre Journal, des pays & des hommes dont la destinée a occupé les recherches de M. Dupré de Saint-Maur. Il seroit plus utile à mes compatriotes, il me seroit infiniment plus agréable à moi même de vous envoyer le Mémoire de M. l'Intendant de la Guienne. C'est sous le point de vûe où l'on envisage un Administrateur, que ces objets prennent sur-tout pour le Public de l'intérêt & de l'importance ; mais je puis faire connoître le caractère & les talens des hommes dont M. Dupré de Saint-Maur a fait connoître les besoins ; je puis faire voir combien ils sont dignes du bonheur qu'il voudroit leur procurer, & combien le Gouvernement trouveroit d'avantages pour la France entière à aller à leur secours dans la détresse où ils se trouvent. Je ne chercherai point à me défendre de l'amour que toute âme sensible a naturellement pour sa patrie, ce sentiment est peut-être l'éloge le moins suspect d'un pays, & il est trop vrai, trop profond dans mon cœur pour que je songe à l'exagérer.

Vous devez vous rappeler, Monsieur, que le Mémoire de M. Dupré de Saint-Maur roule sur les causes de la diminution du commerce de la Ville de Bayonne & de la dépopulation du pays, & sur les moyens d'y remédier. Je ne connois point d'objet plus important pour un Intendant de la Généralité de Guienne.

Ce n'est pas le sort de la Ville de Bayonne seulement que l'état de son commerce intéresse ; une partie considérable de la France, l'Armagnac, le Bigorre, le Béarn, la Basse-Navarre fleurissent ou dépérissent à mesure que le commerce de Bayonne dépérit ou fleurit lui-même. Deux rivières qui traversent plusieurs de ces cantons, & qui coulent assez

près de tous les autres, l'Adour & la Nive, viennent se réunir au milieu de Bayonne pour se jeter ensemble dans l'Océan, qui en est à une très-petite distance, à un quart de lieue. Bordeaux est un point de communication trop éloigné de ces Provinces pour pouvoir y répandre le mouvement & la vie de son commerce; elles lutteront toujours avec trop de désavantages contre les pays qui se trouvent sur les bords ou auprès de la Garonne, & dans le commerce il est impossible de soutenir long-temps des concurrences trop inégales. La Ville seule de Bayonne est placée de manière qu'elle peut à-la-fois & rassembler leurs richesses dans son sein, & leur ouvrir le commerce de l'Océan, le seul qui puisse donner aujourd'hui aux Peuples les prospérités & la fortune. L'intérêt général du Royaume est attaché aussi au sort de Bayonne & des pays qui l'environnent. Placés à une des extrémités de la partie méridionale de la France, ils feront toujours la force ou la faiblesse de l'une des barrières de l'Etat. Si la culture & le commerce y fleurissent, ils répandront leur activité sur l'Espagne qu'ils touchent, & rendront ensuite à la France, par le commerce, une partie des richesses qu'ils auront fait naître en Espagne. Si au contraire on les laisse dans la langueur où ils tombent, ils ne formeront plus bientôt qu'un désert, dont la stérilité se répandra au loin sur les deux Royaumes. Le système des Gouvernemens despotiques est de s'entourer, comme le dit Montesquieu, de déserts & de frontières ravagées; celui des Monarchies au contraire est de placer une grande partie de leurs forces, de leur industrie & de leur bonheur dans les frontières. Les Etats sont comme les plantes, qui tirent une partie de leur subsistance & de leur vie des extrémités de leurs rameaux & de leurs feuilles.

Un seul fait peut nous faire voir combien il

Importe d'aller promptement au secours de ces Provinces & de cette Ville.

Vers la fin de la dernière guerre, en 1762 & 63, on évaluoit la population de Bayonne à vingt-cinq ou trente mille âmes ; on n'en compte pas dix mille aujourd'hui ; la dépopulation a été de même à-peu-près dans tous les cantons dont nous venons de parler.

Le Gouvernement, qui seul possède les moyens de rendre à ces vastes pays leur bonheur & leurs peuples, doit être sûr d'être parfaitement secondé par l'activité naturelle, le caractère & le génie de leurs habitans. Nous ne voulons point renouveler ici ces prétentions des Provinces, qui chacune en talens & en valeur s'attribue la prééminence sur toutes les autres. Les Anciens faisoient l'éloge d'une Ville & d'une Province comme on fait aujourd'hui celui d'un Héros, d'un grand Écrivain, d'un grand Ministre ; mais nous n'avons pas la patience des Anciens pour écouter l'éloge, & nous n'aimons pas plus la vanité d'une Province que celle d'un homme. La vanité s'ennoblit cependant en s'agrandissant dans ses objets ; & lorsqu'elle se transforme en amour de la patrie, elle est la source des plus belles actions comme elle est le sentiment le plus sublime. Cette vanité, dont il est permis de s'honorer, caractérise singulièrement les Bayonnois. Il n'est rien de bon & de grand dont ils ne se croient un peu plus capables que le reste des hommes. Ils conviennent que les circonstances, que la fortune leur a souvent manqué ; mais ils ajoutent qu'ils n'ont jamais manqué à la fortune, & qu'ils sont arrivés à la gloire toutes les fois qu'on ne leur en a pas fermé tous les chemins. A quoi tiennent les talens & les destinées ? Si l'embouchure de l'Adour eût été un peu plus profonde & un peu plus large, si en tout temps elle eût pu recevoir des vaisseaux de Roi sans danger, nés à-

la-fois pour la guerre & pour la mer, les Bayonnois auroient sans doute placé souvent leurs noms parmi les Héros de la Marine Royale. Un banc de sable peut-être les a empêchés de donner le jour à des Dugué-Trouin & à des Tourville ; mais s'ils n'ont pu signaler leurs talens & leur courage sur ces vaisseaux qui, par leur étendue & par leur destination, sont les vrais théâtres de la gloire de l'homme de mer, dans une carrière moins brillante & moins étendue, ils ont eu long-temps une célébrité qui n'étoit guères moins éclatante. Dans les dernières guerres, les expéditions de leurs corsaires ont fait souvent l'admiration & l'entretien de la France. La patrie elle-même, par les mains du Monarque, leur a décerné souvent des témoignages glorieux de son estime & de sa reconnoissance ; & si l'Histoire fait honorer les talens & la valeur, si, long-temps asservie aux Grands, elle se consacre enfin aux grands noms, elle n'oubliera point ceux des Forestier, des Lafargue & des Mainrielle. Dans cette guerre on n'a presque pas entendu parler de Bayonne, & c'est sans doute ce qu'il y a eu de plus cruel pour elle dans sa décadence. En redemandant son commerce & ses habitans, c'est sur-tout la gloire & le bonheur de servir la patrie qu'elle redemande. Ses regrets sont devenus amers, ses plaintes se sont fait entendre au moment sur-tout où elle s'est vue dans le repos & dans l'obscurité, tandis que toutes les Villes de mer cherchoient les périls & la gloire dans les deux Mondes. J'ai vu des Bayonnois, & ceci n'est point un fait que j'exagère, j'en ai vu qui n'ont rien perdu de leur propre fortune, & qui pleuroient en songeant que le nom de Bayonne n'avoit point été prononcé dans cette guerre. Les talens qui distinguent l'homme de mer ne sont pas les seuls que les Bayonnois croient avoir reçus de la Nature ; ils se croient aussi propres aux Arts & aux talens aimables qu'à ceux du com-

merce & de la Marine. Il est possible qu'ils se trompent ; mais comment arrive-t-il donc qu'ils donnent toujours d'eux, aux Étrangers qui visitent leur Ville l'opinion qu'ils en ont eux-mêmes ? Communément on n'est pas si prompt à entrer dans les sentimens d'un amour-propre qui n'est pas le nôtre. Les Étrangers en effet paroissent toujours étonnés de trouver à l'extrémité du Royaume & aux pieds des Pyrénées, une Ville où la société offre le ton, l'esprit & l'élégance des mœurs qu'on ne trouve-guères que dans la Capitale. Quelqu'un qui entreroit pour la première fois en France du côté de l'Espagne, prendroit dans la première Ville une idée à-peu-près complète de ce qu'il y a de plus ingénieux & de plus aimable dans les grâces & dans la politesse françoise. Ordinairement les Etrangers ne se jugent pas si-tôt en France lorsqu'ils sont encore si éloignés de Paris.

On voit par combien de motifs le sort de la Ville de Bayonne a dû intéresser M. Dupré de Saint-Maur, & combien toute la France doit desirer de connoître les moyens qu'il propose pour relever un commerce qui peut faire naître tant de richesses & de talens pour le Royaume.

La destinée du pays de Labour, qui dépend en partie de celle de Bayonne, méritoit cependant une attention particulière, & M. Dupré de Saint-Maur la lui a donnée. Dans ce pays, l'un des trois cantons qui forment la Biscaye Françoise, vit un Peuple qui, attaché à la France par l'amour que des Sujets doivent à leur Souverain, diffère d'ailleurs absolument des François par son origine, sa langue, ses coutumes, ses mœurs & son caractère ; c'est ce Peuple qu'on nomme *Basque*, mais dont on ne connoît en France que le nom, qui n'est pas même beaucoup connu. Caché entre les gorges des Pyrénées, où les Goths, les Franks & les Sarrafins ont toujours inutilement attaqué sa liberté, il a

échappé aux observations des Philosophes, comme aux glaives & aux chaînes des Conquérens. Rome, dans le temps même où, pour flatter Auguste, elle faisoit sans cesse le compte des Peuples qu'elle avoit soumis, Rome, qui parle souvent des Basques, n'ose les mettre dans la foule des Nations qu'elle dénombre dans ses chaînes. Autour d'eux les Peuples ont changé vingt fois de langues, de mœurs & de loix; ils montrent encore le caractère, ils obéissent encore aux loix, ils parlent encore la langue qu'ils avoient il y a trois mille ans. Chez eux tout a résisté aux siècles, & l'on diroit que derrière leurs montagnes ils ont trouvé un asyle contre le temps, ainsi que contre les conquérans & les oppresseurs. Notre inquiète curiosité va chercher aux deux Pôles des peuplades de Sauvages pour y observer l'homme dans la simplicité des besoins & des mœurs de la Nature, & nous ne daignons pas jeter un regard sur un Peuple qui est à côté de nous, presque sous nos yeux, & qui nous offre l'homme tel qu'il étoit sous l'influence de ces institutions primitives, où l'instinct de la Nature étoit l'unique législateur des sociétés. Ici, cependant, au lieu d'un objet de curiosité & d'instruction, nous en trouvons deux, la Nature & l'Antiquité; en observant le Basque dans ce petit nombre même de rapports que peut lui donner un état de société très-simple, on peut voir comment les Anciens s'y prenoient pour établir la vertu & le bonheur de l'homme social sur les sentimens & les besoins les plus naturels à l'homme. Il conserve encore dans son caractère & dans sa vie des traits frappans de cette bonté, de cette grandeur, de cette félicité originelle que nous ne regardons que comme un roman de philosophie, ou comme une tradition qui s'est embellie en s'enfonçant dans les regrets des premiers âges. On ne lui *taille* point, comme dit Montaigne, des devoirs qui passent sa mesure.

S'il est bon père, bon fils, frère généreux, mari facile & tendre, il a rempli tous ses devoirs de citoyen ; & les vertus qui ailleurs sont des sacrifices pénibles, ne sont là que des sentimens toujours prêts à devenir des passions. Pour y être bon citoyen il suffit de n'être pas un méchant homme ; voilà les vertus qu'il est facile de faire naître, & sur lesquelles il est permis de compter. Les loix éternelles de la Nature servent de garant aux loix sociales ; mais lorsqu'on en exige davantage, lorsque la société, dans le délire de ses progrès, s'est fait des besoins qu'elle ne peut remplir que par des vertus surnaturelles, on aura un petit nombre d'âmes sublimes, & une foule de fripons, de scélérats & d'hypocrites. Le Basque a de la bonté plutôt que des vertus. Je sais bien que ceux qui l'ont offensé dans quelqu'un de ces sentimens même qui le rendent facile & bon, n'en jugent pas de même. Prompt & terrible dans ses vengeance, plus d'une fois il en a donné des exemples qui ont effrayé, & beaucoup de gens dans les pays voisins se le représentent toujours la carabine ou le poignard à la main ; mais les histoires de ce genre sont celles qu'on exagère le plus, parce que c'est la frayeur qui les raconte. Ceux qui ont vécu parmi les Basques, savent que très-souvent ils sont nobles & généreux jusques dans les ressentimens même où ils sont implacables. Le Basque est bon, mais de cette bonté naturelle qui ne préserve pas des fureurs des passions ; il est bon comme la Nature, qui a des tempêtes & des fléaux, mais qui dans sa marche ordinaire offre partout aux regards l'image simple & touchante de l'ordre & de la bienfaisance. Il s'en faut bien cependant que l'instinct seul le dirige dans ses actions. Chez ce Peuple étranger à tous les Arts & à toutes les Sciences, le sentiment des droits de l'homme est si profond & si développé, qu'il fait en

tirer la connoissance de tous ses devoirs & de tous ses droits dans la société. Plus d'une fois j'ai causé dans les champs avec des Laboureurs qui, appuyés sur leur charrue, me tenoient à ce sujet des discours qui valoient mieux que tout le livre de Burlamaque. Cela peut surprendre, j'en conviens, & on ne manquera point de dire que j'exagère si l'on veut juger du Laboureur Basque par le paysan François. Des Écrivains, même des Philosophes François, ont rejeté plus d'une fois sur un fondement semblable ce que l'Histoire nous raconte de la sagesse & de la raison avancées de quelques Peuples de l'Antiquité, qui ne connoissoient encore d'autre Art que celui de l'Agriculture. De toutes les Nations, nous sommes peut-être celle qui a le plus de peine à comprendre combien les plus belles idées naissent naturellement dans l'homme lorsqu'il est libre, & qu'il n'est point malheureux. Si des Voyageurs, qui savent observer & peindre des Peuples, ne nous avoient pas fait connoître les hommes qu'ils ont vus dans les vallées & sur les montagnes de la Suisse, nous n'aurions peut-être jamais cru sérieusement à l'Histoire des premiers siècles de Rome. Quoiqu'il habite aussi un pays de montagnes, le Basque, cependant ressemble on ne peut pas moins au Suisse. La raison forte & les sentimens droits que celui-ci tire du calme de ses passions, l'autre semble les trouver dans l'énergie & la véhémence des siennes : elles sont terribles, mais elles l'emportent avec violence où la Nature veut le conduire. Les Basquesses ressemblent bien moins encore aux femmes de la Suisse. Celles-ci, dit-on, sont généralement belles & naïves. Les Basquesses ne sont pas belles en général, assez rarement même elles sont très-jolies. Leur sensibilité très-vive est aussi trop tôt éclairée pour leur promettre d'être long-temps naïves, & l'on chercheroit inutilement l'innocence des mœurs dans un pays où

les mœurs sont très-sévères ; mais chez aucun Peuple peut être, les femmes n'ont mis davantage dans tous leurs mouvemens & dans tous leurs regards l'expression & la grâce des passions qu'elles enchaînent, ou du moins qu'elles cachent dans leur cœur. Dans les travaux même des champs, dont elles veulent partager les plus difficiles avec l'homme, elles ont le don de s'embellir & de plaire par les mouvemens qui les fatiguent. Les formes de leur taille ne sont peut-être pas très-remarquables par l'élégance, mais beaucoup par je ne sais quel charme qu'elles prennent dans leur agilité & dans leur souplesse ; en les voyant marcher, souvent chargées de fardeaux, on devine qu'elles doivent danser avec beaucoup de grâce & de légèreté ; & de tous les dons qu'elles ont reçu de la Nature, celui-là du moins a été connu, il leur a fait une espèce de réputation. Leur manière de s'habiller est probablement la même depuis beaucoup de siècles ; mais elles semblent n'avoir renoncé à la variété des modes qu'après avoir trouvé celle qui leur sied le mieux, & qui peut le plus ajouter à leurs agrémens. Leur costume, qui n'appartient qu'à elles, plein de pudeur, mais aussi de goût & d'adresse, embellit aux regards tout ce qu'il leur dérobe. C'est sur-tout dans leur âme, ouverte à-la-fois aux plus vifs sentimens de la Nature & aux plus grandes terreurs de la religion, que l'amour a la violence qu'il reçoit de ces combats où la passion & la vertu luttent avec des forces égales, cèdent & triomphent tout-à-tour. Trop souvent les premières impressions qu'on reçoit d'une femme sont les plus vives & les plus douces, & l'homme n'a pas assez de vertu pour être constant lorsqu'il cesse d'être heureux. Ce désordre, la source de tant d'autres désordres, est peu connu dans les sentimens dont elles sont l'objet ; tel est le charme inconcevable de leurs passions, qu'elles enflamment &

retiennent par le bonheur qu'elles donnent plus encore que par les desirs qu'elles inspirent. Le Basque, naturellement léger & mobile, qui ne perd point ses affections, mais qui en prend de nouvelles, n'est pas un très-fidèle amant, mais il est un mari très-fidèle. Ce qu'on a dit des filles de quelques autres pays, on peut le dire de lui. Il se fixe dans le mariage, qui donne, dit-on, tant d'envie de changer.

Au reste, je suis persuadé que tout ce qu'il y a de raison & d'étendue dans les idées de ce Peuple, d'énergique, de fin & de délicat dans ses sentimens, il le doit beaucoup à la langue qu'il parle. Les belles langues sont comme des instrumens très-faciles & très-harmonieux, qui perfectionnent le talent qui s'en sert, qui inspirent réellement les idées qu'ils expriment. Cela ne peut paroître un paradoxe qu'à ceux qui n'ont ni oreille ni imagination. Contemporaine des langues que parloient les Grecs & les Romains, & même probablement d'une origine plus ancienne encore, la langue basquaise, qui ne peut pas avoir toutes les richesses de ces langues, en a tous les grands caractères & toutes les grandes beautés. Dans les mots simples des sons qui peignent les objets & les sentimens, dans les mots composés des élémens que l'on reconnoît toujours, & toujours rassemblés suivant l'analogie la plus exacte & la plus heureuse des idées, dans la construction une hardiesse incroyable pour entrer dans la pensée de tous les côtés, & cependant dans les mots des marques sûres & infaillibles pour fixer rapidement leurs rapports au milieu même des mouvemens les plus passionnés & les plus convulsifs de l'inversion. Elle est bornée, il est vrai, dans les objets que peut connoître un Peuple qui n'est qu'Agriculteur ; mais quelle féconde richesse d'idées & de sentimens elle a su faire naître dans le petit nombre d'objets où elle se renferme ! Comme ces enclos où d'habiles Culti-

vateurs se plaisent à rassembler sur un sol doué de la Nature, les fruits les plus délicats, les fleurs les plus suaves & les plus brillantes : elle réunit dans un espace borné les idées les plus heureuses & les affections les plus touchantes. Avec quelle justesse & quelle finesse de tact elle a souvent séparé des nuances que les autres Peuples confondent dans les mêmes sensations & dans les mêmes mots ! Avec quelle grâce & quels doux accens, seule entre tous les Idiomes, elle a rendu des sentimens qui ailleurs semblent perdus pour le cœur humain, parce qu'ils le sont pour les langues ! Lorsqu'après avoir resté quelque temps sans m'en servir j'en reprenois l'habitude, j'avois peine à comprendre l'effet qu'elle produisoit sur moi. En la parlant mes idées devenoient plus faciles, plus pittoresques & plus rapides, toutes mes affections plus fortes, plus douces, plus tendres & plus pénétrantes ; je me sentois un autre esprit & une autre âme. Combien de fois alors, en me rappelant la vaine ambition qui me fait former sans cesse des projets & des plans d'Ouvrages, j'ai regretté avec amertume de ne pouvoir pas les exécuter dans cette langue, qui est comme un génie qui vous inspire ! Sans doute je prenois pour mon talent celui du Peuple qui l'a formée ; mais telle étoit l'illusion où elle me plongeait, que je me serois cru né pour la gloire, si pour l'obtenir il eût suffi d'écrire dans la langue que j'ai parlée en naissant. Son origine touche à celle des Peuples qui commencent l'Histoire, elle est la même, & cela m'a donné souvent une idée qui ne peut être bien jugée que par ceux qui connoissent quelqu'une des langues primitives. Les mêmes caractères & presque les mêmes beautés se retrouvent dans toutes celles qui, par leur antiquité, se rapprochent des temps où le genre-humain, échappé à quelque grande catastrophe, se remettoit de sa frayeur, sortoit des

forêts, descendoit des montagnes, & recommençoit, pour ainsi dire, à rebâtir les sociétés. Ces belles langues, ces langues qui étonnent l'homme comme si elles étoient faites pour être parlées par des êtres plus parfaits que lui, ne seroient-elles pas échappées aussi de ces temps antérieurs à l'Histoire, où l'espèce humaine pouvoit avoir, dans ces facultés physiques & morales, une perfection que les malheurs qui ont frappé le Globe lui ont fait perdre dans les ruines du monde primitif? Voyez les langues dont la naissance est postérieure, aucune ne peut leur être comparée; & ce qu'il y a de remarquable, comme toutes les autres avoient à-peu-près les mêmes caractères & les mêmes beautés, celles-ci ont aussi toutes à-peu-près les mêmes défauts & les mêmes caractères, elles semblent faites par une espèce & pour une espèce inférieure.

Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent des Basques, en fait un Peuple curieux pour le Savant, intéressant pour le Philosophe & pour l'Homme de goût; mais pour attirer l'attention & les bienfaits du Gouvernement, il faut qu'on y voie encore un Peuple qui peut être utile à la Nation. Les Basques ont pour l'Agriculture cette estime qui étoit naturelle à tous les Peuples de l'antiquité, & que la Philosophie travaille peut-être inutilement à inspirer aux Peuples modernes. Le Laboureur, fier de ce titre qu'on lui donne & qu'il prend dans toutes les occasions comme un titre d'honneur, s'assied à la table du Gentilhomme, & s'y croit à sa place, & le Gentilhomme pense tout comme lui. Il est facile de voir quel parti un Gouvernement éclairé peut tirer d'un Peuple chez lequel cette opinion, qui a fait la grandeur des Nations anciennes, a toute la force que les siècles donnent aux opinions.

Comme Marin, le Basque a encore des talens

qui lui ont fait une de ces réputations qui distinguent les Provinces. Elle doit être incontestable, car elle lui a été faite par des Provinces rivales. Sa voix ne s'est point fait entendre parmi des hommes qui ne parlent que françois ; aussi tout ce qu'il a pu mériter de gloire à cet égard est-il presque absolument ignoré. Qui connoît, par exemple, les titres des Basques à la gloire de la découverte du nouveau Monde ? Quelques-uns de nos Historiens ont eu l'équité d'en parler ; mais aucun d'eux ne pouvoit prendre assez d'intérêt à ce coin ignoré de la terre pour les développer dans toute leur force ; il étoit difficile même qu'ils les connussent assez bien pour cela. Ce n'est point ici le lieu d'en faire l'examen. Rien de ce qui regarde un pays où j'ai reçu le jour, & où j'ai joui d'un bonheur dont je n'ai pas même vu ailleurs l'image, ne peut m'être indifférent ; mais j'ai examiné ailleurs cette tradition si honorable à ma patrie, & je me flatte non d'ôter à Colomb une gloire qu'il a si bien méritée, & dont il a trop peu joui, mais de faire entrer au moins mes compatriotes en partage d'une si belle gloire : eh ! ne suffit-il pas même de connoître le pays qu'ils habitent pour juger des services qu'ils peuvent rendre ? La richesse d'un Etat consiste sans doute dans la variété des hommes comme dans celle des productions. Il est des espèces d'hommes qui ne viennent que sur les lieux hauts, sur les montagnes ; & lorsqu'un Royaume a l'avantage d'avoir dans son sein le terrain qui les porte, un bon Gouvernement doit tout faire sans doute pour en cultiver & pour en conserver la race. Celle des Basques diminue sensiblement tous les jours par des causes dont il n'est pas impossible d'arrêter promptement l'influence ; elle ne dépérit point ; l'espèce conserve son caractère dans toute sa force ; mais elle se perd, le pays se dépeuple, & si l'on ne se hâte d'y porter des

secours, ce qu'il en restera ne servira plus qu'à faire voir quelle race d'hommes on a perdue.

C'est beaucoup pour les hommes en place de profiter des lumières qu'on leur présente, d'encourager ceux qui en cherchent. M. Dupré de Saint-Maur en cherche & en trouve lui-même. L'homme en place fait encore les fonctions de l'Homme de Lettres & du Philosophe. Cela est beau, & cela n'est pas très-rare dans notre siècle. On n'oubliera point les exemples qu'on en a vus.

Ce jour sembloit être destiné au nom & à la gloire des Basques dans l'Académie de Bordeaux. M. Dupré de Saint-Maur venoit d'en parler avec intérêt dans son Mémoire, & M. Dupaty, Président à Mortier, faisant ensuite l'éloge de Quintilien dans un Essai sur la Vie & les Ouvrages de ce Philosophe, faisoit l'éloge d'un Basque sans le savoir peut-être. Cet Écrivain, né à Calagorri, dans la Celtibérie, étoit un Basque en effet ; mais c'est encore comme la découverte du nouveau Monde, tout le monde l'ignoroit. Le premier de sa nation peut-être qui ait vécu dans un pays où l'on cultivoit les Arts & les Lettres, il alla soutenir dans la Capitale de l'Empire le bon goût qui ne trouvoit plus de défenseur parmi les descendans du siècle d'Auguste. Il fut allier dans ses Ouvrages les idées fines, énergiques & profondes du siècle de Sénèque, de Tacite & des deux Pline, à ce sens heureux, à cette fleur de bon goût dont la Philosophie peut ternir la délicatesse en étendant d'ailleurs & en fortifiant toutes les grandes qualités de l'esprit. On peut juger aisément combien un Magistrat exercé long-temps aux triomphes de l'Éloquence dans la plus belle carrière qu'elle ait dans les Gouvernemens modernes, combien un esprit aussi philosophique que celui de M. Dupaty, a dû puiser de lumières & faire sentir de beautés dans les *Institutions* de l'*Orateur*, le plus beau monument

que la Philosophie ancienne ait élevé aux principes de l'Éloquence & du goût antique. Le Public a pu en juger par les morceaux que M. Gudin a cités des Discours de ce Magistrat. M. Dupaty a fait voir que dans cet Ouvrage, bien plus complet que le Traité du Sublime de Longin, que la rhétorique & la poétique d'Aristote, Quintilien analyse les principes des Arts avec autant de sagacité qu'Aristote, & en peint les impressions avec autant de sensibilité que Longin. Sa pensée est sage, & son expression éclatante & pleine de tableaux. C'est dans son Ouvrage que l'on peut se faire une juste idée de celle qu'avoient les Anciens de l'art de former les hommes & les talens. Platon veut que l'éducation des enfans commence dans le sein même de leur mère. Quintilien commence les études de l'Orateur au moment qu'il vient de naître. Son berceau est sa première école. Le Maître l'environne dès qu'il peut sentir ; il veille, pour ainsi dire, sur ses organes, pour n'y laisser entrer que des sensations de talent & de génie. Quintilien veut que dans les premiers sons que l'enfant bégane, il s'exerce déjà aux tons & aux accens qui doivent charmer ou enflammer dans la Tribune, dans le Sénat, à la tête des Armées. L'Éloquence n'est pas un Art qu'il veut enseigner, mais un talent qu'il veut donner, & dont il sème les germes dans les organes, pour qu'ils se développent avec le corps, avec l'esprit & avec l'âme. Il ne croit point que l'Orateur soit différent de l'homme. Que tous nos Rhéteurs sont loin de cette manière d'envisager les talens, le bon goût & l'Éloquence ! Qu'il y a loin de ces belles & grandes vues, à ces cahiers de rhétorique où l'on croit enseigner à être éloquent & sublime en donnant d'assez mauvaises définitions de la catachrèse & de la lilote ! C'est le sort de M. Dupaty d'être toujours singulièrement applaudi dans

toutes les Séances de l'Académie de Bordeaux. *Savez-vous*, disoit un Orateur grec, *pourquoi mes paroles sont toujours applaudies avec transport par les Athéniens ? C'est qu'elles leur rappellent mes actions, qui veillent toujours à leur bonheur.*

Je ne rends point compte de la Séance, & je ne dois point parler des Mémoires des autres Académiciens ; mais le morceau qui a été lû par Dom Carrère intéresse encore la Province ; & quoique cette Lettre excède déjà les bornes d'un article du Mercure, permettez-moi encore, Monsieur, quelques réflexions sur ce sujet ; c'est toujours la même Lettre, mais ce n'est plus le même sujet. Ce savant Bénédictin a voulu justifier la mémoire d'Éléonore de Guienne, accusée d'avoir eu, dans les courses pieuses des Croisades, une conduite très-légère & même un peu galante, nous dit-on. Ce n'est pas seulement les Historiens qui l'ont accusée, c'est encore Louis le jeune, son mari ; mais un mari peut se tromper en pareil cas plus aisément encore que des Historiens, & Dom Carrère n'a fait qu'user des droits d'un Historien philosophe, qui peut non-seulement apprécier les témoignages de quelques Écrivains, mais appeler même à son tribunal, & casser les arrêts des siècles. C'est dans le nôtre sur-tout que les Historiens se sont le plus servi de ce privilège de leurs fonctions. On a changé très-souvent les places données par ceux qui nous ont précédés ; on a détruit ou créé des réputations, flétri ou réhabilité des noms célèbres. Nous ne transmettrons pas le dépôt de l'Histoire à nos descendans comme nous l'avons reçu de nos pères. Cet effet nécessaire des progrès de l'esprit philosophique a eu, comme tout le reste, ses avantages & ses inconvéniens.

Les avantages sont si sensibles, qu'ils doivent d'abord frapper tout le monde, quoiqu'on s'en soit aperçu un peu tard. L'Histoire parle au nom des siècles ;

siècles ; mais c'est un petit nombre d'hommes qui l'écrivent ; & au fond tous ces témoignages si importants & si magnifiques des Nations & des âges , se réduisent souvent à deux ou trois voix qui parlent loin du monde & des hommes. Quand le génie parle sur-tout , on croit entendre tous les siècles , & on ne doute pas plus des faits qu'il peint que de la beauté des tableaux qu'il en trace. Nous lui donnons notre foi avec notre admiration. Telle est la séduction du grand talent. On fait des objections à Suétone ; on est aisément Philosophe avec lui ; mais avec Tacite on est crédule , & les faits embellis de son style semblent être une tradition sacrée contre laquelle le doute n'est point permis. Je sais qu'on a dit le contraire , & que beaucoup de gens prétendent avoir plus de confiance dans la simplicité de Suétone. Je rends compte de l'impression que j'ai reçue. Il peut donc être utile , il est même souvent nécessaire de se pourvoir devant les siècles futurs contre ce qu'on appelle les jugemens des siècles passés. Il ne faut pas qu'une injustice ou une erreur ait le droit de devenir éternelle , parce qu'elle est devenue historique. Voyez où commence l'Histoire , c'est aux dépositions des contemporains , c'est-à-dire , au milieu de l'injustice & de l'envie. On peut dire encore que ces discussions animent l'Histoire , & y répandent de la chaleur & du mouvement ; des faits auxquels vous auriez fait peu d'attention deviennent tous importants , prennent tous de l'intérêt du moment qu'ils deviennent les preuves des crimes ou de l'innocence de quelque personnage qui occupe une grande place dans l'Histoire , du moment que l'historien accuse ou défend devant le tribunal des siècles , & que le Lecteur qu'il interroge , à qui il demande sa voix & son suffrage , devient lui-même une partie de cet auguste tribunal. Qui pourroit comparer l'effet du simple récit de

N°. 6 , 8 Février 1783.

D

méurtre de Clodius , à celui du beau discours de l'Orateur Romain pour Milon ? Quand Tacite juge un homme , on ne se croit pas seulement devant le Sénat ou les Comices , on a devant les yeux l'assemblée du genre-humain. Voltaire & Hume sont parmi les modernes ceux qui ont le plus contribué à établir cet usage de réviser les procès des coupables puissans que l'Histoire absout , ou des infortunés illustres qu'elle condamne , & tous les deux ont porté dans ces examens ou un respect profond de la vérité , ou un grand amour de l'humanité.

L'Ecrivain dont l'âme ne sera pas remplie par ces deux sentimens ou par l'un des deux au moins , ne laissera voir que le danger de jeter tant de doutes & d'incertitudes sur des faits adoptés par une espèce de consentement universel. Il portera devant le tribunal des siècles l'esprit de chicane & de contention qui a dégradé trop souvent celui de la justice. Privé du talent de peindre les faits & les hommes , & du génie qui fait sortir des vérités nouvelles des faits connus & avoués , il mettra l'audace & le trouble de la dispute à la place du génie & du talent. Il n'écrira l'Histoire que pour y chercher des exemples & des preuves d'une passion chérie , d'une opinion par laquelle il veut flatter quelque parti , & alors c'est un faussaire qui entre dans les archives des âges. Tant de doutes & de problèmes qu'on fait entrer dans l'Histoire , en affoiblissant la foi qu'elle demande , affoiblissent aussi l'utilité que l'on retire de l'autorité de ses arrêts ; le méchant ne la craindra plus , le juste ne mettra plus en elle son espérance , elle ne sera plus pour l'homme cette espèce d'immortalité que son âme trouvoit sur la terre ; d'ailleurs , & ceci me paroît important , souvent au bout de quelques siècles , même de quelques années , les preuves sur lesquelles l'Histoire s'est décidée , sont détruites ou affoiblies , les véritables

pièces du procès ne se retrouvent plus ; & quoique l'arrêt ait été très-juste lorsqu'on l'a prononcé, il peut prendre dans la suite les apparences de l'injustice. La logique nécessaire pour ces sortes de discussions, exige un genre d'esprit qui se trouve plus rarement encore que le talent de l'Historien, & cela en prouve le danger.

On peut remarquer que c'est sur la réputation des femmes célèbres qu'on a élevé le plus de doutes & de problèmes. Brunchaut, Frédegonde, Blanche de Castille, Marguerite de Valois, Marie Stuard, &c. &c. &c. ont trouvé tour-à-tour des accusateurs & des défenseurs dans les Écrivains qui en ont parlé. L'Histoire est devenue une arène, où des champions sont descendus pour se battre pour ou contre leurs vertus. Il semble qu'il soit plus difficile à l'Histoire même de pénétrer dans le caractère des femmes : les secrets & les mystères si naturels à leur sexe, ce besoin qu'elles ont de cacher les sentimens les plus doux à leur cœur, les foiblesses les plus nécessaires à leur bonheur, enveloppe très-souvent leur vie publique dans les mystères de leurs passions. Peut-être même que, jusques dans l'Histoire, où il ne reste d'elles que leur souvenir, elles exercent encore quelque chose de l'empire de leurs charmes, de la séduction de leurs foiblesses. Un Historien vulgaire a beau raconter leur vie, il les laisse dans le tombeau ; il n'en a rien à craindre ; mais le talent qui les fait revivre, en leur redonnant leurs grâces & leur jeunesse, leurs goûts & leurs passions, environne lui-même son jugement d'illusions & de pièges ; & pour l'homme sensible qui veut les juger, je les crois plus dangereuses encore au tribunal de l'Histoire qu'à celui des Loix. Il est impossible, par exemple, que les charmes de Marie Stuard, les agrémens de son esprit, la sensibilité touchante & élevée de son âme ne fassent désirer

fortement de croire à son innocence. Quel tableau la Philosophie procurera à l'Histoire ! que de larmes le talent fera verser, sur son échafaud, si l'on parvient à faire d'une femme si aimable une victime innocente de la jalousie, dont la tête va tomber sous la hache des bourreaux ! On voit de combien de passions l'Historien est environné, lorsqu'il touche à ces personnes & à ces événemens, qui sont des foyers de passions. En lisant M. Hume, on fait des vœux pour que Marie Stuart soit innocente ; on n'en doute plus lorsqu'on a lu l'excellente Dissertation de M. Gaillard ; mais les plus fortes preuves de sa vertu sont peut-être les larmes que l'on donne à ses malheurs.

La destinée d'Éléonore de Guienne n'a été ni aussi tragique ni aussi touchante ; mais elle doit avoir plus d'intérêt, encore pour la Province où Dom Carrère écrit. Ce que nous avons pu connaître, de la manière de discuter, le ton honnête & impartial de son style annonce un ami de la vérité. S'il discute, ce n'est point par impuissance de peindre, c'est parce qu'un esprit sage doute souvent, & qu'il est difficile d'avoir de la sagacité sans voir quelquefois différemment des autres. On voudroit seulement qu'il eût parlé des erreurs & non pas des calomnies des Historiens. Éléonore, dans les courses de la Croisade, étoit très-jeune encore ; elle avoit un de ces caractères passionnés & brillans d'où semblent sortir les événemens de l'Histoire. Son mari, Louis le jeune, étoit très-dévoit, même un peu triste peut-être. Il se plaignoit souvent de sa femme, & l'Histoire l'a pris au mot. Que pouvons-nous en savoir, & que devons-nous en croire aujourd'hui ? Il me semble qu'il n'est pas très-nécessaire d'avoir une opinion là-dessus. S'il est question de ses galanteries, par exemple, & que Dom Garrère veuille absolument qu'elle ne s'en soit permise aucune, ne

seroit-ce pas ici le cas de dire, à-peu-près comme Mme de Laissai à son mari ; *Eh ! mon Dieu, Monsieur, comment faites vous donc pour être si sûr de ces choses-là ?*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c. GARAT.

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Délire* ; celui de l'Énigme est *Legèreté* ; celui du Logogryphe est *Rêve* ; où se trouvent *ver, ré, Eve.*

É N I G M E.

MA rivale & moi tout-à-tour
 Maîtrisons des esprits volages ;
 Sages pour moi brûlent d'amour ;
 Des foux lui rendent leurs hommages ;
 Mais ils sont rivaux ennemis.
 Chez moi règne une autre méthode ;
 Mes amans sont rivaux amis :
 C'est, dit-on, l'amour à la mode.
 Les siens sont toujours malheureux ;
 Aussi la nomme-t'on cruelle.
 Je rends toujours les miens heureux ;
 Et pourtant chez mes amoureux
 Je compte plus d'un infidèle.
 Aujourd'hui deux grands Souverains

A mes pieds mettent leur couronne ;
 J'ai fixé leurs cœurs incertains :
 Puisqu'ils m'aiment je leur pardonne.

Faire le bonheur des humains

Est tout ce que j'ambitionne.

Mais songez , mortels , dans mes bras

Que , livrés à moi sans réserve ,

Souvent le bonheur vous énerve ;

Car de quoi n'abusez-vous pas ?

(Par Mlle Augis de Montoire.)

LOGOGYPHE.

JUPITER & Thémis m'ont donné la naissance.

J'apporte le bonheur , & je vois les humains

Des auteurs de mes jours bénir la bienfaisance :

La corne d'Amathée est remise en mes mains ,

Et je la verse , ami , pour le bien de la France.

De la Mythologie empruntant le secours ,

Je veux en vain cacher mon existence ,

Un cœur François me desire toujours ,

Il n'est heureux sans moi qu'en apparence ,

Et l'Univers enfin me devra ses beaux jours.

J'ai trois pieds en latin , si tu veux me connoître ;

Mais en François il en faut un de plus :

Mon voile est enlevé , mes soins sont superflus.

A l'exemple des Dieux , ton Prince m'a fait naître.

(Par M. Couret de Villeneuve le jeune ,

Impr. du Roi , à Orléans.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PORTE-FEUILLE d'un Troubadour , ou Essais Poétiques , suivis d'une Lettre à M. Grosley , de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres , sur les Trouvères & les Troubadours. A Paris , chez Nyon l'aîné , Libraire , rue du Jardinet.

PARMI les Pièces recueillies dans le *Porte-Feuille d'un Troubadour* , il y en a très-peu qui n'aient été imprimées & réimprimées , ou séparément ou dans les Ouvrages Périodiques. Les meilleures & les plus considérables ont enrichi souvent notre Journal. L'accueil favorable & encourageant qu'elles ont reçu , ont déterminé M. Béranger à les retoucher & à les offrir de nouveau au Public dans un petit Volume , qui doit être recherché par tous ceux qui aiment les vers élégans , faciles & harmonieux. Quelques Juges sévères reprochent à l'Auteur un coloris trop pâle & trop uniforme , des détails mesquins , & en général une versification élégante mais faible , harmonieuse , mais un peu monotone. C'est à lui à s'examiner lui-même , & à voir si ces reproches sont plus ou moins fondés. Ce qu'il y a de très-sûr , c'est que dans les descriptions , son pinceau paroît s'affermir & approcher souvent de la tou-

D iv

che des grands Maîtres. Voyez comme il décrit son goût pour l'étude des plantes.

Mon œil suit dans leur jeu ces vivantes machines;
Je classe, j'assortis leurs nuances si fines;
Entouré constamment de ces rians objets,
J'étudie & leurs loix, & leurs rapports secrets,
Et j'apprends de ces fleurs, sœurs & beautés rivales,
Le propre caractère & les mœurs générales;
Le disque d'un cristal, de mes yeux rapproché,
Grossit, dévoile, étend l'organe trop caché;
Et d'un tranchant arier les subtiles blessures
M'aident à pénétrer leurs savantes structures.

Il étoit difficile de rendre aussi agréablement des détails si peu poétiques par eux-mêmes. Si M. Béranger a le talent de décrire, il possède aussi celui d'exprimer agréablement ses idées & ses sensations, & de les faire partager à son Lecteur par des tournures heureuses. Voici comme il peint La Fontaine dans l'*Épître à mes Livres*.

Viens, viens me consoler, tendre & bon La Fontaine!
Tes sons en me charmant seconderont ma veine,
Cet éloge t'étonne, & tu souris; apprends,
Bonhomme, que tu plais à tout âge, en tout temps.
Le monde vit d'erreurs; les fables mensongères,
De notre double enfance, hélas! sont les lifères!
Compère le renard amusoit mon printemps:
Combien tes deux pigeons me touchoient à vingt ans!

• • • • •

J'admire ta finesse & ta naïveté ,
Et ta grâce , plus belle encor que la beauté.
 Toujours ta bonne-foi devient ton éloquence.
 Tout l'art de nos Censeurs vaut-il ta négligence ?
 Le triomphe du tien est d'être méconnu.
 Ils sont ingénieux ; toi-seul es ingénü.
 Mentor doux & riant, Auteur que je dévore ,
 Que je fais , que je lis , que je relis encore ,
 Ton buste est devant moi de roses couronné.
 Vois à tes deux côtés Genlis & Sévigné ,
 La sensible Genlis , Sévigné qui t'égale
 En naturel piquant, en grâce originale.

Ce morceau est absolument neuf. En rendant compte de l'*Épître à mes Livres* , nous avons observé que l'Auteur n'avoit pas bien caractérisé notre Fabuliste, ce qui étoit très-facile à dire ; mais il en a profité , ce qui étoit très-difficile à faire , & ce qui est très-louable. C'est sur-tout dans un pareil cas qu'il est vrai de dire :

La critique est aisée , & l'art est difficile.

Le goût des Lettres , le rapport des talens & des mœurs , le domicile dans la même ville ont lié l'Auteur avec celui de l'Hymne au Soleil. Cette amitié , qui tient beaucoup de place dans le cœur de M. Berenger , en tient aussi beaucoup dans ses Ouvrages. Il paroît même croire qu'entre amis tout est commun , jusqu'aux pensées & aux richesses de l'esprit ; car il emprunte souvent ses ima-

D v

ges & ses idées de l'Hymne au Soleil ; mais il est le premier à en avertir les Lecteurs, & c'est toujours pour lui une occasion de rendre hommage aux talens de M. l'Abbé de Reyrae. * Si M. Béranger n'avoit jamais loué que de pareils Écrivains, on ne seroit pas en droit de lui appliquer ces deux vers du Misanthrope :

Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.

Rien de mieux que la louange, sans doute, quand elle est le tribut de l'estime & de l'admiration. Le besoin de louer les talens est une preuve de talent dans un vrai Poète.

Il parle avec transport des Maîtres de son Art ;

J'aime qu'au nom d'Homère il s'anime & rougisse.

Mais lorsque la louange est une convention, lorsqu'on s'est fait un système de la prodiguer à tout le monde pour capter des suffrages qu'il faudroit mériter, elle est méprisable ; elle deshonore celui qui la donne,

* M. l'Abbé de Reyrae vient de mourir à Orléans. Cet Écrivain, dont les mœurs étoient aussi douces que le style, sera regretté de ceux qui chérissent la vertu, & qui prennent intérêt aux bonnes Lettres & au bon goût. S'il n'étoit pas un penseur profond, ses idées étoient saines ; ce n'étoit point un barbare. Il ne ressembloit point, comme tant d'autres Écrivains modernes, à cet Auteur dont parle Horace : *Excludit sanos Helicem poetas.*

sans honorer celui qui la reçoit ; il la dédaigne lui-même pour peu qu'il en soit digne. M. Béranger a trop de talent pour donner l'exemple de la prostituer. Il est intéressé plus que personne à ce qu'elle soit le prix du mérite, & non pas un trafic où la médiocrité seule peut trouver son profit. Nous terminerons cet article par les vers que M. Imbert lui a adressés. Cette petite Pièce est un modèle d'esprit & de finesse.

Que votre Apollon gracieux
Sait avec Art débiter la fleurette !
Pour l'amour-propre d'un Poète
Son doux parler est bien insidieux.

Plus d'une fois l'encens, par sa fadour extrême,
Exhale des vapeurs d'ennui ;
L'esprit goûte le vôtre, & le cœur avec lui ;
Et vous mériteriez d'être chanté vous-même
Tout aussi bien que vous chantez autrui.
Mais, quand je veux répondre en Muse énorgueillie,
Ma fierté rencontré un écueil ;
Vôtre louange enfin m'inspire de l'orgueil,
Et vos vers de la modestie.



S P E C T A C L E S.

C O M E D I E F R A N Ç O I S E.

ON vient de remettre à ce Théâtre *Bérénice*, Tragedie de Racine.

Depuis long - temps cet Ouvrage étoit banni du Répertoire , parce qu'il a toujours produit très-peu d'effet à Paris. Nous ignorons quelle circonstance a pu engager MM. les Comédiens François à le faire reparoître. Quelle qu'elle soit, nous les en remercions au nom de tous les Amateurs de la saine Littérature & de l'Art Dramatique. Ce n'est pas que nous regardions *Bérénice* comme une Tragedie susceptible de faire éprouver des impressions bien profondes. Une Pièce de Théâtre , dont toute l'action roule sur l'impossibilité dans laquelle se trouve un Empereur d'épouser une Reine qu'il adore, ne peut attacher fortement que les âmes douées d'une profonde sensibilité. C'est du développement de tous les sentimens qu'éprouvent deux cœurs animés de la même passion, d'un amour qu'il faut immoler au devoir, que peut seulement résulter tout l'intérêt d'un pareil Ouvrage ; & peut être sommes-nous dans un temps où les mouvemens exagérés du Drame , l'accumulation des incidens & des tableaux , ainsi que l'abus des maximes ,

ont rendu les deux tiers de nos Spectateurs inhabiles à goûter la représentation d'une Tragédie dont la marche, les caractères & les situations sont de la plus grande simplicité. La remise de Bérénice a néanmoins fait plaisir, parce que la mélodie enchanteresse du style de Racine suffiroit seule pour faire admirer cet Ouvrage, que nous avons nommé Tragédie, pour nous soumettre à l'usage, mais qui, dans le fond, n'est qu'une longue Élégie dialoguée en cinq Actes. Au reste, c'est véritablement un chef-d'œuvre en son genre; & nous osons avancer qu'il est très-présumable que cette production, qui n'a jamais eu de modèle, ne fera jamais imitée. Racine avoit de l'âme, du goût & du génie; il connoissoit le cœur humain, les passions qui l'agitent, leurs effets, leurs nuances, même les plus fugitives. C'est avec ces moyens que la Nature réunit si rarement dans le même Écrivain, qu'il a vaincu les difficultés presque insurmontables du sujet qu'il avoit à traiter, sujet proposé par circonstance, & sur lequel échoua le grand Corneille. Cela seul peut servir de preuve à ce que nous venons d'avancer.

La remise de *Roméo & Juliette*, Tragédies de M. Ducis, a fait beaucoup d'honneur au talent de M. de la Rive, qui y représente le rôle de Montaigu. Il avoit déjà paru dans ce rôle en 1776, & y avoit obtenu les plus vifs ap-

plaudissemens. Plusieurs Journaux parlèrent avec éloge de l'intelligence qu'il y avoit déployée, & de l'effet qu'il y avoit produit. On lui reprocha seulement un peu d'exagération, l'usage de quelques moyens proscrits de la Scène par la délicatesse de notre goût, & des formes un peu jeunes pour l'âge du personnage qu'il représentoit. Ces légères taches étoient d'autant plus excusables que la jeunesse de M. de la Rive, la nature de son organe, la noblesse de sa figure sembloient l'éloigner absolument d'un rôle marqué du sceau de la vieillesse, malgré l'énergie du caractère & la force des situations. Six années d'expérience, & sans doute les réflexions que l'amour de son état & le desir de plaire aux connoisseurs ont fait faire à ce jeune Comédien, ont atténué une partie des défauts qu'il avoit laissé appercevoir dans ce rôle, & fait disparoître les autres. Nous nous empressons, avec plaisir, de lui donner les éloges qu'il nous a paru mériter, & nous l'engageons à continuer de travailler avec le même courage qu'il a montré jusqu'ici. Il jouit déjà d'une réputation très-distinguée, nous aimons à croire qu'elle peut augmenter encore, & que nous verrons un jour le nom de *la Rive* placé sur la ligne des premiers Comédiens de la Scène Française.

Le Lundi 20 Janvier, on a donné, pour la première fois, le *Roi Léar*, Tragédie en cinq Actes, par M. Ducis.

Le Théâtre Anglois de M. de la Place, & la Traduction de *Shakespéar*, par M. le Tourneur, ont pu donner à ceux de nos Lecteurs qui ne connoissent point la langue Angloise, & qui s'occupent des nouvelles de notre Littérature, une idée de l'Ouvrage qui a servi de modèle à la nouvelle production dont M. Ducis vient d'enrichir notre Théâtre. Nous désirerions néanmoins pouvoir donner ici l'analyse de la Pièce originale, pour la satisfaction de ceux de nos Abonnés qui n'ont pas lû les Ouvrages de M. de la Place & de M. le Tourneur; mais les bornes de ces articles ne nous permettent pas de faire aujourd'hui la comparaison des deux Tragedies, & nous la remettrons à un temps où les matières moins abondantes nous laisseront l'espace nécessaire pour cet objet. Nous dirons seulement que si la Tragedie de *Shakespéar* est étincelante de beautés sublimes, elle peut être en même-temps considérée comme un chef-d'œuvre d'inconduite & d'extravagance. M. Ducis s'est emparé du fonds de la Pièce Angloise, en a changé la marche, & en a disposé les situations à sa manière. Il a pris à *Shakespéar* tout ce qu'il en pouvoit prendre de relatif aux conventions de notre Scène, en lui faisant subir les modifications dont le sujet est susceptible, & dont les Spectateurs François sont jaloux. Voici quelle est en substance la Fable de M. Ducis.

Le Roi Léal a marié deux de ses trois

filles, & a partagé son Royaume entre elles deux. Elmonde, la troisième, calomniée par ses sœurs, n'a éprouvé de la part de son père que des injustices & des chagrins ; elle a même été contrainte à fuir. Les deux aînées n'ayant plus rien à attendre du Roi, font éclater la plus noire ingratitude, l'accablent d'outrages, & le chassent enfin de son palais. Errant, fugitif, persécuté par ses remords, succombant sous le poids de l'infortune, le malheureux Prince perd la raison. Il arrive dans un bois épais, où il est accueilli par un orage. C'est dans ce même bois qu'Elmonde a trouvé un asyle ; c'est-là qu'elle retrouve son père réduit à l'état le plus affreux, & qu'elle cherche à lui donner toutes les consolations dont elle est capable. *Quint*, ancien Ministre de Lëar, & son ami fidèle, a deux fils, dont l'un est l'amant aimé d'Elmonde. Ces deux fils ont formé le projet de punir l'ingratitude des enfans de Lëar, de les chasser du trône, & d'y rétablir ce Prince infortuné. Ils sont assez heureux pour réussir dans leur projet ; mais Lëar remet la couronne à sa fille, & consent qu'elle épouse celui des deux fils de *Quint* dont elle est aimée, & qui a le plus contribué à sa vengeance.

On a reproché à cet Ouvrage de n'être pas clair dans son exposition, d'être trop compliqué dans sa marche, & d'être forcé dans son dénouement. Nous osons assurer que ces trois reproches sont fondés ; néanmoins

nous assurerons aussi que cette nouvelle production de M. Ducis mérite tout le succès dont elle jouit : parce qu'elle porte avec elle un intérêt très-puissant ; que le tableau d'un père & d'un Roi, réduit à la plus affreuse misère , par l'ingratitude de ceux dont il a fait le bonheur , & secouru par ceux même qu'il a outragés , offre un spectacle très-attachant , & fait pour parler à toutes les âmes sensibles. Il y a d'ailleurs de l'adresse & du talent dans les moyens que l'Auteur a employés pour annoblir la folie de Léar. Rien de plus difficile , à notre avis , que de saisir la nuance qui convient à un personnage tragique , tel que Léar , & d'intéresser pour un fou. M. Ducis a vaincu ces difficultés. Le moment où le Roi paroît avoir oublié le rang qu'il a tenu , tous les événemens de sa vie , si ce n'est peut être qu'il *fut père* , est un moment déchirant. En un mot, on trouve dans la Pièce des morceaux de détail très-pathétiques , quelques uns qui avoisinent le sublime , d'autres qui sont très-négligés , des vers durs , des inversions fatigantes pour l'oreille , de l'exaltation dans les idées , & presque partout une sensibilité profonde & entraînante. L'Auteur a été appelé à grands cris : il a paru. On s'est élevé , depuis quelques années , contre la foiblesse des Auteurs qui ont consenti à paroître , en personnes , dans le cadre destiné à leurs Ouvrages. Il nous semble que M. Ducis a jugé que les protestations que l'on a faites contre

cet usage , qui semble mettre le Poëte & le Comédien sur la même ligne , sont mal fondées. A-t'il tort ? a-t'il raison ? Ce n'est point à nous à prononcer. *Sub judice lis est.*

Au Mercure prochain les Articles de la Comédie Italienne.

V A R I É T É S.

L E T T R E au Rédacteur du *Mercury*.

M O N S I E U R ,

EN donnant quelque étendue à mes Observations sur la musique d'*Atys* , je n'ai pas eu seulement pour but de louer ce qui pouvoit fort bien se passer de mes éloges : j'ai voulu , comme je l'avois annoncé , contribuer aux progrès de l'art ; & je n'y pouvois parvenir qu'en développant les beautés les plus frappantes de cet Ouvrage. Mais le fonds en est si riche , que , sans en avoir dit sur la première Partie tout ce qu'il y avoit à dire , & sans avoir entamé la seconde , j'ai passé les bornes que l'abondance des matières , qui composent votre Journal , vous a forcé de prescrire à chacune. Je n'ai rien à répondre , Monsieur , à vos réflexions à cet égard ; & je sacrifie sans répugnance à des considérations si justes , ce que j'avois cru devoir dire de la fin du second Acte & du troisième en entier , principalement de quelques morceaux dont le succès s'accroît à chaque représentation , tels , par exemple , que l'air terrible de Cybèle : *Tremblez , ingrats , de me trahir* , air que la plupart de ceux qui l'applaudissent ne trouvent beau que parce qu'il est fort & bruyant , mais où M. Piccini a déployé toute la fertilité , tout le

feu de son génie, toute la profondeur de son Art ; où, parmi tant de fracas & de désordre, il se possède au point de ne pas laisser échapper les nuances les plus délicates. L'air aussi neuf que passionné, aussi simple dans son motif que riche dans ses détails & dans son ensemble, *Malheureuse, hélas ! j'aime encore*, modèle, j'ose dire inimitable d'un air touchant & pathétique, qui, sorti d'un seul jet de la tête & du cœur d'un si grand Maître, réunira toujours les suffrages des vrais Connoisseurs & celui des cœurs sensibles. La Scène intéressante qui le suit, & le charmant duo, *Jurons de nous aimer toujours*, où se trouve exprimé tout ce que l'amour inspire à deux jeunes amans, divisés un instant par un mouvement de jalousie, mais qui se réunissent pour ne se plus quitter qu'à la mort. Enfin, le quatuor du troisième Acte, production admirable, dont l'analyse amenoit naturellement des réflexions utiles sur la *musique d'action ou dramatique*, & sur les qualités qu'elle doit avoir.

Après avoir examiné les différentes parties de ce beau tour, je revenois sur l'ensemble & sur l'économie générale, qui ne mérite pas moins d'attention & d'éloges.

Les Ballets venoient ensuite. Le coloris brillant, la grâce & la variété répandues dans les airs de danse, l'idée heureuse & parfaitement exécutée de l'entrée des songes & du tableau voluptueux qu'ils offrent dans le second Acte, & quelques parties agréables des Ballets qui terminent les deux autres, donnoient lieu à des observations que les Amateurs de cet Art n'auroient peut-être pas dédaignées.

Quant à l'exécution théâtrale & musicale, j'y faisois observer quelques négligences qu'il seroit aussi facile que nécessaire d'éviter ; mais je me plaisois à rendre justice au talent & au zèle des premiers Sujets & de l'Orchestre. En général, on fait trop peu d'at-

tion à la partie instrumentale , qui en demanderoit cependant une particulière. Je louois avec plaisir la vigueur , la précision , le feu que l'Orchestre a mis dans l'accompagnement de cet Opéra , ainsi que l'intelligence & l'impartiale activité du Chef qui le dirige.

Il est juste de donner aux Acteurs qui se distinguent dans la partie du chœur des témoignages motivés de la satisfaction publique. J'en faisois un article à part , où je me permettois quelques observations critiques mêlées à de justes louanges.

J'avois peu de choses à dire sur le rôle d'Atys ; les talens de M. Legros sont si universellement reconnus , qu'il suffit d'annoncer qu'il remplit un rôle si propre à les faire valoir , pour que le Public sache d'avance tous les applaudissemens qu'il y peut mériter.

Mlle Duplant se distingue dans celui de Cybèle non-seulement par les avantages que l'on est habitué à louer en elle , & qui n'ont jamais été plus marqués que dans l'air : *Tremblez , ingrats , de me trahir ;* mais par l'attention qu'elle a de modérer sa voix , naturellement forte & volumineuse , dans quelques endroits qui demandent une expression plus douce & plus tendre que les rôles de son emploi ne l'exigent ordinairement , & sur-tout dans l'air délicieux : *Je ressens un plaisir extrême.*

M. Larrivée jette aussi de l'intérêt dans le rôle secondaire de *Cælenus* ; mais ce qu'il m'avoit paru nécessaire d'examiner avec plus de détail , c'est la manière dont Mlle Saint-Huberty remplit celui de *Sangaride* ; elle y met tant d'art & de naturel , son jeu est si vrai , si bien raisonné , si profondément senti , son chant expressif , lié , soutenu , est orné avec tant de sagesse , nuancé avec tant de goût , que je ne craignois pas de proposer ce qu'elle est dans cet Ouvrage , pour modèle de ce que devoit toujours être une Cantatrice dramatique : de-là naissoient

quelques idées assez nouvelles, & peut-être intéressantes, sur le chant théâtral, sur ce qu'il doit céder au jeu de l'Acteur, & sur ce que celui-ci lui doit accorder à son tour.

Tous ces objets, traités avec quelque soin, auroient pu n'être pas désagréables aux personnes qui fréquentent ce Spectacle, & qui aiment à s'occuper de tout ce qui peut y avoir rapport; mais d'autres Spectacles réclament aussi l'attention publique; & encore une fois, Monsieur, je ne vois point de réponse aux objections que vous avez bien voulu me faire. Je finis donc en vous priant d'agréer les témoignages de ma reconnoissance pour l'admission que vous m'avez accordée dans les deux précédens Mercurès, & l'assurance des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble & très-
obéissant Serviteur,
MÉLOPHILE.

ANNONCES ET NOTICES.

HERBIER de la France, ou Collection complète des Plantes Indigènes de ce Royaume, avec leurs détails Anatomiques, leurs propriétés & leur usage en Médecine & dans les Arts, par M. Bulliard, Botaniste.

Cet important Ouvrage a toujours le même succès, parce qu'il se continue toujours avec la même exactitude, tant pour les Livraisons que pour l'exécution. La description qu'il offre de chaque Plante satisfait le Botaniste; & il ne laisse rien à désirer pour le dessin & pour le coloris. C'est M. Bulliard lui-même qui a dessiné toutes les Plantes. Il les a fait graver & imprimer à ses frais, & n'a employé pour cela que des Artistes célèbres. Cette manière de colorier les ob-

jets d'Histoire Naturelle a, sur toutes les autres manières connues, l'avantage de la précision, & d'une imitation plus scrupuleuse; elle conserve même les couleurs les plus délicates, parce que si le papier vient à jaunir, on peut le blanchir en l'exposant nud à la rosée.

Chaque année est composée de 12 Cahiers. Le N°. 32 vient de paroître; il contient le *Cacriste Glabra* ou *Crête de Coq*, la *Nielle des champs*, la *Persicaire brûlante*, & l'*Orange fausse*.

L'Ouvrage est divisé en quatre Parties, qu'on peut prendre séparément; les *Plantes Vénéneuses*, les *Champignons*, les *Plantes Médicinales*, & les *Plantes grasses*.

On paie chaque Cahier 3 liv.; le premier de la Collection se paie double. Les personnes de Province qui souscrivent pour l'Herbier entier doivent envoyer 111 liv., & pour une partie seulement, 72 liv. Il faut s'adresser à M. Bulliard, rue des Postes, au coin de la rue du Cheval-Verd, à Paris; & chez Didot jeune & Belin, Libraires. Le *Dictionnaire Élémentaire de Botanique*, avec 10 *Planches coloriées*, paroîtra vers la fin de Mars. Les Souscripteurs le paieront 12 liv.

CÉRÉMONIES & Coutumes Religieuses de tous les Peuples du Monde, en quatre Volumes in-folio, divisées en quinze Cahiers ou Livraisons. Prix, 8 liv. brochés; quatrième Livraison. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers.

Le quatrième Cahier termine le premier Volume. Par un Avis qui est à la tête, le Libraire chargé de cette grande entreprise, promet formellement que l'Ouvrage sera fini & livré dans le courant de cette année; & la rapidité avec laquelle les Livraisons se succèdent, semble ne laisser aucun doute sur cet engagement. Quoique le prix de ces quatre Volumes

ait été réduit à la somme de 120 liv. cependant , pour assurer une distinction aux Souscripteurs , on prévient aujourd'hui que passé le premier Avril prochain , chaque Livraison coûtera 10 liv. , ce qui portera le prix de la Collection entière à 150 liv.

On avertit les Souscripteurs que les Planches nouvellement tirées pourroient maculer si on les relioit sur le champ. On les a renvoyées à la fin de chaque Cahier , sans les classer , parce qu'on a craint de gêner le texte par le contact de ces mêmes Planches récemment imprimées ; mais les chiffres qui distinguent chaque figure donnent la facilité de mettre tout à sa place.

Café de Santé. Le sieur Frenehard , ancien Officier d'Office , qui s'est occupé long-temps de Chimie , & qui a suivi des cours de Médecine , a conçu & exécuté l'utile projet d'imaginer une liqueur qui puisse remplacer le Café. On est généralement d'accord aujourd'hui sur les inconvéniens de cette dernière boisson , prise le matin avec du lait. La poudre du sieur Frenehard est composée de riz , d'orge , de seigle , d'amandes & de sucre. Le goût en est agréable ; & la seule exposition de ce qui la compose suffit pour prouver qu'elle est sans inconvéniens pour la santé. Elle ne peut qu'être utile aux tempéramens secs , bilieux , aux personnes attaquées d'insomnie , & dont le genre nerveux est facile à s'irriter. La manière de s'en servir , c'est d'en mettre une cueillerée dans environ un demi-septier d'eau bouillante , & on la laisse reposer après un bouillon ou deux , comme le café ordinaire. Il faut y mettre autant de sucre que de poudre. Nous ne pouvons que recommander l'usage de cette liqueur , qui a des avantages & pas un inconvénient. La poudre se vend 40 sols la livre , chez le sieur Frenehard , rue Sainte-Marguerite , près celle des Ciseaux , maison du Boulanger.

La Demoiselle Frenehard, sa sœur, ancienne Coëffeuſe, qui demeure même maiſon, vend une Eau qui teint les cheveux gris, blancs ou rouges, en châtain, brun ou noir, & qui rétablit ceux qui ſont gâtés déjà par d'autres teintures. Celle-ci opère dès les premiers jours. Les couleurs qu'elle imprime durent autant que les cheveux, qui deviennent par-là plus propres à la frisure, & qui garniſſent beaucoup plus. On en vend des bouteilles de 24 & 3 liv. pour en faciliter l'eſſai; & l'on y joint la manière de s'en ſervir. On peut en faire uſage ſans danger.

ERRATA. Dans le dernier Article du Concert Spirituel, en parlant de Mlle Vaillant, nous n'avons fait mention que des leçons qu'elle reçoit maintenant de Mlle Farinella; nous avons reçu, à ce ſujet, une lettre honnête de M. Aubert, Maître de Chant & de Violoncelle, dans laquelle il réclame l'éducation Muſicale de Mlle Vaillant, & nous nous empreſſons de lui rendre le tribut d'éloges qu'il mérite.

Faute à corriger dans le dernier Mercure.

Page 44, ligne 21, *Il a exécuté Calderone*; liſez : *Il a imité Calderone.*

T A B L E

<i>RÉPONSE à des Vers,</i>	49	<i>dour,</i>	79
<i>Lettre ſur Bayonne & ſur les</i>		<i>Comédie Françoisé,</i>	84
<i>Baſques,</i>	55	<i>Lettre au Rédacteur du Mer-</i>	
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	77	<i>cure,</i>	90
<i>Porte-Feuille d'un Trouba-</i>		<i>Annonces & Notices,</i>	93

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 8 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 7 Février 1783. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 15 FÉVRIER 1783.

PIÈCES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

VERS SUR LA PAIX.

D'UN grand Roi, Ministre fidèle,
Toujours guidé par l'équité,
Tes talens égalent ton zèle.
Pour le bien de l'humanité.
Tu traces d'une main savante
Des bornes à l'ambition.
Ta politique bienfaisante
A su forcer, même Albion,
A t'accorder sa confiance.
C'est ta sagesse qui balance
Les droits de chaque Nation.
L'Europe voit l'indépendance
Souscrite enfin par les Anglois :

N°. 7, 15 Février 1783.

E

L'Amérique, unie à la France,
Des lys consacre les succès.

A la faveur d'une Paix sûre,
Tous les Peuples de l'Univers
Vogueront libres sur les mers,
Selon les vœux de la Nature:

Vergennes, tes soins généreux
Éteignent le feu de la guerre :

Ta prévoyance salutaire
Ne tend qu'à faire des heureux.

(*Par M. du Mas, Capitaine d'Infanterie,
Maréchal-Général des Logis des Gardes-
Françoises.*)

STANCES à Mlle DE GAUDIN, à
l'occasion de son *Épître sur les Préjugés*,
publiée dans l'*Almanach Littéraire*, & de
ses *Chansons insérées dans les Étrennes
Lyriques de 1783*.

VOTRE Apollon, mieux que tout autre,
Entraîne le cœur enchanté;
Qui n'adore l'humanité
Quand une Grâce en est l'Apôtre?

DES vils préjugés qu'il terrasse,
Vainqueur redoutable, hardi,
Voltaire eût sans doute applaudi
Votre philosophique audace.

D'APOLLON fille enchantresse,
Qui de vous ne seroit jaloux ?
Vos vers, que j'écris sans cesse,
Seront lûs mille ans après vous.

AH ! qu'il est beau de son génie
D'occuper la postérité,
Sur-tout après avoir été
Femme aimable & femme jolie !

POUR ma Nanon, c'est autre chose ;
Elle a vingt ans, quelques appas ;
Écrit passablement en prose,
Aime les vers, & n'en fait pas.

Du luxe caressant l'idole,
Chaque jour ses doigts délicats
Brillent dans ce temple frivole
Où la mode tient ses états.

LA, du goût Prêtresse & modeste,
Nanon, par son art séducteur,
Ajoute un charme à la plus belle,
Et prête un voile à la laideur.

MAIS l'art, dit-on, jamais ne donne
Que d'inutiles ornemens,
Ces refrains usés dès long-temps
N'en imposent plus à personne.

Eij

AINSI , de nos Drames forcés ,
Chez Melpomène & chez Thalie ;
On prend les écarts insensés
Pour les vrais élans du génie.

L'ART peut embellir la Nature ;
Ainsi n'en blâmons que l'abus ;
On fait que l'on plaît sans parure ,
Et parée on plaît encor plus.

MAIS quoi , ma Muse doctorale
Tristement s'épuise en leçons ,
Au lieu de citer vos Chançons ,
Dont je goûte fort la morale !

GAÎTÉ , vin vieux , & jeune amie ,
C'est mon refrain ; & je prétends
Que , sans ce doux emploi du temps ,
C'est peu de chose que la vie.

JADIS circuloient à la ronde ,
Chançons , bon vin , joyeux propos ,
Bannis aujourd'hui d'un grand monde ,
Et toujours sobre & toujours faux.

EN VAIN votre Muse l'excite ,
La gaité loin de nous a fui ;
Pour une Démocrite aujourd'hui
On a vingt singes d'Héraclite.

HÉLAS ! quelle erreur est la nôtre ?....
 Mais n'est-il pas temps de finir ?
 En écoutant trop mon plaisir,
 Je pourrois fort bien nuire au vôtre.

Né pour rimer des bagatelles,
 C'est à tort que ma foible voix
 Ose ici chanter à la fois
 Cypris & les neuf Immortelles.

(Par M. Damas.)

*V E R S pour placer au bas du Portrait de
 M. l'Abbé DE REYRAC.*

SUR une Lyre d'or il chanta la Nature ;
 Des vers les plus brillans sa prose a la fraîcheur ;
 Tous ses tableaux sont vrais , & jamais l'imposture
 Ne farda ses vertus , son style , ni son cœur.

(Par M. Crignon , d'Orléans , de plusieurs
 Académies.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Paix* ; celui du
 Logogryphe est *Paix* , où se trouve *Pax*.



C H A R A D E.

A M I Lecteur, qui te piques

D'avoir l'esprit un peu fin.

Je voudrais que tu m'expliques

Par quel étrange destin

J'ai ma tête en Italie

Et le cœur dans son jardin,

Quand de moi l'autre partie

A pris naissance au moulin.

(Par un Amateur du Grand-Andely.)

É N I G M E.

J E détruis le génie en chargeant la mémoire ;

Je n'instruis les humains

Que pour les rendre vains

Et toujours envieux d'une futile gloire.

(Par M. de Meude-Monpas.)

A U T R E.

L'Été, je tombe sur vos têtes ;

L'Hiver, je grille dans le feu ;

Mais, Été comme Hiver, j'arrondis un cheveu,

Et fais tapage dans vos fêtes.

(Par M. Pat*.)

L O G O G R Y P H E .

AMINTE fait briller, par mes traits délicats,
 Sa gaité, sa finesse, & bien d'autres appas.
 En moi l'on trouve encore une ville Helvétique;
 Cinq pronoms; un zéro; deux notes de musique;
 Un habitant des cieux; un autre des enfers;
 Ce qui divise l'an; ce qui frappe les airs.
 Voilà, dans les six pieds qui composent mon être,
 Plus qu'il n'en faut, je crois, pour me faire connoître.
 (Par un Écolier de Versailles.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PENSEES Morales de Cicéron, recueillies
 & traduites par M. Lèveque. A Paris,
 chez Didot l'aîné, & Debure l'aîné,
 Libraires, quai des Augustins. 1 Vol.

*Inscriptiones propter quas vadimonium deseri
 possit: at cum intraveris, dii deaque, quàm
 Nihil in medio invenies!*

SI l'on a dit que les deux Ouvrages publiés
 par M. Lèveque, & qui font partie de la
 Collection des Moralistes anciens, ne mé-
 ritoient pas d'être tirés de l'oubli auquel
 leur médiocrité sembloit les avoir condam-
 nés; si la plupart des Pensées qu'il a extraites

de Confucius & des Auteurs Chinois n'offrent en effet qu'une morale, ou fausse & superstitieuse, ou vague & superficielle; en un mot, si des juges sévères & doués de ce tact exquis & sûr que donne l'étude réfléchie des grands modèles, lui ont reproché d'avoir étendu dans deux Volumes ce qui devoit à peine occuper dix pages; nous espérons qu'il n'en fera pas de même du Recueil dont nous allons rendre compte.

Ceux qui aiment Cicéron, qui le lisent, & qui savent par cœur les plus beaux endroits de ses Écrits, observeront sans doute que cet Abrégé de sa Morale n'en donne pas en général une grande idée; ils accuseront M. Lévêque d'avoir trahi la cause qu'il s'étoit chargée de défendre avec succès, & d'avoir affoibli, énervé même à dessein Cicéron, pour le livrer presque sans combat à ceux qui lui préfèrent Sénèque. On ne trouve point, il est vrai, dans le Recueil de M. Lévêque, un assez grand nombre de Pensées où Cicéron montre autant d'esprit que de raison & de philosophie, tandis qu'on y rencontre une foule de maximes qu'on lit avec plaisir dans l'original, parce que l'élégance & la richesse de la forme font presque oublier la foiblesse, & si nous osons le dire, la pauvreté du fonds; mais qui, malgré tout le talent de M. Lévêque, paroissent dans sa Traduction des vérités communes, auxquelles on ne feroit même aucune attention s'il ne les avoit pas jugées dignes de la sienne.

Malgré ces défauts, que les admirateurs de Cicéron pardonneront difficilement à M. l'Évesque, il n'en est pas moins un défenseur très-zélé & très-sincère de ce grand Orateur, qu'il croit même fort supérieur à Sénèque. Cependant, comme on ne peut pas raisonnablement supposer que tant d'idées fines, ingénieuses, & quelquefois profondes, qui brillent par intervalle dans Cicéron, aient échappé à la sagacité de M. Lévêque, & qu'il n'en ait pas senti la force & la justesse, il vaut mieux dire qu'il n'a lu aucun des Ouvrages où ces Pensées se trouvent, mais seulement ceux dont l'objet est purement moral, & qui, par cela même, pouvoient lui offrir plus facilement la matière d'un Volume. Cette manière d'expliquer les omissions graves de M. Lévêque, nous paroît la meilleure; & si elle ne le justifie pas au tribunal des Litterateurs Philosophes, les seuls hommes sur le jugement desquels le Public dispense tôt ou tard la louange ou le blâme, elle prouve au moins que c'est pour avoir négligé, ou peut être même ignoré les sources où il devoit puiser, & non dans le dessein de diminuer la gloire de Cicéron, que M. Lévêque en a fait un extrait un peu sec, souvent infidèle, & où l'on voit avec peine qu'il s'est bien plus occupé de faire lire que de faire penser.

M. Lévêque a mis au-devant de la morale de Cicéron une Vie de cet Orateur, qui ne suppose ni beaucoup de recherches ni de

grands efforts de tête. Tout ce qu'on peut dire d'intéressant, d'utile & d'instructif sur la personne & les écrits de Cicéron, sur le caractère de sa philosophie, & sur l'histoire politique & civile de son temps, se trouve dans l'excellent Ouvrage de Midleton, auquel M. Lévesque a d'autant plus de raison de renvoyer le Lecteur, que ce qu'il en dit lui-même n'apprend absolument rien, & qu'en voulant réduire à trente pages les quatre Volumes de l'Auteur Anglois, il a eu l'art d'étrangler tous les faits, de ne rien développer, de n'inspirer aucun intérêt pour celui dont il écrit la vie, & de ne faire connoître dans Cicéron ni l'Orateur, ni le Philosophe, ni le Moraliste, ni l'homme d'Etat, ni l'homme. Lorsque sur une matière quelconque il a paru un bon Ouvrage, il faut bien se garder de traiter le même sujet, à moins qu'on ne soit très-sûr de faire mieux, de trouver dans les mêmes objets de nouvelles faces à considérer, ou d'appercevoir, par une analyse plus exacte & plus profonde, de nouveaux rapports entre les objets déjà connus; mais quand on n'ajoute rien à ce qui a déjà été dit ou écrit; quand on se contente de répéter en d'autres termes ou dans un autre ordre les Pensées des autres, on ne fait que multiplier les Livres sur une Science ou un Art, sans multiplier réellement la Science ou l'Art, & l'on travaille sans honneur pour soi-même, & sans utilité pour le Public. C'est ce qui est arrivé à M. Lévesque,

& ce qu'il auroit évité, si, au lieu de prendre indistinctement dans le Livre de Middleton cinq ou six faits ni plus ni moins importants que cent autres dont il ne dit rien, il se fût appliqué à nous montrer Cicéron comme un excellent Moraliste, aussi supérieur à Sénèque à cet égard, qu'il le surpasse comme Écrivain. Il auroit dû examiner le jugement que Montagne, M. Diderot, & l'Éditeur de Sénèque ont porté de Cicéron, discuter leurs raisons & les réfuter solidement; mais M. Lévesque n'a pas même lû ce qu'ils ont écrit à ce sujet; car il leur impute entre autres un raisonnement bien ridicule qu'assurément ils n'ont pas fait. Il semble, à l'entendre, que Montagne, M. Diderot & M. N., aient compté les Maximes de morale qu'on trouve dans Sénèque & dans Cicéron, & qu'après avoir reconnu par ce calcul que Cicéron fournit moins de ces Maximes que Sénèque, ils en aient conclu que ce dernier l'emporte sur Cicéron. Cette logique seroit sans doute fort étrange; mais ce n'est pas tout à fait celle des Auteurs dont M. Lévesque parle avec trop de mépris, & qu'il appelle avec * dédain des *Littérateurs*. Voici

* On en sera moins étonné, lorsqu'on saura que M. Lévesque traite presque aussi mal Voltaire dans une Histoire de Russie, en 5 gros Vol. in-12. qui n'a pas encore tout le succès qu'elle mérite, mais dont le style & les réflexions plairont certainement aux Philosophes & aux gens du monde qui ont lu

les propres termes de l'Éditeur Anonyme de la Traduction de Sénèque. Comme il paroît être le premier qui, dans ce siècle d'ailleurs si éclairé, ait osé préférer Sénèque à Cicéron, nous croyons que l'équité & l'impartialité dont nous faisons profession, ne nous permettent pas de le condamner sans l'entendre; d'autant plus que M. Lévêque lui fait dire par tout précisément le contraire de ce qu'il a dit.

« M. Lagrange, encouragé par le succès de sa Traduction de Lucrèce, entreprit celle de Sénèque, de ce Philosophe qu'on ne lit point sans sentir croître son zèle pour la vérité, son respect pour la vertu, son amour pour les gens de bien, sa haine pour les méchans; sans hâter au fond de son cœur le moment de faire une bonne action; en un mot, sans être meilleur, ou sans désirer sincèrement de le devenir. M. Lagrange avoit choisi cet Auteur comme le plus moral, le plus grave de toute l'antiquité, celui dont la lecture est la plus utile dans tous les âges & dans toutes les circonstances de la vie; qui entraîne vérités sur vérités, mais qui les entraîne quelquefois avec tant d'ordre & de précision, que, plus rapprochées, elles n'en sont que plus sensibles & plus évi-

gout & des connoissances, aussitôt qu'ils se laisseront de lire Tacite, & l'Essai sur l'Esprit & les Mœurs des Nations.

„ dentes ; qui a lui - seul , plus de connois-
„ sances , plus d'idées , plus de profondeur
„ que Platon & Cicéron réunis & analysés ;
„ enfin qui , souvent avec autant d'éloquence ,
„ & des mouvemens oratoires d'un aussi
„ grand effet qu'aucuns de ceux dont leurs
„ Ecrits offrent le modèle , a plus de nerf ,
„ plus de substance & de véritable sève
„ dans cinq ou six pages , que ces Auteurs
„ n'en ont dans cent. Sénèque est dans son
„ genre ce que Tacite , avec lequel il a
„ d'ailleurs beaucoup de conformité , est
„ dans le sien , le premier des Philosophes ,
„ comme celui-ci est sans exception le pre-
„ mier des Historiens.

„ On ne peut refuser à Cicéron un très-
„ beau génie ; c'est même presque toujours
„ un Ecrivain de grand goût : il faut sur-tout
„ le lire pour bien connoître toute la puis-
„ sance que l'oreille a sur notre ame. Per-
„ sonne , en effet , n'a porté plus loin que
„ lui la grace , le nombre & l'harmonie du
„ style ; peut-être même ses Ouvrages , con-
„ sidérés sous ce point de vûe , ne laissent-
„ ils rien à désirer. C'est par ce côté seul qu'il
„ est , en général , très supérieur à Sénèque ;
„ mais il ne peut lui être comparé comme
„ Philosophe ; & l'on ne croit pas qu'il y
„ ait aujourd'hui un seul homme de Lettres ,
„ vraiment digne de ce nom , pour qui
„ cette assertion ne soit pas un fait dé-
„ montré .

Le mérite particulier & très différent de

Cicéron & de Sénèque nous paroît apprécié, dans ce passage, avec assez de justesse & de précision. Nous ajouterons même que cette seule page fait mieux connoître dans l'un & l'autre la sorte de génie qui leur est propre & qui les caractérise, que cette belle phrase de M. Lévêque, où il compare Cicéron à ces Peintres qui ne travaillent que pour les Temples & les grands édifices, & qui étonnent par des touches fermes & hardies ; & Sénèque à des Peintres de Cabinet, dont les Tableaux plaisent par un fini précieux, & par une touche fine & légère. C'est bien ici qu'il faut appliquer l'axiome si connu, comparaison n'est pas raison ; car assurément rien n'est plus vague que cette manière de juger ; elle ne donne aucun résultat, & n'éclaircit rien. En effet, le Lecteur aura-t-il une idée bien nette & bien exacte du mérite de Cicéron & de Sénèque, quand il saura que le premier est un Peintre de Tableaux d'Eglise, & l'autre un Peintre de Cabinet.

La préférence que M. N. donne à Sénèque, considéré seulement comme Moraliste, comme Penseur, en un mot comme Philosophe, sur Cicéron, nous a paru bien fondée. M. Diderot & M. d'Alembert, dont l'autorité, sans être, à la vérité, d'un aussi grand poids que celle de M. Lévêque, n'est pourtant pas à dédaigner, n'ont pas sur cette question, purement philosophique, & par conséquent du ressort de peu de Lecteurs, des idées opposées à celles de l'Editeur de Sénèque. Des

personnes dignes de foi nous ont même assuré avoir entendu dire à M. d'Alembert, qu'il en étoit du jugement de M. N. sur Cicéron, comme du discours de ce Sénateur à Tibère, dans lequel ceux qui n'avoient pas eu le courage de parler avec la même liberté, retrouvoient avec plaisir l'expression de leurs sentimens secrets. Le suffrage réuni de ces deux Philosophes, dont les Ouvrages, ainsi que ceux de Voltaire, ont le plus contribué à étendre l'esprit & les connoissances, à perfectionner le goût & la raison, & ce qui n'est pas moins utile, à faire respecter les Sciences & ceux qui les cultivent, consolera sans doute M. N. de la critique de M. Lévêque. Nous citerons bientôt un passage de Montagne, qui, joint à celui qu'on vient de lire, & aux réflexions également solides & judicieuses de M. Diderot sur cette matière, prouvera clairement que M. Lévêque n'a pas même entendu l'état de la question, & qu'on peut regarder tout ce qu'il oppose au sentiment de ses adversaires comme un coup perdu, *telumque imbellè sine ictu contjecit.*

„ On n'auroit jamais dû, dit-il, comparer
 „ deux Auteurs, dont la manière d'écrire est
 „ si différente. „ M. Lévêque se crée exprès des fantômes pour être plus sûr de les combattre avec succès; mais, comme le dit très-bien Cicéron, ce n'est pas vaincre que de s'emparer d'une place que personne n'avoit intérêt de garder. *Facile erat vincere non repu-*

gnantes. En effet , lorsque l'on compare Cicéron à Sénèque , ce n'est ni Cicéron l'Ecrivain éloquent & nombreux , ni Cicéron l'Orateur , mais le Moraliste , le Penseur , le Philosophe Cicéron que l'on compare au Moraliste , au Penseur , au Philosophe Sénèque.

» Montagne, ajoute M. Lévêque , aimoit
 » mieux Sénèque que Cicéron ; c'est qu'ayant
 » tourné toutes ses études du côté de la Mo-
 » rale , il préféreroit l'Auteur qui lui four-
 » nissoit dans ce genre les richesses les plus
 » abondantes : au lieu de comparer les Ecri-
 » vains entre-eux , il comparoit le Moraliste
 » à l'Ecrivain.

Quelque égard que nous ayons pour M. Lévêque , comme on doit encore plus de respect à la vérité , il nous permettra , sans doute , d'observer qu'on ne trouve rien dans Montagne de tout ce qu'il lui fait dire ici. Cette méprise est d'autant plus étrange , que Montagne n'a jamais comparé Cicéron à Sénèque , encore moins le Moraliste à l'Ecrivain , & que , dans le passage dont M. Lévêque veut parler , Cicéron est absolument considéré & jugé comme Moraliste.

» Quant à Cicéro , les Ouvrages qui me
 » peuvent servir chez lui à mon dessein , ce
 » sont ceux qui traitent de la Philosophie
 » spécialement morale. Mais , à confesser
 » hardiment la vérité , (car , puisqu'on a
 » franchi les bornes de l'impudence , il n'y
 » a plus de bride) *sa façon d'écrire me semble*

» *ennuyeuse*, & toute autre pareille façon ;
 » car les préfaces , définitions , partitions ,
 » étymologies consument la pluspart de son
 » Ouvrage : ce qu'il y a de vis & de moëlle
 » est étouffé par les longueries d'appréts. Si
 » j'ai employé une heure à le lire , qui est
 » beaucoup pour moi , & que je ramentoie
 » ce que j'en ai tiré de suc & de substance ,
 » la pluspart du temps *je n'y trouve que du*
 » *vent* : car il n'est pas encore venu aux argu-
 » ments qui servent à son propos & aux rai-
 » sons qui touchent proprement le nœud que
 » je cherche. Pour moi qui ne demande qu'à
 » devenir plus sage , non plus savant ou elo-
 » quent , ces ordonnances logiciennes &
 » Aristoréliques ne sont pas à propos : j'en-
 » tends assez que c'est que mort & volupté ;
 » qu'on ne s'amuse pas à les anatomiser. Je
 » cherche des raisons bonnes & fermes , d'ar-
 » rivée , qui m'instruisent à en soutenir
 » l'effort ; ni les subtilités grammairiennes ,
 » ni l'ingénieuse texture de paroles &
 » d'argumentations n'y servent. Je veux des
 » discours qui donnent la première charge
 » dans le plus fort du doute : les siens lan-
 » guissent autour du pot ; ils sont bons pour
 » l'Escholé , pour le Barreau & pour le
 » Sermon , où nous avons loisir de sommeil-
 » ler , & sommes encore , un quart d'heure
 » après , assez à temps pour en retrouver le
 » fil. Il est besoin de parler ainsi aux Juges
 » qu'on veut gagner à tort ou à droit , aux
 » enfans & au vulgaire , à qui il faut tout

» dire & voir ce qui portera. » &c. *Essais*, liv. 2, chap. 10, pag. 264 & suiv.

M. Lévêque nous dit gravement que le jugement de seize siècles semble avoir marqué la place de Cicéron & de Sénèque. Nous ne savons pas ce qu'il entend par ce Jugement de seize siècles. On l'embarrasseroit beaucoup, si on le sommoit de citer les monumens historiques qui constatent, selon lui, cette suite non interrompue de témoignages en faveur de Cicéron contre Sénèque; mais M. Lévêque n'a rien à craindre à cet égard. Nous le dispensons volontiers de nous donner les preuves de ce fait qui, vrai ou faux, est peu propre à décider une question qu'on ne peut ni éclaircir ni résoudre par la voie de l'autorité. Nous nous contenterons de lui faire la même réponse que Cotta fit au Stoïcien Balbus, qui, pour lui prouver la vérité d'une tradition, lui alléguoit la fondation de quelques Temples, un Arrêt du Sénat, un Proverbe: « J'attendois des raisons, lui répondit Cotta, & vous m'objectez des bruits populaires. » *Rumoribus, inquit, mecum pugnas, Balbe, ego autem à te rationes requiro.* M. Lévêque auroit pu se rappeler encore un autre passage de Cicéron qu'il rapporte lui-même, où cet Orateur se moque de ceux qui, pour appuyer un vain préjugé, citent l'opinion des Peuples & des Rois; « comme si, ajoute Cicéron, il n'étoit pas ordinaire au plus grand nombre de se tromper; comme si, dans une cause que

« vous auriez à juger, vous deviez recueillir
 « les suffrages de la multitude. » (*Voy. la*
Maxime 194.)

Quoique l'Editeur de Sénèque ait toujours
 parlé avec éloge, & même avec enthousiasme,
 du style de Cicéron, M. Lévêque s'est cru
 obligé d'en faire l'apologie, oubliant ou fer-
 gnant d'oublier que M. Diderot & M. N.
 n'avoient jamais attaqué, sur ce point, la
 réputation de ce grand homme. Il prétend
 donc que Cicéron devoit donner de l'étendue
 à ses pensées, afin que ceux qui perdroient une
 partie de son discours, pussent encore en sub-
 suivre la chaîne. Nous nous garderons bien de
 croire, encore moins de dire avec quelques
 Censeurs, d'un goût aussi sûr que difficile à
 contenter, que cette phrase est du nombre
 de celles que Voltaire appeloit du galimatias
 double; mais nous prierons M. Lévêque
 de nous expliquer comment l'étendue qu'un
 Orateur donne à ses pensées, fait qu'on peut
 encore suivre la chaîne de son discours,
 quand on en a perdu une partie. Si cette
 phrase pouvoit avoir quelque sens, ne se-
 roit-ce pas celui que Montagne exprime beau-
 coup plus clairement, lorsqu'il dit que les
 Ecrits de Cicéron sont bons pour l'Ecole,
 pour le Barrreau & pour le Sermon, où nous
 avons loisir de sommeiller, & sommes encore,
 un quart d'heure après, assez d temps pour en
 retrouver le fil.

Nous ne suivrons pas plus loin M. Lévê-
 que, car, puisqu'il n'a pas le loisir d'inscrire

son nom parmi les calomniateurs de Sénèque, & de faire cause commune avec les Dion, les Xiphilin & les Suilius anciens & modernes, il seroit inutile de lui en faire ici le reproche.

Nous avions d'abord eu le projet d'examiner ses idées sur la décadence vraie ou prétendue du goût dans le siècle de Sénèque; mais tout ce qu'il dit sur cette matière est si vague, que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter. Comme il oppose par tout à des raisonnemens qui supposent nécessairement de la sagacité & de la logique, de simples assertions qui n'exigent ni l'une ni l'autre; comme il ne discute rien, & qu'il résout en deux lignes des problèmes très-complicqués, dont il s'est occupé un quart d'heure, & sur lesquels ceux qui les ont embrassés dans toute leur généralité, sont arrivés à des résultats très-différens des siens; en un mot, comme les cinq ou six lignes que M. Lévesque a écrites sur la question agitée dans l'introduction à la Morale de Sénèque, prouvent assez qu'il ne l'a pas approfondie, & qu'il l'a décidée un peu trop légèrement; nous croyons que M. N. est suffisamment dispensé de lui répondre, & que, malgré les petites objections de M. Lévesque, l'Éditeur de Sénèque peut dire comme Dacier, *ma remarque subsiste.*

A l'égard de la Morale de Cicéron, l'abrégé que M. Lévesque vient d'en donner, ne peut plus de doute que Montagne, M. Diderot & M. N. ne l'aient bien appréciée: on peut

même regarder le Recueil que nous annonçons comme la preuve la plus évidente, la plus forte, & la seule qu'on pût encore désirer de la vérité de leur opinion. Si M. Levesque se fût contenté de dire que *Cicéron est un Moraliste du premier ordre, auquel on ne peut guère préférer un Auteur qui ne fût que Moraliste*, beaucoup de gens, qui ne connoissent Cicéron & Sénèque que de nom, ou qui,

Par le privilège

Qu'ont les pédans de gâter la raison

ont conservé dans l'âge mûr tous les préjugés qu'on prend dans les Colléges, auroient pu l'en croire sur sa parole ; mais aujourd'hui que le Public a entre les mains les pièces instructives du procès, & qu'il peut juger, nous sommes persuadés que M. Levesque trouvera peu de personnes de son avis. Il est vrai qu'en se promenant pas comme lui la plus grande partie des réflexions morales dont il a formé son Recueil dans les Ouvrages philosophiques de Cicéron, qui, si l'on en excepte le second Livre de la Divination, & le troisième de la Nature des Dieux, sont peut-être de tous ses Ecrits ceux où il y a le moins de Philosophie, en lisant avec attention toutes ses Harangues, ses Traités Oratoires & ses Lettres, où il pense & s'exprime quelquefois comme Tacite ; en se rendant plus difficile sur le choix des Maximes, en retranscrivant une foule d'idées vagues & de lieux

communs, qui ne méritoient pas plus la peine d'être dits une fois que d'être répétés ; en un mot, en faisant tout ce que M. Lèveſque auroit dû faire & ce qu'il n'a point fait, on pouvoit tirer de Cicéron un petit Volume aſſez piquant, mais ſur-tout plus varié, plus utile & plus ſubſtantiel que le ſien. Il eſt triſte ſans doute qu'on puiſſe reprocher à cet habile homme d'avoir eu trop de confiance dans la bonté de ſa cauſe, dans les déciſions de ſes Maîtres, & de n'avoir pas ſenti que, ſi dans un Extrait de Sénèque ou de Tacite, on pouvoit, ſans craindre d'affoiblir ces Auteurs, omettre pluſieurs de ſes penſées fines & délicates, fortes & profondes qu'on rencontre ſi ſouvent dans leurs Ecrits, Cicéron n'étoit pas aſſez riche, en ce genre pour faire d'aſſi grandes pertes ſans s'appauvrir.

Au reſte, quoique ce nouvel abrégé de ſa Morale laiſſe beaucoup à deſirer, nous ne dirons pas, avec quelques Gens de Lettres, que l'Extrait de cet Auteur eſt encore à faire ; mais nous ne diſſimulerons point que l'Abbé d'Olivet nous paroît avoir fait, en général, un meilleur choix que M. Lèveſque ; que par-tout où ils ont rendu les mêmes poſſées, la traduction du premier eſt plus exacte, & montre ſur-tout une connoiſſance beaucoup plus étendue de la Langue Latine ; que ſi le ſtyle de l'Abbé d'Olivet n'a ni l'élégance, ni le nombre & l'harmonie de celui de Cicéron, M. Lèveſque n'a peut-être pas mieux

réussi à donner au sien ces qualités si rares , si nécessaires , & sans lesquelles on ne peut pas se flatter d'avoir traduit cet Ecrivain éloquent , dont elles font souvent le principal mérite. Enfin , nous observerons qu'on pourroit donner à l'Ouvrage de M. Lévêque un bon supplément , dans lequel le Public verroit avec autant de plaisir que de surprise les pensées que ce savant Rédacteur n'a pas jugées dignes d'entrer dans sa Collection. Ce n'est pas qu'il n'en ait recueilli de fort belles , mais elles sont en petit nombre ; & d'ailleurs celui qui , dans un assez long Extrait de Cicéron , omettoit constamment ce qu'il a dit de plus ingénieux & de plus sensé , mériteroit la même récompense que ce Gladiateur , à qui l'Empereur Galien envoya une couronne pour prix de sa mal adresse , en disant à ceux qui en murmuroient , qu'il étoit très-difficile de frapper dix fois un taureau sans lui porter un coup mortel. *Taurum toties non ferire difficile est.*

(*Cet Article est de M. Bernard.*)



ÉTRENNES Lyriques Anacréontiques, pour l'année 1783, présentées à MADAME, Sœur du Roi.

Les vers sont enfans de la Lyre,

Il faut les chanter, non les lire.

A Paris, chez l'Auteur, rue des Nonaindières, près celle de la Mortellerie, & chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

Nous avons prévu le succès de ce Recueil, qui paroît pour la troisième fois, & dont le débit s'augmente d'année en année. On peut rencontrer encore, comme nous l'avons déjà observé, quelques sociétés où l'on ne lit point de vers; mais quelle est celle où l'on ne chante pas! On trouve dans les *Étrennes Lyriques* des Chansons de tous les tons. Il y en a dans le ton d'Anacréon & dans celui de Vadé. Les Amateurs délicats ne goûteront peut-être pas beaucoup celles de ce dernier genre; mais un Recueil n'est pas fait seulement pour la bonne compagnie. Pourquoi la coterie la plus bourgeoise n'y trouveroit-elle pas aussi ce qui flatte son goût? C'est une espèce d'assortiment dans lequel il faut que tout le monde trouve son compte. Chacun laisse ce qui lui déplaît, on prend ce qui lui convient le mieux. M. de Piis, qui fait les honneurs de celui-ci, par le nombre & la variété de ses Pièces, paroît, selon cette

idée

idée, avoir voulu plaire à toutes les classes de Lecteurs. Quelques-unes sont d'une gaité grivoise & burlesque, telles que l'*Amour Chapelier* & les *trente-six Chandelles*. Dans quelques autres le badinage est plus agréable & plus fin. L'*Éclipse de Lune*, présente une Scène champêtre très-naïve & très-voluptueuse. Elle a le mérite, très-rare en Chansons, de former un joli tableau. Aussi a-t'elle fourni le sujet de la gravure, dont l'exécution répond à l'idée; mais les couplets que nous allons citer sont vraiment lyriques.

Invocation à l'Hiver.

AIR: On compteroit les *Diamans*.

QUELS démons agitent les airs ? ●

C'en est fait : les cieux s'obscurcissent,

L'orage fond sur l'Univers,

Et les torrens gonflés mugissent.

Jouet des tristes Aquilons,

La feuille des forêts voisines

Roule dans le fond des vallons ;

Et voltige sur les collines.

AMIS, l'Automne est en courroux

De voir la vigne en décadence ;

Il fuit après avoir chez nous

Vuidé sa corne d'abondance.

Mais, attendri par nos regrets,

L'Hiver vient essuyer nos larmes.

N^o. 7, 15 Février 1783.

F.

Ce Dieu , couronné de cyprès ,
Ne laisse pas d'avoir des charmes.

ASTRE du jour, c'est vainement
Que tu lances des traits *perfidés* ;
D'un bôuclicr de diamant
Il couvre les fleuves rapides,
Les arbres paroissent fleuris
Sous les frimats que sa main verse ;
Et l'œil séduit prend pour des lys
Les flots de neige qu'il disperse.

CLORIS, que l'on voyoit trembler
Dans une barque vacillante ,
Ne craint plus rien , & pour voler
Choisit le traîneau de Dorante.
Ce Berger , pendant les chemins ,
Sous la fourrure de sa Belle ,
Réchauffé à plusieurs fois des mains
Qu'elle exile & qu'elle rappelle.

MÆRIS , derrière les roseaux ,
Ne va plus se baigner sans doute ;
Mæris sur l'écorce des eaux ,
S'élance , part , glissé , & fait route.
A ses patins qui fendent l'air ,
Et dont l'acier brille sans cesse ,
Vulcain imprima de l'éclair ,
Et la lueur & la vitesse.

VIENS donc, Hiver ; & si tu veux

Que je chérisse ta présence,
 Ramène avec toi dans ces lieux
 L'ami dont je pleure l'absence.
 Malgré mon naturel gourmand,
 Et mon penchant à la tendresse,
 J'ai su lui garder strictement
 Et mon vin vieux & sa maîtresse.

On voit que M. de Piis ne renonce jamais à sa gaité, & que son style a toujours une couleur joviale, lors même qu'il s'élève; mais c'est là précisément le mérite des Couplets que l'on vient de lire; & le Critique qui le blâmeroit, nous paroîtroit bien chagrin. Osons lui demander néanmoins si l'épithète de *perfides*, qu'il donne aux rayons du soleil en hiver, n'est pas un peu impropre, & s'il ne préféreroit pas *timides*?

Il nous est impossible de faire mention de tous les Chanfonniers agréables qui figurent dans ce Volume; mais nous ne pouvons passer sous silence M. Sylvain Maréchal, connu par plusieurs petites Pièces Anacréontiques très-jolies. La Chanson que nous allons citer nous paroît un chef-d'œuvre.

Le Mois de Mai.

A I R : Réveillez-vous, Belle endormie.

HATEZ-VOUS, sortez de la ville,
 Tendres Beautés, jeunes amans;
 L'Amour vient de changer d'asyle,
 Mai vous appelle dans les champs.

F ij

L'OISEAU fait son nid : doux présage !
 La feuille offre un voile aux plaisirs :
 Le gazon croît, & la plus sage
 En le foulant a des desirs.

De fleurs couronnez votre tête ;
 Que la joie anime vos pas.
 De la Nature c'est la fête ;
 Elle a repris tous ses appas.

Du moins si la Beauté comme elle,
 Tous les ans pouvoit refleurir.
 Mais, hélas ! le Temps sur son aîle
 Tous les ans nous vole un plaisir.

SANS nous plaindre de sa vitesse,
 Étrouffons de stériles vœux.
 Le temps si court de la jeunesse
 Est assez long pour être heureux.

Ces jolies stances auroient paru charman-
 tes au temps d'Anacréon, & le siècle d'Ho-
 race ne les eût pas moins goûtées que le
 nôtre. Le naturel réuni à l'élégance, plaît
 dans tous les temps & dans tous les pays.
 Offrons encore aux Lecteurs de la bonne
 compagnie, *le Mouvement & le Repos*, de
 M. Cerutti ; *l'Exemple bien & mal suivi*, de
 M. Perès d'Uxo ; *les Revenans du siècle*, par
 M. le Gay ; *la Fête au Hameau*, par M. de
 la Louptière ; *les Invalides d'Amour*, par
 M. le Ch. de Nerciat ; *la Femme du Monde*,

par M. de Beaumarchais; *la Timidité*, par M. Marfolier des Vivetières; *les Mœurs du Temps*, par M. Croizetière de la Rochelle, qui tient, à juste titre, une place très-distinguée dans ce Volume; *le Portrait de Rosine*, par M. de Pastoret; *les quatre parties du Jour*, par M. de Beaumarchais, & *les trois jours après la Fête*, par M. B**. D**.

Offrons aux Lecteurs les plus difficiles, *les Jeunes Amans*, par M. Rochon de Chabanes; & soyons sûrs que cette Pièce, quoique très-longue, leur paroîtra très-courte. Offrons-leur tous les Couplets de M. Garn**, Auteur de la Chanson *J'ai vu Lise hier au soir*, & qui n'est pas le même que M. Garnier, dont on a lû quelques Pièces dans l'Almanach des Muses. Son badinage en chanson est délicat, lors même qu'il est le plus jovial; & son style, qui a toujours de la précision, est souvent élégant & fleuri.

Il suffit de citer le nom de MM. Collé & pour faire l'éloge d'une Chanson; & leur nom, qui se trouve plusieurs fois dans ce Recueil, vaut mieux que tout ce que nous pourrions en dire; mais nous dirons que *les Regrets d'une Mère sur la mort d'un Enfant naturel*, par M. Vielch, très-jeune Poète, sont pleins de sensibilité, de naturel & d'élégance. On en jugera par ce couplet:

Le Ciel touché te délivre

Du supplice de sentir
 Et le désespoir de vivre ,
 Et les horreurs de mourir.
 Mais le tendre nom de mère
 N'obtiendra pas ton souris ;
 Et je n'ai dans ma misère
 Entendu que tes longs cris.

Distinguons encore *le premier jour qu'on aime & le dernier jour qu'on aime*, par un Anonyme; *le Bouquet difficile*, par M. Laus de Boissy; *à la Rose*, par M. de Saint-Floscel; *le Sincère Aveu*, par M. le Ch. de Cubières; *la Rose*, par M. de la Chabeaufsière; *le Bouquet de Tendresse*, *la Parodie*, par M. Pothier de Chaumont; *les Dénicheurs d'Oiseaux*, par M. Giraud; *la Cinquantaine*, par M. Callet; *le bon Conseil*, par M. Félix Nogaret, couplets bachiques, pleins de verve & de gaîté. Voici le dernier.

Amis , laissons-la venir ,
 La parque sévère ;
 A cent ans je veux tenir ,
 Sans trembler , mon verre.
 La vieille dira : jarni !
 Il ne fait pas bon ici ,
 Il a la main sûre , ô gué ,
 Il a la main sûre.

Enfin n'oublions pas *Démocrite*, par M. Anson, & *l'Héraclite*, par M. Bodkin, la Pièce

à Mlle qui épousoit un Horloger, & sur-tout des couplets à une Marchande de Modes, sur un Ruban, par M. Damas, Auteur de plusieurs Chansons très-jolies qui ont paru en tête de ce Journal. On se souvient sans doute d'avoir lû celle qu'il adressa à Mlle de Gaudin, & la réponse de cette Muse, qui a enrichi les Étrennes Lyriques de plusieurs Pièces d'un genre très-différent, mais toutes très-agréables. Le Rédacteur a aussi inséré, dans son Recueil quelques bagatelles lyriques de l'Auteur de cet article, qui est bien loin d'y mettre une importance que ce genre de vers ne mérite pas, & qui les abandonneroit volontiers aux critiques de ses détracteurs, si des Pièces aussi légères pouvoient en valoir la peine.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

LE Concert Spirituel du Dimanche deux Février, a commencé par une fort jolie symphonie de M. Rosetti, qui soutient très-bien la réputation qu'il s'est faite en ce genre. Mlle Stekler a exécuté un Concerto de harpe, de la composition de M. Krumpholtz. Cette jeune Virtuose, qui joint des grâces infinies à une force, une netteté, une précision étonnantes, donne une grande idée des

F iv

talens de M. Krumpholtz, dont elle est l'Élève. On ne sauroit non plus donner trop d'éloges aux charmes de sa composition. Mme Chiavacci, qu'on n'avoit point entendue en Public depuis le départ des Bouffons, a chanté avec applaudissement deux airs Italiens. Sa timidité a paru nuire à l'assurance de ses sons dans le premier, mais on a reconnu dans le second sa manière agréable & facile, & il nous a semblé que le volume de sa voix étoit augmenté. Nous ne dirons rien du Moret de M. l'Abbé Jumentier, c'est un genre auquel depuis long-temps le Public ne prend plus guère d'intérêt; mais on a entendu M. Solers sur la clarinette, & M. Bertheaume sur le violon, toujours avec un égal plaisir.

COMÉDIE FRANÇOISE.

L'heureuse nouvelle de la Paix, a engagé les Comédiens François à remettre l'*Anglois à Bordeaux*, Comédie en un Acte & en vers, par M. Favart.

Cet Ouvrage fut composé à l'occasion de la Paix de 1763. Représenté quelquefois depuis cette époque, il a toujours été vû avec plaisir. Il est trop connu pour que nous en donnions une analyse. Il suffit de dire que les caractères que M. Favart a donnés aux Personnages Anglois & François qu'il a introduits dans sa Pièce, ont excité des applaudisse-

mens très-vifs, & que la circonstance a beaucoup ajouté au mérite de l'Ouvrage : Mérite très-distingué ; qui fait regretter que M. Favart n'ait pas abandonné plus souvent le Théâtre Italien , pour s'occuper de productions susceptibles d'être représentées sur la Scène Françoisé.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Vendredi 17 Janvier , on a joué , pour la première fois , le *Bon Ménage*, Comédie en un Acte & en prose.

Ce petit Ouvrage est de l'Auteur des *Deux Billets*, Comédie fort agréable , représentée avec succès sur le même Théâtre, il y a environ deux ans ; & il en est la suite.

Mlle Rosalba , fille de M. Pandolphe , a épousé un jeune homme nommé Lelio , sans le consentement de son père. C'est chez Argentine , femme d'Arlequin , que Lelio adresse les lettres qu'il écrit à son épouse. Arlequin n'est point dans le secret , parce qu'on le connoît fort babillard , & qu'il est très-intéressant que le mystère du mariage de Rosalba ne soit pas connu de M. Pandolphe. De son côté , Argentine , qui doit à Rosalba son établissement & sa fortune , lui a juré de ne jamais trahir le secret de son hymen, quelque chagrin qu'elle en puisse éprouver. Pendant une absence d'Argentine , un Valet apporte une lettre de Lelio , & la remet à Arle-

quin, qu'il prend pour un Valet comme lui, en lui recommandant de la remettre bien secrètement à sa maîtresse. Cette lettre, qui est à l'adresse d'Argentine, inquiète beaucoup Arlequin. L'ouvrira-t'il ? ne l'ouvrira-t'il pas ? Il ne l'ouvrira point ; car ou elle accusera sa femme, ou elle ne l'accusera pas ; & , de toute manière, il se repentira de l'avoir ouverte. Argentine revient, voit la fatale lettre, frémit, l'ouvre, la lit en tremblant, la remet à son mari. Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans les détails des deux Scènes où Arlequin, qui se croit trahi, s'explique avec Argentine, & laisse éclater tout ce qu'il éprouve de tourmens, de désespoir, d'amour, de douleur & de jalousie : elles sont filées avec une adresse & un intérêt tout particuliers. La situation d'Argentine, qui se trouve pressée entre les soupçons d'Arlequin & la parole qu'elle a donnée à Rosalba de garder son secret, est extrêmement attachante. Arlequin, entouré de ses enfans, ému par les pleurs de sa femme, pénétré du ton de candeur & de vérité avec lequel Argentine atteste son innocence, pardonne, tombe aux genoux de sa bien aimée, & se déclare seul coupable, lorsque Rosalba arrive. Elle apprend aux deux époux que M. Pandolphe a découvert son mariage, lui a pardonné sa désobéissance, & a reçu Lelio comme son gendre. Cette explication donne à Arlequin la raison du silence de sa femme & de la lettre de Lelio. Il finit en disant

à les enfans: " Quand on a une bonne
" femme, il vaut mieux s'en rapporter à
" ce qu'elle dit qu'à ce qu'on voit, sans
" quoi, point de bon ménage. "

La petite Comédie des Deux-Billerts a eu & mérité beaucoup de succès; celle ci en mérite davantage, & fait plus d'honneur au talent de M. le Chevalier de Florian que tous les autres Ouvrages Dramatiques. Il y règne un mélange d'esprit, de naïveté, de comique & d'intérêt qui plaît à l'âme, qui fixe l'attention & qui éveille la curiosité. Les Scènes où Argentine & Arlequin se trouvent entourés de leurs enfans, sont filées avec intelligence, & représentent bien l'intérieur d'un excellent ménage. M. Carlin & Mme Gonthier jouent leurs rôles avec beaucoup d'agrément & de sensibilité, & on ne sauroit leur donner trop d'éloges.

Le Vendredi 24 du même mois, on a donné la première représentation d'une petite Comédie en un Acte & en vers, qui a pour titre: *le Bouquet & les Étrennes*, & dont l'Auteur est M. Parisau.

Le sujet de cette Comédie est tiré d'un Conte de M. Imbert, qui a été imprimé dans ce Journal il y a six semaines. Comme la marche de la Comédie & celle du Conte sont à peu près les mêmes, & que le fonds doit en être connu de tous nos Lecteurs, nous n'en donnerons ici aucun détail. Nous di-

rons seulement qu'on en trouve de très-heureux dans l'Ouvrage de M. Parisau; qu'il est écrit souvent avec grâce, toujours avec facilité; & nous répéterons à cet Écrivain ce que nous lui avons déjà dit plusieurs fois : Que ce qu'il annonce de talent pour la Comédie, fait desirer qu'il s'occupe de productions plus capables de lui faire un nom, que celles qu'il a fait représenter jusqu'à ce jour.

Le Mardi 28, on a donné la première représentation de *Céphise*, Comédie en prose & en deux Actes.

Loueurs impertinens ou Censeurs téméraires.

Ce vers de Molière paroît être aujourd'hui la devise des Juges de nos Parterres. Si jamais un Ouvrage a été jugé légèrement, on peut assurer que c'est la Comédie de *Céphise*. Quelques expressions un peu hasardées ont armé tout-à-coup la sévérité du Public, & de ce moment on n'a rien entendu. Or, comment, au milieu du tapage, des éclats & des cris, a-t-on pu juger une Comédie dont le fonds est peu de chose, & dont le principal mérite consiste dans les détails ? Voici qu'elle est la fable de ce petit Ouvrage.

Céphise a pris de l'amitié pour un fat, qui lui a donné l'amour du bel-esprit. Un jeune homme honnête & raisonnable, qui brûle pour elle de la passion la plus vraie, effrayé de ce travers, est sur le point de renoncer à l'épouser, comme il se l'étoit promis; il se

brouille même avec elle ; mais au dénouement Céphise reçoit une lettre de son père , elle ouvre les yeux , connoît son erreur , & se réconcilie avec l'honnête jeune homme , qui devient son mari.

Nous conviendrons qu'un tel fonds n'est guère intéressant ; que les sujets de cette nature sont devenus communs ; que Marivaux a peut être eu tout seul le secret des moyens propres à les faire réussir ; & qu'aujourd'hui même ils sont tellement usés , qu'ils ne seroient pas reçus aussi favorablement qu'ils l'ont été il y a trente ans. Néanmoins nous assurerons que Céphise ne méritoit pas un traitement si rigoureux que celui qu'elle a éprouvé ; qu'il est possible de faire une Comédie un peu longue & un peu froide , & d'avoir de l'esprit & du talent : en conséquence nous engageons l'Auteur de Céphise à ne point se laisser décourager par les cris des détracteurs & des gens à passion ; mais au contraire , à écouter la voix consolatrice des juges qui réunissent des connoissances à une sévérité honnête & décente , à choisir des sujets plus capables de produire les effets que la Scène exige , & sur-tout à être plus difficile avec lui-même.

Le Mercredi 29 du même mois, Madame *Desforges* a débuté dans l'emploi des Mères & des Duègnes, par le rôle d'*Aline*, dans *la Belle-Arsène* ; le Samedi suivant, par celui

d'*Hélène*, dans *Silvain* ; & le 5 Février, par le rôle d'*Alix*, dans *les Trois Fermiers*.

Il n'étoit guères possible de trouver un Sujet qui fût plus propre que Mme Desforges à restituer un emploi dans lequel, depuis quelque temps, le Public n'a pas trouvé beaucoup d'Actrices dignes de lui plaire. Mme Desforges joint à une taille noble & majestueuse, une belle physionomie ; de la mobilité dans le masque ; une voix agréable quoiqu'elle ne soit pas très étendue ; une prononciation pure, une articulation nette ; un débit raisonnable & presque toujours marqué des nuances que les circonstances exigent ; de l'intelligence ; un jeu muet très bien entendu, & de la sensibilité. Ceux de nos Lecteurs qui connoissent l'art du Théâtre & ses difficultés, sentiront, sans que nous le disions, qu'elle ne possède pas toutes ces qualités au même degré de perfection, & qu'il en est quelques-unes sur lesquelles elle doit travailler avec assiduité ; mais elle a le germe de toutes ; & , comme elle est encore fort jeune, on doit présumer, non-seulement qu'elle parviendra à acquérir ce qui lui manque, mais encore qu'elle se corrigera des défauts qu'on peut lui reprocher. Par exemple, il y a quelquefois de la roideur dans ses gestes, & de la contrainte dans son maintien. Ou elle rejette son buste en arrière, ou elle le penche en avant, de manière à gêner sa respiration, & à cacher au Spectateur une partie de l'expression de sa

physionomie. Quelquefois aussi, dans le débit simple ou dans le dialogue, elle élève sa voix dans les cordes aiguës, ce qui lui donne un peu de monotonie & de chant. Nous l'invitons à cesser de mériter ces reproches; & nous ne craignons point d'affurer qu'avec du courage, sur-tout si la Comédie Italienne rend justice à son talent, & consent à la faire travailler aussi souvent que l'exigent l'intérêt du Théâtre & celui d'un sujet qui s'annonce avec tant d'avantage, M^{me} Desforges doit acquérir un jour une grande réputation.

Nous ne terminerons pas cet Article, sans proposer un avis à quelques Actrices du Théâtre Italien, avis que nous croyons très-nécessaire. On a toujours reproché aux Comédiennes de ce Spectacle trop de recherche dans leur parure, & un luxe très-déplacé dans les rôles des Payannes & des Bergères. Jamais elles n'ont plus mérité ce reproche. En vain a-t-on plusieurs fois donné des éloges à feu Madame Moulinghen, & plus récemment à Madame Dugazon, pour le costume qu'elles ont adopté dans certains rôles : Et l'exemple & les éloges ont été également perdus. Il faut donc faire un dernier effort, & dire aux personnes qui jouoient le Samedi premier Février dans *Silvain*, & le Mercredi 5 du même mois dans *les Trois Fermiers*; que rien n'est plus ridicule dans une femme de village, que ces touffes de gaze qui déguisent la forme de leurs bras; que ces énormes juppons qui ensevelissent la moitié d'une Actrice dans une

espèce de tonneau; que ces nœuds de ruban qui coupent les manches par la moitié, qui environnent le sein, & qui viennent flotter au bas du corsage, ne conviennent point à une Paysanne; que ce costume est celui d'une femme qui se prépare à aller au bal, & non celui d'une Villageoise honnête & sensible; qu'enfin c'est ôter aux représentations Dramatiques une partie de leur illusion, que de négliger le costume qui convient à l'état & au rang des personnages, & que tôt ou tard les véritables Amateurs du Théâtre seront obligés de sévir contre un abus qu'on a souffert trop long temps, & qui est moins tolérable aujourd'hui que jamais.

A N E C D O T E S.

I.

LE Comte de Livry aimant beaucoup Piron, avoit voulu que ce Poète choisît un appartement dans son château, & avoit ordonné qu'on lui obéît, & qu'on le regardât comme le maître. La première fois que notre Auteur prit possession de cet appartement, ne voulant pas manger seul, il engagea la Concierge, Janséniste outrée, à lui tenir compagnie à table; celle ci, poussée par un beau zèle, se mit en tête de convertir Piron. Le Poète ne répondoit à toutes ses objections que par ce refrain: "Chacun a son goût, Mme Lamarre; pour moi je

» veux être damné. » Cette plaisanterie déplut beaucoup à la Concierge ; mais, sans se rebuter , elle continua la bonne œuvre , & fit tout ses efforts pour ramener la brebis au bercail. A peine huit jours s'étoient écoulés , que M. le Comte vint voir si son ami se plaisoit à Livry. Il le surprit à l'heure du dîner , dans l'instant même où la dispute ordinaire finissoit. « Eh bien , dit-il à Piron , » comment te trouves-tu ici ? es-tu content ? » Te sert-on bien ? — Oui , M. le Comte , » répondit Piron ; mais M^{me} Lamarre ne » veut pas.... — Comment , morbleu , elle » ne veut pas ! je prétends que tu sois ici le » maître comme moi-même.... Entendez- » vous , Madame ? Et si Monsieur me porte » la moindre plainte..... en un mot , je » veux.... — Calmez-vous , M. le Comte , » lui dit Piron , & daignez , je vous prie , » m'entendre jusqu'au bout ; M^{me} Lamarre » ne veut pas que je sois damné. Eh ! pour- » quoi , s'il vous plaît , Madame , reprit le » Comte ? n'est-il pas le maître ? de quoi » vous mêlez-vous ? Encore une fois , je vous » le répète , je veux qu'il fasse sa volonté , » & ce n'est pas à vous à y trouver à redire. »

I I.

Mlle WOSTINGTON, Actrice Angloise ; sortant de jouer un rôle d'homme , dit , en rentrant au foyer : « En vérité , la moitié du » Parterre vient de me prendre pour un

» homme. — Que fait cela , lui répondit
 » malignement une Comédienne, si l'autre
 » moitié fait le contraire? »

I I I.

UN premier Acteur de l'Opéra étant tombé malade au moment d'une nouvelle représentation , on choisit pour le remplacer un Acteur subalterne : celui-ci chanta , & fut sifflé; mais , sans se déconcerter , il regarda fixement le Parterre , & lui dit : « Je
 » ne vous conçois pas; quoi! vous allez
 » vous imaginer que pour six cent livres
 » que je reçois par année, j'ai vous donner
 » une voix de mille écus! »

I V.

LE Grand-Prieur trouva un jour Palaprat qui battoit son Domestique; il lui en fit des reproches assez vifs. « Comment,
 » Monsieur, vous me blâmez, dit le Poëte!
 » Savez-vous bien que , quoique je n'aie
 » qu'un Laquais , je suis aussi mal servi que
 » vous qui en avez trente? »

ANNONCES ET NOTICES.

*P*HYTONOMATOTECHNIE universelle, c'est-à-dire, l'art de donner aux Plantes des noms tirés de leurs caractères , nouveau système au moyen duquel on peut de soi-même, sans le secours d'aucun Livre, nommer toutes les Plantes qui croissent sur la

surface de notre Globe. A la publication de ce système, on joint les figures, les descriptions les plus méthodiques, l'analyse, les propriétés, les vertus, l'usage, l'étymologie & la synonymie de toutes les Plantes de la France; par M. Bergeret, Chirurgien, Démonstrateur de Botanique.

Le but de cet Ouvrage, que l'Auteur propose par souscription, est d'obvier aux fréquentes erreurs où sont entraînés les Elèves en Botanique par la lecture de certaines descriptions souvent en contradiction avec la Nature. L'idée que M. Bergeret donne de son système est bien propre à en faire desirer la publication. « Quiconque, dit-il, possédera les » principes de ma méthode pourra aisément, sans » le secours d'aucun livre, pas même de celui qui » contient cette méthode, nommer toutes les » Plantes qu'il n'auroit jamais vues. Mais bien » plus, cent personnes parlant cent langues différentes, éloignées de cent lieues les unes des autres, nommeront & écriront les noms des mêmes Plantes de la même manière que je les aurois écrits. Les principes de mon système sont » faciles à saisir & à retenir; ceux qui concernent » & qui font connoître les noms des différens genres de Plantes, peuvent être écrits sur moins de douze cartes à jouer. Il en est de même des principes qui concernent & font connoître les espèces de plantes. » L'Auteur détaillera les uns & les autres dans son Introduction, qu'il doit publier au plus tôt, & qu'on vendra séparément.

1°. Il ne fera imprimer de son Ouvrage que deux cent Exemplaires; en conséquence la souscription ne sera ouverte que jusqu'à la concurrence de deux cent Souscripteurs, dont moitié pour des figures enluminées, & moitié pour des figures non enluminées. 2°. Il sera envoyé aux Souscripteurs tous les deux mois, à commencer du mois de Jan-

vier 1783, un cahier contenant douze Planches & vingt quatre pages d'impression de format *in-folio*. 3°. Chaque Souscripteur pour les Exemplaires enluminés payera 54 liv. par année; savoir, 18 livres en recevant le premier cahier, 9 liv. en recevant le second, 9 liv. en recevant le troisième, 9 liv. en recevant le quatrième, 9 liv. en recevant le cinquième, & le sixième sera remis *gratis*. Les personnes qui souscriront pour des cahiers non enluminés, ne payeront que la moitié des prix ci-dessus. 4°. On donnera aux Souscripteurs une reconnoissance signée de l'Auteur ou du Libraire, dans laquelle on fera mention des différens prix pour les cahiers avec Planches enluminées ou non enluminées. 5°. On ne fera passer aucun autre cahier aux personnes dont la souscription se trouvera remplie, qu'elles n'aient auparavant renouvelé l'abonnement & conigné les sommes pour l'année suivante. 6°. L'Ouvrage sera imprimé des mêmes caractères que le Prospectus & sur le même papier que les figures. Il n'en sera tiré que douze Exemplaires sur papier de Hollande. On souscrira chez l'Auteur, rue d'Antin; Didot le jeune, Libraire & Imprimeur de MONSIEUR, quai des Augustins; Poisson, Graveur en taille-douce, cour du cloître Saint Honoré.

VOYAGE aux Indes Orientales & à la Chine, fait par ordre du Roi, depuis 1774 jusqu'en 1781; dans lequel on traite des Mœurs, de la Religion, des Sciences & des Arts des Indiens, des Chinois, des Péguins & des Madégaſſes; suivi d'Observations sur le Cap de Bonne-Eſpérance, les Iſles de France & de Bourbon, les Maldives, Ceylan, Malacca, les Philippines & les Moluques, & de Recherches sur l'Histoire Naturelle de ces Pays; par M. Sonnerat, Commissaire de la Marine, Naturaliſte Penſionnaire

du Roi, Correspondant de son Cabinet, & de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de celle de Lyon, 2 Vol. in-4°. enrichis de cent quarante Gravures, exécutées par d'habiles Artistes; quatre-vingt-cinq sont relatives aux Costumes, aux Arts, aux Monumens & aux Cérémonies Religieuses des Indiens & des Chinois; les autres représentent des Quadrupèdes, des Oiseaux & des Plantes. A Paris, chez l'Auteur, rue S. André-des-Arcs, vis-à-vis celle de l'Éperon, maison de M. Ménissier, Marchand d'Étoffes de Soie; Froullé, Libraire, sur le Pont Notre-Dame; Nyon l'aîné, rue du Jardinot; Barrois le jeune, rue du Hurepoix.

Cet Ouvrage, dont le plan est annoncé par le titre, ne doit pas être confondu avec ces relations copiées d'après des Voyageurs infidèles ou ignorans. L'Auteur a vû tous les pays dont il parle; il a observé les mœurs dont il fait la peinture; & son Ouvrage n'offre des copies que des objets qu'il a examinés & possédés. Il a déposé au Cabinet du Roi plus de trois cens espèces différentes d'oiseaux, cinquante quadrupèdes, nombre d'insectes & de papillons, un herbier précieux, des reptiles & des échantillons de différens bois.

Au mérite de bien choisir ses matériaux, M. Sonnerat joint le talent de les bien disposer; & il rend avec précision ce qu'il a observé avec justesse. Il ne s'est pas borné à étudier les productions de la nature, il a approfondi les usages des pays qu'il a visités & les mœurs des peuples avec lesquels il a vécu. En un mot, cet Ouvrage est une mine féconde d'agrément & d'instruction. Toutes les planches dont il est enrichi, sont dessinées par M. Sonnerat lui-même.

L'Édition *in-quarto* se vend 48 liv. en feuilles, 51 liv. brochée en carton, & 56 liv. reliée en veau; 76 liv. en grand papier de Hollande; 124 liv. avec les Planches calaminées sur papier de Hollande, &

le corps de l'Ouvrage sur papier de France ; 160 liv. avec le corps de l'Ouvrage & les Planches enluminées sur grand raisin de Hollande. Les Enluminures sont dirigées par les Demoiselles de *Surugues*, connues par leurs talens dans la Peinture ; on ne pourra délivrer le second Volume des exemplaires enluminés, qu'à la fin de Mars ou en Avril. Il y a aussi une Édition *in-octavo* en trois Volumes, ornée de sept grandes Gravures. Prix, 13 liv. 4 sols brochée, & 16 liv. reliée en veau. Ceux qui voudront mettre à la tête de l'Ouvrage la belle Carte des Indes & de la Chine de M. de l'Isle, & celle du Théâtre de la guerre dans l'Inde, par M. Boureet, comme elles n'appartiennent point à l'Auteur, payeront séparément, la première 1 liv. 16 sols, & la seconde 2 liv.

VOYAGE Pittoresque de Sicile, par M. Houel, Peintre du Roi. Le cinquième Chapitre de cet Ouvrage se publie ce mois-ci. L'intérêt que l'Auteur fait mettre dans le texte & dans les estampes, augmente à chaque Cahier, par la variété des sujets qu'il traite.

Ce Chapitre commence par les dernières instructions sur la ville de Sciacca, & traite de la pêche & de la salaison des Anchois. On y voit le récit de son départ & de son voyage à Palerme, pendant lequel il rencontre le sujet d'une estampe très-agréable, représentant une Scène de la Moisson ; après quoi il s'arrête à la Bagaria, petit pays près de Palerme, où est la fameuse maison de campagne du Prince de Palagonia. Après une description exacte de ce lieu célèbre par l'excès de ses bizareries, il représente & décrit la Naumachie antique de Palerme, dont il donne une vue perspective jointe à l'explication. De-là il passe à cette Capitale de la Sicile, qui n'en est pas éloignée, & près de laquelle se fait la pêche du Thon. Cette pêche lui a fourni trois estampes ;

la première offre le plan de la Tonnace, piège avec lequel on prend les Thons; il y a joint la représentation de ce poisson, & tous les détails de la pêche; la deuxième estampe est la prise de ce poisson; la troisième est la pêche. Cette pêche est un tableau très-nouveau & très-curieux.

On souscrit chez l'Auteur, rue du Coq S. Honoré, à côté du Café des Arts. Chaque Cahier se paie 12 liv.

NUMMORUM veterum populorum & urbium, qui in museo G. Hunter asservantur, descriptio figuris illustrata. Opera & studio C. Combe, 1 Volume in-4°. Londini, 1782.

Le Cabinet de M. Hunter, est si connu de MM. les Amateurs, que nous nous dispenserons d'entrer dans de plus grands détails. Les Planches de Médailles, au nombre de soixante-huit, sont gravées avec le plus grand soin.

THE Plays of W. Shakspeare, with the corrections and illustrations of various commentators; to which are added notes by S. Johnson and G. Steevens; with a supplement containing additional observations by several of the former commentators; to which are subjoined the genuine Poems of the same Author, and seven Plays that have been ascribed to him, 12 Vol. in-8°. London.

Cette Édition est la plus complète, & la plus estimée des Anglois. Les Personnes qui veulent entendre bien Shakespeare, ne peuvent mieux faire que de se procurer cette Édition donnée par le Docteur Johnson.

Ces deux Ouvrages se trouvent chez Pissot, Libraire, quai des Augustins.

SYMPHONIE à grand Orchestre pour deux

Violons, deux Hautbois, deux Cors, deux Altos & Basse, composée par M. le Comte de F... Officier au Régiment du Roi, Infanterie, n°. 1. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Bignon, Place du Louvre, & à l'Opéra, & aux Adresses ordinaires de Musique.

Air de Bravoure pour un Dessus, avec accompagnement de deux Violons, deux Hautbois, deux Cors, Alto & Basse, dédié à Mlle Besson, par M. le Comte de F.... Officier au Régiment du Roi, Infanterie. Prix, 2 livres 8 sols. A Paris, aux mêmes Adresses que ci-dessus.

Le Triomphe de l'Amour, peint par Hauffman, gravé par Gabriel Scorodomoff. A Paris, chez Mme Breton, Marchande d'Estampes, dans le jardin du Palais Royal, près le Café de Foy, & rue du Chantre, maison du Chandelier. Prix, 6 liv.

Cette Estampe agréable est dans la manière rouge Angloise, & fait pendant à celle du *Jugement de Paris*, qui se trouve à la même adresse.

T A B L E

<i>V</i> ERS sur la Paix, 97	<i>Etrennes Lyriques Anacréon-</i>	
<i>Stances à Mlle de Gaudin, 98</i>	<i>tiques,</i>	120
<i>Vers pour le Portrait de M. l'Abbé de Royrac, 101</i>	<i>Concert Spirituel,</i>	127
<i>Charade, Enigme & Logogryphe, 101</i>	<i>Comédie Françoisé,</i>	128
<i>Pensées Morales de Cicéron, 105</i>	<i>Comédie Italienne,</i>	129
	<i>Anecdotes,</i>	136
	<i>Annonces & Notices,</i>	138

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 15 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 14 Février 1783. GUIBL

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 22 FÉVRIER 1783.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ÉPIQUE A MOLIERE. *

MOLIERE, de nos mœurs, Censeur inimitable,
Et de tous nos travers, seul peintre véritable,
Toi, dont les défauts même ont un air séduisant;
De l'art que tu créas en le reproduisant,
Depuis que tu n'es plus, fais-tu quelle est l'histoire?
Tes mânes étonnés auront peine à le croire.
La Comédie, hélas! a brisé les pinceaux,
Et laisse en paix régner les méchans & les fots.
Malheur à l'insensé dont la plume novice
S'armeroit maintenant pour détrôner le vice!
Le vice impunément domine dans Paris;
On ne s'y moque plus de Messieurs les maris.

* Cette Épique est tirée d'un nouveau Recueil de Poésies
que l'Auteur va publier.

Nº 8, 22 Février 1783. G

Chacun d'eux y peut être infidèle ou commode ,
Et tout, jusqu'aux vertus, y dépend de la mode.

LES François d'autrefois n'ont pas été meilleurs,
J'en conviens avec toi ; mais tes crayons railleurs ,
S'ils ne les changeoient pas , du moins aux ris des Sages
Exposoient leurs travers , & même leurs visages ;
Et tel qui revenoit d'entendre Trissotin ,
Croyoit dans chaque Abbé retrouver un Cotin.

Tout est changé : Regnard , dont tu vis la jeunesse ,
Regnard s'acheminant aux rives du Permesse ,
Y rencontra Thalie , & d'un air assez doux ,
A cette aimable veuve il s'offrit pour époux.
Il lui plut : avec elle il partagea ton trône ,
Et ramassa les fleurs qu'en tressant ta couronne ,
La joyeuse Déesse avoit laissé tomber.
Rarement sur la Scène on l'a vu succomber.
Son style est vif , léger : son intrigue frivole.
Chez lui l'action court , le dialogue vole.
Brillant dans ses récits , saillant dans ses portraits ,
De la fine épigramme il épuise les traits ,
Mais est-il sans défauts aux yeux de la critique ?
A-t'il , ainsi que toi , le but philosophique ?
Sait-il avec adresse , avec dextérité ,
Raillant l'affreux Tartuffe & l'Avare hébété ,
Sous leurs pas en riant montrer le précipice ?
Non , loin d'en écarter , dans les sentiers du vice ,
Lui-même de sa main semble nous diriger.

Il ne cherche qu'à plaire , & point à corriger.
Des plus mauvaises mœurs son Théâtre est l'école.
Je suis loin de vouloir que , moderne Nicole ,
Un Poète comique , avec austérité ,
Ainsi que la vertu peigne la vérité ;
Il manqueroit son but. Qu'il invoque ta Muse ;
Sans jamais rien outrer , en tout temps elle amuse

REGNARD eut un rival qui ne fut pas le tien ;
Du trône de Thalie ingénieux soutien ,
Dufresni remplaça tes admirables Scènes ,
Par de légers portraits des sottises humaines ;
Décousu dans ses plans , mais ferré dans ses vers ;
Il peignit déceimment les indécens travers
De ces vives beautés , pétulantes coquettes ,
Qui vont quérant par-tout d'amoureuses fleurettes.
Souvent comme l'Abeille , enfant ailé du ciel ,
La Muse de Regnard * a dérobé son miel
Sur les diverses fleurs que , rivale de Flore ,
Du Molière Romain la Muse a fait éclore.
Dufresni , plus fécond , dans les travaux d'autrui
A toujours dédaigné de chercher un appui.
Dufresni créa seul ses plans , ses caractères ;
Seul il a fécondé ses veilles solitaires.
Regnard imite Plaute ; il n'a rien imité.
L'atticisme riant , l'aimable urbanité ,

* Allusion aux Ménéchmes de Regnard , imités des
Ménéchmes de Plaute.

Presque en tous ses Écrits marchent de compagnie,
Et son esprit par fois ressemble à ton génie.

IL meurt. Abandonnée au plus tendre regret,
Sur son troisième époux Thalie encor pleuroit.
Destouches la console : on lui doit des éloges ;
Il a souvent charmé le Parterre & les Loges,
Par les nobles atours de ses Drames touchans.
Ami de la décence, & fléau des méchans,
Souvent avec succès de l'ami * de Lélie,
Il a ressuscité la Muse ensevelie.
Il est pur comme lui, comme lui languissant.
Pour s'élever à toi, son génie impuissant
Fait pourtant des efforts dignes qu'on s'en étonne.
Il redescend bientôt ; redevient monotone,
Et sa gaité sans cesse est voisine des pleurs ;
S'il nous attristoit moins ; il nous rendroit meilleurs.

Je ne te parle point de ces Drames funèbres
Qu'enfanta le faux goût au sein de ses ténèbres ;
Qui du charbon de Londre exhalent la vapeur,
Et dont tout le mérite est de nous faire peur.
De ces noirs Avortons le nombre ici fourmille ;
Et loin qu'avec tes fils certain air de famille
Sur leur sombre laideur nous fascine les yeux,
L'ennui toujours est peint sur leur masque odieux.
Leur embonpoint n'est rien que de la bouffissure,
Et tous ont de leur chute encor la incurvissure.

* On fait que Térence fut ami du fameux Lélius.

De Fagan, de Boissy je ne te parle pas :
J'ai désigné les Chefs, qu'importent les Soldats ?
Il en est toutefois qu'au Pindé l'on renomme.
Gresset fit le *Méchant*, quoiqu'il fut honnête homme.
Et Piron, dans ses vers du Parnasse avoués,
S'est joué de lui-même, & nous a tous joués.
Dancourt même souvent captive nos suffrages.

Un peu moins immortel que ses jolis Ouvrages,
Dorat, toujours présent à mon cœur éperdu,
Aux mêmes lieux que toi sans doute est descendu.
Que du *Célibataire* il te fasse lecture :
De nos goûts passagers cette noble peinture
Pourra.... Qu'allois-je dire ? Est-ce être circonspect ?
En louant son ami l'ami paroît suspect.
Taisons-nous : seulement, pour changer de chapitre,
Permetts qu'en ton honneur j'achève cette Épître.

Il n'est point de grand Homme, il n'est point de
Héros,
Qui seul dans sa carrière ait brillé sans rivaux,
Et qui du plus haut rang ne puisse un jour descendre.
Le Macédonien, qui mit l'Asie en cendre,
Avoit accumulé cent triomphes divers ;
Mais Pôrus l'attendoit au bout de l'Univers ;
Non moins vaillant que lui, Pôrus fut le combattre.
César, que des Gaulois l'effort ne put abattre,
Ce Romain si fameux qui vainquit les Romains,
Seroit, sans Annibal, le premier des humains.

Le Chantre de Mantoue a sa douleur amère
De partager sa palme avec le vieil Homère,
Et Michel-Ange atteint à celle de Zeuxis.

Auprès d'Anacréon Tibulle s'est assis.

Rome, qui si long-temps fut l'émule d'Athènes,
A vu dans Cicéron renâître Démosthènes.

La Grèce eut des Myrons; la France, des Coustous;
Tous ces mortels sont grands, nous les admirons tous;
Ils marchent tous de front dans leur noble carrière;
Mais quel mortel jamais l'emporta sur Molière?

(Par M. le Chevalier de Cubières.)

SOPHRONIME, Nouvelle Grecque.

SOPHRONIME naquit à Thèbes; son père, d'une famille ancienne de Corinthe, étoit venu s'établir dans la capitale de la Béotie; il y mourut, sa femme le suivit bientôt; Sophronime à douze ans se trouva sans parens, sans fortune & sans protecteur.

De tout ce qui lui manquoit, il ne regrettoit que son père & sa mère. Le pauvre enfant alloit pleurer tous les jours sur leur tombe; il revenoit ensuite manger le pain que lui donnoit par charité un Prêtre de Minerve.

Un jour que le malheureux orphelin s'étoit perdu dans la ville, il entra dans l'atelier du fameux Praxitèle. Il est saisi d'un transport involontaire, à la vue de tant de

chef-d'œuvres; il regarde, il admire; & s'adressant à Praxitèle, avec cette hardiesse & ces grâces qui n'appartiennent qu'à l'enfance: " Mon père, lui dit-il, donne-moi
 " un ciseau, & apprends-moi à devenir un
 " grand homme comme toi. " Praxitèle regarde ce bel enfant, il est étonné du feu qui brille dans ses yeux; & l'embrassant avec tendresse: " oui, je serai ton maître, lui
 " répond-t'il, reste avec moi, j'espère que
 " tu me surpasseras. "

Le jeune Sophronime, heureux & reconnoissant, ne quitta plus Praxitèle, & sentit bientôt se développer le grand talent qu'il avoit reçu de la Nature; à dix-huit ans il faisoit déjà des ouvrages que son maître auroit avoués.

Malheureusement pour lui, à cette époque, Praxitèle mourut, & laissa par son testament une somme assez considérable à son élève favori. Sophronime fut inconsolable; le séjour de Thèbes lui devint odieux; il quitta sa patrie, & employa le legs de son bienfaiteur à parcourir la Grèce.

Comme il portoit dans toutes les villes cet amour du beau, le desir d'apprendre qui l'avoient enflammé dès l'enfance, chaque jour le rendoit plus instruit, chaque chef-d'œuvre qu'il voyoit lui apprenoit un secret. Le besoin de plaire acheva de polir son caractère & son esprit; plus modeste à mesure qu'il devenoit plus savant, pensant toujours à ce qui lui manquoit, & jamais à ce qu'il

avoit acquis, Sophronime à vingt ans fut le plus habile & le plus aimable des hommes.

Résolu de se fixer dans une grande ville, il choisit Milet, Colonie Grecque, sur la côte d'Ionie. Il y acheta une petite maison, des blocs de marbre, & fit des statues pour vivre.

La réputation, trop lente quelquefois à suivre le mérite, ne le fut pas pour Sophronime. Ses ouvrages furent estimés, l'on ne parla bientôt plus que de son talent. Le jeune Thébain, sans se laisser enivrer de ces éloges, redoubla d'efforts pour les mériter. Tranquille & solitaire dans son atelier, il consacroit sa journée au travail, le soir il se reposoit en lisant Homère; ce plaisir utile élevait son âme, & fournissoit à son génie les idées du lendemain. Satisfait du jour passé, & prêt pour le jour à venir, il remercioit les Dieux, & se livroit au sommeil.

Ce bonheur ne dura pas. Le seul ennemi qui puisse ôter le repos à la vertu, ne laissa pas Sophronime en paix. Carite, fille d'Aristée, premier Magistrat de Milet, vint, avec son père, visiter l'atelier du jeune Thébain.

Carite effaçoit toutes les beautés d'Ionie, & son âme étoit encore plus belle que son visage. Aristée son père, le plus riche des Milésiens, s'étoit consacré tout entier à l'éducation de sa fille. Il n'eut pas de peine à lui faire aimer la vertu; ses trésors prodigués lui donnèrent tous les talens qui l'embellis-

sent. Carite, avec seize ans, un esprit fin, une âme tendre, une figure charmante, pensoit comme Platon, & chantoit comme Orphée.

Sophronime, en la voyant, sentit un trouble, une émotion qui lui étoient inconnus. Il baissa les yeux, il balbutia. Aristée attribuant son embarras au respect, le rassura par des paroles pleines de bonté. " Montrez nous, lui dit il, votre plus belle statue; tout le monde vante votre talent. " Hélas! répondit Sophronime, j'ai osé faire une Vénus, dont j'étois content jusqu'à ce jour, mais je vois bien qu'il faut la refaire. " En disant ces mots, il déconvoit sa Vénus, & jetoit un coup-d'œil timide sur Carite. Celle-ci, qui avoit compris ses paroles, faisoit semblant de s'occuper de la statue, & pensoit au jeune Sculpteur.

Aristée, après avoir admiré les ouvrages de Sophronime, sortit de l'atelier, & lui promit de venir le revoir. Carite, en le quittant, le salua d'un air gracieux; le pauvre Sophronime s'aperçut pour la première fois, quand elle fut partie, qu'il restoit tout seul dans sa maison.

Ce soir-là il ne lut point Homère; il réfléchit, il se répéta bien qu'il alloit faire le malheur de sa vie, s'il osoit aimer celle qu'il ne pouvoit jamais posséder. Le lendemain, au lieu de travailler, il se redit tout ce qu'il avoit pensé la veille. Sa raison combattit de toute sa force contre le penchant qui l'en-

traînoit ; mais depuis que le monde est monde , aucun de ces combats n'a fini à l'avantage de la raison.

Déjà depuis long-temps Sophronime se disoit tous les jours qu'il falloit oublier Carite , & tous les jours il couroit la ville , dans l'espérance de la voir un moment. Plus de travail , plus de repos ; les statues imparfaites restoient au fond de l'atelier , sans qu'il daignât les regarder. Apollon , Diane , Jupiter n'étoient plus rien pour Sophronime ; toujours occupé de Carite , il passoit sa vie dans les cirques , dans les lieux publics , dans les promenades. Quand il ne l'avoit pas vûe , il revenoit penser à elle ; quand il l'avoit apperçue , il revenoit s'occuper des moyens de la revoir.

Enfin , sa réputation , sa constance , son adresse lui ouvrirent la maison d'Aristée. Il vit plus souvent Carite , il n'en fut que plus amoureux. Comment oser le lui dire ? Comment un Sculpteur sans fortune , sans parens , pouvoit il prétendre au premier parti de la ville ? Tout , jusqu'à sa délicatesse , lui défendoit de parler. Carite étoit si riche , qu'il n'étoit pas permis à un homme pauvre de la trouver belle. Sophronime savoit tout cela , il étoit sûr de se perdre en se déclarant ; mais il falloit mourir ou se déclarer. Il écrivit à Carite. Cette lettre si tendre , si soumise , si respectueuse , fut confiée à un esclave d'Aristée , à qui Sophronime donna tout ce qu'il avoit amassé du prix de ses statues. L'in-

fidèle esclave, au lieu de porter la lettre à Carite, courut la livrer à son père.

Le vieux Aristée, indigné de l'audace, abusa, pour la première fois, du droit que lui donnoit sa charge. Il supposa des crimes à Sophronime, l'accusa lui-même dans le conseil, & le fit bannir de la ville.

Le malheureux attendoit chaque jour, en tremblant, la réponse de l'esclave; il reçut l'ordre de quitter Milet. Il ne douta pas que Carite offensée n'eût elle-même sollicité cette vengeance: j'ai mérité mon sort, s'écria-t-il, mais je ne puis m'en repentir. O Dieux! rendez-la heureuse, & rassemblez sur ma tête tous les maux qui pourroient troubler sa vie. Sans murmurer de la rigueur de ses Juges, il s'achemina tristement vers le port, & s'embarqua sur un vaisseau Crétois, qui mettoit à la voile; ce ne fut pas sans verser des larmes qu'il perdit de vûe cette ville, où il laissoit tout ce qu'aimoit son cœur.

Cependant le père de Carite crut devoir cacher à sa fille le véritable motif qui avoit fait bannir Sophronime; Carite s'en douta. Elle avoit lû dans les yeux du Thebain tout ce qu'elle n'auroit osé lire dans sa lettre; elle donna quelques pleurs au souvenir d'un homme devenu malheureux pour l'avoir aimée; mais Carite étoit bien jeune, elle l'oublia bientôt; & Aristée, tranquille, ne songeoit plus qu'à marier sa fille, lorsqu'un événement extraordinaire répandit la consternation dans Milet.

Des Pirates de Lemnos surprirent un quartier de la ville. Avant que les Citoyens armés fussent accourus pour les chasser, ces barbares pillèrent le temple de Vénus, & enlevèrent jusqu'à la statue de la Déesse. Cette statue étoit le Palladium de Milet, à sa possession étoit attachée la félicité des Milésiens.

Le peuple consterné envoie des Ambassadeurs à Delphes, pour consulter Apollon. L'Oracle répond que " Milet ne sera en sû-
" reté que lorsqu'une nouvelle statue de
" Vénus, aussi belle que la Déesse même,
" aura remplacé celle que l'on a perdue. "

Sur le champ les Milésiens font publier dans toute la Grèce, que la plus belle fille de Milet, & quatre talens d'or, feront la récompense du Sculpteur qui remplira les conditions de l'Oracle. Plusieurs fameux Artistes arrivent avec leurs ouvrages; on les expose sur la place publique, les Magistrats, le peuple admirent; mais, dès que la statue est posée sur l'autel, un pouvoir surnaturel la renverse. Les Milésiens désespérés regrettent alors Sophronime, ils demandent à grands cris que l'on s'occupe de le chercher.

Aristée lui-même est obligé de prendre des informations sur le vaisseau Crétois où le malheureux banni s'étoit embarqué. L'on rapproche les époques, les jours, l'on envoie jusqu'en Crète, & l'on apprend que ce vaisseau a péri avec tout son équipage à la hauteur de l'Isle de Naxe.

Les Milésiens désolés, s'en prennent à leur Magistrat, & de son peu de vigilance, cause de l'invasion des barbares, & de la mort de Sophronime, qu'il avoit fait bannir injustement. Le peuple passe bientôt du murmure à la révolte, il court à la maison d'Aristée, il l'entoure, il la force; les larmes de Carite, ses cris, ses prières ne peuvent sauver son père; Aristée est saisi, chargé de fers, & traîné dans un cachot. Le peuple décide qu'il n'en sortira que lorsque la statue de Vénus aura été remplacée.

Carite au désespoir, veut aller elle-même à Athènes, à Corinthe, ou à Thèbes, chercher un Artiste qui puisse délivrer son père. Elle prend d'abord des mesures pour adoucir sa prison; un esclave sûr doit veiller à tous ses besoins. Carite, tranquille de ce côté, équipe un vaisseau, le charge de trésors, & part.

Les premiers jours les vents semblent la protéger, la moitié du chemin est déjà faite, lorsqu'un orage épouvantable détourne le vaisseau de sa route, & force le Pilote de se réfugier dans une anse qui lui étoit inconnue. A peine y est-il, que l'orage cesse, le soleil revient, & Carite, invitée par la beauté du temps, veut descendre à terre, pour se reposer quelques heures de la fatigue de la mer. Elle est bientôt sur le rivage. Un doux sommeil, sur un lit de gazon, la délasse, & lui fait oublier pour un moment toutes ses peines. Ce sommeil ne fut pas long :

Carite s'éveille , & voyant que ses esclaves dormoient encore , elle ne veut pas les troubler. Seule avec ses chagrins , elle se promène sur la rive ; & desirant de connoître ces lieux inhabités , elle franchit les rochers qui mettoient à l'abri des flots l'intérieur de l'Isle. Elle apperçoit une vallée délicieuse , traversée par deux petits ruisseaux , & couverte d'arbres fruitiers. Elle s'arrête pour contempler ce beau spectacle. La nature étoit alors dans les plus beaux jours du printemps ; tous les arbres sont fleuris ; les gouttes d'eau de l'orage passé , pendent encore à l'extrémité de chaque fleur , & le soleil , en les frappant de ses rayons , parsème les branches de pierres précieuses. Les papillons , heureux de revoir le beau temps , recommencent à voler sur les campanelles ; des légions d'abeilles bourdonnent au-dessus des arbres , n'osant pas toucher aux fleurs , de peur de mouiller leurs ailes transparentes. Le rossignol & la fauvette , revenus de leur frayeur , font retentir l'écho de leur ramage , tandis que leurs femelles , plus tendres , & ne songeant qu'à l'amour , voltigent sur la prairie , essayent avec leur bec le foin encore trop verd pour elles ; & lorsqu'elles ont trouvé un brin d'herbe sec & flexible , pleines de joie , elles l'emportent à tire d'ailes au nid qu'elles ont commencé.

Carite admira ce spectacle , & soupira. Elle descendit dans le vallon , & traversant la prairie , elle apperçut une petite cabane ,

entourée de noyers verts. Un bosquet lui en déroboit l'entrée ; elle entre dans ce bosquet , elle entend le murmure d'un ruisseau qui serpentoit à ses pieds ; bientôt les accens d'une lyre se mêlent à ce bruit si doux , elle écoute , une voix douce & tendre chante ces paroles :

J'ai payé cher ce court moment d'erreur ,
Où j'ai cru que l'amour suffisoit pour lui plaire ;
Je ressemble à ce téméraire
Dont la Reine du Ciel avoit séduit le cœur :
Junon , plus barbare que sage ,
Feignit jusques à lui d'abaisser ses appas ,
Il crut la serrer dans ses bras.....
Le malheureux n'embrassoit qu'un nuage.
Tel est mon triste sort, hélas !
Et je sens trop que ma peine cruelle
Doit survivre même au trépas ;
Si l'âme est immortelle ,
L'amour ne l'est-il pas ?

La voix n'avoit pas achevé, que Carite, reconnoissant Sophronime , tombe évanouie : au bruit qu'elle fait , il accourt , il la voit , il la prend dans ses bras , il la regarde encore , il ne peut croire à son bonheur ; il la porte au bord du ruisseau : de l'eau jetée sur son beau visage la fait bientôt revenir à elle ; Sophronime étoit à genoux : êtes-vous Carite, disoit il , ou bien une Divinité ? Je suis la fille d'Aristée, lui répondit elle avec dou-

cœur; mon père est en danger, vous sentez-vous le sauver. Ah ! parlez, reprit Sophronime avec transport, que faut-il faire ? ma vie est à lui comme à vous.

Carite alors lui raconta le service qu'il pouvoit rendre à sa patrie & à son père ; à mesure qu'elle parloit, la joie brilloit dans les yeux de Sophronime : rassurez-vous, lui dit-il d'un air fier ; j'ai dans ma cabane un ouvrage qui doit plaire à votre Déesse, comme à vos Concitoyens ; il est à vous dès ce moment, Carite, mais j'exige que vous ne le voyiez que dans le Temple de Milet.

La fille d'Aristée y consentit, & Sophronime lui raconta comment il s'étoit sauvé du naufrage, seul avec ses outils de sculpture. Il avoit trouvé dans cette Isle déserte de l'eau, des fruits & du marbre. Tranquille dans la cabane qu'il s'étoit construite, il avoit travaillé au chef-d'œuvre qui devoit délivrer Aristée. Venez, ajouta-t-il, venez voir l'asyle où je vivois en pensant à vous.

Carite suit Sophronime, & entre avec lui dans sa chaumière : par-tout le nom de Carite étoit écrit, par-tout son chiffre & celui de Sophronime étoient enlacés : pardonnez, lui dit le Sculpteur, seul dans cette Isle, j'osois tracer les sentimens de mon cœur, je n'avois pas peur d'être exilé. Ce mot fit venir quelques larmes dans les yeux de la tendre Carite ; elle regarda Sophronime, & lui serrant presque la main, ah ! lui dit-elle, ce n'est pas moi..... Elle n'acheva pas, &

considérant une statue couverte d'un voile qui étoit sur une espèce d'autel : hâtons-nous, ajouta-t'elle, d'aller retrouver mes esclaves, ils emporteront ce chef d'œuvre, que je ne dois voir qu'à Milet; vous viendrez avec moi; & quel-que soit l'événement, je sens que nous ne nous quitterons plus.

Sophronime transporté, osa baiser la main de Carite, qui ne s'en fâcha pas. Ils alloient prendre le chemin du rivage, quand ils furent joints par les esclaves & les matelots, qui, alarmés de l'absence de leur maîtresse, parcouroient l'Isle en la cherchant. Carite leur ordonna de porter avec précaution sur le vaisseau la statue voilée; on lui obéit. Sophronime ne quitta pas sa cabane sans remercier avec des larmes les Divinités champêtres qui l'avoient protégé dans cet asyle. Il posa sur l'autel où avoit été la statue, tous ses outils, & les consacra au Dieu Pan; ensuite baissant respectueusement le seuil de la porte je reviendrai, s'écria-t'il, mourir ici, si je ne peux vivre pour Carite. Après ces adieux, ils gagnèrent le vaisseau, & reprirent la route de Milet.

La traversée ne fut pas longue, heureusement pour Carite, qui vouloit que Sophronime eût délivré son père avant de lui avouer sa tendresse. Si le voyage eût duré plus longtemps, peut-être le Sculpteur eût-il été récompensé par cet aveu, avant d'avoir mérité de l'être. Mais la sagesse de Carite, le respect de Sophronime, & sur-tout le vent

favorable firent arriver les deux amans comme ils étoient partis de l'Isle déserte.

Le nom de Sophronime répandit la joie dans Milet. Le peuple qui l'aimoit s'assemble, & décide que sa statue n'a pas besoin d'être examinée par les Citoyens, & qu'elle doit sur le champ subir l'épreuve de l'autel de Vénus. On se rend au Temple, une foule immense le remplit; Carite suivoit en tremblant Sophronime, qui s'avançoit avec sa statue couverte d'un voile. Il la pose sur l'Autel d'un air modeste, mais non timide, la statue reste debout. Alors il la découvre, & tout le monde reconnoît les traits de Carite. C'étoit elle, c'étoit sa maîtresse que l'aimoureux Sculpteur avoit pris pour modèle de sa Vénus. Le portrait de Carite étoit si bien dans son cœur, que, loin d'elle, dans son Isle, il avoit pu se passer d'original, & en la faisant ressembler, il avoit rempli les conditions de l'Oracle, qui exigeoit une statue aussi belle que Vénus même.

La Déesse satisfaite, & non jalouse, accepte l'offrande, & manifeste, par la bouche de son Grand Prêtre, que l'Oracle étoit accompli. Le peuple pousse des cris de joie, il environne Sophronime, il lui demande avec transport de choisir sa récompense. Délivrez Aristée, répond-t'il, & Je suis trop payé. On vole à la prison du vieillard; Carite, pressée dans la foule, veut être la première à briser les fers de son père; elle l'embrasse, elle l'instruit de son bonheur, &

baïsse les yeux toutes les fois qu'elle prononce le nom de Sophronime. Aristée reconnoissant , demande son libérateur ; il se jette dans ses bras , il le baigne de ses larmes , mon ami , lui dit-il , je fus bien coupable ; mais Carite doit réparer mon crime. En disant ces mots , il joint dans ses mains celles des deux amans. Tout le peuple applaudir , rous sont heureux de leur bonheur , & Sophronime & Carite vont se jurer une éternelle fidélité au pied de cette statue , preuve certaine de la beauté de Carite & de l'amour de son époux.

(Par M. le Chevalier de Florian.)

Explication de la Charade , des l'Énigmes & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Poliffon* ; celui de la première Énigme est *la Science* ; celui de la seconde est *Maron* , considéré comme *Maron d'inde* , comme espèce de *châtaigne* , comme *boucle de cheveux* , & comme *pièce d'Artifice* ; celui du Logogryphe est *Minois* , où se trouvent *Sion* , *moi* , *soi* , *son* , *mon* , *nos* , *o* , *si* , *mi* , *S. Simon* , *Minos* , *mois* & *son*.



C H A R A D E.

MON premier, du désordre offre toujours l'image:
Heureux celui qui jouit de mon second;
Mais si mon tout étoit votre apanage,
Vous seriez un pauvre garçon.
(Par M. le Normand de l'Osier.)

A U T R E.

LA Loi défend mon premier,
La peine en est arbitraire;
Et mon tout de mon dernier
Est tout-à-fait le contraire.
(Par M. Delavigne.)

É N I G M E.

LE C T E U R, vous trouvez dans ma tête
Le Dieu des Bergers & des Bois;
Et mon tout est celui qui, par de justes loix,
Fait juger de votre requête.
Il habille en bleu vos enfans;
Mais on préfère ceux dont l'esprit intéresse.
Les plus jolis sont sûrs d'avoir la presse,
Et le reste va battre aux champs.
(Par M. le Tessier, Curé de S. Gaud.)

L O G O G R Y P H E.

JE suis du masculin sur le cou de Zémire ,
Je deviens féminin flottant sur un navire.
Sans rien ôter, Lecteur , transpose seulement,
J'offre dans mes cinq piés un fruit , un instrument.
(Par M. H.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALMANACH des Muses , 1783. A Paris ,
chez Delalain l'aîné, Libraire , rue Saint-
Jacques, vis à-vis celle du Plâtre.

ON fait que de tous les Recueils Poétiques
qui paroissent annuellement , l'*Almanach
des Muses* est le plus ancien & le plus ré-
pandu. On le donne, on le reçoit en étren-
nes ; il est attendu, désiré par les *Amateurs* ,
par les jeunes *Faiseurs* sur-tout , qui brûlent
de savoir si leur nom est enregistré à ce greffe
poétique ; & l'on se demande comment on
trouve le nouvel *Almanach*, avec le même
intérêt que met un *Agriculteur* à demander
si la récolte de l'année est bonne ou mau-
vaise. On n'est pas d'accord tous les ans sur
son degré de mérite ; les opinions se parta-
gent quelquefois ; & plus d'un jugement
qu'on en porte dépend bien moins de la

bonté réelle des poésies, que du genre de vers qui domine dans le Recueil, parce que telle ou telle espèce de poëme a toujours plus ou moins d'attraits pour les juges, même les plus éclairés. Souvent aussi le tribut d'une année se trouve réellement inférieur à celui des précédentes; mais, tour-à-tour un peu moins bien, un peu moins mal, l'*Almanach des Muses* a toujours passé pour être le meilleur de nos Recueils poétiques. Le goût exercé de l'Éditeur, la confiance méritée des meilleurs Poètes du jour, concourent à l'enrichir; & si depuis quelques années la mort lui a enlevé ses plus riches tributaires, une nouvelle race de Poètes semble sortir de leur cendre, & réclamer leur héritage.

Cependant, il faut en convenir, ce Recueil a perdu, sinon de son mérite, au moins un peu de sa nouveauté. Presque toutes les Pièces qu'on y inséroit autrefois n'avoient pas encore vû le jour; celles qui le composent aujourd'hui ont paru en partie dans le *Mercur* ou dans le *Journal de Paris*; & la raison de cette différence, c'est que le *Journal de Paris* n'existoit pas encore, & que les Poètes connus dédaignoient alors d'envoyer leurs productions au *Mercur*, effrayés peut-être par ces deux vers plaisans & énergiques que M. Robé avoit appliqués à ce *Journal* :

Vaste Clamart, où tant de trépassés,
Gissent en paix l'un sur l'autre entassés.

Mais aujourd'hui que le *Journal de Par*,

offre aux Poètes du jour une grande & prompte célébrité, & que le Mercure, plus en crédit, leur paroît un dépôt plus digne de leurs Ouvrages; ces deux Journaux sont devenus une des mines les plus fécondes de l'*Almanach des Muses*. En perdant ce degré de nouveauté, encore une fois, il n'a rien perdu de son mérite; mais il devoit exciter moins d'empressement; & puisque son succès est toujours le même, c'est un nouveau motif d'éloge pour l'Éditeur. Il est vrai qu'il s'y trouve encore tous les ans assez de vers nouveaux pour plaire, même à ceux qui courent moins après le mérite qu'après la nouveauté.

Au reste, cette Collection, qui n'est guère composée que de vers faits dans l'année, présente un tableau utile à ceux qui veulent observer les progrès ou la décadence de la poésie. On peut y voir les diverses nuances se prolonger ou disparaître successivement; on peut y découvrir tous les ans quel genre de poésie vient de perdre ou de gagner sous la plume de nos Écrivains. Cette réflexion nous inspire l'idée de changer notre plan pour l'extrait que nous devons en faire. Nous parcourons les divers genres de poésie dans lesquels se sont exercés les Auteurs qui ont contribué au Volume de l'année; & par cette marche, que nous suivrons dorénavant, nous mettrons nos Lecteurs à portée de voir par eux-mêmes, dans quels genres nos Muses modernes ont à déplorer leurs pertes, ou à se porgueillir de leurs acquisitions.

Commençons par la grande poésie, & mettons M. de Fontanes à la tête de ceux qui s'y sont exercés. Nous aurions désiré plus de jet, plus de liberté dans sa Traduction de l'Ode d'Horace; *Sic te diva potens cypris*. Après avoir dit:

Garde, & rends-moi mon cher Virgile,

Il ne falloit pas finir la strophe par ce vers qui suit immédiatement:

Garde la moitié de mon cœur.

parce que l'idée de *garde* devient froide, quand, dans le vers qui précède, on y a joint celle de *rends moi*, qui ajoute au sens. Il y a aussi une espèce d'irrégularité dans l'arrangement des vers de la quatrième strophe:

L'homme ose tout: de crime en crime

Se précipite sa fureur;

Quand son essor illégitime

Eut ravi le feu créateur,

La faim, la peste, aux yeux livides, &c.

Le sens qui finit après le second vers, ne devrait finir qu'après le quatrième, parce que le premier quatrain d'une strophe de dix vers doit être séparé par le sens des deux tercets qui la terminent. Cette espèce d'enjambement de phrase n'est plus permise aujourd'hui. *Rien n'est impossible aux humains*, qui se trouve plus bas, n'est ni assez élégant, ni assez poétique dans une ode.

Nous parlerons avec plus de plaisir (parce que

que
la
trou
ment qu
respice &
fonde & at
ici, dans les d
Je jouis du soleil
O doux calme!
Tous ces travaux
Ces sons confus q
Des enfans de Bru
Le bruit les environ
On y trouve n
à ces deux-ci:
Le Temple, où chaque
Sortir d'un long silence
Sortir d'un long silence
& les autres expre
pleines d'harmonie.
core sept ou huit vers
souvent au sein des nuits
S'égémir les échos du son
En vain le repoussant de son
La pénitence veille assise sur
Il entre déguisé sous les voi
Au Dieu consolateur en ple
A Comminge, à Rancé, Dic
A Comminge, à Rancé, qui ne
N°. 8, 22 Fév.

que nous avons plus de bien à en dire) de *la Chartreuse de Paris* , Pièce où nous avons retrouvé l'énergie de peinture & de sentiment qui caractérise M. de Fontanes. Elle respire & communique une mélancolie profonde & attachante.

Ici , dans les détours de ces sentiers couverts,
Je jouis du soleil , de l'ombre & du silence.
O doux calme ! ces chars où s'assied l'opulence ,
Tous ces travaux , ce peuple à grands flots agité ,
Ces sons confus qu'élève une vaste cité ,
Des enfans de Bruno ne troublent point l'asyle :
Le bruit les environne , & leur âme est tranquille.

On y trouve nombre de vers comparables à ces deux-ci :

Ce Temple, où chaque aurore entend de saints concerts
Sortir d'un long silence & monter dans les airs.

Sortir d'un long silence , peint avec hardiesse ,
& les autres expressions sont poétiques & pleines d'harmonie. Bornons-nous à citer encore sept ou huit vers de la même Pièce.

Souvent au sein des nuits la plainte de l'Amour
Fit gémir les échos du sombre Monastère.

En vain le repoussant de son regard austère ,

La pénitence veille assise sur le seuil ,

Il entre déguisé sous les voiles du deuil.

Au Dieu consolateur en pleurant il se donne.

A Comminge , à Rancé , Dieu sans doute pardonne ;

A Comminge , à Rancé , qui ne doit quelques pleurs ? &c.

N^o. 8 , 22 Février 1733. H

Le morceau que M. de Fontanes a imité des poésies *erses*, ne nous paroît pas inférieur à sa *Chartreuse*. La manière en est large, harmonieuse & lyrique.

M. Bérenger, qui a souvent enrichi ce Recueil de plusieurs morceaux de poésie légère, s'est exercé plus d'une fois dans la grande poésie. Quoique sa Pièce sur l'*Hiver*, insérée dans le Volume de cette année, ne soit pas son meilleur Ouvrage, il y a des détails très heureusement exprimés, & qui confirment la réputation qu'il s'est acquise. On lit de lui, dans ce même Volume, deux Pièces dans un autre genre : à *mon Hermitage*, & *les deux Chiennes*. Ce dernier Ouvrage est plein de grâce & d'intérêt.

M. de Bonneville, qui s'étoit fait connoître avantageusement par un Dialogue inséré l'année dernière, a donné quatre morceaux de grande poésie. Ce sont des imitations, qui, en laissant desirer quelquefois plus de correction & de soin, prouvent un talent qu'on doit encourager.

Nous ne quitterons pas l'article des grands vers sans faire mention d'un talent plus récent encore que celui dont nous venons de parler. Le nom de M. le Chevalier de Rivarol n'avoit jamais paru dans l'Almanach des Muses. On concevra une opinion avantageuse de son talent, d'après une Épître qu'il adresse à M. le Baron de *Salis - Marscheins*. En voici quelques vers :

Mais ce globe embrâsé qui s'allume sans cesse,

Pourroit-il , comme nous , éprouver la vieillesse ?
 O désastre inoui ! si le flambeau du jour ,
 Consumé par le temps s'éclipsoit sans retour ,
 Les planètes en deuil , veuves abandonnées ,
 Rouleroit dans les cieux , d'ombres environnées ;
 La désolation rempliroit l'Univers ;
 Les plus sombres vapeurs infecteroient les airs ;
 Le chaos renaîtroit : dans cette nuit impure ,
 Bientôt un froid mortel glaceroit la Nature.
 L'homme & les animaux pêle-mêle égarés ,
 Pousseroient en mourant des cris désespérés ,
 Et la mort , de son crêpe enveloppant l'abîme ,
 Se détruiroit enfin pour dernière victime.

M. l'Abbé Aub.... , Mme de la Fer.... , M. Drobecq , M. G * * , & M. de Monvel , ont traité le genre de la Fable. Celle de M. l'Abbé Aub..... , qui commence le Volume , & qui est un peu moins propre , à être citée depuis la nouvelle de la paix , est ingénieuse & piquante. C'est un des meilleurs Ouvrages de son Auteur. Nous ne citerons pas non plus celle de M. de Monvel , parce qu'elle a déjà paru dans ce Journal avec les louanges qu'elle mérite. Nous avons déjà payé à Mme la Marquise de la Fer.... un tribut d'éloges ; mais chaque Pièce qu'on lit de cette Muse si intéressante , est une nouvelle dette que l'on contracte. Tout ce qui échappe à sa plume porte l'empreinte d'un esprit aimable & d'un cœur sensible. Nous invitons nos

Lecteurs à lire les trois Fables dont elle a enrichi l'Almanach des Muses. Nous allons en citer une plus courte, où l'on trouve de l'esprit sans affectation, & de la précision sans sécheresse. Celle-ci est anonyme.

Le Garde-Chasse & les Perdrix, Fable.

DANS une immense & riche plaine,

Sur les bords rians de la Seine,

Maintes Perdrix vivoient tranquillement.

Un Garde-Chasse vigilant

Les garantissoit de l'outrage

De la belette au nez pointu,

De l'époulet au doigt crochu,

Et des matoux du voisinage.

Tranquilles dans cet hermitage,

Leurs jours étoient des jours heureux;

Et si Perdrix forment des vœux,

Elles en ont formé, je gage,

Pour leur protecteur généreux.

Qu'il est attentif, disoient-elles!

Combien nous éprouvons ses soins & sa bonté!

C'est un Dieu descendu des voûtes immortelles

Pour présider à notre sûreté

Dans ces retraites.

Elles se trompoient les pauvrettes.

Le temps de la chasse arriva,

Et le plomb, plus léger que leurs rapides ailes,

En les atteignant leur prouva

Qu'on ne les gardoit pas pour elles.

Pour les épîtres, poésies légères ou érotiques, nous avons plusieurs personnes à citer avec éloges. Mme de Bourdic, qui, jeune encore, a su déjà illustrer deux noms * par les productions de son esprit, est connue par un bon goût de versification, des pensées gracieuses, & un style piquant & vrai. On lira d'elle avec plaisir deux Pièces, l'une adressée à M. Sabbatier, l'autre à Mme la Vicomtesse de **.

Une nouvelle rivale s'est montrée cette année dans la carrière poétique; c'est Mlle de Gaudin, dont on lira avec plaisir un petit Conte, intitulé: *la Raison dupe de l'Amour*. Le talent des jolis vers doit plaire à un sexe à qui la Nature a sur-tout confié le don de plaire. Le charme de la poésie devient dans ses mains un nouveau moyen de séduction; il soumet à leur esprit ceux qui ont échappé à leurs charmes, même ceux qui n'ont pu les connoître. Mais notre sexe ne se plaindra jamais d'un nouveau danger qui lui procure de nouvelles jouissances.

On trouve dans le même Volume six Pièces de M. de Choisy, qui confirment les éloges qu'on a donnés à sa Muse ingénieuse & brillante; trois de M. Romans, pleines de vérité & de grâce; deux de M. de la Louptière, connu & distingué depuis long temps parmi nos Poètes érotiques; & une Épître

* On sait que c'étoit auparavant Mme la Marquise d'Entremont.

fort gaie & fort piquante de M. le Comte Raiecki, Polonois, adressée à M. Blanchard, sur son bateau volant. On lira aussi avec plaisir une Épître de M. Mugnerot à M. Robbé.

On ne doit pas craindre de nous voir oublier M. le Chevalier de Parny. Une pareille distraction tiendrait de l'ingratitude. Quand à un goût sain, à un style plein de vérité, on joint une manière ingénieuse, & ce charme indéfinissable qui manque plus d'une fois aux esprits les plus brillans, on ne doit pas craindre de produire des impressions passagères, & l'on peut compter sur un retour de gloire en retour du plaisir qu'on a donné. M. le Chevalier de Parny a contribué pour trois Pièces, dignes toutes les trois de son talent depuis long-temps apprécié. Nous allons citer la première, parce qu'elle est des plus courtes.

A C H L O É.

SELON vous, mon sexe est léger ;
 Le vôtre nous paroît volage ;
 Ce procès qu'on ne peut juger ,
 Est renouvelé d'âge en âge.
 Vous prononcez dans ce moment ;
 Mais j'appelle de la sentence.
 Croyez-moi, c'est injustement
 Que l'on s'accuse d'inconstance.
 Il n'est point de longues amours ,

J'en conviens ; mais presque toujours
Votre âme s'abuse elle-même.

Dans sa douce crédulité,
Souvent de sa propre beauté
Elle embellit celui qu'elle aime.

Il a tout du moment qu'il plaît :
Grâce au desir qu'il a fait naître ,
Vous voyez ce qu'il devroit être ,
Vous ne voyez plus ce qu'il est.

Oui, vous placez sur son visage
Un masque façonné par vous ;
Et, séduite par votre image ,
Vous divinisez votre ouvrage ,
Et vous tombez à ses genoux.

Mais le temps & l'expérience
Écartant ce masque emprunté ,

De l'idole que l'on encense ,

Montre bientôt la nudité :

On se relève avec surprise ;

On doute encor de sa méprise ;

On cherche d'un œil affligé

Ce qu'on aimoit , ce que l'on aime ;

L'illusion n'est plus la même ,

Et l'on dit : vous avez changé.

Du reproche , suivant l'usage ,

On passe au refroidissement ;

Et tandis qu'on paroît volage ,

On est détrompé seulement.

DES Amantes voilà l'histoire,
 Chloé; mais, vous pouvez m'en croire,
 C'est aussi celle des Amans.
 En vain votre cœur en murmure;
 C'est la bonne vieille nature
 Qui fit tous ces arrangemens.
 Quant au remède, je l'ignore.
 Sans doute il n'en existe aucun;
 Car le vôtre n'en est pas un :
 Ne point aimer, c'est pis encore.

Il y a cette année fort peu de Contes d'une certaine étendue. Ceux qui se sont exercés dans ce genre, ou dans celui des bons mots rimés qui rentrent dans la même classe, sont M. Collin, M. Duault, M. D. T., M. Guyétand, M. Masson de Morvilliers, M. Pons de Verdun, & M. Pouteau. Le *Devin qui n'est pas Sorcier*, *Consultation dialoguée*, soutient la réputation de gaieté & d'originalité que M. Collin s'est déjà faite par ses premiers essais; le dialogue en est fort naturel. Le *Père Laconique*, par M. Duault, est une boutade assez plaisante; & il y a beaucoup de gaieté dans le *Présent incomplet*, de M. Pons de Verdun. Le voici :

A douze élus qui formoient un Chapitre,
 Depuis trois mois, Paul devoit mille francs;
 Mais sa cassette, en dépit du bon titre,
 Pour les payer, lui demandoit trois ans.
 Le verre en main, & les coudes sur table,

Rêvant un jour à sortir d'embarras ,
Il se souvient qu'il a dans son étable
Douze gorets bien tendres & bien gras ,
Que fraîchement sa-truïe avoit mis bas.
En porter un à chaque vénérable
Pour l'attendrir en lui contant son cas ,
Est un projet que Paul trouve admirable.
« C'est le bon Dieu qui-m'inspire ceci !
» Remarque bien , dit il à son épouse ,
» Remarque bien que nos gorets sont douze ,
» Et ces Messieurs tout juste douze aussi. »
Joyeux , Dieu sait ! le Manant s'endimanche ;
Il va trouver nos Béats en secret ;
A chacun d'eux il présente un gorot ,
Et chacun d'eux lui promet carte blanche ,
Trois ans de plus , comme il le desiroit.
Le lendemain le Chapitre s'assemble :
Paul fait alors un grand signe de croix :
» Chacun à part m'ayant promis sa voix ,
» J'aurai , dit-il , les douze voix ensemble ,
» Si qu'il chantoit d'avance *alleluia* ! »
Quand le Chapitre en sortant lui cria :
« Point de quartier , dès demain paye ou tremble. »
Pour le calmer , lors d'un ton papelard ,
Chaque Béat le tirant à l'écart ,
Lui dit : « mon cher , j'ai parlé fort & ferme
» En ta faveur , & j'ai vingt fois conclu
» Que l'on devoit t'accorder un long terme ;

» Notre Chapitre ainsi ne l'a voulu. »
 Paul, attiré du refus qu'il essuye ,
 Songe aux gorets ; & d'un air ingénu
 S'écrie : hélas ! que n'ai-je donc connu
 Votre Chapitre , il auroit eû ma truye !

Le bon mot qu'a rimé M. Pouteau est plaisant.

Parmi quelques épigrammes , on distinguera celle intitulée : *le Repentir* , par M. Masson de Morvilliers , connu par de jolis vers dans plus d'un genre , mais sur-tout par le tour vif & mordant qu'il fait donner à l'épigramme.

MÔSE , alte-là ! j'abjure l'épigramme.
 Ne peux-tu donc m'inspirer d'autres chants ?
 Comme un forçat , j'ai languï sur ma rame ;
 Qu'ai-je gagné ? la haine des méchans.

Si d'un pédant je peins le lourd mérite ,
 Damon se croit désigné dans mes vers.
 Que je persiffle un rimeur hypocrite ,
 Cléon me lance un regard de travers.

D'un mot plaisant , si je force à se taire
 Ces plats grimauds , toujours si contents d'eux ,
 Qui vont traînant leur honte héréditaire ,
 'Damis soutient qu'un fot & lui font deux.

CHANTONS plutôt la candeur , la science ,
 La modestie avec tous ses attraits ;
 Et ces Messieurs , du moins en conscience ,
 Ne croiront plus qu'on fasse leurs portraits.

Ces vers sont plaisans, mais *ces Messieurs* trouveront que cette réparation est pire que l'offense, & qu'un pareil repentir ressemble beaucoup à ce qu'on appelle *impénitence finale*.

Il nous reste à parler de la Chanson. On en voit très-peu dans le Recueil de cette année. Il y a de la gâité dans *le Paresseux*, de M. de Br..., & des détails agréables dans la Romance & la Chanson de M. Garnier. La Romance de M. Grouvelle, intitulée : *la Vieille de seize ans*, est ingénieuse. Nous allons rapporter un couplet de M. L **, qui nous a paru heureux.

*Couplet à une Dame, qui prétendoit que
perdre la raison & perdre la mémoire,
étoient la même chose.*

EN dépit de votre argument,

Je prouve le contraire.

Daignez m'accorder seulement

Un baiser pour salaire.

Si j'obtenois un pareil don

Pour prix de ma victoire,

Je pourrois perdre la raison,

Mais non pas la mémoire.

Les jolis couplets de M. A... sur un air d'*Albanèze*, avoient déjà couru manuscrits, & on les retrouve avec plaisir dans ce Recueil, ainsi qu'une chanson guerrière de M. Berquin, si connu par ses Romances.

H vj

& ses Idylles , avant de l'être par d'autres Ouvrages.

Après avoir parcouru les divers genres de poésies , pour mettre nos Lecteurs à portée d'apprécier nos richesses de cette année , nous allons citer d'autres noms qui parent encore plusieurs pages de ce Volume. Deux Hommes de Lettres fort connus , M. Blin de Sainmore & M. de la Harpe , se sont réunis (par hasard sans doute) pour célébrer le Comte du Nord. Le talent de ces deux Écrivains est connu , & leurs Épîtres répondent à l'idée qu'en a conçu depuis long temps le Public.

Nous ne devrions peut-être pas parler de Voltaire , n'ayant à louer de lui dans ce Recueil que quelques détails dans une Épître , & une fort jolie épigramme. Un pareil éloge , adressé à un aussi grand nom , est trop peu de chose ; mais il vaut encore mieux acquitter une dette si modique , que de se rendre suspect d'un oubli criminel.

On lira avec plaisir , dans ce même Volume , diverses Pièces de M. le Chevalier de Lœillard , de M. Doigny , de M. François de Neufchâteau , de M. Flins , de M. Maréchal , & de M. de Sauv. * * , dont la réputation est fondée sur des Ouvrages plus importants , & qui jouissent de l'estime du Public.

Nous aurions voulu parler aussi de M. le Marquis de Villette , de qui on lit tous les ans quelques Pièces ingénieuses , de M. l'Abbé Dourneau , de M. Fallet , de M. Fréron , de M. Marf * * , de M. de Pils , de

M. Saur, de M. Vigée, de M. Royou, de M. Rebel, &c. qui ont contribué avec succès à l'Almanach de cette année; mais la multiplicité des noms qui enrichissent ce Recueil, nous met fort à l'étroit dans les bornes qui nous sont prescrites, & nous force d'abrégier tout à la fois & la critique & la louange.

On s'appercvra peut-être aussi qu'il y a quelques Ouvrages dont nous n'avons point parlé, ceux qui sont souscrits de notre nom, en gardant le silence sur ces bagatelles, nous n'avons pas la prétention de faire dire que c'est par modestie : Dieu veuille seulement qu'on ne dise point que c'est par justice!

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

IL est inutile de prévenir nos Lecteurs que les Articles des Mercuries précédens, où l'on a rendu compte, avec tant de détail, de la reprise d'*Atys*, ne sont pas de l'Homme de Lettres qui s'est chargé depuis huit mois de la rédaction des Articles de l'Opéra.

Cet Homme de Lettres se seroit fait un plaisir de rendre justice au travail utile & trop mal apprécié de l'Ecrivain célèbre qui a fait au Poëme de Quinault des correc-

tions nécessaires , pour donner à l'action plus de rapidité , & animer la Scène par des sujets d'airs & de morceaux d'ensemble propres à un genre de musique qui n'existoit point du temps de Quinault; il auroit rendu le plus sincère hommage aux grands talens du Compositeur ; & en louant toutes les beautés de la musique d'Atys , il n'auroit fait que rendre les impressions de plaisir qu'il en a constamment reçues.

Un ami des deux Auteurs , se défiant sans doute de l'impartialité & des lumières du Rédacteur ordinaire , a désiré qu'on lui confiât le soin d'annoncer lui-même la reprise de cet Opéra, & d'apprendre au Public à en sentir toutes les beautés. Le Rédacteur a sans effort consenti à lui céder cette importante fonction, persuadé qu'il savoit mieux que personne comment ses amis desiroient d'être loués.

Cet ami s'est déguisé sous le nom de *Mélophile* , & personne ne paroît avoir intérêt à lever son masque. Son admiration pour la musique d'Atys est sans bornes; il n'y voit qu'une multitude innombrable de beautés dont à peine il se croit digne de parler, & il n'y a pas apperçu une tache.

Le Rédacteur avoue qu'en aimant & en admirant , dans cette musique , un grand nombre de morceaux charmans & de différens genres de beautés , il croit y appercevoir des défauts ou des négligences qu'il auroit jugé , pour l'intérêt même de l'art , devoir indiquer

selon ses lumières ; mais avec tous les égards que l'on doit à un Compositeur du mérite & de la réputation de M. Piccini ; il croit même que des éloges sentis , mais modérés par une critique honnête & motivée , servent mieux un Artiste dans l'opinion publique qu'un enthousiasme excessif , trop difficile à partager , & souvent même à comprendre.

Il auroit applaudi , par exemple , à la nouvelle ouverture d'Atys , parce qu'il la trouve fort supérieure à l'ancienne ; mais il n'auroit pas dit que l'Auteur *avoit seul le droit de n'être pas satisfait* de la première ; car le Public , qui n'en avoit pas été satisfait , avoit le droit de n'en être pas satisfait.

Il n'auroit pas dit que le véritable art de moduler n'est connu que des Italiens , de crainte de se faire une querelle avec tous les Compositeurs & Amateurs de l'Europe , qui connoissent les savantes compositions des Bach , des Hayden , des Wagenseil & des Holzbaüer , sans parler d'autres grands Maîtres Allemands & François , que nous ne nommons pas , pour éviter toute comparaison embarrassante.

Il n'auroit pas pensé à exalter l'effet de tel morceau qui n'a jamais fait d'effet , ni la *beauté d'expression* de tel autre , qui n'est pas même susceptible d'une expression frappante.

Il n'auroit jamais eü l'esprit de découvrir dans un duo *cés chants larges & spacieux*

dont le secret ne s'apprend que sous l'heureux ciel de l'Italie ; ce langage n'est pas à la portée des malheureux habitans du ciel de Paris. Il auroit encore moins pu deviner que tel air étoit sorti d'un seul jet de la tête & du cœur du Compositeur. M. Piccini a du être bien étonné de toutes les belles choses qu'on lui fait voir dans ses propres Ouvrages.

Enfin, en rendant compte de son sentiment sur cet Opéra, il auroit, en Historien fidèle, rendu compte aussi de l'impression que la représentation a faite sur le Public.

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations, qui deviendroient inutiles pour l'art, & fastidieuses pour nos Lecteurs. Nous nous contenterons d'ajouter que ce n'est pas en accumulant les épithètes & les adverbes qu'on loue efficacement les productions des Arts ; qu'il y a des éloges qui nuisent plus que des satyres ; qu'une admiration emphatique & illimitée inspire aux meilleurs esprits une juste défiance, excite à la contrariété, prête au ridicule, n'en impose qu'aux fots, & leur en impose même rarement.

M. *Mélophile* a-t'il prétendu sérieusement faire croire à ceux qui ont eu la patience de le lire, que la musique d'Atys réunissoit toutes les perfections possibles sans un seul défaut ? A-t'il cru servir M. Piccini en imprimant un éloge que, depuis Homère jusqu'à Racine, aucun Ouvrage de l'homme n'a pu mériter. Pour nous, sincères admirateurs de ce grand Maître, nous croyons que

l'enthousiasme aveugle de ses amis lui a fait plus de mal que toutes les injustices de ses détracteurs, & que s'il n'a pas eu ici tous les succès que sa réputation & la supériorité de son talent nous promettoit, c'est qu'il lui a manqué quelques amis aussi sévères qu'éclairés, plus attachés à sa gloire qu'à leurs opinions, & qui joignissent au sentiment naturel de la musique une connoissance réfléchie des vrais principes de cet art, appliqué aux grands effets de la poésie dramatique ; principes dont malheureusement *le secret ne s'apprend pas encore sous le beau ciel de l'Italie.*

Nous finissons par inviter M. *Mélophile* à ne pas priver le Public des Observations utiles qu'il annonce sur la musique théâtrale & sur le chant qui y convient. Cela ne peut être que curieux.

Mardi 11 de ce mois, on a repris à ce Théâtre l'*Embarras des Richesses*. L'affluence & le succès de cette première représentation ont justifié le jugement que nous en avons porté dans la nouveauté. Les Auteurs y ont faits des changemens heureux, dont nous allons rendre compte.

M. Grétri, supérieur aux petits entêtements de l'amour propre, a retouché son ouverture, & l'a rendue plus piquante. Il n'y a eu de changement au premier Acte que dans le Ballet qui le termine. Au lieu du divertissement des jeux de l'arc & de la

course, c'est un divertissement de Bergers qui viennent dans un bosquet où est la statue d l'amour, déposer à ses pieds des corbeilles de fleurs & y suspendre leurs guirlandes. Les airs de danse en sont agréables & variés, & respirent le caractère d'une fête à la fois élégante & champêtre. Le divertissement est coupé par un petit duo où *Rosette* se plaint à la mère de *Mirtil* de n'y pas voir son amant que *Plutus* a retenu. Il paroît enfin. *Rosette* vole au-devant de lui ; & au moment où elle le conduit à l'autel de l'Amour le tonnerre se fait entendre, le bosquet est détruit, & l'on voit s'élever le palais que *Plutus* a promis à *Mirtil*.

Dans le second Acte le Poëte a supprimé quelques Scènes & quelques Chœurs inutiles qui ralentissoient la marche de l'action. Dans le Divertissement de Nymphes & d'Amours, qui coupe cet Acte, on a substitué à l'entrée des Guerriers, qui avoit paru déplacée, une chacone, dansée par Mlle Dupré & le sieur Gardel, qui ont mérité & obtenu les plus grands applaudissemens.

Il n'y a de changement au troisième Acte que dans la manière dont *Plutus* revient annoncer que d'accord avec l'Amour il veut couronner la tendresse de *Mirtil* & de *Rosette* ; alors la Scène change, & représente le bosquet & la montagne où s'exécutent les jeux & les courses qui formoient auparavant le divertissement du premier Acte. C'est Mlle Guimard qui rem-

porte le prix de la course sur ses compagnes, & qui est vaincue ensuite par le sieur Vestris. Nommer ces deux charmans sujets, c'est être dispensé de tout éloge; ils en ont épuisé toutes les formules.

Mlles Gervais & Pelin & le sieur Laurent terminent agréablement cette fête, que M. Grétri a embellie de plusieurs airs nouveaux, & dont l'effet est plus analogue au sujet que le Ballet trop sérieux des quatre parties du monde qu'on y avoit mis d'abord.

Cet Ouvrage, dans l'état où il est, nous paroît offrir un spectacle très-agréable par le mouvement & la variété des tableaux, par un mélange piquant d'intérêt & de gaieté, & sur tout par une musique sensible, brillante, spirituelle & toujours naturelle, musique qu'on goûte davantage à mesure qu'on l'entend davantage; & dont on ne sentira tout le prix que lorsque plusieurs autres Compositeurs se seront essayés dans le même genre. Malgré les préventions de plusieurs personnes contre ce genre, qui sera peut être un jour de la plus grande ressource pour l'Opéra, l'expérience ne tardera pas à faire sentir l'obligation qu'on doit avoir aux Auteurs qui en ont enrichi ce Théâtre.

Mlles Saint-Huberti & Audinot ont joué & chanté leurs rôles avec le goût & l'intelligence qu'on leur connoît, & dont elles donnent chaque jour de nouvelles preuves.

Le sieur Lainez s'étant trouvé indisposé a été remplacé dans le rôle de Mirtil par le

sieur Rousseau, qui a mis plus d'aisance & de chaleur dans son jeu, plus de précision & de nuances dans son chant qu'on n'avoit droit d'en attendre de son peu d'habitude de la Scène. Les applaudissemens qu'il a mérités dans ce rôle, & ceux qu'il a obtenus depuis dans le rôle encore plus important d'*Alys*, doivent l'encourager à perfectionner par l'étude & de bons conseils, les avantages que lui donnent sa jeunesse & l'agrément de sa voix.

Le sieur Laïs, dont on connoît la belle voix & l'excellent goût de chant, semble s'être surpassé lui-même ; & il a obtenu, sur-tout dans la dernière ariette de *Plutus*, des applaudissemens dont il y a peu d'exemples.

Le sieur Chéron a rendu, avec le plus grand succès, le rôle de *Chrysante*.

*AVIS aux Souscripteurs de l'Encyclopédie
par ordre de matières.*

P LUSIEURS Souscripteurs de l'Encyclopédie par ordre de matières, nous ayant prié de répondre à différentes questions & demandes relatives à cet Ouvrage, nous nous empressons de les satisfaire.

1°. Quant au caractère, qu'on trouve trop petit pour un aussi grand Ouvrage, on peut voir, dans l'Avis de la seconde Livraison, tout ce que nous avons fait à ce sujet pour répondre aux desirs & à la volonté du Public ; c'est au moyen de ce petit caractère, & d'une large justification, que cette Encyclopédie, qui comprendra près de moitié plus de Discours que telle *in-folio*, ne reviendra cependant

aux Souscripteurs qu'à un peu plus du tiers du prix de la première Edition *in-folio* de Paris.

2°. Pour le papier, il est conforme à celui du *Prospectus*; il doit être, d'après nos conventions avec le Papetier, *du plus beau Quarré de Limoges, & des meilleures Fabriques*. Il est absolument de même qualité que celui qu'on a employé pour l'Édition *in folio* du Moréri, & de l'Histoire des Voyages de M. l'Abbé Prévost, abrégée par M. de la Harpe, 21 Vol. *in-8°*.; le Dénizart, les Œuvres de d'Aguesseau, sont imprimés sur le même papier, & jamais on ne s'en est plaint.

La grande célérité de l'impression, le défaut de magasinage, l'empressement du Public pour ces Livraisons sont en partie la cause que ce papier ne paroît pas tout ce qu'il sera quand il aura magasiné cinq à six mois. Le Public peut déjà s'appercevoir que le papier de la première Livraison a gagné depuis qu'elle est dans ses mains; & qu'il gagnera avec le temps.

3°. Il faut aussi qu'on fasse attention que plus un caractère est petit, serré, la justification longue & large, moins le papier paroît beau. Le Moréri & les Ouvrages cités ci-dessus sont imprimés avec un plus gros caractère.

4°. Pressé par les circonstances, & les fontes de caractères, quoique commandées, n'étant pas prêtes, on s'est servi, pour deux Parties, de caractères qui n'étoient pas absolument neufs. On a remédié à cela pour la suite.

5°. On a aussi pris des mesures pour que le papier à l'avenir soit mieux collé, & pèse même quelques livres de plus.

6°. Le tirage sera fait encore avec plus de soin. Les Volumes imprimés chez MM. Stoupe & Simon, &c. sont d'une très-belle impression, les caractères étant neufs.

7°. On nous a relevé des omissions, des fautes

plus ou moins légères, comme sur le mot *Cassation* ; elles seront toutes réparées dans le Vocabulaire universel ; comme ce Vocabulaire contiendra tous les mots de chacune des parties, on joindra, on relèvera sous chacun de ces mots les fautes & les omissions, & l'Ouvrage sera dispensé d'un *Errata*, auquel on a rarement recours. Nous prions les Personnes éclairées de nous faire passer toutes leurs observations à cet égard ; c'est le moyen de donner à ce grand Ouvrage toute la perfection dont il est susceptible.

8°. Quelques Personnes auroient désiré que les Planches fussent jointes au Discours ; mais la vûe de ces Planches, dont le premier Volume est actuellement entièrement achevé, ne permet point cette réunion, puisqu'elles sont imprimées sur du grand raisin fin double du poids de trente-six livres.

9°. Plusieurs Personnes craignent que la belle Édition de M. Didot, à 1800 liv. ne nuise & ne préjudicie à la première Édition ; toutes ces craintes, qu'on me permette de le dire, sont mal fondées. Cette belle Édition sera *mot pour mot* semblable à la première. Quant à l'exécution typographique, elle regarde entièrement M. Didot. On monte un atelier exprès absolument séparé de l'entreprise actuelle ; ainsi les travaux pour cette Édition ne peuvent ni directement ni indirectement nuire à la première.

10°. On distribue actuellement *gratis*, hôtel de Thou, rue des Poitevins, le modèle exact du papier, du format & de l'impression de cette Édition à 1800 liv. Quant au caractère, on le grave.

ANNONCES ET NOTICES.

NOUVEAU Théâtre Allemand, ou Traduction des Pièces qui ont paru avec succès sur les Théâtres

des Capitales de l'Allemagne, précédée de l'Histoire du Théâtre Allemand; par M. Friédel, Professeur des Pages du Roi en survivance, Tome V. A Paris, chez l'Auteur, au Cabinet de Littérature Allemande, rue S. Honoré, au coin de celle de Richelieu; la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, & Couturier, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

Cet important Ouvrage, dont les Volumes se succèdent exactement, paroît avoir mérité le suffrage des Amateurs de l'Art Dramatique. Pour faciliter les Personnes qui n'ont pas souscrit, on propose de donner les cinq Volumes qui paroissent pour le prix de la souscription, c'est-à-dire, pour 15 livres, en payant toutefois, comme les premiers Souscripteurs, 3 livres d'avance pour le sixième Volume, qui paroîtra le premier Avril. Ceux qui ont acquis les quatre peuvent, à commencer par le cinquième, entrer dans la classe des Souscripteurs.

Trois Vues du Fort Royal de la Martinique, dédiées & présentées à MADAME, gravées & dirigées par le sieur Née, d'après les dessins de M. le Chevalier d'Épernay, Capitaine au Corps Royal de l'Artillerie 1°. Vue du côté du Port prise à mi-côte du morne qui est au bas de l'habitation de Mme Vanier : 2°. Vue prise de la première embrâsure de la batterie de la prison du côté du petit escalier qui monte au fort : 3°. Vue du côté de la rade des Flamands prise à mi-côte du morne de l'habitation de Mme Claverit.

Les Dessins de ces Vûes sont dans le Cabinet de MADAME; elles sont intéressantes par leur exactitude & par les sites qu'elles représentent. Les Arts étant en général peu connus dans les Colonies, où une infinité de circonstances s'opposent à leurs progrès, il seroit à désirer que MM. les Officiers des

Corps du Génie & de l'Artillerie, qui joignent à l'étude des Sciences nécessaires à leur état, le goût & la pratique du Dessin, voulussent bien, à l'exemple de M. le Chevalier d'Épernay, rapporter de leurs voyages, pour le service du Roi, des Vûes de chacune des Colonies Françoises. Ces Vûes gravées dans le format de celles de la Martinique, formeroient par la suite une Collection très-intéressante, en y joignant les Cartes Géographiques.

Les trois Gravures que nous annonçons répondent parfaitement à la réputation de M. Née, connu depuis long-temps par la finesse de son burin & par le nombre de ses Ouvrages. A Paris, chez l'Auteur, rue des Francs-Bourgeois, Porte S. Michel ; & à Versailles, chez Blaizot, Libraire du Roi & de la Reine, rue Satory. Prix, 1 liv. 10 sols chacune.

L'AMI DES ENFANS, par M. Berquin, Février 1783. Le prix de la souscription pour l'année courante est de 13 livres 4 sols pour Paris, & de 16 liv. 4 sols pour la Province, franc de port par la poste. On peut se procurer aux mêmes conditions l'année complète 1782. Le Volume de Mars paroîtra le premier du mois.

T A B L E

<i>ÉPIÎRE à Molière,</i>	145	<i>Almanach des Muses,</i>	169
<i>Sophronime, Nouvelle Grec-</i>		<i>Acad. Royale de Musiq.</i>	181
<i>que,</i>	150	<i>Avis sur l'Encyclopedie,</i>	188
<i>Charades, Enigme & Logo-</i>		<i>Annouces & Notices,</i>	190
<i>gyphe,</i>	164		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 22 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 21 Février 1783. GUIDI.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 10 Décembre.

TOUTES les nouvelles reçues de la Crimée & de la Bessarabie, confirment le rétablissement du Khan Sahim-Guérai.

Le Prince Potemkin, disent ces lettres, arriva vers la fin de Septembre à Charson, ville devenue considérable par les facilités qu'elle offre au commerce & respectable par ses fortifications; il ordonna, à ce que l'on prétend, à 28 régimens de se réunir à deux autres qui servoient de ga de à Sahim-Guérai & au Ministre de Russie; à l'approche de ces troupes, les révoltés se dilpe sèrent; partie se réfugia dans les montagnes, en protestant de n'avoir pris aucune part à la dernière révolution; le frère de Sahim-Guérai lui-même s'éloigna sur-le-champ, après avoir assuré qu'il avoit été forcé par les Tartares, de disputer la souveraineté à son frère, avec lequel il étoit prêt à se réconcilier, en le reconnaissant pour vrai & légitime Souverain de la Péninsule. — On ajoute que le Prince Potemkin avoit fait remettre la somme de 200,000 roubles en espèces, & le Cordon de l'Ordre de Ste-Anne, 1^{er}. Février 1783.

enrichi de diamans., à Szhim-Guérai, qui peu de jours auparavant se trouvoit manquer du nécessaire.

Il s'est élevé quelques troubles à Smyrne, où ils ont été causés par les levées faites dans cette ville par des enrôleurs de Tunis, qui avoient obtenu la permission d'y recruter. Ceux qui prennent parti dans les troupes des Régens Barbaresques, sont toujours des hommes de la lie du peuple, des vagabonds & des débauchés; ils ont commis quelques désordres. On a vu bientôt que d'autres enrôleurs Barbaresques arrivoient sur un bâtiment Russe & un bâtiment de Livourne; les Consuls Européens se sont assemblés & ont envoyé ici un Mémorial, pour rendre compte de ce qui s'est passé, & demander qu'on refuse de pareilles permissions. Les Ministres Européens font des démarches en conséquence pour assurer la tranquillité dans Smyrne. En attendant, on apprend de cette ville que le Gouvernement a refusé d'admettre les nouveaux enrôleurs, sans avoir à ce sujet des ordres ultérieurs de la Porte.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 4 Janvier.

IL est arrivé dernièrement dans ce port deux bâtimens venant de Guinée, & 11 autres des Indes Occidentales : ces derniers sont chargés de sucre, de café, de tabac, de riz & d'autres marchandises; il en est

arrivé aussi plusieurs de Groënland & d'Islande.

» Le nombre des naissances pendant le cours de l'année dernière dans cette Capitale, a été de 2822, dont 1381 garçons, & 1441 filles; celui des morts de 4244, dont 2336 hommes, & 1888 femmes. — Dans l'Evêché d'Aggerhuus, il y a eu 10,839 naissances, dont 5478 garçons, & 5361 filles; 2208 mariages, & 8096 morts, dont 4064 hommes, & 4032 femmes. — On a compté également pendant l'année dernière, dans les paroisses des Duchés de Sleswick & de Holstein qui sont sous l'inspection du Sur Intendant général de Rendsbourg, 12 763 naissances, dont 6671 garçons, & 6092 filles, & 12,555 morts; parmi ces derniers, il y avoit quatre centenaires, 62 no-nagénaires, & 563 octogénaires.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 4 Janvier.

LE Conseil Permanent s'occupe toujours d'affaires de la dernière importance; deux Notes, remises depuis peu, par le Ministre Prussien, toutes deux relatives à un événement arrivé il n'y a pas long-tems en Prusse, mais dont le Public ignore encore les particularités, viennent de lui donner de nouvelles occupations.

Le Baron de Thugut, Ministre de la Cour de Vienne, est sur son départ, qu'on dit fixé au 8 de ce mois.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 5 Janvier.

VERS la fin du mois dernier, nous avons

éprouvé , pendant quelques jours , les variations du tems les plus singulières. Dans la nuit du 21 , nous essayâmes un ouragan terrible ; le 22 au matin , il tomba de l'eau , & ensuite une grande quantité de neige ; pendant qu'il neigeoit , le tonnerre gronda , & frappa la tour de St-Etienne , sans faire cependant du dommage. Dans l'après-midi , le ciel s'éclaircit , le soleil parut , & fit fondre la neige. Le 23 , il neigea de nouveau , & le vent fut très-violent. Le 24 , un vent de Nord-ouest souffla avec tant de violence , qu'il causa beaucoup de dégâts dans la ville & les fauxbourgs. Le vent cessa un peu le 25 , mais la pluie & la neige ne discontinuèrent pas.

S. M. I. a jugé à propos de faire quelques changemens dans l'Administration de la Régence de la Lombardie Autrichienne ; les deux places de *Consultor di Governo* , ont été supprimées , & il a été créé une place de Sénateur d'Etat , qui a été conférée aussi-tôt au Chevalier Nicolo Pecci. Les affaires d'administration seront conduites , comme auparavant , par son S. A. R. l'Archiduc Ferdinand , Gouverneur - Général de la Lombardie Autrichienne , & seront traitées dans un Conseil composé du Ministre & Commissaire Plénipotentiaire de l'Empereur , & d'un Sénateur de Régence.

S. M. I. se propose de faire une réduction des emplois dans les divers Colléges ; déjà plus de 20 Conseillers Auliques ont été mis

à la pension. La Chancellerie de Bohême & d'Autriche, à laquelle la Chambre des Finances a été incorporée, ne sera composée, dorénavant, que de 14 Conseillers.

Les travaux, dans l'Arsenal, sont continués jour & nuit, & la levée des recrues, en Bohême, se fait sans interruption. Mille chariots chargés de munitions sont attendus ici de Prague; on ignore encore s'ils y retourneront, ou s'ils seront envoyés en Hongrie.

» Il règne depuis quelque-tems dans la ville de Bries, écrit-on de Neufol dans la haute Hongrie, une maladie épidémique qui y enlève beaucoup de personnes. Elle se manifeste par des ulcères au col; on a compté 26 personnes qui en sont mortes dans un jour. Des familles entières sortent de la ville; & viennent ici dans l'espoir d'échapper à cette maladie.

— Dans le cours de cette année, on a obtenu en Esclavonie 7782 livres pesant de soie, des vers qu'on y élève. On dit que la ville de Comorra a été presque entièrement détruite par un tremblement de terre.

De HAMBOURG, le 7 Janvier.

LES démêlés qui se sont élevés entre la Russie & la Porte ne sont pas encore arrangés, on craint toujours que l'orage n'éclate.

» Les conférences fréquentes du Ministre Autrichien avec notre Ministère, écrit-on de Pétersbourg, accréditent le bruit qu'il y a actuellement des objets de la plus grande importance sur le tapis entre ces deux Cours; on les croit relatifs à la situation des affaires avec la Porte, & on présume que ces deux Puissances sont convenues d'un concert à cet égard; on parle même d'une déclaration d'une nature assez

désagréable pour la Porte, qui doit lui être faite & dont on sera mieux instruit dans quelques semaines. Cependant quelques personnes pensent qu'il n'y aura point de rupture, que le Divan persiste dans son système pacifique, qu'il est très-disposé à observer la neutralité relativement à la Crimée, pourvu qu'il n'y soit porté aucune atteinte au culte des Musulmans, parce que dans ce cas, les devins religieux de S. H. & son honneur en qualité de Calife, lui prescrivent de s'y interposer.

Des lettres des frontières de la Turquie contiennent les détails suivans.

» Tout est tranquille dans la Transylvanie; mais il n'en est pas de même dans la Moldavie & la Bessarabie, où les Musulmans, malgré le rétablissement de Schim-Guérai, font beaucoup de mouvement, & s'empressent tant à pourvoir la forteresse de Bender de munitions de guerre & de vivres, qu'à mettre en sûreté leurs effets les plus précieux. Plusieurs ont déjà envoyé la meilleure partie de leur mobilier au-delà du Danube. D'un autre côté, nonobstant le rétablissement du Kan de Crimée, les affaires de cette Presqu'île sont encore dans un état très-critique. Si les Tartares se voyoient soutenus, même faiblement par la Porte, ils soutiendroient volontiers par la force, le choix qu'ils ont fait de leur nouveau Kan. A Constantinople, les Janissaires & le peuple demandent toujours la guerre; le Ministère Ottoman montre à la vérité des dispositions pacifiques; mais c'est au tems à apprendre s'il ne faut pas attribuer ce calme apparent à la maxime ancienne des Ottomans, de temporiser jusqu'à ce qu'il soient préparés pour la guerre.

En attendant que l'on sache l'issue qu'aurent ces mouvemens, on en remarque de très-grands dans les Etats héréditaires de l'Empereur. Le cordon de troupes qui se

forme sur les frontières Ottomanes est de 40,000 hommes ; on continue les enrôlemens militaires , & l'achat des provisions de toute espèce. Les Officiers & Soldats absens de leurs Régimens , par congé , ont reçu ordre de rejoindre à la mi-Janvier ; & il a été dit-on , défendu , sous peine de mort , d'exporter des vivres dans les Provinces Ottomanes.

Des lettres de Constantinople , écrit-on de Vienne , disent que le Ministère continue les conférences avec les Gens de loi , sur la situation actuelle de l'Empire Ottoman , & que les travaux de l'arsenal sont poussés avec la plus grande vivacité. — Les mêmes lettres ajoutent que le feu ayant éclaté de nouveau dans la Capitale de l'Empire Ottoman , près de la Mosquée du Sultan Achmet , plusieurs maisons des personnes du Ministère ont été réduites en cendres. — On écrit de Varsovie , que l'Ambassadeur de Russie ayant déclaré que dans les circonstances actuelles , la République feroit bien de mettre dans un bon état de défense ses frontières vers la Turquie , il a été donné ordre de pourvoir la forteresse de Kamienieck , de tout ce dont elle pourra avoir besoin.

C'est le Prince-Evêque de Hildesheim qui succède à dans l'Evêché de Paderborn au Prince-Evêque , mort le 26 Décembre dernier : il avoit été élu Coadjuteur de cet Evêché le 2 Mars 1773.

I T A L I E.

De LIVOURNE , le 31 Décembre.

On mande de Rome que le Pape a créé deux Cardinaux dans le Consistoire secret

qu'il a tenu le 16 de ce mois : le premier est M. Joseph Capece Zurlo , Archevêque de Naples , & qui est à Rome depuis quelque tems pour régler les différens subsistans entre le St-Siège & la Cour des Deux-Siciles. S. S. lui a fait remettre *gratis* les bulles , dont les frais montent à 3000 ducats ; elle s'est réservé le second Cardinal *in petto*.

« Le Sénat , écrit-on de Venise , ayant délibéré de nouveau sur la proposition de déroger au décret par lequel il avoit été ordonné que les Religieux ne pourroient revêtir l'habit de l'Ordre dans lequel ils voudroient entrer qu'à l'âge de 21 ans , & ne prononcer leurs vœux solennels qu'à l'âge de 25 , il a été résolu , après une longue discussion , qu'on feroit examiner de nouveau les divers écrits présentés sur cet objet au Magistrat , & que sur le rapport de cet examen , le Sénat prendroit une résolution définitive ».

Le 6 du mois dernier on avoit notifié aux Capitaines des bâtimens Impériaux & Toscans , que les Régences d'Alger , de Tunis & de Tripoli ont pris la résolution de continuer les hostilités commencées contre le pavillon Impérial & Toscan. Le bruit s'est répandu depuis , que le Dey d'Alger a fait relâcher les deux bâtimens Toscans pris dernièrement par un corsaire Algérien , & qu'il a fait punir le Capitaine : on en attend la confirmation avec impatience.

ESPAGNE.

De MADRID , le 7 Janvier.

Nos dernières lettres de Cadix sont du 31

du mois dernier, & contiennent les détails suivans.

» Le convoi que M. de Vialis a amené de Brest, ayant essuyé un coup de vent sur le Cap Sainte-Marie, est enfin entré aujourd'hui en entier dans notre baie, à la réserve d'un transport qui a été obligé de relâcher à la Corogne; il a à bord 300 hommes & 1500 tentes, que l'*Angel de la Guardia*, vaisseau de ligne Espagnol qui doit bientôt appareiller de ce port, prendra à bord avant de se rendre ici. — L'escadre qui avoit mieux résisté au coup de vent, entra dans notre baie le 24, mais le vent étant foible, le vaisseau le *Centaure* eut le malheur d'être abordé par le *Diadème*, qui a endommagé sa poupe; on se flatte cependant qu'il sera en état de faire la campagne avec M. le Comte d'Estaing, au moyen de la grande activité que ce Général a introduire dans nos arsenaux. — Toutes les troupes venues de Brest, tant celles qui étoient à bord des transports, que celles en garnison sur les vaisseaux de guerre, descendront demain à terre, ici & à Sainte-Marie. — La frégate la *Précieuse* & la corvette la *Poulette*, escortant 8 transports avec 1500 hommes, viennent de mouiller dans notre rade; c'est le dernier convoi qu'on attendoit de Toulon, d'où il est venu en 8 jours de traversée. — On compte que M. le Comte d'Estaing pourra partir pour son expédition vers le 12 ou le 15 Janvier; il paroît décidé que l'Espagne fournira 28 vaisseaux de ligne; les François ne feront pas au nombre de moins de 20 «.

Il paroît que si la paix n'est pas signée d'ici au 20 de ce mois, ou qu'on n'en feroit pas instruit à Cadix, l'escadre combinée mettra à la voile. Le Général est, dit-on, maître absolu de la flotte & de l'armée; les deux Cours lui ayant donné à cet égard les pouvoirs les plus étendus. Il est certain

d'obtenir tout ce qu'il demande : il a voulu embarquer 300 Dragons Espagnols , & ils lui ont été accordés sur-le-champ. Une partie des troupes arrivées étoient sans armes , les Commissaires n'en trouvoient point à Cadix ; mais sur un simple billet du Général, M. d'Oreilly s'est empressé de fournir toutes celles dont on avoit besoin. C'est par un effet de sa prévoyance que les Soldats des deux Nations ont été fournis de gilets , de bas & de bonnets de laine , précaution qui ne paroîtra pas inutile à ceux qui savent que les nuits dans plusieurs Isles de l'Amérique sont très-fraîches , & que le serain , en certain tems de l'année , est mortel pour ceux qui s'y exposent sans être vêtus.

C'est sur ce Général que repose actuellement la confiance des deux Nations si la guerre continue ; quand même son expédition auroit encore plus de succès qu'on n'en attend , les deux Cours lui auroient de bien plus grandes obligations pour ce qu'il a fait déjà , s'il est vrai , comme on le dit , que pendant son court séjour à St-Ildephonse il a dissuadé le Roi d'insister sur la cession de Gibraltar , ayant prouvé que dans moins de 3 ou 4 ans les Anglois seroient les premiers à offrir cette forteresse qui leur devient de jour en jour bien plus à charge qu'elle ne leur étoit du tems de George II ; cependant ce Prince avoit voulu dès ce tems-là traiter à diffé-

rentes reprises de son échange , parce qu'il savoit l'estimer à sa juste valeur.

On lit les détails suivans dans les lettres du Camp de St-Roch du 24 Décembre.

» L'ennemi , depuis quelques jours , fait un feu assez vif sur nos ouvrages avancés , & nous y avons eu 6 tués & 11 blessés : nous répondons par notre artillerie , & nous avons lieu de croire qu'il s'en trouve fort incommodé , puisqu'il ne cesse d'augmenter ses casemates pour se mettre à l'abri de notre feu. — Notre Général n'a jamais perdu de vue le vaisseau le *San-Miguel* , que les vents ont donné à l'ennemi , & qui est mouillé au Mole-Neuf. Depuis que D. Antonio Barcelo a pris le commandement de la Marine , on a tenté de détruire ce vaisseau à l'aide des brûlots ; mais deux de ceux qui furent envoyés pour cette expédition y échouèrent , parce que l'un perdit son mât au milieu de la baie , & l'autre fut surpris par une voie d'eau , de sorte que les équipages eurent bien de la peine à les ramener au lieu d'où ils étoient partis. — Le 18 , on fit une nouvelle tentative. M. Stepar , Commandant actuel des chaloupes canonnières , rassembla à Algé-firas les bombardes & les chaloupes qui étoient en état de tenir la mer , & à 10 heures du matin D. Barcelo partit de ce port à la tête de deux divisions , dont l'une étoit de 11 bombardes & l'autre de 12 chaloupes canonnières. Les bombardes avoient ordre de former une ligne de bataille dont la droite étoit marquée par la felouque que montoit D. Barcelo , & la gauche , par le canot de M. Stepar. Ces chaloupes canonnières devoient se placer en avant pour soutenir cette ligne contre la sortie des canonnières de l'ennemi ; mais cet ordre ne fut point exécuté , & plusieurs chaloupes qui ne s'avancèrent point assez , firent feu , hors de portée. L'ennemi fit aussi-tôt avancer 10 chaloupes canonnières , à

150 toises au large en avant du *San-Miguel* ; & leur feu fut secondé par celui des ouvrages de la place, depuis le bastion du Roi jusqu'à la pointe d'Europe; le *San-Miguel* présenta le côté à notre attaque, pour donner moins de prise à nos bombardes, mais malgré cette précaution il tomba une bombe sur la proue, & elle y mit le feu, que l'ennemi fut long-tems à éteindre; une autre bombe endommagea son petit hunier & lui coupa des manœuvres essentielles, ce qui le força à ranger la terre de près, pendant que ses chaloupes canonnières soutenoient toujours leur poste en avant; enfin notre ligne n'ayant jamais pu être en ordre, & D. Barcelo ayant vu le *San-Miguel* se rapprocher de terre, ce qui rendoit inutile le feu des bombardes, se retira avec sa petite escadre après avoir donné l'exemple de la plus grande intrépidité; puisqu'il ne quitta jamais le front de l'attaque. Quelques Officiers ont mérité des éloges du Général, par la manière avec laquelle ils se sont comportés dans cette action.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 21 Janvier.

Les circonstances actuelles ne sauroient être plus intéressantes ni plus critiques; il s'agit de la paix ou de la continuation de la guerre; les préparatifs continuent pour cette dernière; les mouvemens qui se font pour la première restent dans les Cabinets; & la Nation ignore encore où l'on en est; mais les armemens qu'on fait toujours ne détruisent point les espérances. Le 17 de ce mois la réponse définitive de notre Cour relativement à la paix fut signée; on s'attend que les préliminaires le feront à Versailles, & on espère

qu'aujourd'hui , jour de la rentrée du Parlement , il sera informé de ces nouvelles agréables ; ce qui fait craindre cependant qu'il ne le soit pas encore , c'est que M. Townshend , Secrétaire d'Etat , n'a point écrit au Lord Maire pour l'informer, comme il l'avoit promis , de l'issue bonne ou mauvaise des négociations ; on se flattoit ici que cette lettre pourroit précéder la rentrée du Parlement , ou paroître le jour même de sa rentrée ; mais il n'en faut pas conclure pour cela que la paix n'aura pas lieu. Il résulte seulement du silence de M. Townshend , que les grandes nouvelles d'après lesquelles il devoit écrire ne sont point encore arrivées ; & cela n'étonnera pas si l'on considère que notre réponse définitive n'a été signée que le 17 , & que si les préliminaires l'ont été à Versailles , ils n'ont pu l'être que le 19 ou le 20 ; nous ne pouvons donc pas avoir reçu ces signatures à présent ; mais elles ne peuvent tarder.

La hausse des fonds est prodigieuse , & malgré ce départ de nos flottes , le silence de nos Ministres , le peuple ne doute pas de la paix & fait éclater sa joie dans tous les quartiers. Il se flatte toujours que cet heureux événement pourra encore être annoncé ce soir aux deux Chambres du Parlement. Nous allons voir le Grand-Conseil de la Nation occupé d'objets dont la décision doit déterminer le sort de l'Angleterre , fixer ses intérêts & ceux de toute l'Europe ;

nos Ministres paroissent desirer d'y voir régner l'union , & voici comment s'exprime à ce sujet une des feuilles du parti de la Cour.

» La situation du Royaume dans le moment actuel, réclame toute la sagesse & toute l'unanimité de ses Ministres, de ses Sénateurs & de ses Habitans. C'est au Parlement à discuter la conservation de nos libertés civiles & religieuses, de nos arts, de notre commerce, de notre navigation & de la gloire que nos armes se sont acquises sur terre & sur mer. Dans une position aussi délicate, tous les Ecrivains politiques ne peuvent mettre trop de prudence & de circonspection dans leurs écrits. Ils doivent déposer tout esprit de parti, suspendre toute attaque & toute défense des hommes en place; renoncer à leurs opinions spéculatives & sur-tout sacrifier leurs considérations particulières à l'intérêt général qui doit nous porter à mettre la plus grande confiance dans les représentans du peuple. Après les sages mesures du Cabinet, c'est à l'unanimité du Parlement que nous sommes redevables de l'heureuse perspective de la paix que tout semble nous annoncer. Puisse cette heureuse réunion continuer jusqu'à la fin. Nous connoissons sa vertu, son efficacité, son influence sur les conseils étrangers, & nous devons être convaincus qu'elle peut rendre à la G. B. son ancienne splendeur ».

Cette exhortation à l'union & à la modération est sans doute à propos; mais on ne doit peut-être pas se flatter qu'elle produise beaucoup d'effet. l'usage dans ce pays est de desirer vivement une chose, de ne plus en être satisfait lorsqu'on l'a obtenue, & verser le fiel & le sarcasme sur les gens en place qu'on a d'abord tourmentés pour rem-

plir le vœu qu'on formoit ; la paix actuelle en offrira sans doute un nouvel exemple ; & il est impossible que la Nation soit également contente de toutes les conditions auxquelles elle se fait.

« L'indépendance de l'Amérique, dit un de nos papiers, est un événement dont résulte une variété de conséquences si importantes à l'Europe entière, qu'il est impossible au plus sage politique d'en suivre la progression, & même d'en former des conjectures probables. Dans ce labyrinthe de conséquences ultérieures, il est un fait certain ; c'est que dans le cours actuel des choses & suivant tous les exemples qu'a recueilli l'histoire, ces circonstances doivent être pendant nombre d'années défavorables si elles ne sont pas fatales à la G. B. ; ce pays-ci tombera dans la pauvreté & la foiblesse, tandis que ses ennemis deviendront puissans & opulens. Nos ennemis sont si parfaitement convaincus de cette vérité, qu'elle est le principe établi & la seule cause de leur alliance avec l'Amérique, & de leur guerre avec la G. B. — La puissance & l'opulence de la France, ont été tellement exagérées par des personnes qui ont dans la même proportion représenté dans un jour opposé les facultés actuelles de ce pays, qu'il est à craindre qu'une paix conclue dans ce moment, ne couvre la Nation d'un opprobre éternel ; car la moindre concession de notre part feroit supposer à l'Europe entière que la supériorité de nos ennemis combinés, nous a forcé de nous soumettre à leurs demandes. Il s'en suit donc que la politique exige que nous continuions la guerre jusqu'à ce que le succès de nos armes nous ait mis en état de dicter des termes de paix qui nous mettent à l'abri du reproche & du mépris des Puissances étrangères, qui ont jusqu'à présent estimé & admiré notre Nation ».

Il n'est pas douteux que ces déclamations

vont se renouveler , & que les mêmes papiers , qui au commencement de l'année dernière crioient la paix , ne disent cette année qu'il falloit continuer la guerre ; mais ils le feroient à présent inutilement & trop tard ; la partie éclairée de la Nation applaudira à la conduite de l'Administration ; elle fait que nos prétendus avantages de la campagne dernière n'ont rien produit ; que nos victoires n'ont eu aucunes suites ; que nous sommes dans la même position où nous étions auparavant ; que l'Espagne en renonçant au siège de Gibraltar , laisse les forces de la Maison de Bourbon libres de se porter ailleurs , & de conserver leur supériorité ; qu'une nouvelle campagne seroit infiniment désastreuse , & qu'à la fin nous serions dans le cas d'avoir des termes beaucoup moins favorables , après avoir mis le comble à notre épuisement ; ce sont les prochains débats qui nous instruiront des conditions de la paix : on doit s'attendre à des sacrifices de notre part , & peut-être nos ennemis sont-ils plus modérés que nous ne l'avons été avec eux dans d'autres circonstances.

Il y a actuellement à Portsmouth un vaisseau de guerre armé , destiné à se rendre en droiture en Amérique aussi-tôt que la négociation entamée sera terminée. Le Général Grey qui doit relever le Chevalier Guy Carleton doit partir sur ce vaisseau

* La frégate l'*Aurore* , écrit-on de Portsmouth en

date du 19, vient de mettre à la voile. Le 17, la frégate le *Mirmidon* est partie pour les îles, ainsi que le sloop le *Merlin* pour l'Irlande. Le même jour, dans l'après-midi, le Commodore Elliot est parti pour les îles. Le 18 après-midi, le *Speedy*, sloop armé, a mis à la voile avec des dévêches pour ce Commodore; il est rentré ce matin, & M. Elliot revient avec son escadre, pour se rendre à Ste-Hélène; cependant on ignore si c'est le vent qui l'a empêché de continuer sa route, ou si le *Speedy* lui a remis un contre-ordre. — Ce matin le *Romney*, vaisseau du Roi de 50 canons, Commodore Gower, Capitaine Osborn, la *Minerve* de 38, Capitaine Pakenham, & la *Latone* de 38, Capitaine Coaway, sont sortis pour une croisière. La *Vengeance* est descendue à Ste-Hélène, & l'*Atlas* en auroit fait autant, sans une révolte de l'équipage, qui a refusé de partir si on ne lui payoit pas deux mois d'avance.

On lit dans une lettre de Plymouth, en date du 17, les détails suivans.

« L'escadre du Commodore Jervis a ordre d'appareiller au premier bon vent; elle est composée des vaisseaux suivans : le *Salisbury* de 58, la *Flora* de 36, l'*Hermione*, l'*Andromaque* de 32, l'*Euridice* de 24, le *Speedy* de 16; les brûlots le *Baran-Couta* & l'*Infernal*, & la galiote à bombes le *Vésuve* : elle est suivie d'un grand nombre de transports, & on croit cet armement destiné pour la mer du Sud. — Ce matin, l'*Asia*, de 64, a mis à la voile, avec des ordres qui ne seront ouverts que lorsque ce vaisseau sera à l'ouest des Sorlingues; on le croit destiné pour les îles de l'Amérique. — La frégate la *Némésis*, Capitaine Vaillant, doit partir incessamment pour Waterford, où elle se joindra à la frégate le *Boréas*, & mettra à la voile de conserve avec elle ».

Nous n'avons point de nouvelles de l'A-

mérique Septentrionale ; lorsque le dernier paquebot mit à la voile de New-Yorck , la plupart des postes qui avoient été occupés par des Loyalistes à Long-Island , étoient abandonnés , & les fortifications détruites.

On dit que le Chevalier Carleton a écrit au Ministère que les Colons de Pénobscott desiroient être sous la protection de la G. B. Cette nouvelle ne paroît pas être plus certaine que celles qu'on dit avoir reçues de la Jamaïque ; nos papiers prétendent que les lettres particulières de cette Isle annoncent que l'armée combinée , sous les ordres du Comte d'Estaing , qui étoit à Cadix au commencement de ce mois , étoit mouillée à St-Domingue , qu'elle y est très-nombreuse , & que les habitans de la Jamaïque s'attendent d'un moment à l'autre à être attaqués. Ce qu'il y a de plus positif dans ces nouvelles , c'est qu'au départ du *Sommersal* , qui quitta Tortola le 7 du mois dernier , & qui est arrivé ici , les troupes de la garnison de Charles-Town n'étoient pas encore arrivées aux Indes Occidentales.

« Nos affaires dans l'Inde , disent nos papiers , offrent un aspect vraiment critique. Malgré les échecs qu'a reçus Hyder-Aly , il commande encore des forces considérables , & continue de posséder un terrain immense dans le Carnate. Ainsi , puisqu'il a été en état de tenir la campagne avec ses propres troupes , que n'avons-nous pas à craindre de ses succès , depuis que son armée a été jointe par les renforts que la France lui a envoyés ? In-

dépendamment des troupes que nous savons que M. de Suffren a débarquées, & qui, suivant les avis que nous avons reçus, montent à près de 3000 hommes; celles qui à-peu-près dans le même tems ont été envoyées avec M. de Bussy, montent, suivant nos informations, à plus de 6000 : avec un accroissement de Vétérans Européens de cette force, qu'est-ce qu'Hyder-Aly n'est pas en état d'entreprendre? Nous n'avons à présent rien à opposer à ces forces combinées; & avant que notre secours indolent arrive, supposant même qu'il ne rencontre en chemin aucun accident, le moins que nous ayons à craindre est que nos troupes aient été réduites à se retirer dans leurs forts, laissant l'ennemi maître absolu de la campagne. Ces considérations sont sérieuses. Mais comment recouvrer le terrain que nous avons perdu pour avoir envoyé des renforts insuffisans à l'assistance de ce pays? C'est une question embarrassante. Le discours du Roi présentoit l'Est comme une source de réparations pour nos autres infortunes. Mais les Ministres nous montrent-ils, par leur activité à tirer parti de ces avantages, qu'ils étoient sincères lorsqu'ils ont fait tenir ce langage à leur Maître?

En attendant des détails plus intéressans que doivent nous fournir les débats Parlementaires, nous placerons ici un article également singulier & piquant que nous fournit un de nos Journaux; c'est l'*Universal-Magazine* du mois d'Octobre dernier.

Nous nous contenterons de le traduire exactement.

» Les recherches alchymiques sont regardées depuis long-tems comme des visions ridicules. Il paroît cependant que la pierre philosophale n'est point une chimère; & on doit au moins suspendre son jugement après avoir lu la brochure qui vient d'être

publiée sous ce titre : *Relation de plusieurs expériences faites sur le mercure, l'argent & l'or, à Guilford, en Mai 1782, dans le laboratoire de James Price, M. D. F. R. S.* Ces expériences faites en présence des témoins les plus respectables, lèvent tous les doutes sur cet objet. Le Docteur Price ne s'attribue point ici le mérite de la découverte, puisqu'il assure que Raimond Lulie & Jean-Baptiste Porta avoient ce rare secret. Nous ajouterons seulement que nous présentons l'article suivant à nos Lecteurs, comme un fait plus curieux qu'utile ; car le Docteur Price nous apprend dans son introduction, que la matière qui opère ce changement extraordinaire des métaux lui a coûté tout l'or & l'argent qu'elle a produit ; qu'il ne pourroit s'en procurer d'autre que par un procédé également long, ennuyeux & pénible ; qu'il a d'ailleurs éprouvé récemment que ce travail a des effets si pernicieux pour la santé, qu'il n'est pas tenté de l'entreprendre de nouveau. — A la première de ces expériences, furent présens le Révérend M. Anderson, Ecclésiastique résidant près de Guilford, très-versé dans la Philosophie expérimentale & sur-tout dans ses branches chymiques ; le Capitaine François Grose, connu avantageusement par son goût pour l'antiquité, par ses recherches & par ses ouvrages ; M. Russel, un Magistrat du lieu familiarisé par ses fonctions avec tout ce qui regarde les métaux précieux, & instruit de tous les procédés employés par les Artistes pour en assurer la valeur dans le commerce, & l'Enseigne D. Grose. Tous les ingrédiens & tous les instrumens employés dans l'expérience, à l'exception de la poudre de projection, furent fournis & apportés par ces Messieurs. Le principal ingrédient fut une demi-once de mercure, achetée par le Capitaine Grose, chez un Apothicaire de la Ville ; elle fut mise dans un petit creuset de Hesse fourni par M. Russel, sur un

Aux dont les matières avoient été apportées & examinées par la Compagnie, qui fit préalablement l'inspection du mortier dans lequel elles furent broyées. Avant que le creuset fût placé sur le feu, un demi-grain d'une certaine poudre, de couleur d'un rouge foncé, fourni par l'Auteur, fut soigneusement pesé par M. Russel, & ajouté aux autres ingrédients par M. Anderson. — La première circonstance remarquable & en effet merveilleuse, fut qu'un quart-d'heure après qu'on eut jeté ce demi-grain de poudre, & qu'on eut placé le creuset sur le feu, la Compagnie observa que quoique le creuset fût devenu rouge, le mercure ne montra aucun signe d'évaporation, ni même d'ébullition. Le feu ayant été élevé à un très-haut degré, une baguette de fer fut plongée dans la matière contenue dans le creuset, & les scories qui adhèrent à la pointe, en ayant été détachées & montrées à la Compagnie, furent trouvées être remplies de petits globules d'un métal blanchâtre, que l'Auteur fit observer ne pouvoir être du mercure, qui avoit évidemment été fixé dans cette forte chaleur, mais devoit être une substance intermédiaire entre le mercure & un métal plus parfait. M. Russel jeta alors dans le creuset une petite quantité de borax qu'il avoit apporté. La matière fut conservée dans un violent feu rouge & blanc, pendant environ un quart-d'heure. Le creuset ayant été ensuite retiré, refroidi & rompu, on trouva au fond un globule de métal jaune, qui, réuni à de plus petits globules détachés des scories, fut mis dans une balance exacte; & pesé soigneusement, il donna le poids juste de 10 grains. Ce métal fut, en présence de la Compagnie, mis dans une bouteille qui fut bouchée & scellée du sceau de M. Anderson, pour être soumis à un examen ultérieur, quoique tous ceux qui étoient présens fussent déjà persuadés que c'étoit de l'or. — Le sceau ayant été reconnu & levé le lendemain

matin en présence des mêmes témoins auxquels s'étoit joint le Capitaine Austen, le gros globule fut pesé hydrostatiquement, & sa gravité spécifique, comparée à celle de l'eau, fut estimée à peu près de 20 à 1. Ce même globe qui pesoit 9 grams un quart, fut alors battu & réduit en lame plate. M. Russel qui l'examina à la manière dont les Artistes vérifient les métaux destinés au commerce, déclara que c'étoit de l'or aussi bon que le grain d'or des Rafineurs, & qu'il achetteroit tout or semblable à celui qu'il venoit d'examiner au plus haut prix exigé pour l'or le plus pur. La moitié de cette plaque ayant été envoyée au Docteur Higgins, il en a, dans sa réponse à l'auteur certifié la pureté. D'autres essais furent faits avec l'autre moitié. Ayant été dissoute dans de l'eau régale, une partie de la solution donna avec l'alkali volatil un précipité qui fut trouvé être de l'or fulminant. Une autre partie étant mêlée avec de l'étain, donna une couleur cramoisie, de laquelle, avec une cuisson convenable, on forma le pourpre de Cassius. Une troisième portion mêlée avec de l'accher vitriolique, lui fit prendre la couleur jaune que donnent les solutions de l'or, & par l'évaporation offrit de légères rayures pourpres, qui parurent en divers endroits sur le jaune. Enfin le titre de ce métal à la qualité de véritable or, ne parut pas pouvoir être contesté.

— Dans la seconde & la troisième expériences faites l'une & l'autre avec le plus grand soin & toutes les précautions pour éviter jusqu'au soupçon de la possibilité d'être trompé, on produisit un métal blanc par la projection sur le mercure, d'une petite quantité de poudre blanche fournie par l'Auteur. La fixation du mercure ne fut pas moins remarquable; lorsque le creuset eut rougi au feu, toute la compagnie vit ce fluide immobile au fond, sans bouillir ni fumer.

Ce phénomène fut observé dans la seconde expérience; il arriva dans la troisième, que par quelque dérai accidentel, le mercure avoit commencé à bouillir; mais l'ébullition cessa aussi-tôt qu'on eut jeté dessus la poudre blanche, & elle ne reparut plus, même quand le creuset & le mercure eurent acquis la plus grande chaleur. — L'argent produit dans ces deux expériences, fut tellement perfectionné dans les deux suivantes, la quatrième & la cinquième, qu'il étoit transmis par la projection d'une très-petite quantité de poudre rouge qui y fut jetée pendant qu'il étoit en fusion, qu'il fut trouvé par l'essai qu'en firent MM. Pratt & Dean, Essayeurs Jurés à Cheapside, contenir de l'or de la plus grande pureté dans la proportion du huitième de son poids. — La sixième expérience fut faite le 15 Mai dernier, en présence de Sir Philippe Norton Clarke, du Docteur Anderson, du Capitaine Grose, du Docteur Spence, de M. Ensigne Grose & de M. Hallamby; elle fut répétée plusieurs fois devant M. Anderson le Docteur Spence & l'Ensigne Grose. Une personne de la compagnie prit deux onces de mercure dans un vase placé dans le laboratoire, & contenant environ douze livres de ce métal fluide, destiné à diverses expériences. Ces deux onces furent mêlées dans un mortier avec une goutte ou deux d'éther vitriolique. Sur ce mercure qui étoit très-brillant & d'une fluidité remarquable, on mit à peine un grain de poudre blanche avec laquelle on le broya pendant environ 3 minutes. En penchant ensuite le mortier comme pour en verser le mercure & en le remettant dans son aliette, il fut observé que ce fluide avoit acquis une telle densité, qu'il ne couloit qu'avec peine, & même point du tout; il sembloit faire masse. Ayant été passé à travers une étoffe, il resta un amalgame d'une consistance solide, & de laquelle en la plaçant sur un charbon de bois, on chassa le mercure qui n'avoit point été fixé; à l'aide de la flamme d'une lampe dirigée par un

chalumeau. Il resta alors un morceau de beau métal blanc, que tous les essais prouvèrent être de l'argent. Son poids étoit de 18 grains. Mais comme il étoit resté beaucoup de ce métal dans le mercure déjà passé, on l'en sépara, & on en trouva encore 11 grains, qui joints aux 18 en formèrent 29 d'argent obtenu des deux onces de mercure; l'accroissement en proportion de la poudre, étoit de 28 à 1. — La septième & la huitième expériences furent faites en présence des Lords Onslow, King & Palmerstone, Sir Robert Barker, Sir N. Clarke, Baronnets; MM. O-Manning, Anderson, Pollen, Robinson, Clerks, le Docteur Spence, Will-Mann Godschall, Will-Smith, Will-Godschall junior, Ecuyers, MM. Gregory & Ruffel. Nous passerons la septième Expérience, dans laquelle la poudre blanche de l'Auteur fut employée & produisit quarante fois son poids en argent, en en jettant un seul grain sur du Mercure tiré, comme dans le précédent essai, du vase placé dans le Laboratoire. Nous exposerons seulement ici les particularités les plus essentielles de la huitième Expérience, dans laquelle l'Auteur employa sa poudre rouge, & qui fut faite le 25 Mai dernier. Il faut observer que dans cette occasion, comme dans les précédentes, la compagnie prit toutes les précautions pour n'être point trompée, & que M. Price avoit exigé lui-même toute son attention à cet égard.

Un flux composé de charbon de bois & de borax fut mis dans un petit creuset anglois; & dans un petit creux pratiqué par l'impression du doigt, au milieu de ce flux, on mit une demi-once de mercure qui fut pesée par un des assistans. Un demi-grain de la poudre rouge de l'Auteur y fut jetté par le Lord Palmerstone. Le creuset ayant été couvert d'un couvercle pris, comme le creuset, parmi un grand nombre d'autres, fut placé sur le feu & entouré de charbons allumés. Quand le creuset eut acquis

acquis une chaleur rouge, le couvercle fut retiré ; le mercure fut vu dans un état tranquille sans fumer ni bouillir, & il continua dans cet état quand il fut lui-même complètement embrasé. Le couvercle ayant été replacé, le feu fut graduellement augmenté & porté au plus haut degré. Le creuset resta à ce feu blanc pendant trente minutes ; il fut alors retiré, refroidi & rompu. On trouva au fond un globule de métal que le coup fit tomber, & qui fut trouvé remplir exactement le creux fait au flux qui étoit vitrifié. Plusieurs autres petits globules étoient répandus parmi les scories attachées aux côtés du creuset. On en distribua des fragmens aux personnes présentes qui les demandèrent. Le plus gros globule dont on a parlé & qui étoit au fond du creuset, ainsi que l'argent produit dans l'expérience précédente par la projection de la poudre blanche, fut mis entre les mains des Essayeurs, qui certifièrent que l'un étoit de l'or & l'autre de l'argent parfaitement purs. — Un court détail de deux expériences semblables faites le Mardi suivant 28 Mai, sur une plus grosse masse, & devant quelques-uns des mêmes témoins, termine cette singulière & curieuse relation. « 12 grains de poudre blanche, observe l'Auteur en finissant, ont produit sur 30 onces de mercure, au-delà d'une once & un quart ou 600 grains de métal blanc fixe, ou d'argent, comme l'essai l'a démontré, ce qui est en proportion de 50 à 1. Et deux grains de poudre rouge sur une once de mercure, ont produit deux dragmes ou 120 grains de métal teint & fixe ou d'or, c'est-à-dire soixante fois le propre poids de la poudre. — » Ces dernières portions d'or & d'argent, ajoute l'Auteur, aussi bien qu'une partie du produit des premières expériences, ont été présentées au Roi, qui a bien voulu donner des témoignages de son approbation. — Telle est la substance du procès-verbal des expériences produites par l'Auteur pour démontrer la

certitude de la transmutation du mercure en or & en argent , & de la transmutation de ce dernier en or , par l'addition d'une très-petite quantité d'une poudre inconnue. Cette découverte chymique est sans doute intéressante & curieuse ; mais la manière dont l'Auteur y est arrivé , mourra probablement avec lui , puisqu'il n'a pas jugé à propos de la communiquer à ses Lecteurs «.

Les noms & les qualités des témoins , les circonstances des phénomènes décrits avec précision , la dégradation du mercure , ou si on l'aime mieux , la réduction de ses parties les plus métalliques en or , ou en argent , nous semblent devoir arrêter un instant l'attention des Savans qui cultivent la Chymie Métallurgique. Nous pensons qu'ils distingueront le récit de cette transmutation , d'avec celle qui fut faite à Prague en 1648 , par l'Empereur Ferdinand III , ainsi que celle des six millions d'or que Raymond Lulle fit à la Tour de Londres , pour Edouard , Roi d'Angleterre. A l'occasion de ces faits , nous observerons qu'avant Straahl , les Chymistes attribuoient au soufre tous les phénomènes que présentent les travaux de la Métallurgie ; ce grand homme se saisit de cette substance , la décomposa , en fit une analyse exacte , & recombina le soufre avec toutes sortes de matières. Malgré la révolution & les changemens qu'a occasionés le génie chymique de Straahl , ses successeurs étoient bien éloignés de soupçonner (avant la découverte de M. Cheel) que l'acide de ce même soufre , en se mo-

disant avec la terre animale , produiroit une matière qui s'enflamme par le seul contact de l'air , & qui est capable de produire des effets aussi incendiaires que ceux que l'Histoire nous raconte du feu grégeois. Tout le monde a entendu parler de la fameuse coupe d'émeraude que possède la République de Gênes ; M. de la Condamine a observé que ce précieux vase étoit parsemé de petites bulles ; cependant , la grandeur énorme de cette coupe , qui a plus de 14 pouces de diamètre , son origine , les bulles observées par l'illustre la Condamine , ont été , pour les Savans de tous les pays , & auroient vraisemblablement été pour long-tems un problème inexplicable , si M. Croharé , Chymiste de Mgr le Comte d'Artois , en fondant les émeraudes , n'en avoit donné la solution. Ces exemples , ainsi que beaucoup d'autres que nous aurions pu rapporter , doivent nous engager , comme l'a observé l'Auteur de l'*Universal-Magazine* , à suspendre notre jugement sur les faits extraordinaires , opérés soit par la nature , soit par le génie des hommes (1).

(1) Nous ne doutons pas que ces expériences n'engagent bien des curieux à parcourir la bibliothèque Alchimique ; nous leur indiquerons en passant un Ouvrage récent dans ce genre : *Discours Philosophique sur les trois principes , Animal , Végétal & Minéral , ou la clef du Sanctuaire Philosophique* , par Sabine Stuart de Chevalier. A Paris , chez Quillau l'aîné , rue Christine , au Magasin Littéraire par abonnement. 2 vol. in-12. prix 6 liv. broché , au lieu de 11 qu'ils se sont vendus d'abord.

FRANCE.

De VERSAILLES , le 28 Janvier.

LE Roi a accordé les entrées de sa chambre au Prince Maximilien-Joseph , frère du Duc des Deux-Ponts , au Duc de Luynes & au Chevalier de Durfort.

Le 19 M. d'Aguesseau de Fresne , Avocat-Général du Parlement de Paris , a prêté serment entre les mains du Roi pour la place de Prévôt-Maître des Cérémonies de l'Ordre du St-Esprit , dont il a été pourvu sur la démission de M. d'Aguesseau , son père.

Le même jour M. Hocquart , présenté au Roi par le Garde des Sceaux de France , eut l'honneur de faire ses remerciemens à S. M. pour la place de premier Président du Parlement de Metz , à laquelle le Roi l'a nommé.

La Duchesse Pauline de Mortemart , eut l'honneur d'être présentée le même jour à L. M. & à la Famille Royale , par la Duchesse de Mortemart , douairière , & de prendre le tabouret.

Le Chevalier de Roll , Colonel d'Infanterie , Aide-Major des Gardes Suisses , eut l'honneur d'être présenté à la Famille Royale le 22 du mois dernier , & le 24 , celui de monter dans les carrosses du Roi & de chasser avec S. M.

De PARIS, le 28 Janvier.

On ne parle plus aujourd'hui que de la Paix , dont les préliminaires ont été signés le 20 de ce mois ; le même jour , on envoya à la Bourse un Bulletin , pour annoncer cette nouvelle si intéressante pour le Commerce ; on auroit désiré pouvoir la donner également ce même jour à la partie du public qui ne sort que le soir pour aller aux spectacles , en faisant jouer la Comédie de l'*Anglois à Bordeaux* , sur le Théâtre de la Nation ; mais les Comédiens n'étoient point préparés , & M. Mollé , en venant annoncer la deuxième représentation du *Roi Léar* , tragédie de M. Ducis , qui venoit d'être donnée pour la première fois , avec le plus grand succès , se contenta d'ajouter , *En attendant l'Anglois à Bordeaux, Comédie, remise au Théâtre à l'occasion de la Paix.*

Les préliminaires , signés le 20 de ce mois , fixent la curiosité générale ; bien des personnes se sont empressées de publier plusieurs bulletins , dont il est difficile de juger de l'exactitude , parce qu'ils ne s'accordent pas sur tous les points ; en attendant que l'on soit mieux instruit , nous donnerons le suivant , que nous ne choisissons que parce qu'il est le plus étendu , mais que nous ne contestons ni ne garantissons.

Le Sénégal & l'île de Gorée à la France , ainsi que Tabago & Sainte-Lucie ; les autres conquêtes

b 3

rendues en stipulant les conditions pour les Caraïbes de Saint-Vincent ; Terre-Neuve partagée par une ligne diagonale, pour la pêche de la morue, dans la partie orientale de l'isle ; Pondichéry rendu avec 162 aldees ou villages ; Mahé, Karikal, &c. rendus dans le même état qu'à la paix de 1763 ; plus de Commissaire à Duinkerque. — Minorque & les deux Florides aux Espagnols ; convention pour la coupe du bois de campêche. — Le traité des Hollandois provisoire. — L'armistice après l'échange des ratifications ; savoir, 12 jours dans la Manche & mers voisines, sans conserver l'expression de mers Britanniques, 20 jours aux Açores ; 2 mois jusqu'à la ligne ; 4 mois pour les Indes.

Les préliminaires ayant été signés avant midi, dès les 4 heures, tous les Couriers chargés de les porter aux Cours respectives, étoient partis. Après qu'on aura reçu ici la ratification du Roi d'Angleterre, M. le Comte de Moustier, Ministre du Roi à Trèves, passera, dit-on, à Londres, jusqu'après la conclusion du Traité, qu'on y enverra un Ambassadeur ; & comme le Traité doit être signé à Versailles, l'Angleterre ne tardera pas, sans doute, à y envoyer une Ambassadeur extraordinaire, qu'on croit devoir être le Duc de Richemont.

Selon les lettres de Cadix, du 3 de ce mois, M. le Comte d'Estaing étoit toujours à Carraque, occupé de son armement, qu'il pressoit avec la plus grande célérité, faisant travailler continuellement, & ne souffrant aucune interruption les dimanches & les fêtes. On croit que cette activité aura

été arrêtée le 19 ou le 20 de ce mois, à l'arrivée du Courier, parti le 9 ; on dit aujourd'hui que ce Courier a été annoncer à Cadix la cessation des hostilités, qui devoit suivre la signature des articles préliminaires.

Nous venons d'apprendre que le Chevalier de Borda, montant le *Solitaire* de 64 canons, qui avoit conduit M. le Marquis de Bouillé à la Martinique, étant sorti de Fort-Royal avec une frégate & une corvette, pour croiser au vent de la Barbade, est tombé, le tems étant fort brumeux, dans l'escadre de 8 vaisseaux détachés de l'armée de Howe, sous les ordres du Contre-Amiral Hughes. La frégate seule a échappé.

L'Académie Royale de Chirurgie propose pour le sujet du Prix de l'année 1784, de *déterminer les différentes constructions des stylets ou sondes solides, & des sondes cannelées; quels sont les cas où elles doivent être admises suivant leur forme particulière, & quelle est la méthode d'en faire usage.* Pour celui de 1785 : *En quel cas les ciseaux à incision, dont la pratique vulgaire a tant abusé, peuvent être conservés dans l'exercice de l'Art, quelles en sont les formes variées, relatives à différens procédés opératoires; quelles sont les raisons de préférer ces instrumens à d'autres qui peuvent également diviser la continuité des parties, & quelles sont les diverses méthodes de s'en servir.* Chacun de ces Prix est une médaille d'or de 500 liv. de la fondation de M. de la Peyronie. Les Discours doivent être envoyés, francs de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de cette Académie.

Parmi les productions extraordinaires qui naissent quelquefois dans les potagers, les Amateurs du jardinage distingueront, sans doute, celle d'un melon d'une grosseur rare, qui pesoit 35 livres; ce beau fruit est né l'année dernière dans le jardin de M. de Neirac, Avocat, fils du Subdélégué de Vabres en Auvergne; c'est ainsi qu'il en parle dans une lettre.

« J'ai fait pendant long-tems des recherches pour connoître l'espèce de ce melon; je n'ai plus trouvé le papier qui servoit d'enveloppe à la graine, & qui devoit être numéroté. M. l'Abbé Roger, m'a été de quelque secours pour découvrir l'extrait baptistaire de ce beau fruit, dans la description qu'il a faite de différentes espèces de melons. J'ai cru reconnoître le mien à celle du melon-morin, qui brode beaucoup, & devient très-gros. C'est, ajoute-t-il, l'espèce que les Maragers cultivent le plus ordinairement. Voici la manière dont j'ai cultivé le pied qui a produit ce beau melon : j'avois d'abord fait faire une petite couche composée de partie de terre de notre jardin, de crotin de cheval & de terreau du four, qui n'est autre chose que de la feuille de bruyère pourrie. Je fis semer sur cette couche de la graine d'aubergines, d'où je les ôtai quand elles furent assez fortes pour être plantées; alors j'y semai 3 ou 4 graines de melon, 3 levèrent; l'un de ces pieds prit le dessus & étouffa les autres; il devint superbe & vigoureux en peu de tems; on ne tarda pas à appercevoir quelques petites formes. L'une d'elles prit beaucoup plus vite un certain accroissement; les autres périrent. J'ai fait arroser de tems en tems le pied à cause de la sécheresse qui a été très-longue. — Je fis semer d'autres graines de la même espèce dans un terrain que je n'avois

pas fait préparer à cet effet, mais qui est pourtant bon; une fois que les graines ont été levées, la Providence a fait tout le reste; on n'en a pris nul soin; & pourtant j'ai eu de bons melons, un entr'autres de 15 livres & demie, qui a été très-bon. Le gros auroit été excellent; il étoit un peu passé quand il a été mangé; mais j'ai voulu sacrifier la bonté du melon à celle de la graine «.

On lit, dans les Affiches de Provence, que la nuit du Jeudi au Vendredi 10 de ce mois, vers les 4 heures & demie, on a ressenti à Marseille une secousse de tremblement de terre, qui a duré environ deux secondes; elle a été plus sensible dans les quartiers élevés, que dans les parties inférieures.

Personne n'ignore que les Grecs, les Romains, & toutes les nations policées, ont consacré & consacrent par des monumens publics, les noms & les vertus de leurs concitoyens. L'Auteur de l'Epitaphe suivante a toujours désiré que le Gouvernement établît un Tribunal national, au jugement duquel seroient soumis les citoyens après leur mort; il résulteroit de cette sage institution, que les honnêtes gens seroient encore plus excités à la vertu, par l'espérance que leur mémoire seroit transmise à la postérité avec des éloges dignes d'eux, & les méchans deviendroient peut-être meilleurs par la honte de la flétrissure qui seroit imprimée à leurs noms.

*Hic jacet Jacobus VAUCANSON, ex antiquâ
& probatissimâ inter Helvios domo oriundus,*

b 5

& unus è Regiâ Scientiarum Academiâ. *Felix* natura æmulus nova ediðit miracula; suâ sponte se moventem anatem finxit grana ingerentem, digerentem, egerentem, ut ipsâ anates consanguineam crederent, & natura stupens se propè victam confiteretur. Divinitatis quasi consors, fœticio tibicini animam afflavit: intimam pulmonum compagem eâ solertiâ concinnavit, ut, micante linguâ, & digitis micantibus, musicos sonos sic aptè fistulâ modularetur, ut ipsi tibicines novo tibicini inviderent. De patriâ benè meritis artes novis artibus promovit. Mathematicâ sagacitate orgânium illud excogitavit, quo bombycum fila nitidiâs, subtiliùs evolverentur, & quo singuli opifices vicariam opificum operam præstarent, & vectigalia, priùs extraneis serviliter erogata, in publica commoda cederent. Civis & parens optimus, blandâ morum comitate, piâ adversùs consanguineos caritate commendabilis; inter civium desideria, familia planctus, suorum gemitus diem suum obiit, natus annos 74 die 21 Novembris M. D. CC. LXXII. Hoc perennè pietatis monumentum posuere — Par M. TROCHEREAU DE LA BERLIERE, ancien Commissaire de la Marine, & Correspondant de l'Académie des Sciences de Rouen.

M. d'Aubenton, de l'Académie Royale des Sciences, chargé par le Gouvernement de faire des épreuves sur des troupeaux, pour rechercher les moyens de perfectionner les laines, vient de publier un Ouvrage bien intéressant sur ce sujet; il est le fruit de 14 années d'observations, qu'il a étendues à tout ce qui pouvoit être bon à la santé des troupeaux, qui influe beaucoup sur les qua-

lirés des toisons. Cet Ouvrage, revêtu de l'approbation de l'Académie, & imprimé sous son Privilège, ne sauroit être trop recommandé à tous ceux qui vivent à la campagne, & qui s'y occupent de diverses branches d'Economie, & sur-tout de l'éducation des troupeaux. L'Auteur s'est attaché à y répandre beaucoup d'ordre, de clarté, d'exactitude, & à le mettre à la portée des Lecteurs de toutes les classes. L'impression en a été très soignée (1).

La seconde livraison de l'Encyclopédie est actuellement en vente. Cette seconde livraison est composée du Tome second, première partie de la Jurisprudence; du Tome premier, première partie de la Littérature; & du Tome 1er., première partie de la Géographie *. Les Éditeurs sont obligés de répéter

(1) *Instruction pour les Bergers & pour les Propriétaires de troupeaux.* Par M. d'Aubenton de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine, Lecteur & Professeur d'Histoire naturelle au Collège Royal de France, Garde & démonstrateur du Cabinet d'Histoire Naturelle du Jardin du Roi, des Académies de Londres, de Berlin, de Pétersbourg, de Vergara, de Dijon & de Nancy. Un vol. in-8°. A Paris, de l'Imprimerie de Ph.-D. Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi, rue St. Jacques.

Le sieur Vissé, Libraire, rue de la Harpe, au coin de la rue Serpente, vient d'acquérir quelques exemplaires d'un Ouvrage très-intéressant, dont il nous suffit de placer ici le titre : *Tables d'intérêts simples & composés à diverses rentes, suivies de celles de MM. de Buffon & Halley sur la mortalité dans les différens âges de la vie, de divers calculs relatifs aux annuités sur des vies, &c.* Par Alexandre Fatio de Veveyen Suisse. 1 vol. in-fol., prix 8 liv. broché.

(1) Le Tome premier, première Partie du Commerce, que l'on comptoit pouvoir publier dans cette seconde Livraison, ne pouvant être prêt que dans quinze jours, sera publié avec la troisième Livraison au mois d'Avril. — Plusieurs Personnes, qui ont souscrit à l'édition actuelle, auroient désiré

ici qu'il faut que MM. les Souscripteurs aient la bonté de se prêter à recevoir ainsi , jusqu'à ce que l'Ouvrage soit plus avancé , des Volumes entiers & des demi-Volumes. Cette publication par demi-Volumes n'entraîne aucune espèce d'embarras pour le Public , parce qu'on ne peut faire relier cet Ouvrage que lorsque le Vocabulaire universel , qui indiquera l'ordre des Volumes , en y renvoyant , aura paru. L'Ouvrage & le Vocabulaire étant dépendans l'un de l'autre , toute reliure actuelle seroit absolument perdue. Cette seconde livraison , composée de trois demi-Volumes , brochée en carton , coûte 18 liv. , & en feuilles 16 liv. 10 sols , conformément au *Prospectus*. M. Pierres s'est chargé de l'impression de la Littérature ; M. Cellot de la Géographie ; M. Stoupe , de la Jurisprudence. On indiquera à chaque nouvelle Partie le nom de Messieurs les Imprimeurs. — N. B. *La Souscription de l'Encyclopédie au prix de 751 livres sera ouverte jusqu'à la fin d'Avril 1783.*

un plus gros caractère , & payer cependant le même prix ; mais ces Personnes veulent l'impossible. Chacun des Volumes in-4°. actuels étant de 800 pages , d'un petit caractère , d'une justification extraordinaire (on nomme justification la longueur & la largeur des pages) , comprennent autant de matière que quatre à cinq Volumes in-4°. qui n'auroient que 600 pages , & qui seroient imprimés en Saint - Augustin , caractère ordinaire des in-4°. ; de sorte que les 53 Volumes in-4°. tiennent lieu de plus de 200 de ces Volumes. Il faut encore observer que cette Encyclopédie , qui comprendra le même nombre de planches de l'édition in-folio de Paris , comprises les Supplémens , & qui renfermera près de moitié plus de discours , ne coûte aux Souscripteurs qu'un peu plus du tiers du prix de la première édition in-folio. Le Public n'ayant voulu ni de l'édition in-4°. à trois colonnes , & encore moins de l'édition in-8°. à deux colonnes , puisqu'au 24 de Mars 1782 il n'y avoit pas 30 Souscriptions de ce dernier format , c'est par l'effet d'une nouvelle combinaison & en proposant l'édition actuelle in-4°. à deux colonnes , sur le papier de Limoges , que l'empressement du Public a alors déterminé le succès de cette entreprise. — Plusieurs Per-

M. Dezauche, rue des Noyers, dont nous avons annoncé précédemment deux Hémisphères ou grande Mapemonde, en deux feuilles, vient de publier deux nouvelles Cartes qui y font suite. Ce sont deux Hémisphères Septentrional & Méridional, coupés à l'Equateur, ou la Terre vue des Poles, pour montrer plus distinctement les terres arctiques & antarctiques. Ces Cartes, faites par MM. de Lisle & Buache, premiers Géographes du Roi, & de l'Académie Royale des Sciences, ont été revues, corrigées & augmentées par M. Dezauche leur successeur; on y trouve les nouvelles Découvertes du Capitaine Cook, & les différens Voyages de ce célèbre Navigateur (1).

Le 16 du mois dernier, écrit-on d'Etampes, des voleurs se sont introduits dans l'Eglise des Barnabites de cette ville, par la porte d'entrée de leur maison, qui étoit ouverte. A l'aide d'un passe-par-tout, ils ont pénétré dans la Sacristie qui est précisément derrière l'Autel, se sont glissés dans

sonnes qui sont de la première Souscription au prix de 672 l. auroient aussi désiré que leurs paiemens actuels fussent différens des paiemens de celles qui sont de la seconde Souscription; mais cet arrangement n'auroit pu encore avoir lieu sans beaucoup d'embarras; c'est pour les prévenir qu'ils feront tous égaux pour les deux Souscriptions jusqu'à l'instant où les premiers Souscripteurs auront payé 672 liv. pour les 53 Volumes de discours & sept de planches, en feuilles, & à cet instant les paiemens qui continueront pour ceux de la seconde Souscription, n'auront pas lieu pour les premiers. On en prévient par des Avis particuliers.

(1) Leur prix est de 2 liv. 10 s. On trouve aussi chez M. Dezauche les Campagnes du Maréchal de Maillebois, composées de quantité de Plans de Batailles, Marches d'Armées, &c. Par M. le Marquis de Pezay, prix 144 liv.

L'Eglise, y ont enlevé le Calice & un Rochet très-fin & très-beau. Ils se sont ensuite retirés, en laissant ouverte la porte de la Sacristie. Ce vol paroît avoir été fait sur les huit heures du soir, pendant le souper des Religieux, parce qu'ils sont dans l'usage de ne fermer leur porte d'entrée qu'après leur souper; ce qu'ils ont fait sans s'appercevoir du vol. Quelques particuliers prétendent avoir vu, à huit heures & demie ou neuf heures du soir, trois quidams vêtus en gris, ayant chacun un gros bâton, se promener aux environs de cette Eglise, & s'en aller par les remparts de la ville. Cet objet intéresse trop les Citoyens, pour ne pas le publier avec célérité. On prie les Orfèvres de la Province, dans le cas où un Calice leur seroit présenté par des inconnus, de vouloir bien recourir aux voies que leur zèle leur suggère en pareille circonstance «.

On écrit de Castres que l'utile établissement d'un Cours d'Accouchemens pour l'instruction des Sages-Femmes, formé sous les auspices de l'Evêque de cette Ville, & dirigé par M. Joard, Chirurgien-Major, & Surveillant des Hopitaux du Languedoc, continue d'avoir le plus grand succès. L'Intendant de Bordeaux vient d'en former un pareil, & l'Archevêque de Toulouse se propose de former aussi, dans son Diocèse, une Ecole, qui a pour objet de veiller plus sûrement à la conservation des femmes en couche & à celle de leurs enfans.

» Le sieur Dubost, Sergent en charge des Gardes de la Ville de Paris, continue de vendre son Sirop-de-Vie, tiré du règne des végétaux. — Son Essence de Beauté, d'un usage égal pour la barbe, pour le teint des Dames, & qui sert aussi de pâte pour

les mains. — Son Sirop stomachique-cordial, dont les propriétés sont de ranimer la circulation du sang, de réveiller l'appétit, & de faciliter la digestion. — Sa Poudre purgative, nommée *Or portable*, souveraine pour la guérison des laits répandus, des tremblemens de nerfs, &c. ; on peut prendre ce purgatif sans garder aucun régime, en donner même aux enfans nouveaux-nés : il est approuvé par deux Arrêts du Parlement, rendus sur le rapport des plus célèbres Médecins. — Le Rouge de Paris, tiré du règne végétal, prix, 3 liv., & 6 liv. 10 s. le pot. — Pomade de Ninon Lenclos, pour préserver la peau des rides, pour les effacer même, & la tenir dans un état continuel de fraîcheur. Sa qualité est de préserver du hâle du soleil, & d'effacer les rides qui en proviennent. — Eau Universelle, dite du Grand-Seigneur, antiscorbutique, céphalique, diaphorétique, opthalmique, &c. — Cuirs à Rasoirs, qui exemptent de la nécessité d'avoir des pierres pour les repasser. — Elixir pour la bouche & pour les dents. — Limonade en poudre, diurétique & apéritive, très-rafraîchissante. On met une once de cette poudre dans une chopine d'eau ; on bat le tout ensemble, & la limonade est faite. — Eau de Cologne supérieure, avec la manière d'en faire usage. — Ceux qui feront à l'Auteur l'honneur de lui écrire, sont priés d'affranchir leurs lettres. Il demeure enclos du Temple, à Paris. Il a formé des dépôts, à Grenoble, chez Madame Durent & Compagnie ; à Versailles, au bas de l'escalier des Princes ; à Xaintes en Xaintonges, chez M. Gaillard, Négociant : il n'en a plus à Lyon. Pour la sûreté des Acheteurs & pour prévenir les contrefaçons, il fera passer franc de port, dans tout le Royaume, tous les envois dont on lui fera la demande directement, pourvu que la somme soit au-dessus de 30 liv. “.

L'Académie Française, dans son Assemblée du 16 de ce mois, a adjugé le Prix fondé par un Anonyme, au meilleur Ouvrage fait en faveur de l'Education, aux *Conversations d'Emilie*, Ouvrage de Madame d'Epinay, en 2 volumes in-12. Ils se vendent chez Belin, Libraire, rue St-Jacques, près St-Yves. Prix, 6 liv. relié.

Adrien-Théodore Roderigue, Comte d'Andelot, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St-Louis, est mort ici le 26 Décembre dernier, dans la 64^e année de son âge.

Blanche-Fortunée de Reinont, épouse du Comte de la Forest, Brigadier d'Infanterie, Lieutenant de Roi de la Citadelle de Belançon, est morte en cette Ville le 9 de ce mois.

Jeanne-Françoise Geneviève Demouchet de Villedieu, Abbessé de Bellecombe, Diocèse du Puy, est morte en son Abbaye le 7 de ce mois dans la 54^e année de son âge.

De BRUXELLES, le 28 Janvier.

Le nombre des bâtimens qui sont entrés dans le port d'Ostende, pendant le cours de l'année dernière, monte à 2636; & on apprend que pendant la même année il n'y a pas eu moins d'activité dans les ports Autrichiens de Fiume, de Buccari & de Portoré; les bâtimens qui y sont entrés mon-

tent à 1747 , & ceux qui en sont sortis à 2132. Ces derniers étoient chargés de tabac, de viande salée , de sucre , de syrop , de boîtes , de douves , de bois de construction , de rames , de charbons , de potasse , de cire , de laine , de poissons frais & secs , de bled , de cuivre , de suif & de vins. En 1781 le nombre des bâtimens sortis de ces 3 Ports ne montoit qu'à 1700 ; le commerce actif de ces Ports s'est donc accru en 1782 de 432 bâtimens.

Les trois Régimens , connus en Hollande sous le nom de Brigade Ecossoise , ont été mis sur le pied des troupes nationales de la République ; on a fait une nouvelle formule de serment que doivent prêter les Officiers ; on leur a accordé 6 semaines pour se mettre en état de le faire , & on écrit que ce terme leur a paru trop court , & qu'ils ont demandé un nouveau délai ; il est en effet nécessaire à plusieurs , qui sont encore jeunes , & qui doivent écrire dans leur patrie.

» Le Gouvernement ajoutent ces lettres , paroît décidé à faire disparaître toutes les traces des anciennes liaisons ou chaînes que l'Angleterre lui avoit imposées sous le nom d'alliance. On dit que l'on a publié en Angleterre ce que la Nation pense à cet égard dans une lettre attribuée au Lord Grantham ; ce Ministre assure que ceux qui voudront prêter le serment , n'ont rien à craindre du Gouvernement Britannique , mais que ce même Gouvernement accueillera avec distinction ceux qui préféreront d'abandonner le service des Etats Généraux ».

On lit dans les papiers Hollandois que les Plénipotentiaires de la République à Paris, reçurent le 6 du mois dernier à M. Fitz-Herbert un Mémoire contenant les propositions des Etats Généraux, auquel, le 31 du même mois, le Plénipotentiaire Anglois fit la réponse suivante.

» Le soussigné Plénipotentiaire de S. M. B. a reçu ordre de sa Cour de proposer à MM. les Plénipotentiaires des Etats - Généraux, en réponse à leur Mémoire, les articles suivans.

1^o. Comme les différentes relations particulières qui avoient subsisté depuis tant d'années entre la G. B. & la République ont cessé, autant par une suite naturelle de la présente guerre, que par la conduite de la République antérieurement à la rupture; & que LL. HH. PP. paroissent être très-peu disposées à renouveler dans le moment actuel toutes ces anciennes liaisons, S. M. propose, que les deux Etats se gouverneront, quant aux relations de commerce qu'ils peuvent avoir entre eux, purement & simplement par les principes généraux du droit des gens; à quoi le soussigné a ordre d'ajouter, qu'aussi-tôt que les Nations, engagées dans la présente guerre commenceront à former les nouveaux arrangements de commerce, que les nouveaux rapports qui subsisteront entre elles rendront probablement nécessaires, S. M. par une suite de ses bonnes dispositions envers la République, sera prête à contracter avec elle tels engagements de commerce, qui pourront convenir à la situation des deux Etats & à leurs intérêts respectifs. Cette proposition qui place LL. HH. PP. dans la même situation vis-à-vis de l'Angleterre, que celle où elles se trouvent vis-à-vis de plusieurs autres

Pays Maritimes & Commerçans de l'Europe contient tout ce que le Roi pourroit leur accorder, eu égard à la position relative des deux Nations, & conformément à la raison & à la justice; car, quant à ce qui est allégué dans le Mémoire de MM. les Plénipotentiaires de Hollande, relativement à la proposition faite par M. Fox à M. de Simolin, il est incontestable que cette proposition a été nécessairement liée avec celle de la conclusion d'une paix séparée avec la Hollande, & que cette seconde offre ayant été rejetée par LL. HH. PP., la première est devenue dès l'instant même nulle & de nul effet, & enfin, sous quelque point de vue qu'on voudra l'examiner, comme entièrement non avenue. 2°. Le Roi, par un effet de sa modération, consent de restituer à LL. HH. PP. toutes les possessions, qui leur ont été enlevées par ses armes dans la présente guerre, & dont il se trouvera saisi à la conclusion de la paix, à l'exception de Trincomale dans l'isle de Ceylan avec ses dépendances. 3°. Le Roi ne sauroit admettre la demande d'un dédommagement des pertes que les Provinces-Unies ont essuyées dans la guerre actuelle, puisqu'une telle prétention répugne également aux principes les plus clairs de la raison & du droit des gens; mais Sa Majesté consentira sans peine à ce que la décision des prises faites avant la rupture par ses Sujets sur ceux de Leurs Hautes Puissances soit remise aux Cours de Justice de l'Amirauté Britannique, conformément aux règles établies par toutes les Nations. — Du reste le soussigné ne sauroit se dispenser d'ajouter que, quant à ce qui est insinué dans le troisième article du susdit Mémoire, relativement à la prétendue origine de la rupture entre les deux Pays, l'Angleterre auroit de quoi

constater par des raisonnemens irréfragables ; qu'il n'y a pas de moyens qu'elle n'ait tentés pour éviter cette guerre, & que ce fut avec un regret extrême, qu'elle s'y est vue nécessairement entraînée : mais on n'insiste pas sur ces raisonnemens, parce qu'il est difficile de ne point sentir, combien une pareille discussion, dont l'unique effet seroit d'aigrir les animosités de part & d'autre, auroit été nuisible & déplacée au moment d'une Négociation pour le rétablissement de la paix. La Cour de Londres a lieu de se flatter que ces articles seront regardés comme fournissant une nouvelle preuve de la modération du Roi & de son desir constant de parvenir à une réconciliation prompte & permanente avec toutes les parties impliquées dans la présente guerre.

Les Ministres Hollandois, après avoir communiqué cette réponse à la Cour de Versailles, y répliquèrent par le Mémoire suivant, qui fut remis le 5 de ce mois à M. Fitz-Herbert.

„ Les soussignés Ambassadeur & Ministre-Plénipotentiaire des États-Généraux des Provinces-Unies, ont vu avec beaucoup de peine dans la réponse de M. Fitz-Herbert le peu de disposition de sa Cour, pour accélérer la réconciliation avec la République à des conditions équitables. Les soussignés se trouvent obligés, 1°. de demander des éclaircissemens sur ce que la cour de Londres entend par les principes généraux du droit des gens. Si par cette dénomination générale elle entend celui, qui est puisé dans le droit primitif des nations, qui rend la navigation & le transport de toutes sortes de marchandises indistinctement entièrement libre, sans restriction quelconque, à

l'exception de ce qui est communément reconnu pour contrebande , savoir , munitions de guerre , telles qu'elles sont nommément exprimées dans le Traité de 1674 , qui subsistoit ci-devant entre l'Angleterre & la République , & celui de la navigation de l'année 1713 , entre la France & la G. B. ; les soussignés osent se persuader , que LL. HH. PP. ne feront aucune difficulté de l'admettre pour base irrévocable de la négociation , & qu'elles se prêteront même avec plaisir à fonder sur cette base irrévocable le traité définitif de Paix ; & ensuite un traité de Commerce particulier , aussi-tôt que les nations , engagées dans la présente guerre , commenceront à former les nouveaux arrangements de Commerce , que les nouveaux rapports qui subsisteront entre elles pourroient rendre nécessaires. 2°. Les soussignés ne peuvent guères concilier l'exception de Trincomale avec la *modération reconnue* de S. M. B. , & quoique les ordres des Etats - Généraux ne leur permettent point d'entrer en discussion sur cet objet , tant que le premier point ne sera pas arrangé , ils ne présumant pas que dans aucun tems LL. HH. PP. puissent les autoriser à souscrire à cette condition. 3°. Pour ce qui regarde le dédommagement , on peut se réserver de s'en occuper , lorsqu'on aura pu s'entendre sur les deux autres articles.

— Au reste les soussignés guidés par le seul motif d'éviter tout ce qui pourroit aigrir les esprits au moment qu'ils s'occupent du rétablissement de la Paix , s'abstiendront de faire des observations sur quelques passages de la réponse de M. le Plénipotentiaire de S. M. B. ; ils se flattent , que la cour de Londres ne tardera pas à donner des éclaircissemens plus satisfaisants , & que M.

Fitz-Herbert voudra bien employer ses bons offices, pour que le Ministère de S. M. se rapproche davantage des demandes modérées, proposées dans le mémoire du 6 Décembre, & concoure au rétablissement d'une Paix solide & durable.

On se flatte que depuis que les préliminaires entre la France, l'Espagne & la G. B. sont arrêtés, le Ministère de Londres & celui de Hollande se sont rapprochés; on lit à ce sujet les observations suivantes dans une lettre de la Haye.

» C'est en effet Trineonome que les Anglois vouloient absolument garder, qui a retardé la signature des préliminaires. Il paroît aujourd'hui que le Cabinet de S. James, s'est désisté de cette prétention. Cependant on assure qu'il persiste à vouloir un port & un établissement dans l'isle de Ceylan, en échange de celui-là; il veut outre cela garder Negapatam & un autre petit Comptoir qu'il nous a enlevés. Nos Plénipotentiaires n'ayant pas des pouvoirs assez étendus pour consentir à de pareilles cessions, se sont excusés de signer le traité provisoire, & ils ont dépêché aux États-Généraux pour avoir de nouvelles instructions. C'est peut-être la raison qui fit partir sur-le-champ M. le Duc de la Vauguyon qui est arrivé ici. On ne présume pas que les États-Généraux cèdent jamais aux Anglois un poste dans l'isle de Ceylan, ce seroit un sujet de guerres éternelles, parce que des voisins aussi actifs & aussi intriguans, ne manqueront pas de soulever à tout propos, les naturels du pays, contre nous; on sait que ces peuples sont assez braves & assez aguerris. Il faudra que les États consentent à la cession de quelques petits établissemens que

nous avons sur la côte de Coromandel. — On est curieux de savoir ce qui a été stipulé pour les Princes Indiens ; quant à Hyder-Aly , la médiation de la France peut amener la paix avec la Compagnie Angloise ; mais elle sera obligée de faire des sacrifices. On sait qu'il desireroit depuis long-tems la Province de Maduré & Trichenapaly ; & on sait aussi que la Compagnie les lui avoit déjà offertes «.

C'est le 18 de ce mois, après-midi, que M. le Duc de la Vauguyon arriva à la Haye. Les lettres de la Haye nous apprennent que le même soir il eut une longue conférence avec le Conseiller-Pensionnaire de la Province.

Les mêmes lettres portent que le Vice-Amiral Hartfink remit il y a quelques jours aux Etats-Généraux, les procès-verbaux de ce qu'il a fait pendant qu'il a commandé l'escadre de la République au Texel : il a demandé en même-tems de quitter ce commandement ; & le Vice-Amiral Pierre-Henri Reynst a été désigné pour lui succéder.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 21 Janvier.

Les Lords de la Régence à Hanovre, ont écrit à M. Townshend, que les ordres du Ministère étoient exécutés, & que 6000 hommes de troupes de l'Electorat pouvoient se porter par-tout où on le desireroit.

Lorsque M. Grenville s'est procuré un vote de la Chambre des Communes, portant « que pour

faire face au dépenses nécessaires pour la protection des Colonies, il convient de les assujettir à certains droits de Timbre; les Américains devoient plus de quarante millions aux Négociants de la G. B. Ne pourroit-on pas demander à quoi montent les remises faites sur cette somme depuis cette époque. La totalité ou du moins la majeure partie de cette somme, augmente considérablement les dépenses de la Guerre, ou les pertes qu'elle a occasionnées.

Dans le feu que les bombardes Espagnoles ont fait sur la prise le St-Michel de 74, lit-on dans une lettre de Gibraltar du 19 Décembre, une bombe a par malheur atteint ce vaisseau, où elle a tué 3 hommes & en a blessé 15. Le bâtiment a reçu aussi quelques dommages, la bombe étant tombée sur un de ses canons.

Un Officier au service de la Compagnie des Indes, vient d'arriver à l'hôtel de la Compagnie. Il avoit pris son passage à bord d'un bâtiment Danois venant de Tranquebar, & qui a relâché à Ste-Hélène. Il apporte la nouvelle de l'arrivée à Ste-Hélène du vaisseau de la Compagnie des Indes que l'on attendoit. Le Comte de Dartmouth a péri dans la traversée, outre une cargaison précieuse dont ce vaisseau étoit chargé, il avoit à bord 150,000 liv. sterl. en espèces. La plus grande partie de cette somme appartenoit à des particuliers. On prétend avoir reçu par la même voie, l'avis que le Chevalier Eyre-Coote étoit entré en campagne, avec six mois de provisions.

On a reçu par la même voie des nouvelles du Commodore Bickerton. Il avoit encore pour un mois de chemin, avant d'arriver à la côte de Coromandel, lorsqu'il fut rencontré par le bâtiment Danois dont on vient de parler.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 15 Décembre.

IL ne transpire plus rien ici des affaires de la Crimée depuis le rétablissement de Sahim Gueray ; ses deux frères se sont soumis au vainqueur , qui les a traités avec clémence ; les Tartares qui les avoient soutenus , se sont retirés avec leurs familles en Asie , où ils ont transporté leurs demeures. Il est probable , à présent que le calme est rétabli dans cette péninsule , que la Porte sera mieux disposée à conserver la paix avec ses voisins. Les troubles intérieurs de quelques Provinces de l'Empire paroissent être un motif de plus de l'y déterminer. Ils continuent sur-tout dans le Kurdistan , où quelques Pachas ont reçu ordre de se rendre avec les troupes de leurs Gouvernemens.

L'esprit de révolte & de sédition n'a pas cessé non plus dans cette Capitale , où il y

8 Février 1783.

a eu de nouveau un incendie, qui s'est manifesté près de la Mosquée du Sultan Achmet, & qui a consumé plusieurs maisons, dont une dizaine appartiennent à des Membres du Divan.

On apprend de Smyrne que les troubles se dissipent dans cette Ville, où la Porte a envoyé un Monbachir muni d'un Firman, pour examiner la conduite du Cadi & du Musselim. Cet Envoyé Ottoman leur a fait des reproches très-vifs, & leur a déclaré qu'ils seroient responsables des troubles qui pourroient naître encore; il a déposé le Buluck Baschi ou Chef de la patrouille, & les Habitans de la Ville auroient souhaité qu'il eût traité avec la même sévérité le Musselim.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 8 Janvier.

L'*EKKS*, vaisseau de garde à Nybourg, a été détaché de ses ancrs dans l'ouragan terrible de la nuit du jour de l'an, & jetté contre un rocher, où il s'est brisé près de l'isle de Moen. On est parvenu à sauver l'équipage.

Le *Kromprintz*, de la Compagnie Asiaticque, Capitaine Schifter, est parti pour Tranquebar & Canton, avec une cargaison de marchandises.

Le nombre des vaisseaux qui, l'année dernière ont passé le Sund en venant de la

Baltique , est de 8330 ; il y en avoit 2117 Suédois , & 1262 Anglois.

Le Traité de commerce & d'amitié entre cette Cour & celle de Russie , vient d'être rendu public ; il contient 37 articles , dont voici la substance.

1°. Il subsistera une amitié sincère & parfaite entre les deux Cours & leurs Sujets respectifs. Elles se prêteront une assistance mutuelle dans toutes les occasions , & sur-tout dans celles relatives au commerce & à la navigation. 2°. Liberté entière de conscience pour les Sujets des deux Cours dans leurs Etats. 3°. Ils y jouiront respectivement des prérogatives des Nations les mieux favorisées dans l'un ou dans l'autre Etat ; cependant dans les cas où ce Traité ne stipuleroit pas expressément un privilège en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux Nations , leurs Sujets se conformeront , quant au commerce , aux Règlemens & Loix du Pays où ils se seront établis. 4°. Les Sujets respectifs pourront naviguer librement , acheter des marchandises , les vendre & les transporter tant par mer que par terre dans les ports , villos & rades des deux Puissances contractantes où l'entrée n'en est pas prohibée. Les Isles Danoises en Amérique & les autres Etablissemens Danois hors de l'Europe , & les ports Russes dans la mer Noire & la mer Caspienne , ainsi que les possessions Russes en Asie , sont exceptés de cette stipulation. 5°. Les Sujets respectifs acquitteront les droits de douane établis par les Tarifs actuels ou ceux qui seront faits à l'avenir ; les Danois auront le droit dans les Etats Russes de payer les droits de douane avec les espèces courantes dans le pays , excepté dans les ports de Livonie , d'Islande & de Finlande , qui ont des Tarifs & des privilèges particuliers. 6°. Les Russes jouiront dans les Etats Danois des avantages suivans.

1°. Ils ne payeront dans le Sund que 8 stuvers pour 10 puds de tabac d'Ukraine. 2°. Les marchandises qui passeront par le Sund payeront les droits d'après les tarifs & les mesures des endroits où elles seront débarquées. 3°. Les poutres de Riga de la longueur de 5 jusqu'à 9 toises, payeront deux & demi rixort par 20 pièces; celles au-dessous de cette longueur à proportion de la longueur donnée. 4°. Le last d'alun caïn (soude) ou 12 tonneaux de Riga, payeront au passage 12 stuvers. 7°. Les Russes ne payeront au passage du Sund qu'un pour cent pour toutes les marchandises non spécifiées dans le Tarif. 8°. Les bâtimens Russes ne seront point visités au passage du Sund; on ajoutera foi, pour la perception des droits, aux certificats & passe-ports donnés par les Magistrats ou les Chambres de Douane des endroits où les bâtimens auront pris leurs chargemens. 9°. La Chambre de Douane dans l'Oresund détaillera dans les quittances les droits perçus pour chaque espèce de marchandise, à moins que le Capitaine ne se contente d'une quittance générale pour être expédié plus promptement. 10°. Les bâtimens Russes qui auront payé dans le Sund les droits de douane, n'en payeront pas de nouveaux s'ils retournent dans la Baltique, ou s'il sont forcés par le vent de revenir dans le Sund. 11°. Ils ne payeront aucuns droits en passant devant la forteresse de Glückstadt & devant d'autres endroits Danois sur l'Elbe. 12°. Les bâtimens des Sujets Danois ou Russes que le gros tems ou d'autres circonstances forceront de se réfugier dans les ports des deux Cours respectives, pourront s'y réparer & y prendre tout ce dont ils auront besoin; ils remettront à la voile sans être visités & sans payer de droits de douane, mais pendant le tems de leur séjour dans ces ports, ils ne pourront rien vendre de leur cargaison. 13°. Aucun bâtiment marchand ou vaisseau de guerre appartenant aux Sujets respectifs des deux Cours, ni son

équipage & dépendances , ne pourront être arrêtés dans les ports respectifs & leur cargaison ne pourra point être saisie. Cette défense cependant ne s'étendra pas sur la saisie qui pourra se faire pour dettes personnelles. 14°. Aucun desdits bâtimens des Sujets respectifs ne pourra être forcé à servir en guerre ou à faire des transports malgré lui. 15°. En cas de naufrage sur les côtes , les Sujets respectifs auront toute assistance pour eux , leurs bâtimens & effets , mais ils acquitteront les droits auxquels les Sujets de l'Etat où le naufrage s'est fait sont assujettis. 16°. Dans le cas où l'une des Cours contractantes se trouveroit en guerre avec d'autres Puissances , il sera libre à l'autre de continuer le commerce avec ces Puissances. 17°. Les deux Cours admettent pour principes de neutralité les quatre points suivans : 1°. tous les bâtimens pourront naviguer librement de port à port & sur les côtes des Puissances en guerre ; 2°. les effets des Sujets des Puissances en guerre , qui se trouveront à bord des bâtimens neutres , seront libres , les marchandises de contrebande exceptées ; 3°. un port n'est censé être bloqué , que lorsque les vaisseaux de la Puissance qui l'attaque sont postés de manière qu'il y auroit un danger visible d'y entrer ; 4°. les bâtimens neutres ne pourront être arrêtés que sur un fait & par des raisons légitimes ; ils seront jugés sans délai ; la procédure sera uniforme , prompte & conforme aux loix , & outre l'indemnité adjugée aux bâtimens arrêtés mal à propos , il sera donné satisfaction pour l'insulte faite au pavillon. 18°. Lorsque les bâtimens des Sujets respectifs , qui navigueront sans convoi , rencontreront des vaisseaux de guerre ou des corsaires appartenans à une des deux Cours contractantes qui sera en guerre avec une autre Puissance , ils en pourront être visités , & ils ne devront pas jeter leurs papiers à la mer. Lesdits vaisseaux de guerre ou corsaires se tiendront éloignés des bâtimens à la

portée du canon , & ils ne pourront envoyer à bord des bâtimens que 2 ou 3 hommes, pour l'examen des passe-ports & des autres papiers. Mais si les bâtimens sont escortés d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre, la visite n'aura pas lieu, on se contentera de la déclaration du Capitaine, commandant le convoi, que les bâtimens n'ont pas de contrebande à bord. 19°. Après la visite ou la déclaration, les bâtimens continueront librement leur route; mais s'ils avoient reçu quelque dommage de la part des vaisseaux de guerre ou des corsaires visitans, ceux-ci seront responsables tant pour le dommage qu'ils auront causé que pour l'insulte faite au pavillon. 20°. Dans le cas où il se trouveroit des marchandises de contrebande sur un des bâtimens des sujets respectifs, le vaisseau qui l'aura visité aura le droit de le conduire dans un port où la contrebande sera jugée & confisquée par les Juges de l'Amirauté, mais les autres marchandises & effets seront rendus. Si un bâtiment qui a des marchandises prohibées à son bord, est arrêté & visité en pleine mer par un vaisseau de guerre ou corsaire de l'une des deux Cours contractantes en guerre avec une autre Puissance, il sera libre à ce bâtiment d'abandonner au capteur ces marchandises, lequel sera tenu de s'en contenter. 21°. Les marchandises suivantes seront réputées être prohibées : canons, mortiers, armes à feu, pistolets, bombes, grenades, pierres à fusil, mèches, poudre à canon, salpêtre, soufre, cuirasses, piques, épees, baudriers, étuis à cartouches, selles & brides; on n'excepte que ce qui sera nécessaire à la défense & à l'équipage du bâtiment. 22°. Si une des deux Cours contractantes se voyoit engagée dans une guerre avec une autre Puissance, il sera libre aux sujets de l'autre Cour conservant la paix, d'acheter ou de faire construire pour leur compte, dans tel tems que ce soit, autant de bâtimens qu'ils jugeront à propos chez la Puissance en guerre avec

l'autre. 23°. Les sujets d'une Puissance en guerre avec l'une des deux Cours contractantes, qui se trouveront au service des deux Cours respectives, ceux qui sont naturalisés & même ceux qui pendant la guerre obtiennent le droit de bourgeoisie, seront regardés comme les sujets natifs des Etats respectifs des deux Cours contractantes. 24°. Comme il sera libre aux deux Cours respectives d'établir des Consuls dans leurs Etats, les sujets respectifs pourront faire juger leurs procès & autres affaires par les Consuls; mais si les parties en contestation ne jugent pas à propos de s'adresser aux Consuls, elles pourront faire juger leur affaire par les Juges du domicile, qui feront en sorte que la justice soit rendue promptement. 25°. Lesdits Consuls pourront arranger des contestations & rendre des jugemens dans les affaires de procédure; mais quant à leurs propres affaires, ils seront soumis aux Loix & aux Tribunaux du pays où ils résideront.

La suite à l'ordinaire prochain.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 9 Janvier.

LE Prince Auguste Sulkowsky, Waivode de Posnanie, a destiné la somme de 7000 ducats que lui doit le Trésor de la Couronne, pour être employée à la reconstruction du Palais de la République, que le feu a détruit dernièrement.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 11 Janvier.

LA Princesse Elisabeth de Wurtemberg a

reçu de la Grande-Duchesse de Toscane l'Ordre de la Croix Etoilée.

L'Empereur a supprimé le Conseil d'Etat; la plupart des Conseillers & autres Personnes qui travaillent dans ce département, ont été placés dans la Chancellerie Privée d'Etat.

On dit que le Grand-Seigneur a déclaré solennellement qu'il dépprouvoit les brigandages excés par quelques-uns de ses sujets sur le territoire Autrichien; & qu'il a prié la Cour de Vienne de faire arrêter à l'avenir & punir selon la rigueur des loix tous ceux qui se permettent de pareils excès.

On mande de Goetz en Styrie, que depuis le 2 de ce mois on y suit le même règlement de police que l'Empereur a donné à Vienne, & par lequel les criminels sont employés aux travaux publics de la ville.

« On a découvert, il y a quelque tems, écrit-on de Prague, une nouvelle carrière de jaspe, dans la Seigneurie de Toeplitz; il y en a de deux espèces, l'une d'un verd foncé avec des taches d'un verd plus clair, très-tranchantes; l'autre d'un verd pâle, avec des points d'un jaune pâle. Ce jaspe très-abondant dans cette carrière, reçoit bien le poli ».

Le nombre des naissances dans cette Capitale est monté, pendant le cours de l'année dernière à 9392, & celui des morts à 10,974.

De HAMBOURG, le 15 Janvier.

L'ATTENTION est toujours fixée sur les démêlés de la Russie & de la Turquie; les ar-

mémens & les préparatifs qui se font de part & d'autre ont fait craindre avec raison une rupture ; selon les lettres des frontières Ottomanes , il y étoit arrivé des ordres de faire une levée générale de troupes , & que les Corps de cavalerie devoient se tenir prêts à entrer en campagne au premier signal. D'un autre côté , on apprend de Vienne que malgré la rigueur de l'hiver , les troupes en garnison dans cette Ville ont exécuté depuis peu les manœuvres les plus difficiles ; on a exercé l'infanterie à opposer des chevaux de frise à la cavalerie Turque , à tendre & détendre des tentes ; l'Artillerie a aussi été exercée à seconder toutes ces manœuvres ; on travaille à forger un grand nombre d'armes , entr'autres des sabres , des bayonnettes , qu'on croit destinés pour la Russie , parce que les magasins de l'Empereur en sont suffisamment pourvus ; les transports pour la Hongrie , ajoutent les mêmes lettres , se continuent toujours , & la plupart partent la nuit.

Ces mouvemens semblent annoncer une guerre prochaine. Cependant , depuis quelques jours il se répand des nouvelles plus consolantes relativement aux démêlés avec la Turquie. Les troubles de la Crimée étant finis , on présume qu'il n'y a plus aucun sujet de rupture entre la Russie & la Porte ; & on dit que le Divan a promis d'accéder aux propositions des deux Cours Impériales , de manière à les contenter. La Russie a

demandé une réponse prompte & positive sur quelques articles du dernier traité, & l'Empereur, outre quelques sujets de plaintes, a proposé encore à la Porte plusieurs points importans concernant le commerce de ses sujets, & la liberté du *transit* dans quelques Provinces de la Turquie Européenne. L'état de l'Empire Ottoman, les troubles qui se sont manifestés dans plusieurs Provinces, ceux qui exposent journellement la Capitale, où les incendies se renouvellent malgré la sévérité du Grand-Visir, qui, dit-on, depuis quelque temps fait étrangler chaque nuit 10 à 12 personnes soupçonnées d'avoir caché des mèches dans différens quartiers, font espérer que le Grand-Seigneur est très-disposé à tous les arrangemens qui peuvent éloigner la guerre.

Au moment où tout paroît s'arranger de ce côté, l'attention se réveille & se porte sur l'Allemagne. L'Electeur Palatin a eu dernièrement un attaque d'apoplexie, à laquelle il a heureusement résisté, mais dont il lui est resté une paralysie. Les spéculatifs forment déjà des conjectures sur les mouvemens que peut causer sa succession; ils oublient que le dernier traité de paix de Teschen ne laisse plus aucun lieu à de nouvelles difficultés à ce sujet.

» On assure, lit-on dans quelques lettres écrites de la Croatie, que la peste s'est manifestée dans la province de Bosnie; on a pris de notre côté & du côté de l'Esclavonie, toutes les précautions possibles

pour empêcher que ce fléau terrible ne vienne ravager ces deux Provinces. Il a été tiré un cordon de troupes sur les frontières, & toute relation avec les habitans de Bosnie est défendue très-sévèrement «.

Il est entré dans le port de Stettin dans le cours de l'année dernière, 1147 bâtimens, & il en est sorti 1170; l'importation des vins de France est montée à 20,000 oxhoff.

Le nombre des bâtimens entrés à Dantzick dans la même année, est de 447, celui des bâtimens qui en sont sortis est de 449; l'exportation de toute espèce de grains s'est montée à 9900 lasts.

M. Busching a inséré dans une de ses feuilles hebdomadaires, un tableau comparé des naissances dans tous les Etats du Roi de Prusse de l'année 1740, où le Roi actuel est monté sur le trône, & de l'année 1780. Le résultat de ce tableau est celui-ci; on a compté dans la première année environ 84,000 naissances, & dans la dernière 218,499. Les enfans de l'Etat Militaire n'y sont pas compris. Depuis 1767 jusqu'en 1782, on a compté dans ces mêmes Etats 3,021,360 naissances, & 2,661,331 morts. Le Militaire n'est pas non plus compris dans cette énumération «.

I T A L I E.

De MILAN, le 12 Janvier.

L'ORDONNANCE de l'Empereur concernant les exemptions des droits de péage & de douane dans la Lombardie Autrichienne, datée de Vienne le 4 Novembre, & publiée ici le 26 du mois dernier, contient en substance,

1°. Toutes les exemptions de péages & de douane dont avoient joui des Communautés, des familles, des individus du Clergé séculier & régulier, cesseront à l'avenir. 2°. Cette suppression d'exemptions s'étendra sur les denrées en nature, & sur les abonnemens en argent. 3°. Les hopitaux & d'autres pieux établissemens, les Canonicats & les petits bénéfices des Eglises Cathédrales, & en général les Cures du Clergé séculier continueront de jouir du privilège d'exemptions, comme servans de supplément à leurs besoins, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un autre moyen pour les soulager. 4°. Le même privilège d'exemption aura lieu pour les Maisons d'Education & pour les Couvens qui justifieront que les exemptions leur servent de supplément à leurs besoins; ces Couvens en jouiront jusqu'à ce qu'on puisse augmenter leurs revenus de ceux des Couvens supprimés ou des Couvens qui seront supprimés par la suite. 5°. Les exemptions acquises à titre onéreux, continueront d'avoir lieu, jusqu'à ce que le Gouvernement ait trouvé des moyens de dédommager les possesseurs de ces privilèges. 6°. Les Communautés & familles de Mantoue qui auront acquis à titres onéreux ces exemptions, & qui auront présenté leurs privilèges à la Commission établie en 1769, continueront d'en jouir. 7°. Les exemptions de péages qui seront accordées à l'avenir par contrats ou à titre de récompense pour l'avancement de l'agriculture, du commerce, des manufactures &c., formeront une exception de la règle prescrite dans l'article 2. 8°. La même chose sera observée quant aux exemptions militaires. 9°. Le Gouvernement aura soin que les exemptions acquises à titre onéreux, soient examinées incessamment, & supprimées moyennant un dédommagement. 10°. Les Chambres qui percevront les droits de péage, rendront un compte particulier des droits qui rentreront par la suppression des exemptions ci-dessus mentionnées; une partie de ces

fonds sera employée au remboursement des privilèges d'exemptions acquis à titre onéreux, & l'autre partie au dégagement des droits régaliens, & à l'acquittement des dettes des provinces &c.

La Chartreuse de Pavie, supprimée dernièrement, est un des plus beaux monumens du 14^e. siècle. Elle avoit été bâtie par Jean Galeazzo-Visconti, Duc de Milan; l'Eglise est très-belle, & très-riche en statues, tableaux & autres ornemens. Elle renferme dans son trésor une grande quantité de vases d'or & d'argent montés de perles & de pierres précieuses. C'est dans ce Couvent que François Ier., Roi de France, fut conduit après la perte de la bataille de Pavie, dans laquelle il avoit été fait prisonnier.

Il a été publié une dépêche Impériale, par laquelle il est statué qu'à la mort des personnes employées au service de l'Etat, & qui, pendant le cours de dix ans, auront tenu une conduite irréprochable, le tiers de leurs appointemens sera conservé en pension à leur femme & à leurs enfans.

On dit qu'il a été enjoint à tous les Membres des Chartreuses supprimées à Pavie, Mantoue & Caignan, de quitter le nom qu'ils auroient pris dans l'acte de leurs professions religieuses, & de ne se servir que de celui qui leur avoit été donné à la cérémonie de leur baptême; enfin, de se conduire en tout comme s'ils n'avoient jamais porté l'habit de Saint Bruno.

» Le Duc de Ste-Elisabeth , écrit-on de Naples ,
 ci-devant Ambassadeur de S. M. Sicilienne aux Cours
 de Vienne & de Madrid , s'étoit rendu au commen-
 cement de ce mois à la Cour pour rendre ses devoirs
 au Roi ; mais l'heure de l'audience n'étant pas encore
 venue , & le Duc remarquant que S. M. s'étoit retirée
 dans une des salles , s'y présenta sur-le-champ. Le
 Roi lui demanda comment il se portoit ; très bien
 Sire , répondit-il , quoique mon âge soit si avancé ,
 que je me ressouvienne très-bien d'avoir vu bâtir ce
 palais. Au moment même , le Roi entendant le bruit
 d'une voiture , s'approcha de son balcon pour voir
 ce que c'étoit ; & en se retournant un instant après ,
 il vit le Duc qui étoit tombé mort à ses pieds. Ce
 vénérable vieillard avoit 80 ans.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 25 Janvier.

Nos nouvelles de l'Amérique Septen-
 trionale ne nous apprennent point encore
 que le Général Carleton se dispose à évacuer
 New-Yorck ; il est vraisemblable qu'il lais-
 sera ce soin au Général Grey , son succes-
 seur , que le Roi a revêtu du cordon rouge ,
 & qui partira incessamment. Quant à Charles-
 Town son évacuation est décidée depuis
 long-tems , & sans doute effectuée mainte-
 nant ; nos papiers ajoutent seulement qu'on
 vouloit conserver un poste à Beaufort , à
 quelques milles de cette ville , parce que ce
 port pouvoit nous être utile ; mais les Amé-
 ricains qui en ont jugé de même , ont eu
 la précaution d'y envoyer des troupes & de
 le fortifier. Un corps de Loyalistes , au nom-

bre de 3000 , a déjà fait voile de Charles-Town pour la Jamaïque , où il est vraisemblablement arrivé dans le moment actuel.

Parmi les autres nouvelles du Continent il y a une lettre de Boston en date du 4 du même mois , contient les détails suivans.

» On a lieu d'être étonné du changement qui s'est opéré dans les esprits depuis le commencement de cette guerre. Cet Etat , où l'on trouvoit autrefois des Puritains si enthousiastes , si fanatiques , admet une tolérance inconnue dans tous les autres pays protestans. C'est ce que l'on peut voir par la cérémonie observée à l'inhumation du Chevalier de l'Epiae , Enseigne de la frégate Française l'*Amazone*. Le convoi funèbre se fit Vendredi passé à midi , dans l'ordre suivant. Une compagnie de Marines , armes renversées , Tambours coëffés , marchoit processionnellement à la tête du convoi , suivoit un Prêtre portant un Crucifix d'argent. Immédiatement après le corps , porté par quatre Marines , & le poêle soutenu par six Officiers , ayant chacun un cierge allumé en main. Deux Prêtres , dont un vêtu d'un surplis , lisant l'Office des Morts , & chacun un cierge à la main ; venoient ensuite S. E. le Marquis de Vaudreuil , son Honneur le Lieutenant-Gouverneur , l'honorable Conseil , le révérend Clergé , le Corps des Hommes choisis (*select men*) , & plusieurs des plus respectables personnages de la ville , accompagnés des Officiers de l'Etat-Major & autres du régiment de Boston : l'ensemble escorté par nombre d'Officiers François. En arrivant à la place de l'enterrement , le corps fut déposé sous l'Eglise , & les Marines tirèrent trois volées de leur mousqueterie. La cérémonie étoit très-solemnelle , & a donné une nouvelle preuve de la cordialité , sympathie & ami-

tié qui subsistent entre les citoyens & les sujets des Nations confédérées de France & d'Amérique «.

Nous n'avons aucune nouvelle des Isles, où il paroît que le soin de pourvoir à la défense de la Jamaïque, nous a empêchés de profiter de notre supériorité pour tenter de faire quelque conquête sur nos ennemis, qui bientôt seront en état de faire encore des entreprises contre nos possessions; on a cherché à nous consoler de cette inaction forcée, en nous présentant dans la perspective une expédition intéressante confiée au Général Dalling; l'objet qu'on lui prêtoit étoit d'aller reconquérir la Floride Occidentale, & d'attaquer les Espagnols à la Nouvelle-Orléans, ou peut-être dans quelques-unes de leurs Provinces de la baie de Honduras; on fait que ce projet avoit été toujours celui de l'ancien Gouverneur de la Jamaïque; on lui donnoit des forces pour cette expédition ou pour toute autre de cette importance; maintenant tous ces grands projets s'évanouissent; la paix qu'on annonçoit depuis si long-tems est enfin décidée. C'est avant-hier que cette nouvelle intéressante a été répandue. Le 21, la Nation qui l'attendoit avec impatience, s'étoit portée en foule au Palais de Westminster pour l'entendre annoncer dans les deux Chambres du Parlement; & on avoit eu le regret d'être trompé; la séance de la Chambre haute fut très-courte, & se réduisit à l'ajourner au 23; celle des Communes qui ne fut pas plus active, n'offrit

pas un mot sur la paix ; la Chambre s'ajourna au 22 ; la même foule s'y transporta ce jour-là , & la curiosité ne fut pas plus satisfaite. Enfin avant-hier au soir le Lord Grantham écrivit au Lord Maire la lettre suivante , qui a suppléé celle que M. Townshend avoit promis.

» Mylord , j'ai la satisfaction de vous informer , qu'un courier arrivé à l'instant de Paris a apporté les articles préliminaires , entre la G. B. & la France , & entre la G. B. & l'Espagne , signés à Versailles le 20 de ce mois , par M. Fitz-Herbert , Ministre Plénipotentiaire de S. M. , & les Ministres Plénipotentiaires des susdites Cours. — Les préliminaires avec la Hollande ne sont pas encore signés ; mais on est convenu d'une cessation d'hostilités avec cette République. — Je m'empresse de vous faire part de cet événement important , afin que vous le rendiez public dans cette ville , sans perte de tems. J'ai l'honneur &c. *Signé* , GRANTHAM.

Cet heureux événement a été reçu avec beaucoup d'empressement par la partie éclairée de la Nation , qui gémissoit de la durée d'une guerre ruineuse , & qui a été généralement malheureuse pour la Grande-Bretagne ; l'armistice qui doit suivre la signature des préliminaires , va mettre fin à l'effusion de sang , & suspendre les armemens que l'on faisoit par-tout , & dont la plupart ne seroient pas arrivés à tems à leur destination. Le Comité des Directeurs de la Compagnie des Indes qui s'étoit rendu à Portsmouth pour veiller à l'embarquement des troupes qui vont dans ces contrées sur les vaisseaux de la Compagnie , n'auront plus à y faire

passer que celles qui y sont nécessaires pour pourvoir les différens établissemens, & les mettre en état de se soutenir contre les Princes Indiens, jusqu'à ce que la paix soit faite avec eux.

Nos nouvelles d'Asie se réduisent à celles qu'a apporté le Capitaine Christie, Commandant de l'*Annibal*, pris par M. de Suffren, & arrivé à Portsmouth sur un vaisseau Danois; on sait que les Directeurs de la Compagnie se sont assemblés à cette occasion; mais il ne transpire que ceci des rapports du Capitaine Christie.

Les vaisseaux le *Chapman*, la *Résolution*, le *Lord North*, le *Hasting*, destinés pour l'Europe, sont à Ste-Hélène. Le *Comte de Darmouth*, autre vaisseau de la Compagnie qui a péi sur une des Isles de Nicobar, avoit le chargement le plus riche & le plus considérable, qu'ait jamais eu aucun vaisseau des Indes; on ne l'évalue pas à moins de 400,000 liv. st. — On assure que M. de Suffren qui s'étoit retiré à Tranquebar après son engagement avec l'Amiral Hughes, en étoit parti à la fin de Juin pour se rendre à Columbo, où il espéroit recevoir des renforts de toute espèce. Il ne paroît pas, comme on l'a prétendu ici, que le Gouvernement Danois à Tranquebar, ait refusé aux François de se réparer; mais les vaisseaux de Danemarck qui apportent dans cet établissement quantité de munitions navales pour en faire commerce, n'arrivant pas, M. de Suffren, las de les attendre, avoit mis à la voile — Les vaisseaux destinés pour les Indes sont les suivans. L'*Halsewell*, le *Barwell*, le *Pigot*, l'*Atlas*, le *Duc de Kingston*, le *Lord Macartney*, le *Comte d'Oxford*, le *Fox*, le *Vanfittart*, le *Bellamont*. Ces dix doivent aller à Madras & au Bengale; les 7 suivans à Madras &

en Chine. Le *Stotmont*, le *Vrai Breton*, l'*Yorck*, le *Lascelles*, le *Houghton*, le *London*, le *Comte de Sandwich*. Le *Walpole* va à Ste-Hélène, Madras & Bencoolen, & le *Prince* dans l'Inde.

La paix va faire faire sans doute quelque changement à ces dispositions, ainsi qu'à celles pour l'Amérique & les Isles; elle va aussi laisser au Ministère le tems de terminer les affaires de l'Irlande, ce Royaume aspire toujours à voir assurer son Indépendance absolue de la législation Britannique. Le 7 de ce mois, les Corps des Volontaires prirent à Tuam la résolution suivante, qu'on peut regarder comme le sentiment général de ce Royaume.

» Résolu qu'une récente détermination judiciaire du Comte de Mansfield dans la Cour du Banc du Roi dans la Grande-Bretagne, est une infraction du pacte entre la Grande-Bretagne & l'Irlande, lequel étoit supposé avoir été conclu par la révocation d'un acte de la législation Britannique, passé dans la sixième année du règne de George II, & a servi à confirmer & sanctifier la justice & la sagesse des opinions politiques de ce grand & éclairé patriote Henri Flood Ecuyer, quant à la nécessité de quelque éclaircissement final concernant l'indépendance de la législation Irlandoise, de tout pouvoir quelconque.

Les mêmes sentimens se trouvent développés avec plus de détails encore dans l'adresse suivante au Lord Vicomte de Beauchamp, arrêtée dans une assemblée de la première Compagnie des Volontaires de Belfast.

» Mylord, nous avons dernièrement pris la liberté de présenter à V. S. les témoignages de

notre reconnoissance bien sentie, à raison de l'honneur qu'a fait à notre société la célèbre lettre de V. S. sur les affaires d'Irlande. Depuis cette époque, notre reconnoissance a, s'il est possible, augmenté, lorsque nous avons observé la notice que vous avez donnée, de deux propositions tendantes à remplir le vœu de l'Irlande, lesquelles doivent être faites le 29 de ce mois, dans la Chambre des Communes de la G. B. : ce but ne peut être rempli par un vote du Parlement Britannique, quelque amplement qu'il puisse déclarer ses intentions dans la révocation du bill de la sixième année du règne de George II. — Parce que des votes ne constituent pas les loix; & parce qu'en Parlement, des statuts ne peuvent être commentés par des statuts. — L'Irlande s'attend donc, qu'il sera déclaré par une loi Britannique, que la G. B. renonce pour toujours à toute prétention de faire des loix pour ce Royaume, extérieurement ou intérieurement, dans aucun cas quelconque. — Sans cette assurance légale de la sincérité de notre sœur Royaume, nous craignons beaucoup qu'il ne s'élève des mécontentemens, des méfiances & des jalousies, qui, à bien des égards, & au suprême degré, peuvent être fâcheuses pour l'Empire. — Nous supplions ardemment V. S., au nom d'une nation que vous avez déjà honorée de votre protection & qui vous considère avec reconnoissance & confiance, de persévérer dans votre sage & juste dessein à son égard. — Le 22 Janvier vous pouvez peut-être avoir une occasion de nous rendre service; mais le 29 est le jour consacré à l'honneur d'un Seigneur qui est le premier ami & le plus décidé de l'indépendance & des droits constitutionnels dans le sénat Britannique. — Nous avons fait peu d'attention à des ordres de nullité & des appels, parce que nous ne croyons pas qu'il existe aucun homme qui hésite à rendre cette affaire

complete. — Nous aurions bien des excuses à faire à V. S. de ce que nous l'importunons en cette occasion, si nous n'étions certains combien vous prenez d'intérêt à la prospérité de toutes les branches du domaine de S. M. «

Il paroît que le Ministère est résolu de donner toute la satisfaction possible à l'Irlande; on en peut juger par la motion suivante, faite par M. Townshend le 22 de ce mois à la Chambre des Communes.

« Qu'il soit permis de présenter un bill pour écarter & prévenir tous doutes qui se sont élevés ou pourroient s'élever concernant les droits exclusifs du Parlement & des Cours d'Irlande en matière de législation & de judicature, & pour empêcher qu'aucun appel des Cours de S. M. dans ce Royaume ne soit reçu, entendu & jugé dans aucune des Cours de S. M. dans le Royaume de la Grande-Bretagne «.

On jugera mieux des intentions du Gouvernement & de la nature des arrangemens qu'il veut prendre pour donner satisfaction entière à l'Irlande, lorsque le bill de M. Townshend sera présenté au Parlement, & qu'il y sera discuté : dans la séance du 22 il n'y a eu sur ce sujet que ce qu'on appelle une conversation entre le Lord Beauchamp, & le Chancelier de l'Échiquier d'une part, & MM. Eden, FitzPatrick & Grenville, qui étoient Secrétaires, l'un du Comte de Carlisle, l'autre du Duc de Portland, & le dernier du Comte Temple; cette conversation ne nous apprend rien de positif.

« Le *Grafton*, l'*Elizabeth* & l'*Aurore*, écrit-on de Gosport, qui étoient partis pour l'Inde avec une frégate, sont revenus à Ste-Hélène en conséquence d'un *aviso* qu'on leur avoit expédié ; toutes les flottes destinées pour le dehors ont pareillement relâché à cette rade, où elles resteront jusqu'à nouvel ordre. Les approches de la paix ont sans doute donné lieu à ces nouvelles dispositions. — On apprend que le vaisseau de guerre le *Carnatic*, a passé à Woolwich, parce que le tirant d'eau à Deptford n'est pas assez grand pour y achever le travail de l'intérieur de ce vaisseau. — L'*Albion* sera prêt à sortir du bassin dans quelques jours, & il doit être remplacé aussi-tôt par un autre vaisseau de 74 canons. — On travaille actuellement à la quille du *Bellerophon*, de 74, qui est en construction à Frinsbury. — Le *Russel* exigera une réparation complète avant d'être en état de mettre en mer ».

Des dépêches pour le Général Conway, apportées avant-hier par un Officier, ont été portées sur-le-champ à S. M., & ont donné lieu à un Conseil qui s'est tenu le même soir.

Le *Charles-Town*, frégate de S. M., arrivée de New-Yorck à Spithead, a apporté des dépêches de Sir Guy Carleton & du contre-Amiral Digby; il paroît par ces lettres du premier que le Lord Hood, avant son départ pour les Indes Occidentales, avoit demandé au Général un corps de troupes qu'il vouloit distribuer sur ses vaisseaux, pour servir comme troupes de marine, & être employées aux expéditions qui pourroient avoir lieu contre les Isles Françoises du Vent & sous le Vent; mais le Chevalier Carleton le lui a refusé, parce qu'il avoit besoin de toutes ses troupes pour défendre New-Yorck, & qu'il auroit été imprudent à lui de s'affoiblir. — La lettre du contre-Amiral Digby ne contient que la relation

de la prise de la frégate Américaine la *South Caroline*.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 4 Février.

LE Roi a nommé à l'Abbaye de Gorze ; Diocèse de Metz, l'Archevêque de Séleucie , Nonce du Pape en France ; à l'Abbaye de Silly , Ordre de Prémontré , Diocèse de Séez , l'Abbé Hennebert , Chapelain ordinaire de Madame , sur la nomination & présentation de Monsieur en vertu de son apanage.

Le 26 du mois dernier , le Comte de Moustier que le Roi a nommé son Ministre Plénipotentiaire près S. M. B. eut l'honneur d'être présenté à S. M. par le Comte de Vergennes , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département des affaires étrangères , & de prendre congé pour se rendre à Londres.

Le Marquis de Montagu-Lomagne , qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi , a eu , le 23 du mois dernier , celui de monter dans les carrosses de Sa Majesté , & de chasser avec Elle.

Le premier de ce mois , veille de la Purification , l'Université de Paris , ayant à sa tête M. Charbonnet , Recteur , a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à Monseigneur le Dauphin , le cierge de la Chandeleur , suivant l'usage.

De P A R I S , le 4 Février.

LES articles préliminaires entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre , signés le 20 du mois dernier à Versailles , ont paru aujourd'hui dans la Gazette de France & sont les suivans :

Le Roi T. C. & le Roi de la G. B. , animés d'un desir égal de faire cesser les calamités d'une guerre destructive , & de rétablir entr'eux l'union & la bonne intelligence , aussi nécessaires pour le bien de l'humanité en général , que pour celui de leurs Royaumes , Etats & Sujets respectifs , ont nommé à cet effet ; savoir, de la part de S. M. T. C. , le sieur Charles Gravier , Comte de Vergennes , Conseiller en tous ses Conseils , Commandeur de ses Ordres , Conseiller d'Etat d'épée , Ministre & Secrétaire d'Etat , & des Commandemens & Finances de S. M. , ayant le département des Affaires étrangères : Et de la part de S. M. B. , le sieur Alleyne Fitz-Herbert , Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de la G. B. ; Lesquels , après s'être dûment communiqué leurs plein pouvoirs en bonne forme , sont convenus des articles préliminaires suivans : 1°. Aussi-tôt que les Préliminaires seront signés & ratifiés , l'amitié sincère sera rétablie entre S. M. T. C. & S. M. B. , leurs Royaumes , Etats & Sujets , par mer & par terre , dans toutes les parties du Monde : il sera envoyé des ordres aux Armées & Escadres , ainsi qu'aux Sujets des deux Puissances , de cesser toute hostilité , & de vivre dans la plus parfaite union , en oubliant le passé , dont leurs Souverains leur donnent l'ordre & l'exemple ; & pour l'exécution de cet article , il sera donné , de part & d'autre des passe-ports de mer aux vaisseaux qui seront expédiés pour en porter la nouvelle dans les possessions desdites Puissances. 2°. S. M. le Roi de la G. B. , con-

servera

servera la propriété de l'Isle de Terre-Neuve & des Isles adjacentes , ainsi que le tout lui a été cédé par l'article XIII du Traité d'Utrecht , sauf les exceptions qui se sont stipulées par l'article V du présent Traité. 3°. S. M. le Roi de France , pour prévenir les querelles qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les deux Nations François & Angloise , renonce au droit de pêche qui lui appartient en vertu du même article du Traité d'Utrecht , depuis le cap Bonavista , jusqu'au cap Saint-Jean , situé sur la côte orientale de Terre-Neuve , par les cinquante degrés de latitude Nord ; au moyen de quoi la pêche François commencera audit cap Saint-Jean , passera par le Nord , & descendant par la côte occidentale de l'Isle de Terre-Neuve , aura pour limites l'endroit appelé *Cape-Raye* , situé au 47^e degré 50 min. de latitude. 4°. Les Pêcheurs François jouiront de la pêche qui leur est assignée par l'article précédent , comme ils ont droit d'en jouir en vertu du Traité d'Utrecht. 5°. S. M. B. cédera en toute propriété à S. M. T. C. les Isles de Saint-Pierre & Miquelon. 6°. A l'égard du droit de pêche dans le golfe de Saint-Laurent , les François continueront à en jouir , conformément à l'article V du Traité de Paris. 7°. Le Roi de la G. B. restituera à la France l'Isle de Sainte-Lucie , & lui cédera & garantira celle de Tabago. 8°. Le Roi T. C. restituera à la G. B. , les Isles de la Grenade & les Grenadins , Saint-Vincent , la Dominique , Saint-Christophe , Nevis & Montserrat , & les Places de ces Isles conquises par les armes de la France & par celles de la G. B. , seront rendues dans le même état où elles étoient quand la conquête en a été faite ; bien entendu qu'un terme de 18 mois , à compter de la ratification du Traité définitif , sera accordé aux Sujets respectifs des Couronnes de France & de la G. B. , qui se seroient établis dans lesdites Isles & autres endroits qui seront restitués par le Traité définitif , pour vendre

8 Février 1783.

d

leurs biens, recouvrer leurs dettes, emporter leurs effets, & se retirer eux-mêmes, sans être gênés à cause de leur religion, ou pour quelque autre que ce puisse être, excepté pour les cas de dettes ou de procès criminels. 9°. Le Roi de la G. B. cédera & garantira en toute propriété à S. M. T. C., la rivière de Sénégal & ses dépendances, avec les forts de Saint-Louis, Podor, Galam, Arguin & Portendick. S. M. B. restituera aussi l'Isle de Gorée, laquelle sera rendue dans l'état où elle se trouvoit lorsque les armes Britanniques s'en sont emparées. 10°. Le Roi T. C. garantira de son côté à S. M. le Roi de la G. B., la possession du fort James & de la rivière de Gambie. 11°. Pour prévenir toute discussion dans cette partie du Monde, les deux Cours conviendront, soit par le Traité définitif, soit par un acte séparé, des limites à fixer à leurs possessions respectives. Le commerce de la gomme se fera à l'avenir comme les Nations Française & Angloise le faisoient avant l'année 1755. 12°. Pour ce qui est du reste des côtes de l'Afrique, les Sujets des deux Puissances continueront à les fréquenter selon l'usage qui a eu lieu jusqu'à présent. 13°. Le Roi de la G. B. restituera à S. M. T. C., tous les établissemens qui lui appartoient au commencement de la guerre présente, sur la côte d'Orisa & dans le Bengale, avec la liberté d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux; & S. M. B. s'engage à prendre les mesures qui seront en son pouvoir pour assurer aux Sujets de la France, dans cette partie de l'Inde, comme sur les côtes d'Orisa, de Coromandel & de Malabar, un commerce sûr, libre & indépendant, tel que le faisoit l'ancienne Compagnie Française des Indes orientales, soit qu'ils le fassent individuellement ou en corps de compagnie. 14°. Pondichéri sera également rendu & garanti à la France, de même que Karikal; & S. M. B. procurera, pour servir d'arrondissement à Pondichéry,

les deux districts de Valanour & de Bahour ; & à Karikal , les quatre Magans qui l'avoisinent. 15°. La France rentrera en possession de Mahé , ainsi que de son Comptoir à Surate , & les François feront le commerce dans cette partie de l'Inde , conformément aux principes établis dans l'article XIII de ce Traité. 16°. Dans le cas que la France ait des Alliés dans l'Inde , ils seront invités , ainsi que ceux de la G. B. , à accéder à la présente pacification : & à cet effet , il leur sera accordé , à compter du jour que la proposition leur en sera faite , un terme de quatre mois , pour se décider ; & en cas de refus de leur part , L. M. T. C. & B. conviendront de ne leur donner aucune assistance directe ou indirecte contre les possessions Françaises ou Britanniques , ou contre les anciennes possessions de leurs Alliés respectifs ; & L. M. leur offriront leurs bons offices pour un accommodement entr'eux. 17°. Le Roi de la G. B. , voulant donner à S. M. T. C. une preuve sincère de réconciliation & d'amitié , & contribuer à rendre solide la Paix , prête à être rétablie , consentira à l'abrogation & suppression de tous les articles relatifs à Dunkerque , à compter du Traité de Paix conclu à Utrecht en 1713 inclusivement jusqu'à ce jour. 18°. On renouvellera & on confirmera par le traité définitif, tous ceux qui ont subsisté jusqu'à présent entre les deux Hautes Parties contractantes , & auxquels il n'aura pas été dérogé , soit par ledit traité , soit par le présent traité préliminaire ; & les deux Cours nommeront des Commissaires pour travailler sur l'état du commerce entre les deux Nations , afin de convenir de nouveaux arrangemens de commerce sur le fondement de la réciprocité & de la convenance mutuelle. Lesdites deux Cours fixeront amiablement entr'elles un terme compétent pour la durée de ce travail. 19°. Tous les pays & territoires qui pourroient avoir été conquis , ou qui pourroient l'être , dans quelque partie du Monde que ce soit ,

par les armes de S. M. T. C., ou par celles de S. M. B., & qui ne sont pas compris dans les présens articles, seront rendus sans difficulté, & sans exiger de compensation. 20°. Comme il est nécessaire d'assigner une époque fixe pour les restitutions & évacuations à faire par chacune des Hautes Parties contractantes, il est convenu, que le Roi de la G. B. fera évacuer les Isles de St-Pierre & Miquelon, trois mois après la ratification du traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut : Ste-Lucie aux Antilles, & Gorée en Afrique, trois mois après la ratification du traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut. — Le Roi de la G. B. rentrera également en possession, au bout de trois mois, après la ratification du traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut, des isles de la Grenade, les Grenadins, St Vincent, la Dominique, St-Christophe, Névis & Montserrat. — La France sera mise en possession des villes & comptoirs qui lui sont restitués aux Indes orientales, & des territoires qui lui sont procurés, pour servir d'arrondissement à Pondichéry & à Karikal, six mois après la ratification du traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut. — La France remettra au bout du même terme de six mois, les villes & territoires dont ses armes se seroient emparées sur les Anglois, ou sur leurs alliés dans les Indes orientales; en conséquence de quoi les ordres nécessaires seront envoyés par chacune des Hautes Parties contractantes, avec des passe-ports réciproques pour les vaisseaux qui les porteront immédiatement après la ratification du traité définitif. 21°. Les prisonniers faits respectivement par les armes de S. M. T. C. & de S. M. B. par terre & par mer, seront, d'abord après la ratification du traité définitif, réciproquement & de bonne foi, rendus sans rançon : & en payant les dettes qu'ils auront contractées dans leur captivité; & chaque Couronne s'obligera respecti-

vement les avances qui auront été faites pour la subsistance & l'entretien de ses prisonniers, par le Souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus & aux états constatés, & autres titres authentiques qui seront fournis de part & d'autre. 22°. Pour prévenir tous les sujets de plainte & de contestation qui pourroient naître à l'occasion des prises qui pourroient être faites en mer depuis la signature de ces articles préliminaires, on est convenu réciproquement, que les vaisseaux & effets qui pourroient être pris dans la Manche & dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter depuis la ratification des présens articles préliminaires, seront de part & d'autre restitués; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche & les mers du Nord jusqu'aux Isles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de deux mois depuis lesdites Isles Canaries, jusqu'à la ligne équinoxiale ou l'équateur; & enfin de cinq mois dans tous les autres endroits du Monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps & de lieux. 23°. Les ratifications des présens articles préliminaires, seront expédiées en bonne & due forme, & échangées dans l'espace d'un mois, ou plus tôt si faire se peut, à compter du jour de la signature des présens articles. — En foi de quoi nous soussignés Ministres Plénipotentiaires de S. M. T. C. & de S. M. B., en vertu de nos plein-pouvoirs respectifs, avons signé les présens articles préliminaires, & y avons fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Versailles le 20 Janvier 1783. *Signé* GRAVIER DE VERGENNES. (L. S.) *Signé* ALLEYNE FITZ-HERBERT (L. S.) «

Les pluies continuelles ont si fort dégradé les chemins, que tous les Couriers éprouvent un retard considérable; celui

d'Espagne n'est arrivé que fort tard. Les lettres de Cadix qu'il a apportées sont du 10 ; elles nous apprennent que l'armement alloit être bientôt prêt , & que l'embarquement des troupes auroit lieu le 14 , en sorte que le 16 ou le 17 la flotte pouvoit mettre à la mer , si le vent étoit favorable. Il seroit fâcheux que cette fois il secondât l'impatience de la flotte & de l'armée , parce que si elles ont été retenues quelques jours de plus dans le port , le vent leur aura épargné une sortie inutile. Le Courier parti d'ici le 9 n'alloit qu'à Madrid , & ne portoit aucun ordre à M. le Comte d'Estaing ; ce n'a été que le 14 , lorsqu'on fut certain d'un prompt accommodement , qu'on expédia celui qui devoit suspendre l'armement. Il ne peut guère arriver à Cadix que le 25 ou au plutôt le 24 ; & alors on ne seroit pas étonné qu'il ne trouvât l'armée partie.

Le jour de la signature des préliminaires , il partit plusieurs Couriers , outre ceux envoyés dans les différentes Cours de l'Europe. On dit aujourd'hui que la plupart alloient dans nos ports y porter les ordres du Roi , qui mettent un embargo sur tous les bâtimens ; il subsistera , sans doute , jusqu'après le terme fixé pour l'armistice convenu entre les Puissances belligérantes. Dès que la ratification de la Cour de Londres sera arrivée , M. le Comte de Moustier , nommé Ministre Plénipotentiaire près S. M. B. , partira pour sa destination.

Les Plénipotentiaires Hollandois n'ont encore rien signé ; on dit qu'ils ne paroissent guères disposés à se relâcher de leurs premières demandes , qui sont la restitution de tout ce qui leur a été enlevé , & une indemnité proportionnée au dommage que l'agression des Anglois a causé à leur commerce.

Nous attendons à tout moment la frégate qui ramène M. le Comte de Rochambeau & l'Etat-Major de son armée , ainsi que l'*aviso* qui doit nous annoncer l'arrivée de M. de Vaudreuil à St-Domingue.

Parmi les lettres apportées de la Martinique par la frégate la *Friponne* , il y en a plusieurs particulières , dont l'une offre les détails suivans ; elle est du 11 Novembre.

» Je profite du départ de la frégate la *Friponne* , pour vous donner des nouvelles de notre Colonie , & de l'état dans lequel nous nous trouvons en ce moment. Nous avons craint les Anglois pendant quelque tems : comme ils étoient ici en force très-supérieure , nous ne savions sur quelle de nos îles ils tourneroient leurs efforts. L'arrivée de M. le Marquis de Bouillé , sa présence , & les renforts qu'il a amenés avec lui , nous ont d'abord rassurés : l'heureuse arrivée d'un convoi de 80 voiles , chargé de munitions de guerre & de toute sorte de provisions de bouche , avec le régiment de Berwick & les Chasseurs de Dillon , a mis le comble à notre joie. Nous attendions ce précieux convoi avec une impatience mêlée de crainte : nous savions que les Anglois croisoient en force au vent de l'isle pour l'intercepter , & nous

n'avions rien à leur opposer pour favoriser son entrée. L'Officier qui nous l'a si heureusement amené, est le Comte de Macnemara, qui montoit l'*Amphion*, de 50 canons, ayant 2 frégates sous ses ordres : la réputation de ce brave & intelligent Capitaine est faite depuis long-tems. Le lendemain de l'arrivée du convoi, nous avons vu l'escadre Angloise ; elle est venue reconnoître la rade : elle aura eu sans doute un grand crève-cœur, en voyant tout le convoi à l'abri de ses poursuites.

Nous ajouterons à cette lettre l'extrait suivant d'une de Marseille, en date du 15 Janvier.

« Il est entré dans notre port 6 vaisseaux Hollandois, venant de l'Inde, avec de riches cargaisons ; les circonstances de la guerre les avoient long-tems retenus à Cadix, d'où ils ont fait voile le 11 Décembre pour se rendre ici de conserve avec le navire le *Comte d'Artois*, venu du cap François. Ce convoi est parti de Cadix sous l'escorte du vaisseau de ligne le *Suffisant*, des frégates la *Montréal* & la *Lutine*, & de la corvette la *Floride*. Le *Suffisant* l'a quitté à la hauteur de Malaga, & est allé rejoindre l'armée combinée à Cadix. Un coup de vent à la hauteur de Barcelone a séparé le reste de l'escorte du convoi. La vente de détails des cargaisons de ces vaisseaux sera faite ici ; & on attend à cet effet un Commissaire de la Compagnie Hollandoise des Indes. Cette Compagnie a fait la vente en gros des mêmes cargaisons à M. Berard, Consul de Suède à l'Orient, pour la somme de 11 millions tournois. — Hier, la frégate la *Friponne* est arrivée ici après la traversée la plus prompte & la plus heureuse. Elle étoit partie de la Martinique le 6 Décembre, & de la Guadeloupe le 13 ; elle avoit à bord M. d'Arbaud, Gouverneur de cette dernière Colonie, &

Madame son épouse. Au départ de la *Friponne* tout étoit tranquille dans nos Colonies ; les Anglois avoient renoncé au projet d'attaquer la Guadeloupe, depuis que M. de Bouillé étoit arrivé à la Martinique. L'Amiral Pigot croisoit alors au vent de cette dernière Isle avec 13 vaisseaux de ligne ; mais on croyoit qu'il alloit prendre la route de la Jamaïque, où l'on n'est pas sans allarmes. — Les lettres d'Arles portent qu'un bâtiment Marocain ayant été poussé vers la côte, à l'embouchure du Rhône, a échoué à 6 lieues de cette Ville. Ce bâtiment avoit à bord un Ambassadeur de Maroc, qui se rend à Constantinople avec une assez nombreuse suite de femmes, d'enfans & d'esclaves. Il a été accueilli par les habitans de la côte, qui ont envoyé demander à Arles des vivres pour tout le monde. On a fait passer sur-le-champ de cette Ville, huit quintaux de pain & d'autres comestibles, avec prière à l'Ambassadeur de ne pas s'en approcher, attendu qu'il n'a pas fait quarantaine. Un Express arrivé à Marseille à ce sujet, est venu demander des bâtimens qui puissent conduire l'Ambassadeur avec sa suite à sa destination «.

L'Académie Française, dans son assemblée du 30 Janvier, a donné, pour la seconde fois, à M. de la Cretelle, Avocat en Parlement, le legs annuel de 1200 liv. fait par le Comte de Valbelle, en faveur d'un Homme de Lettres au choix de cette Compagnie.

Ceux qui ont droit à la succession du sieur Bernardin, qui enseignoit les Mathématiques, en 1720, à l'Académie de Vandeuil, & les héritiers du sieur Desfosses, Maître en fait d'armes, qui donnoit aussi

au même tems des leçons d'armes à la même Académie, sont priés de se faire connoître au sieur d'Auptain, Caissier du Prêt gratuit de Saint-Sulpice, qui a des choses intéressantes à leur communiquer. Il demeure à la maison neuve, place Saint-Sulpice.

On lit dans un papier public le fait suivant, qui est sans doute curieux.

« Le 10 Septembre dernier, le Prieur de l'Abbaye & Cure d'Epernay, s'aperçut qu'il avoit été volé : ses soupçons tombèrent sur le nommé Louis-Charles Evrois, dit Saint-Louis, son domestique : sa voix perça jusqu'au tribunal de la Justice. Le Substitut du Procureur-Général rendit plainte contre ce domestique, qui fut décrété de prise de corps, arrêté le même jour & interrogé sur l'heure. Il avoua le vol qu'il avoit caché dans sa chambre : on l'y conduisit le lendemain. L'en trouva, dans une gourde placée sur une planche au-dessus de la porte, 46 doubles louis, 109 louis, 2 demi-louis, 25 écus de 6 liv. dans une bourse & 16 dans un sac. Une partie de ces sommes étoit des dépôts confiés au Prieur ; l'autre appartenoit à la bourse des pauvres. Le 10 Octobre, le domestique fut condamné à être pendu, envoyé à la Conciergerie du Palais à Paris ; & la Sentence ayant été confirmée, il fut renvoyé à Epernay pour y être exécuté. Parti de Paris par le carrosse public, sous la conduite d'un Cavalier de Robe-courte, Saint-Louis trouva, le 22 Décembre, le moyen de rompre ses fers & de se sauver. Il marcha pendant deux nuits & deux jours dans les bois & les chemins de traverse, arriva à Epernay le 24, veille de Noël, vers les huit heures du soir, entra dans l'Eglise, s'introduisit

dans la maison des Religieux, fut se cacher dans le grenier à foin; & pendant le tems de la Messe de minuit, il entra dans la cuisine, se rassasia, emporta du pain, de la viande, & les clefs de la porte de l'escalier du clocher, monta à la chambre des hôtes, qui étoit ouverte, y prit un diap & une couverture, retourna avec ses provisions & effets dans le grenier à foin, y passa quatre jours. Chaque soir, il alloit à la cuisine pour s'y approvisionner. Le cinquième jour, pendant que les Tonneliers qui travailloient dans le cellier étoient allés goûter à la cuisine, il se glissa dans le cellier, prit plusieurs bouteilles de vin qu'il porta dans son grenier; & le soir, quand tout reposa dans la maison, il monta au clocher, établit sa demeure sur la voûte au-dessus du chœur: son ménage étoit pourvu de tout ce qui lui étoit nécessaire; on y trouva du pain, du vin, de la viande, du lard, de la poudre pour les cheveux, de la pommade liquide & en bâton, un miroir, des rasoirs, &c., &c. Le 9 Janvier dernier, le Prieur étant invité à dîner en ville, vint causer avec ses Religieux au réfectoire, jusqu'à l'heure où il devoit sortir. Étant monté dans sa chambre plutôt qu'à son ordinaire, pour s'y disposer, il entendit des coups sourds qui lui semblèrent partir de la voûte du chœur. Il en avertit ses Religieux. L'un d'eux, jeune-homme fort & plein de courage, monta au clocher pour voir la cause de ce bruit. La première porte qui donne sur le jardin, & qui communique à un ancien cimetière, étoit fermée; on en chercha inutilement la clef. Il se servit d'une échelle pour monter sur le mur avec le domestique du Prieur. La porte de l'escalier du clocher étoit aussi fermée: ils l'enfoncèrent. Ils ne doutèrent plus que quelqu'un ne se fût réfugié dans la voûte du chœur. Ils en furent convaincus, en apercevant un très-grand feu allumé, & des provisions de bouche. Ils firent des

recherches sans pouvoir rien découvrir. L'Officier commandant la Maréchaussée de cette ville , arrivant dans ce moment de la campagne avec un des Cavaliers , informé de ce qui se passoit , se rendit au haut du clocher avec son Cavalier , & y fut joint par les autres qu'il avoit mandés. Ils découvrirent , dans la flèche du clocher , un homme qu'ils reconnurent pour être le nommé Louis. Il fut sur-le-champ arrêté & fouillé : on trouva sur lui cinq rossignols & trois clefs «.

On ajoute que le 11 du même mois le voleur subit à Epernay la peine portée par la Sentence.

» Les dartres, la teigne & la plupart des maladies cutanées résistent ordinairement à tous les remèdes. On s'est occupé long-tems à chercher un spécifique , on n'en avoit point trouvé d'efficaces. C'est le sieur Dacher qui vient enfin de faire cette découverte utile à l'humanité. Les vertus de son Remède anti-dartreux sont constatées de la manière la plus authentique. Depuis le tems qu'il a fait annoncer sa découverte dans les papiers publics , il a guéri plus de 200 maladies de cette espèce ; des succès aussi constans ne laissent aucun doute sur l'efficacité de ce nouveau Remède ; il prévient le Public qu'il continuera de donner ses soins *gratis* aux pauvres. Quant aux personnes aisées qui souhaiteront être traitées sous les yeux de leur Médecin ordinaire, il déclare qu'il ne se refuse jamais d'administrer son Remède en présence de gens de l'art ; assuré du succès , il ne peut que gagner en travaillant devant des témoins éclairés ; l'imposteur se cache , la vérité ne craint pas le grand jour. Ce Remède consiste dans une eau stomachique & anti-dartreuse , très-lympide , & agréable au goût. Pour la commodité du Public & éviter les frais de transport , le sieur Dacher envoie dans les Provinces l'eau pure ou l'Elixir qui en fait la base. Chaque bouteille de pinte de cet Elixir com-

pose 30 à 40 pintes de boisson ordinaire , & dure environ un mois , & le double pour les enfans. Quatre ou six bouteilles d'Elixir suffisent ordinairement pour la cure de cette cruelle maladie. Quand on l'a héritée de ses pere & mere , ou qu'elle est ancienne & invétérée , elle exige quelquefois un traitement plus long , mais la guérison est sûre. Le régime doit être des plus doux ; il n'est point assujettissant , & l'on peut vacquer à ses affaires ; comme ce Remède est agréable , il rétablit le ton de l'estomac & favorise les digestions. On le continue sans peine ; le bien qu'on en éprouve d'ailleurs y engage. Le prix de chaque bouteille d'Elixir est 12 livres. Il a été ainsi réduit pour le mettre à portée de tout le monde.

Le sieur Dacher se fait un plaisir d'entretenir avec ses malades une correspondance suivie pendant le traitement , & de leur indiquer les moyens qu'une longue expérience lui a appris être les plus convenables pour être plutôt délivré des démangeaisons , &c. La même dose d'Elixir pour la composition de l'eau Romachique & anti-dartreuse ne pouvant être égale pour tout le monde , & devant être plus ou moins active , suivant le tempérament , l'âge ou la constitution des personnes qui en usent , il est nécessaire qu'elles fassent connoître à l'Auteur leur tempérament , la qualité de leurs dartres , & s'il y a complication d'autres maladies. Elles auront soin d'affranchir leur Lettre. La demeure du sieur Dacher est rue du Bacq , fauxbourg Saint-Germain , à l'ancien hôtel des Mousquetaires Gris , où on le trouve jusqu'à midi , & le soir depuis six heures. — Comme la teigne est une maladie encore plus désagréable que les dartres , & que le seul Remède qu'on a trouvé (& qui le plus souvent ne réussit pas) révolte la nature , puisqu'il consiste à écorcher en vie le pauvre patient , on croit devoir rapporter ici une cure opérée par le sieur Dacher sur trois enfans d'un Médecin qui en étoient affligés depuis

dix ans , & qui avoient fait sans succès les Remèdes connus. Ce Médecin a lui-même certifié ainsi cette cure : — » Nous , Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier , ancien Médecin des Camps & Armées du Roi en Allemagne , ci-devant Médecin de l'hôpital royal & militaire de Phalsbourg en Alsace , Médecin actuel de l'Hôpital royal & militaire de Philippeville en Haynaut , Associé correspondant de la Société royale des Sciences de Metz , &c. certifions que l'Eau stomachique de M. Dachier , combinée & mariée avec le lait , le régime & des purgatifs par intervalle , a guéri mes trois enfans , ma fille aînée âgée de 17 ans , mon fils aîné de 14 , mon cadet de 13 , d'une dartre vive dégénérée en teigne , plutôt sèche qu'humide , qu'ils avoient au sommet de la tête , & qu'ils avoient contractée à mon insçu par le moyen d'une servante qui se peignoit avec le même peigne dont se servoient mes enfans , ayant ladite maladie cutanée , il y a environ dix ans , & pour laquelle maladie curanée je n'ai osé rien faire , d'autant plus que toutes les fois que je voulois mettre en avant quelque Remède plutôt favorable à la transpiration & à la déperation du sang , que tous autres , leur vue s'affoiblissoit , ce qui me faisoit craindre de frapper trop fort de la circonférence au centre , & par conséquent d'intéresser notablement le cœur , le cerveau , ou le poulmon , d'où strictement dépend la vie. Assez profond physicien pour ne pas me laisser entraîner à des préjugés grossiers ou frivoles , je rends assez de justice à M. Dachier , qui sans aucun motif d'intérêt a bien voulu s'intéresser à mes enfans pour les guérir , n'y ayant que la force de la vérité qui doit être sacrée chez les hommes qui forme la base de mon aveu. J'avoue en même-tems que nombre de personnes avoient employé plusieurs Remèdes simples , & d'autres plus composés , où entroit le précipité rouge sans succès , à la continuation desquels

je me suis opposé , crainte d'empirer leur état.
Paris ce 8 Mars 1780. *Signé*, O KÉRINE, *Médecin*
de l'Hopital Royal & Militaire de Philippeville
en Haynaut.

Les Etats des batêmes , mariages , morts , enfans trouvés , professions religieuses de la ville & fauxbourgs de Paris pendant l'année dernière , offrent les résultats suivans. Bâ-
rêmes 19,387; mariages 4878; morts 18,953; enfans trouvés 5444; professions religieuses 117. Le nombre des batêmes de 1782 , comparé à celui de 1781 , offre une diminution de 845 , celui des mariages de 92 , celui des morts de 1227 , celui des enfans trouvés de 164 , celui des professions religieuses est augmenté de 30.

» Le sieur Launoy , Marchand de Modes & Fabriquant de Rouge , à l'usage de la toilette des Dames , vient de trouver , après bien des recherches , le moyen de le perfectionner au premier degré de supériorité , tant pour la beauté , que pour la salubrité de la Peau. Il compose aussi le véritable Blanc de Venise pour blanchir la Peau , avec P. m. made , qui en ôtant le Rouge du visage , enlève aussi les taches & les boutons , & elle peut être employée également à la suite de la Petite-Vérole , pour empêcher d'en être marqué. Ces trois objets , peuvent être employés sans aucun danger , n'étant composés que de choses qui peuvent entrer dans le corps humain. La Manufacture & le Magasin du sieur Launoy , tant pour les Modes , que pour ces trois objets , est aux Armes de France , rue Jacob , Fauxbourg St-Germain à Paris. — Les Marchands & Commissionnaires , qui font des envois pour la Province & les Pays Etrangers , auront avec le sieur Launoy , la facilité de pouvoir donner des Marchandises en troc. Tous ces objets peuvent se

transporter dans les Pays les plus éloignés, sans craindre la corruption. Les Personnes de Province auront la même facilité, en lui écrivant & affranchissant leurs lettres «.

Les Numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France du premier de ce mois, sont : 6. 26. 18. 74 & 82.

De BRUXELLES, le 4 Février.

ON a lu dans ce Journal la lettre des Ministres Plénipotentiaires aux Magnifiques Seigneurs, de Genève qui accompagnoit l'Edit de pacification. L'acte de garantie & le traité de neutralité insérés à la suite de cet Edit méritent aussi d'être connus. La première de ces pièces est conçue ainsi :

Et d'autant que S. M. T. C., S. M. le Roi de Sardaigne & la République de Berne, en intervenant dans les dissensions de la République de Genève, & en prévenant de nouveaux troubles par un Edit propre à fixer sa constitution, & à lui assurer une paix durable, n'ont eu pour but que la conservation, le bonheur & la prospérité de la République, ils ont par une suite des mêmes motifs de bienveillance envers elle, accordé la garantie des articles contenus au présent Edit, promettant, (sans néanmoins toucher à la souveraineté & à l'indépendance de la République, réservées ici de la manière la plus solennelle) d'en maintenir l'exécution, & de ne pas permettre qu'il y soit porté aucune atteinte de quelque manière que ce soit, s'engageant en outre en cas de mouvemens séditieux, de prises d'armes ou de violences que le Gouvernement n'auroit pu réprimer, d'intervenir de concert, même sans en être requis, & sur la seule notoriété publique, en la forme & de la manière dont ils conviendront entr'eux, pour

rétablir l'autorité légitime , la tranquillité & la sûreté publique , se réservant pour cet effet la faculté d'employer tous les moyens qu'ils estimeront convenables aux circonstances , & en particulier se faire rigoureusement rembourser par le parti qui seroit jugé coupable , tous les frais qu'auroit occasionnés l'exercice de la garantie. Le présent engagement ne pouvant néanmoins préjudicier en rien tant au traité de Soleure de 1579 , entre S. M. T. C. & les Cantons de Zurich & de Berne , qu'à celui de 1584 , qui subsiste entre ces deux Cantons & la République de Genève. Et afin que dans tous les tems la République de Genève puisse éprouver l'avantage qui doit résulter pour elle de la garantie de leursdites MM. T. C. & Sarde , & de la République de Berne , il a été arrêté & signé entre lesdites Puissances un traité de neutralité perpétuel irrévocable , relatif à ladite République , dont la teneur suit ci-après.

L'intérêt que S. M. T. C. , S. M. Sarde & la République de Berne prennent au bonheur & à la prospérité de la République de Genève , les ayant déterminés à venir à son secours pour y rétablir l'autorité légitime , l'ordre & la tranquillité , lesdites Puissances ont estimé que le moyen le plus efficace de prévenir le retour des troubles passés , & d'affermir la constitution de cet Etat , étoit de garantir , ainsi qu'elles l'ont fait , le Gouvernement qui vient d'être établi dans Genève ; elles ont de plus considéré que pour assurer à cette garantie l'activité & l'énergie qu'elle doit avoir , prévenir tout ce qui pourroit en gêner l'exercice , & pourvoir d'autant mieux à l'indépendance & à la tranquillité de ladite République , il étoit nécessaire de convenir entr'elles , par un traité de neutralité , à la suite de celui de garantie , des mesures les plus propres à parvenir à ce but , en conséquence elles ont statué ce qui suit. 1^o. Dans les tems ordinaires , si lesdites Puissances étoient dans le

cas d'exercer leur garantie , & de rétablir dans Genève la tranquillité qui seroit troublée au point que le Gouvernement fût réduit à ne pouvoir réprimer la licence , & agir conformément aux loix , elles se concerteront le plus promptement possible , sur les moyens de remplir leurs engagements envers la République. 2°. Si ce qu'à Dieu ne plaise , il survenoit une rupture entre deux des Puissances garantes , elles enverroient des Plénipotentiaires dans un lieu appartenant à la troisième , pour y aviser de bonne-foi avec ceux de cette dernière au meilleur moyen d'exercer leur garantie , & décideroient s'il conviendrait mieux que ces trois Puissances fissent marcher des troupes vers Genève , dont le territoire seroit dès-lors réputé neutre entre les deux Puissances en guerre , ou si on ne feroit marcher que les troupes de la Puissance neutre , chacune des Puissances alors en guerre se chargeant de payer un tiers des frais de cette expédition. 3°. Si les trois Puissances se trouvoient en guerre , elles enverroient chacune leurs Plénipotentiaires , soit à Genève , soit dans un lieu tiers , pour y décider les mesures les plus propres à rétablir la tranquillité dans la République ; & dans le cas où il seroit indispensable d'y envoyer des troupes , le territoire de Genève seroit réputé neutre , & aucune des Puissances n'y pourroit exercer des actes d'hostilité contre les neutres , au contraire , les Commandans auroient l'ordre de se composer respectivement , pour le bien de la République , avec la même harmonie que si la plus profonde paix régnoit entre leurs Souverains. 4°. Dans le cas d'une guerre entre deux des Puissances garantes , ou même entre toutes les trois , si l'on avoit lieu d'espérer que la seule présence de leurs Plénipotentiaires suffît pour la tranquillité dans Genève , les trois Puissances y en feroient passer chacune de leur côté , & il leur seroit prescrit de traiter des affaires de la République avec la même impartialité & le même concert

que si d'ailleurs il n'existoit aucun sujet de division entre leurs Souverains respectifs. 5°. La Ville & le Territoire de Genève seront encore réputés neutres toutes les fois qu'étant calme & tranquille, deux ou les trois Puissances garantes auroient guerre entr'elles, & entretiendroient des troupes dans son voisinage, aucune de ces Puissances ne pourra dans ce cas exiger de la République que les devoirs & offices contenus aux traités réservés dans l'acte de garantie. La présente convention est déclarée perpétuelle & irrévocable.

Les lettres de la Haye portent que l'Envoyé extraordinaire de Prusse a remis le 21 du mois dernier au Président des Etats-Généraux, un nouveau Mémoire conçu ainsi :

» H. & P. S. Le Roi s'étoit flatté, que les représentations & insinuations amicales, que le Soussigné a faites par ordre exprès de S. M. à plusieurs membres distingués des Etats-Généraux des Provinces-Unies, au sujet de la malheureuse fermentation intérieure, qui se manifeste présentement en Hollande, produiroient un effet désiré & conforme aux assurances positives qu'on lui a données à cet égard : mais, S. M. vient d'apprendre avec autant de déplaisir que de surprise, que ces mouvemens intérieurs, au lieu de se calmer, vont toujours en augmentant ; & qu'on ne songe qu'à ôter au Prince Stadhouder le commandement des troupes & la Marine & à le priver par-là des principales & plus essentielles prérogatives de sa charge de Capitaine & Amiral - Général & Héréditaire. — Le Roi ne sauroit s'imaginer que ce soit-là le sentiment & le vœu général de la Nation & des Régents de l'Etat. S. M. est plutôt persuadée, que ce n'est que l'idée particulière de quelques personnes, qui veulent du mal à la Sérénissime Maison de Nassau, par une suite de quelque haine ou vue particulière à elles, sans consulter le véritable bien & l'intérêt général

de l'Etat. Tout bon Hollandois se ressouviendra avec reconnoissance , que les fondemens de sa liberté & de sa prospérité présente ont été jettés par les Princes de l'illustre Maison d'Orange & de Nassau , & acquis en partie aux dépens de leur sang ; que c'est elle , qui a formé & raffermi toute la constitution présente de la République , & qui après des vicissitudes & révolutions extraordinaires , ressemblantes en quelque façon à celle d'à-présent , a retiré les Provinces-Unies des dangers imminens , dont elles étoient menacées , & les a rétablies dans leur ancien lustre. C'est sans doute de la conservation de cette forme de Gouvernement , qui a si heureusement subsisté depuis deux siècles , & de celle du Stadhoudérat qui en est inséparable ; que dépend le bonheur & la sûreté de la République. Tout bon patriote Hollandois doit être convaincu de cette vérité. Toutes les Puissances voisines en paroissent également pénétrées & sont surprises de voir subsister & augmenter dans le sein des Provinces-Unies des dissensions aussi dangereuses que déplacées , dont les suites pourroient devenir aussi funestes à la République qu'elles l'ont été à d'autres Etats , qui se sont trouvés dans le même cas : ces Puissances voisines sont toutes également intéressées au maintien du système présent de la République de Hollande. Le Roi l'est encore plus particulièrement , tant par les liens du parentage , qui l'unissent à la Sérénissime Maison d'Orange , qu'en qualité de voisin le plus proche & d'ami constant & sincère de la République. S. M. est persuadée , & elle fait par les assurances les plus positives , que le Prince Stadhouder a les vues les plus pures & les plus salutaires pour le bien de la République & pour le maintien de sa présente constitution : que , si des personnes mal-intentionnées lui en attribuent d'autres , c'est par une fiction aussi déstituée de toute vraisemblance qu'injurieuse à sa personne & à ses lumières : que le Prince

suivra & exécutera plutôt invariablement le système & les principes, qu'il trouvera adoptés & établis par la Puissance souveraine des Provinces - Unies ; & qu'il écartera à l'avenir jusqu'aux soupçons du contraire. Le Soussigné Envoyé - Extraordinaire a l'honneur d'exposer toutes ces considérations importantes à LL. HH. PP. ; il est chargé, par les ordres les plus précis du Roi, de les recommander à leur plus sérieuse réflexion & de les requérir, qu'elles veuillent rejeter & faire mettre de côté toute proposition & idée tendante à diminuer les justes prérogatives du Stadhouderat, & à changer la forme de leur Gouvernement établi & si heureusement subsistante depuis si longtems ; & qu'elles prennent plutôt des mesures efficaces, pour étouffer les dissensions intestines, pour arrêter les entreprises des factieux, pour supprimer leurs libelles injurieux, & pour rétablir non-seulement l'union nécessaire, mais aussi l'autorité & la considération dues au Prince Stadhouder & aux personnes, qui concourent au Gouvernement de la République. S. M. se flatte, que LL. HH. PP. voudront recevoir les représentations d'un voisin, qui est leur véritable ami, qui n'est pas indifférent au sort de la République, mais qui prendra toujours l'intérêt le plus vif & le plus zélé à la voir conservée dans son état présent «.

On lit dans quelques lettres de Hollande les réflexions suivantes à l'occasion de ce Mémoire.

» Comme il n'a été porté jusqu'à présent aucune atteinte aux prérogatives légitimes du Prince, soit en sa dignité politique de Stadhouder, soit dans ses charges Militaires ; & que les résolutions prises en différentes villes, sur la prière des citoyens mêmes, par rapport aux recommandations, ne concernent que des abus introduits illégalement contre des sermens qui se renouvellent chaque

année ; on ignore à quoi peuvent être relatifs les rapports fait à S. M. Prussienne , qu'on ne songe pas à moins qu'à ôter au Stadhouder le commandement des Troupes & de la Marine , à moins que ce ne soit à une délibération actuellement pendante aux Etats de Hollande & de West-Frise. On se rappelle , que les députés de la ville d'Amsterdam proposèrent le 18 Mai 1781 , dans l'assemblée de LL. NN. & GG. PP. de nommer un comité , avec lequel le Stadhouder se consulteroit sur la conduite des opérations de guerre. Le peu de fruit , qu'on a retiré de la dernière campagne , a fait remettre cette proposition sur le tapis ; & après la demande faite à ce sujet par quelques députés , pour avoir des éclaircissemens , la ville d'Amsterdam a fait remettre aux Etats un mémoire , par lequel elle cite des exemples de pareils comités , notamment en 1665 , & elle s'attache à prouver , que l'établissement d'un tel comité ne porte aucun préjudice ni à l'autorité de S. A. en qualité d'Amiral-Général , ni aux fonctions des Amirautés , puisqu'il n'a pour but que d'effectuer une direction prompte & réglée des affaires. Depuis que ce mémoire a été remis , il est question , dit-on , d'établir dans les principaux ports des commissaires , qui présens sur les lieux seroient à portée de voir tout par leurs yeux , de donner des ordres dans des cas imprévus , & de prévenir ainsi des délais , tels que ceux qui empêchèrent l'année dernière l'expédition ordonnée de Brest , lorsqu'on consuma en consultations & messages entre la Haie & le Texel le terme fixé pour le départ de l'escadre. Les Officiers , dont la conduite a paru répréhensible en cette occasion , vont être jugés par les Amirautés , aux départemens desquelles chacun deux appartient. Quant au commandement des Troupes de terre , l'on ne sçait point qu'il se soit rien passé à ce sujet dans la République , si ce n'est qu'il est question de réduire

la juridiction Militaire dans les bornes prescrites par les loix & par la constitution ; bornes , qui avoient été manifestement passées , entre autres par l'établissement du Haut - Conseil - de - Guerre. L'illégalité de ce tribunal , que n'a jamais autorisé la Puissance Souveraine , vient d'être démontrée de nouveau par un mémoire très-détaillé , en date du 6 Janvier , que la cour de justice de Frise a remis aux Etats de sa province , sur la requisition qu'ils lui avoient adressée à ce sujet «.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 27 Janvier.

Le Gouvernement a reçu le 24 des dépêches de Terre-Neuve , en date du 2 Janvier. Mais elles ne contiennent rien qui soit relatif à la flotte partie de New-Yorck & destinée pour l'Angleterre.

Le *Warwick* de 50 & un sloop , sont arrivés de New-Yorck, Ces deux vaisseaux , ainsi que la frégate le *Charles-Town*, rentrée auparavant , servoient de convoi à une flotte de 54 bâtimens marchands , dont un seul est arrivé.

Une lettre de New-Yorck , venue par une frégate arrivée à Portsmouth , porte que plusieurs loyalistes , dans l'idée que la ville seroit évacuée par les troupes du Roi , avoient emballé leurs meilleurs effets , & qu'ils avoient dessein de s'embarquer en même-tems que les troupes & de profiter du convoi , en attendant qu'ils trouvent l'occasion de passer en Angleterre.

On a remis au Bureau de la Poste , un grand nombre de lettres de Charles-Town. Elles ont été apportées par le vaisseau de guerre l'*Adamant*, arrivé à Plymouth. Il a appareillé le 14. Décembre de Charles-Town , que le Général Leslie & sa famille avoient quittée quelques jours auparavant , pour se rendre par mer à New-Yorck. La plupart des habitans étoient allés à la Jamaïque , & les troupes s'embarquoient pour les Isles du Vent. On présuinoit que la place seroit entièrement évacuée vers le 20. La

frégate le *Fox* avoit fait voile pour la Jamaïque avec plusieurs transports.

Le Gouverneur Bull & quelques Loyalistes sont arrivés à Londres il y a deux jours, venant de Charles-Town. A leur départ, cette place étoit sur le point d'être évacuée.

La garnison de Charles-Town étoit composée, y compris les Corps Loyalistes, de 8 mille hommes. Toutes ces troupes sont allées renforcer les garnisons dans nos îles, aux Indes occidentales. Une très-grande partie est allée à la Jamaïque.

Rien ne prouve plus fortement l'intégrité des Ministres, que le zèle avec lequel ils favorisent le plan qui a pour objet une représentation plus égale du peuple dans le Parlement. Cette conduite est une preuve manifeste qu'ils ne desirerent point assurer les succès de leurs mesures par l'influence de la corruption qu'ils s'efforcent eux-mêmes d'extirper. Cependant ce plan ne peut passer sans le consentement de tout le Corps Législatif; & il est à craindre que la vive opposition qu'il rencontrera de la part de la Chambre haute, ne le fasse avorter.

Deux Couriers de Berlin & de Vienne, sont arrivés successivement ces jours derniers au Bureau du Lord Grantham, avec des dépêches qui furent mises le lendemain matin sous les yeux de S. M.

Des dépêches pour M. Harris, Ambassadeur de S. M. à la Cour de Pétersbourg, furent scellées du grand Sceau le 23.

Le 25, M. Gérard de Rayneval, a eu une audience particulière du Roi, dans laquelle il a présenté ses lettres de créance à S. M. Le Vicomte de Vergennes lui a été présenté le même jour, ainsi que le Chevalier de la Hérédia.

Aujourd'hui le Lord Keppel a donné sa démission de la place de premier Lord de l'Amirauté; & le roi y a nommé sur-le-champ le Lord Howe.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 27 Décembre.

LE Divan s'assemble fréquemment ; l'objet de ses délibérations est , dit-on , deux Mémoires présentés par les Ambassadeurs de Vienne & de Pétersbourg ; la première de ces Cours , ajoute-t-on , appuie fortement les demandes de la seconde , & en forme aussi quelques-unes ; on se flatte toujours que l'esprit de paix présidera aux Conseils du Sultan ; jusqu'à présent il y a dominé ; l'affaire de la Crimée paroît terminée ; la Porte n'a pris aucun parti & s'est borné à négocier pendant que les troupes Russes marchent vers cette péninsule ; elle a persisté à éviter toute démarche , qui l'entraîneroit à la guerre qu'elle ne désire pas , en défendant aux Tartares dispersés qui se sont réfugiés dans le Cuban & dans d'autres Provinces voisines de la Crimée , de se présenter dans cette Capitale : cette attention

15 Février 1783.

annonce suffisamment ses dispositions actuelles ; on ignore si elles ne changeront point dans le cas où il seroit vrai que la Russie prévoyant que la tranquillité qu'elle a rétablie en Crimée , pourroit n'être que passagère, voudroit faire occuper par ses troupes tous les endroits fortifiés de la presqu'île. Cette démarche la rendroit presque entièrement maîtresse du pays , & la Porte pourroit réclamer à son tour le Traité de Kainardgi , en vertu duquel il doit être absolument indépendant & libre.

D A N E M A R C K :

De C O P E N H A G U E , le 15 Janvier.

LES bâtimens partis dernièrement du Sund pour aller aux Indes Occidentales , y sont rentrés à cause des vents contraires , & mouillent dans la rade de ce Port , où ils attendent le premier bon vent pour remettre à la voile.

Le nombre des naissances dans l'Evêché de Christianland en Norwège , est monté pendant l'année dernière à 3876 ; & celui des morts à 2676.

Fin du Traité de Commerce entre la Russie & le Danemarck.

26°. Les Comptoirs de Douane en Russie, où se fait l'enregistrement des contrats d'achat & de vente de marchandises, examineront soigneusement si les Commissionnaires sont munis d'ordres en règle de la part de leurs Commettans, la parole seule des Commissionnaires n'étant pas suffisante pour con-

clure des marchés. Les Commissionnaires auront soin de ne jamais outre-passer dans les marchés les pouvoirs qu'ils auront reçus. La même chose sera observée dans les Comptoirs de Douane en Danemarck, à l'égard desdits contrats que des Négocians Russes concluront dans les Etats Danois. 27°. Les Sujets respectifs pourront compter sur toute assistance possible contre ceux qui ne rempliront point les engagements d'un contrat fait dans la forme prescrite & enregistré dans un Comptoir de Douane. 28°. Les Négocians Danois pourront payer les marchandises qu'ils auront achetées en Russie, avec les espèces qui y ont cours & qu'ils auront reçu en paiement pour les marchandises vendues en Russie. Les Négocians Russes jouiront du même avantage dans les Etats Danois. 29°. On prendra de part & d'autre toutes les précautions pour que le choix des marchandises soit confié à des gens dont la probité & les lumières sont connues, & qui, en cas d'évènement, seront en état de bonifier la perte dont ils seront la cause. 30°. Les Sujets respectifs auront dans les endroits où ils demeureront, pleine liberté de tenir les livres de commerce dans telle langue qu'ils voudront. 31. S'il arrivoit qu'un Sujet Danois fît faillite dans les Etats de la Russie, & *vice versa*, sans qu'il ait obtenu le droit de Bourgeoisie, les créanciers du débiteur nommeront, sous l'autorité de la Justice de l'endroit, des Curateurs auxquels seront confiés les effets, livres & papiers du débiteur; & dans le cas où ceux des créanciers, dont les prétentions forment les deux tiers de la masse, conviendroient par voix d'un certain ordre pour la distribution de la masse, leur arrêté sera suivi & fera loi aux autres créanciers. Quant aux Sujets des Etats respectifs qui sont naturalisés & qui ont obtenu le droit de Bourgeoisie, ils seront soumis, en cas de banqueroute, aux loix, réglemens & statuts du pays où

ils auront été naturalisés. 32°. Il sera permis aux Négocians Danois établis en Russie, de faire bâtir des maisons dans toutes les villes de cet Empire, d'en acheter, de les vendre & de les donner en louage, si toutefois le droit de Bourgeoisie ou un autre privilège n'est pas en opposition avec une pareille acquisition dans l'un ou dans l'autre endroit. Les maisons à Pétersbourg, à Moscou & à Archangel, habitées par des Négocians Danois, seront exemptes du logement de gens de guerre pour tout le tems que ces maisons leur appartiendront & qu'ils les occuperont. Dans les autres villes de l'Empire Russe, les maisons achetées ou bâties par des Négocians Russes, ne jouiront d'aucuns privilèges particuliers; dans le cas cependant où il seroit jugé à propos de prendre le paiement pour le logement de gens de guerre, les Négocians Danois seront traités à cet égard comme les Sujets Russes. S. M. Danoise s'oblige à accorder dans ses Etats de pareils privilèges aux Négocians Russes. 33°. Ceux des Sujets respectifs qui voudront quitter les Provinces, Villes & Etats de l'une ou de l'autre des deux Cours contractantes, obtiendront les passe-ports nécessaires, & ils pourront emporter librement les biens qu'ils auront importé & ceux qu'ils auront acquis, pourvu toutefois qu'ils aient payé préalablement leurs dettes, & qu'ils aient acquitté les droits établis par les loix, réglemens & statuts des Etats respectifs. 34°. Les biens & effets des Sujets respectifs qui mourront dans les Etats respectifs, appartiendront à leurs héritiers, soit *ab intestat*, soit par testament, & ils pourront en prendre possession eux-mêmes, ou par procuration, ou par les Exécuteurs testamentaires, après qu'ils en auront acquitté les droits fixés par les loix. Dans le cas où les héritiers seroient absens, ou mineurs, un Notaire public dressera un inventaire de tout le bien délaissé, en présence

des Juges de l'endroit, du Consul de la Nation du défunt, & de deux témoins dignes de foi ; & le montant de la succession sera déposé dans un établissement public, ou entre les mains de deux ou de trois Négocians nommés à cet effet. 35°. Dans le cas où la guerre s'élèveroit entre les deux Cours contractantes, ce que Dieu veuille détourner, on ne pourra arrêter aucun des sujets respectifs ni confisquer leurs biens & bâtimens, mais il leur sera accordé au moins un délai d'un an, pour vendre leurs effets ou les transporter ailleurs, & pour aller se rendre où bon leur semblera ; il sera aussi permis à l'un & à l'autre de faire avec ses effets comme il jugera à propos, & les débiteurs des sujets respectifs seront tenus de satisfaire leurs créanciers comme en tems de paix. 36°. Le présent Traité durera pendant douze années ; avant leur échéance les deux Cours contractantes pourront si bon leur semble, convenir d'une prolongation de ce Traité. 37°. Les deux Cours contractantes s'obligent mutuellement de ratifier le présent Traité de commerce ; les ratifications seront échangées dans l'espace de six semaines, à compter du jour de la signature «.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 15 Janvier.

LA reconstruction du Palais-Krasinski, détruit par un incendie le 15 Décembre dernier, est un des objets qui occupent le Conseil Permanent ; comme c'est dans ce Palais que s'assembloient les différens départemens de l'État, il est important de le rétablir promptement. La Commission du Trésor a déjà conclu à cet effet un contrat

avec M. Martini , Architecte de la République.

On vient de faire un état des taxes imposées sur différens articles , & dont le produit fait une partie des revenus de la République ; on y lit que les Perruquiers de cette ville payent pour leur privilège , après en avoir déduit les frais ordinaires , une somme annuelle de 450,000 florins de Pologne. On peut juger de ce qu'ils doivent gagner par cette taxe , en effet extraordinaire.

Selon les rapports qu'on a reçus des Paroisses Catholiques , il y a eu l'année dernière dans cette Capitale 3565 baptêmes , 4684 morts , 620 mariages ; 27 Dissidens sont rentrés dans le sein de la Religion dominante ; & 10 Juifs ont été baptisés.

Les démêlés qui se sont élevés entre les Dissidens de cette Capitale durent toujours ; mais on se flatte qu'ils seront bientôt terminés par un arrangement satisfaisant pour l'une & pour l'autre partie. Les conférences qui se tiennent à ce sujet & auxquelles assistent le Roi & l'Ambassadeur de Russie , ne peuvent qu'accélérer ce grand ouvrage.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 21 Janvier.

LE bruit se renouvelle que le couronnement de l'Empereur , en qualité de Roi de Hongrie , aura lieu dans le mois d'Avril prochain.

Le 8 de ce mois il a paru une nouvelle Ordonnance concernant les Ecoles, où l'on admet les enfans des Juifs : elle contient entre autres les articles suivans.

Les enfans Juifs seront reçus dans les Ecoles latines comme les Chrétiens, sans distinction, pourvu qu'ils aient l'attestation ordinaire que l'on exige ; on avertira les parens de les tenir toujours proprement, & on ne souffrira pas qu'ils aient la moindre marque distinctive, pour ne pas les exposer aux railleries des autres enfans ; inconvenient que l'exemple des Professeurs préviendra d'ailleurs, ou au besoin, des punitions convenables. Quoique toute vente, échange ou trafic soient défendus entre Ecoliers, on y aura particulièrement l'œil, sur-tout pour les enfans Juifs, afin d'éviter les dissensions. Les enfans Juifs n'entreront en classe qu'après la prière accoutumée, ils en sortiront avant celle qui se fait à la fin, & n'assisteront point aux instructions concernant la religion Chrétienne qui se font les Mercredis & Samedis. Enfin les Fêtes particulières aux deux religions seront des jours de vacances pour les uns & pour les autres «.

De HAMBOURG, le 24 Janvier.

Tout est encore bien vague & bien incertain dans ce qu'on publie de l'accommodement entre la Russie & la Porte ; le sujet des démêlés subsiste toujours ; & il paroît que jusqu'à présent l'état de la Porte qui doit lui faire désirer la paix, a seul prévenu une rupture. Elle ne s'est point opposée au rétablissement de Sahim-Guérai ; mais elle ne voit pas sans jalousie les efforts qu'a faits sa rivale, le succès qui les a suivis,

& sur-tout les forces qu'elle peut vouloir conserver dans une contrée qui doit être indépendante & libre , sous le prétexte d'y conserver le calme & de prévenir de nouvelles révoltes. On assure que le mémoire que cette Puissance a fait remettre dernièrement au Divan , est conçu de la manière la plus énergique ; on y exige , dit-on , que la Porte s'engage à ne plus se mêler à l'avenir de ce qui peut concerner la Crimée ; & on insiste de la manière la plus pressante sur le transport libre & exempt de toutes sortes d'entraves , des comestibles de quelque espèce qu'ils soient par la Mer Noire dans la Mer Blanche & l'Archipel , ainsi que sur le maintien des privilèges dont doivent jouir la Moldavie & la Walachie. Ce mémoire a été , dit-on , fortement appuyé par l'Empereur ; on ignore encore la réponse qu'y a fait la Cour Ottomane ; mais on prétend que la Russie a tellement combiné la distribution de ses troupes de terre , que 100,000 hommes sont prêts à agir au premier signal ; elle a mis d'ailleurs ses forces navales sur un pied très-respectable dans ces mers ; il y a à Cherson 3 vaisseaux de guerre prêts à mettre à la voile , 6 autres en construction ; on y compte encore 13 frégates & 10 à Azoph. On apprend de Pétersbourg que le détachement d'artilleurs & de bombardiers qui avoient reçu ordre , il y a quelque tems , de se tenir prêts à marcher , s'étoient mis en route le 26 Dé-

semble , avec un gros train de pièces de canon pour des sièges , & dirigeoit ses pas du côté des frontières de la Turquie.

Les armemens continuent dans les Etats de la Maison d'Autriche. Les transports de munitions sur le Danube , pour la Hongrie , continuent toujours ; & on voit à Vienne arriver & partir souvent des couriers pour Pétersbourg & pour Berlin.

» On parle plus que jamais , dit un de nos papiers , d'une guerre sur le Continent ; les plus fortes apparences semblent l'annoncer. Toutes les Compagnies d'Infanterie en garnison dans les Pays-Bas Autrichiens , vont être portées à 150 & à 200 hommes ; la Cavalerie sera augmentée à proportion. On travaille sans relâche à Gand à la construction de 12,000 tentes. A Vienne , on ne met pas moins d'activité dans les préparatifs ; on paye 7 kreutzers par heure , les ouvriers qui veulent travailler la nuit ; on y a fait l'essai de faire porter les bagages par les chevaux , au moyen de selles d'une nouvelle invention ; & cet essai a , dit-on , si bien réussi , qu'un cheval médiocre est en état de porter jusqu'à 400 livres pesant. On diminuera , par ce moyen , le nombre des chariots , toujours très-embarrassans dans les armées. Comme en cas d'une guerre contre le Turc , une flotte seroit d'un grand secours , on prétend que la République de Venise se déclarera aussi ; mais cette flotte n'existe pas encore ; il faut la construire , l'équiper , &c. On conçoit que de si grands & de si vastes projets , ne sont pas à la veille de s'exécuter , & ils ne pourroient guère l'être , sans allumer , peut-être , une guerre générale.

On écrit de Vienne qu'il y est arrivé dernièrement un Courier de Berlin , avec des dépêches de cette Cour ; on juge de leur

importance par la diligence qu'a fait ce Courier , & qu'elles ont été très-agréables à l'Empereur , parce qu'il lui a fait donner une gratification de 200 ducats.

Des lettres de Constantinople portent que le Prince Ypsilandi , ancien Hospodar de Walachie , relégué à Rhodes , y a été étranglé par l'ordre du Grand-Seigneur ; ses deux fils ont été arrêtés en même-tems ; mais on croit qu'ils seront relâchés , parce que l'Internonce Impérial a fortement intercédé pour eux.

» Notre commerce de l'année dernière, écrit-on de Dantzick , a consisté principalement dans l'envoi de bois de construction pour la Marine, nous en avons fourni aux François, aux Espagnols, aux Anglois & aux Hollandois. Les Anglois seuls en ont chargé 137 bâtimens. Il n'est venu dans cette année qu'un seul bâtiment Hollandois, portant le pavillon de sa Nation. — Les salines nouvellement découvertes dans le district de Cracovie, seront aussi en exploitation le printems prochain. — On écrit de Wieliczka, où il y a un grand nombre de galeries de mines, que l'Eglise de cet endroit s'est écroulée, & que plusieurs maisons sont menacées d'éprouver un pareil désastre «.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 16 Janvier.

SIDY-ISMAEL HAYA, gendre du dernier Bey de Tunis, qui s'étoit expatrié déjà il y a quelques années à cause des différends qu'il avoit eus avec ses beaux-frères, vient d'en avoir de nouveaux avec eux, & sur-tout

avec le Bey actuel ; il a quitté en conséquence une seconde fois son pays , un bâtiment Toscan l'a transporté à Civita-Vecchia où il fait quarantaine , après quoi il viendra ici par terre. Sa suite est composée de ses deux filles , & d'un domestique nombreux , où l'on compte 4 Dames & quelques Esclaves Chrétiens. Il a avec lui un trésor considérable , outre les effets & les joyaux qu'il avoit envoyés ici d'avance.

Le nombre des naissances à Florence a été pendant l'année dernière de 3567 : dont 1785 garçons & 1782 filles ; il y a eu dans ce nombre 262 enfans trouvés.

ESPAGNE.

De CADIX , le 14 Janvier.

HIER on alloit faire embarquer les troupes Espagnoles , lorsqu'il vint un ordre de la Cour de suspendre cet embarquement jusqu'à la veille du départ de la flotte , afin qu'elle ne consume pas les vivres qui sont à bord des vaisseaux. Cet ordre est fort sage , parce qu'à vue d'œil elles auroient pu rester 8 à 10 jours en rade. Malgré la prévoyance & l'activité de M. le Comte d'Estaing on croit qu'il faudra encore ce tems là pour achever l'approvisionnement de l'armée. Les vivres venus de Toulon , de toutes nos Provinces voisines & même des côtes de Barbarie n'ont pas été encore suffisans pour compléter ceux que l'escadre doit emporter,

nous en attendons de nouveaux qui arrivent journellement & qu'on embarque à mesure qu'on les débarque des transports qui les apportent. Ce ne sont pas les munitions navales , ni , à proprement parler , le radoub des vaisseaux qui retarderont le départ de cet immense armement.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 1er. Février.

LES uniques nouvelles que nous avons des Isles , c'est le départ de l'Amiral Pigot pour la Jamaïque , & l'arrivée de Sir Richard Hughes à la Barbade , où il s'est arrêté pour faire de l'eau , & d'où il a pris la route de la Jamaïque ; son escadre a eu le bonheur de rencontrer dans son passage le *Solitaire* , de 64 canons , & une frégate de 36 , qu'on croit être la *Lively-Paker* , prise auparavant par les François. Le premier a été forcé d'amener , & on dit que la frégate a subi le même sort.

Dans ce moment , les nouvelles de cette espèce ont perdu leur intérêt ; la paix , qui sauve sans doute la Jamaïque , nous occupe uniquement ; & nos vœux sont pour l'arrivée prochaine à leur destination , des avisos qu'on a expédiés pour mettre fin aux hostilités , & arrêter le sang qui peut encore couler jusqu'à ce qu'on soit instruit de cette grande nouvelle. Ce fut le 23 du mois dernier que le sieur Ogg , un

des Messagers d'Etat , arriva au Bureau du Lord Grantham , Secrétaire d'Etat , avec les articles préliminaires , signés à Versailles entre la France , l'Espagne & la Grande-Bretagne , par les Plénipotentiaires respectifs. Le même soir , le Lord Grantham écrivit cette nouvelle au Lord Maire ; elle fut annoncée le 25 dans la Gazette de la Cour ; & le 27 , une copie des préliminaires fut présentée à la Chambre-Haute par le Lord Grantham , & à la Basse , par M. Townshend. On arrêta , dans la première , sur la requi-sition même du Ministre , que ces Préliminaires seroient imprimés. Dans la seconde , la même motion souffrit quelques difficultés de la part de M. Townshend , qui dit qu'elle étoit sans exemple ; qu'il y avoit , dans les Cours étrangères , sur le secret des traités , une délicatesse qu'on ne connoissoit pas dans notre Gouvernement , mais que cependant il falloit respecter. Il se rendit à la fin , lorsqu'on eut observé qu'il étoit bien singulier que les Ministres ne fussent pas plus d'accord , sur le même sujet , & qu'il y en eût un qui fît , dans la Chambre-Haute , une proposition que son collègue rejettoit dans celle des Communes. Ces préliminaires doivent trouver place ici ; nous n'y mettrons pas ceux avec la France , que nous avons déjà donnés ; voici ceux de l'Espagne.

« Le Roi de la G. B. & le Roi d'Espagne , animés d'un desir égal de faire cesser les calamités d'une

guerre destructive, & de rétablir entr'eux l'union & la bonne intelligence, aussi nécessaires pour le bien de l'humanité en général, que pour celui de leurs Royaumes, Etats & Sujets-respectifs, ont nommé à cet effet, savoir, de la part de S. M. le Roi de la G. B., le sieur Alleyne Fitz-Herbert, Ministre Plénipotentiaire de S. M.; & de la part de S. M. le Roi d'Espagne, Don Pierre-Paul Abarca de Bolea-Ximenès d'Urnea, &c. Comte d'Aranda & Castel Florido, Marquis de Torres, de Villanan & Rupit, Vicomte de Rueda & Yoch, Baron des Baronnie de Gavin-Sierano, &c., &c., Riche-Homme par naissance en Aragon, Grand-d'Es, agé de la première classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or & de celui du Saint-Esprit, Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, Capitaine-Général de ses Armées, & son Ambassadeur auprès du Roi T. C.; lesquels, après s'être dûment communiqués leurs pleins pouvoirs en bonne forme, sont convenus des articles préliminaires suivans.

1°. Aussi-tôt que les préliminaires seront signés & ratifiés, l'amitié sincère sera rétablie entre S. M. B. & S. M. C., leurs Royaumes, Etats & Sujets, par mer & par terre, dans toutes les parties du monde : il sera envoyé des ordres aux armées & escadres, ainsi qu'aux Sujets des deux Puissances, de cesser toute hostilité, & de vivre dans la plus parfaite union, en oubliant le passé, dont leurs Souverains leur donnent l'ordre & l'exemple; & pour l'exécution de cet article, il sera donné, de part & d'autre, des passe-ports de mer aux vaisseaux qui seront expédiés pour en porter la nouvelle dans les possessions desdites Puissances.

2°. S. M. C. conservera l'Isle de Minorque.

3°. S. M. B. cédera à S. M. C. la Floride orientale; & S. M. C. conservera la Floride occidentale; bien entendu que le terme de dix-huit mois, à compter du jour de la ratification du traité définitif, sera accordé aux Sujets de S. M. B.

qui sont établis dans l'Isle de Minorque & dans les deux Florides, pour vendre leurs biens, recouvrer leurs dettes, & transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés à cause de leur Religion, ou sous quelque autre prétexte que ce puisse, hors celui de dettes & de procès criminels. Et S. M. B. aura la faculté de faire transporter de la Floride orientale tous les effets qui peuvent lui appartenir, soit artillerie ou autres. 4°. S. M. C. ne permettra point à l'avenir que les Sujets de S. M. B. ou leurs ouvriers soient inquiétés ou molestés, sous aucun prétexte que ce soit, dans leur occupation de couper, charger & transporter le bois de teinture ou de campêche, dans un district dont on fixera les limites; & pour cet effet, ils pourront bâtir sans empêchement, & occuper sans interruption, les maisons & les magasins qui seront nécessaires pour eux, pour leurs familles & pour leurs effets, dans un endroit dont on conviendra, soit dans le traité définitif, ou dans six mois après l'échange des ratifications. Et S. M. C. leur assure, par cet article, l'entière jouissance de ce qui sera stipulé ci-dessus; bien entendu que ces stipulations seront censées ne déroger en rien aux droits de la Souveraineté. 5°. S. M. C. restituera à la G. B. les Isles de Providence & des Bahamas, sans exception, dans le même état où elles étoient quand elles ont été conquises par les armes du Roi d'Espagne. 6°. Tous les Pays & Territoires qui pourroient avoir été conquis, ou qui pourroient l'être, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de S. M. B. ou par celles de S. M. C., & qui ne sont point compris dans les présens Article, seront rendus sans difficulté, & sans exiger de compensations. 7°. On renouvelera & confirmera par le Traité définitif tous ceux qui ont subsisté jusqu'à présent entre les deux hautes Parties contractantes, & auxquels il n'aura pas été dérogé, soit par ledit Traité, soit par le

présent Traité préliminaire ; & les deux Cours nommeront des Commissaires pour travailler sur l'état de commerce entre les deux nations , afin de convenir de nouveaux arrangemens de commerce , sur le fondement de la réciprocité & de la convention mutuelle ; & lesdites deux Cours fixeront amiablement entre elles un terme compétent pour la durée de ce travail. 8°. Comme il est nécessaire d'assigner une époque fixe pour les restitutions & évacuations à faire par chacune des hautes Parties contractantes , il est convenu que le Roi de la G. B. fera évacuer la Floride Orientale , trois mois après la ratification du Traité définitif , ou plutôt si faire se peut. Le Roi de la G. B. rentrera également en possession des Isles de Bahama , sans exception , dans l'espace de trois mois après la ratification du Traité définitif. En conséquence de quoi , les ordres nécessaires seront envoyés par chacune des Parties contractantes , avec les passe-ports réciproques pour les vaisseaux qui les porteront , immédiatement après la ratification du Traité définitif. 9°. Les prisonniers faits respectivement par les armes de S. M. B. , & de S. M. C. , par mer & par terre , seront , d'abord après la ratification du Traité définitif , réciproquement & de bonne foi rendus , sans rançon , & en payant les dettes qu'ils auroient contractées dans leur captivité ; & chaque Couronne soldera respectivement les avances qui auront été faites , pour la subsistance & l'entretien de ses prisonniers , par le Souverain du pays où ils auroient été détenus , conformément aux usages , & aux états constatés , & aux titres authentiques qui seront fournis de part & d'autre. 10°. Pour prévenir tous les sujets de plaintes & de contestations , qui pourroient naître à l'occasion des prises qui pourroient être faites en mer , depuis la signature de ces Articles préliminaires , on est convenu réciproquement , que les vaisseaux &

effets qui pourroient être pris dans la Manche , ou dans les Mers du Nord , après l'espace de douze jours , à compter depuis la ratification des présens Articles préliminaires , seront de part & d'autre restitués : que le terme sera d'un mois depuis la Manche , & les Mers du Nord , jusqu'aux Isles Canaries inclusivement , soit dans l'Océan , soit dans la Méditerranée ; de deux mois depuis lesdites Isles Canaries , jusqu'à la ligne Equinoxiale , ou l'Equateur ; & enfin de cinq mois dans tous les autres endroits du Monde , sans exception , ni autre distinction plus particulière de temps & de lieu. 11°. Les ratifications des présens Articles préliminaires seront expédiées en bonne & due forme , & changées dans l'espace d'un mois , ou pl-tôt , si faire se peut , à compter du jour de la signature des présens Articles. En foi de quoi , Nous soussignés Plénipotentiaires , &c.

Les articles convenus avec l'Amérique doivent être insérés dans le Traité , & constituer ce même Traité de paix proposé entre la Grande-Bretagne & les Etats-Unis ; ils furent signés à Versailles le 30 Novembre dernier , par M. Richard Oswald , de la part de l'Angleterre , MM. John Adams , Benjamin Franklin , John Jay & Henri Laurens , de la part de l'Amérique , MM. Caleb Wirtford , Secrétaire de la Commission Britannique , & W. T. Franklin , Secrétaire de la Commission Américaine , le signèrent aussi comme témoins. Nous les mettrons ici.

Attendu que l'expérience démontre que des avantages réciproques & une convenance mutuelle forment le seul fondement permanent de paix & d'amitié entre les Etats ; il a été convenu de former les articles du Traité proposé sur de tels principes

d'équité libérale & de réciprocité , que les avantages partiels (semences de la discorde) en étant exclus , il soit établi entre les deux Pays une correspondance si avantageuse & si satisfaisante , qu'elle promette & assure , à l'un & à l'autre , une paix & une harmonie perpétuelles. 1°. S. M. B. reconnoît lesdits Etats-Unis : savoir , le New-Hampshire, la baie de Massachusset, Rhode-Island & les Plantations de Providence , le Connecticut, le New-Yorck, le New-Jersey , la Pensylvanie , la Delaware , le Maryland , la Virginie , la Caroline Septentrionale , la Caroline Méridionale & la Géorgie , être des Etats-Libres , Souverains & Indépendants ; qu'il traite avec eux comme tels , & tant pour lui-même , que pour ses héritiers & successeurs , renonce à toute prétention de Gouvernement, propriété & droits territoriaux sur iceux , & toute partie d'iceux ; & afin de prévenir toutes disputes qui pourroient s'élever au sujet des limites desdits Etats-Unis , il est convenu & déclaré , par les présentes , que ce qui suit est & constituera leurs limites ; savoir : 2°. Depuis l'angle N. O. de la Nouvelle-Ecosse ; c'est-à-dire , l'angle formé par une ligne tirée exactement du N. depuis la source de la rivière Ste-Croix jusqu'au pays montagneux , le long desdites montagnes qui séparent les rivières qui se déchargent dans le fleuve St-Laurent , de celles qui tombent dans l'Océan Atlantique , à la source la plus N. O. de la rivière Connecticut ; de-là descendant le long du milieu de cette rivière , jusqu'au 45^e degré de latitude N. ; de-là , par une ligne exactement O. par la même latitude , jusqu'à ce qu'elle parvienne à la rivière des Iroquois ou Cataraquy ; de-là , le long du milieu de ladite rivière , jusqu'au lac Ontario , traversant le milieu dudit lac , jusqu'à ce qu'elle arrive à la communication par eau entre ce lac & le lac Erie ; de - là , le long du milieu de ladite communication dans le lac Erie , traversant le milieu dudit lac , jusqu'à ce qu'elle arrive à la communica-

tion par eau entre ce lac & le lac Huron; de-là traversant le milieu dudit lac, jusqu'à la communication par eau entre ce lac & le lac supérieur; de-là traversant le lac supérieur, au Nord des Isles Royales & Philippeaux, jusqu'au long lac; de-là au milieu dudit long lac, & la communication par eau entre ce lac & le lac des Bois, audit lac des Bois; de-là traversant ledit lac, jusqu'à la pointe la plus N. O. d'icelui; & de-là, suivant un cours directement Ouest, jusqu'à la rivière Mississipi; de là, par une ligne à tirer le long du milieu de ladite rivière Mississipi, jusqu'à ce qu'elle coupe la partie la plus au N. du 31 degré de latitude Sept.; au Sud, par une ligne à tirer directement Est de la détermination de la dernière ligne mentionnée, par la latitude du 31^e. degré au N. de l'équateur, jusqu'au milieu de la rivière Apalachicola ou Catahouche; de-là, le long du milieu d'icelle, jusqu'à sa jonction avec la rivière Flint; de-là, droit à la source de la rivière Ste-Marie, & de-là descendant le long du milieu de la rivière de Ste-Marie jusqu'à l'Océan Atlantique; Est, par une ligne tirée le long du milieu de la rivière St-Croix depuis son embouchure dans la baie de Fundy, jusqu'à sa source, & depuis sa source directement au Nord, jusqu'aux susdites montagnes qui séparent les rivières qui se jettent dans l'Océan Atlantique de celles qui tombent dans le fleuve St-Laurent, comprenant toutes les Isles à 20 lieues de toute partie des côtes des Etats-Unis, & situées entre les lignes à tirer exactement Est des points où lesdites limites entre la Nouvelle Ecosse d'une part, & la Floride Orientale de l'autre, toucheront respectivement la baie de Fundy, & l'Océan Atlantique; à l'exception de ces Isles qui sont à présent ou ont été jusqu'à présent dans les limites de ladite Province de la Nouvelle Ecosse. 3°. Il est convenu, que le peuple des Etats-Unis continuera de jouir, sans molestation, du droit de pêcher du poisson de

toute espèce sur le grand-banc, & tous les autres bancs de Terre-Neuve; aussi dans le golfe de St-Laurent, & dans tous les autres endroits de la mer, où les habitans des deux pays ont été de tout tems jusqu'à présent dans l'habitude de pêcher, & aussi, que les habitans des Etats-Unis auront la liberté de prendre du poisson de toute espèce, dans telle partie de la côte de Terre-Neuve que fréquenteront les pêcheurs Britanniques (mais nullement de le sécher & le saler sur cette Isle); & aussi sur les côtes, baies & criques de tous les autres domaines de S. M. B. en Amérique; & que les pêcheurs Américains auront la liberté de sécher & saler du poisson dans toutes les baies, havres & criques de la Nouvelle-Ecosse, des Isles Madelaine & Labrador, où il n'y a point d'établissmens, pendant tout le tems qu'il n'y en aura point; mais aussi-tôt qu'il sera fait des établissemens dans ces Places, ou aucune d'elles, il ne sera pas permis auxdits pêcheurs de sécher ou saler du poisson dans un pareil établissement, sans faire préalablement un agrément à cet effet avec les habitans, propriétaires, ou possesseurs du terrain. 4°. Il est convenu, que les créanciers, de part & d'autre, ne rencontreront aucun empêchement légal au recouvrement de l'entière valeur, en argent sterling, de toutes justes dettes contractées jusqu'à présent. 5°. Il est convenu que le Congrès recommandera sérieusement à la législation des Etats respectifs, de pourvoir à la restitution de tous biens, droits & propriétés qui ont été confisqués, appartenant à des Sujets Britanniques, & aussi aux biens, droits & propriétés des personnes résidant dans les districts en possession des armées de S. M., & qui n'ont pas porté les armes contre lesdits Etats; & que toutes personnes d'autre description quelconque auront liberté entière d'aller dans aucune partie ou parties des Treize Etats-Unis, & d'y résider douze mois sans être molestées dans les tentatives qu'elles feront pour

obtenir la restitution de tels de leurs biens, droits & propriétés qui peuvent avoir été confisqués; & que le Congrès recommandera aussi sérieusement aux différens Etats, une reconsidération & révision de tous actes & loix concernant ces objets, de manière à rendre lesdites Loix ou Actes parfaitement compatibles, non-seulement avec la justice & équité, mais avec cet esprit de conciliation, qui, au retour des bénédictions de la paix, devroit universellement prévaloir, & que le Congrès recommandera aussi instamment aux différens Etats, que les biens, droits & propriétés des personnes qui viennent d'être mentionnées, leur seront restitués, à la charge par elles de rendre à toutes personnes qui peuvent être actuellement en possession le prix de bonne-foi (s'il en a été donné aucun) que de telles personnes peuvent avoir payé pour l'acquisition d'aucune desdites terres ou propriétés depuis la confiscation. Et il est convenu que toutes personnes qui ont quelque intérêt dans les terres confisquées, soit par des dettes, des contrats de mariage, ou autrement, ne rencontreront aucun empêchement légal dans la poursuite de leurs justes droits. 6°. Qu'il ne se fera plus à l'avenir de confiscations, ni ne se commencera aucune poursuite contre aucune personne ou personnes, pour ou à raison de la part qu'elle ou elles peuvent avoir prises dans la présente guerre; & que personne ne supportera à cet égard aucune perte ou dommage à l'avenir, soit en sa personne, liberté ou propriété; & que celles qui peuvent être détenues sur de pareilles charges, au tems de la ratification du Traité en Amérique, seront immédiatement élargies; & les poursuites ainsi commencées seront discontinuées. 7°. Il y aura une paix solide & permanente entre S. M. & lesdits Etats, & entre les sujets de l'une & les citoyens de l'autre: pourquoy, toutes hostilités, tant par mer que par terre, cesseront immédiatement; tous prisonniers de part

& d'autre seront mis en liberté ; S. M. , avec toute la diligence convenable , & sans causer aucune destruction , ou enlever aucuns Nègres , ou autres propriété des habitans Américains , retirera toutes les armées , garnisons & flottes desdits Etats-Unis , & de tous ports , places & havres dans iceux , laissant dans toutes les fortifications l'artillerie Américaine qui peut y être ; & ordonnera & fera aussi immédiatement restituer & délivrer aux propres Etats & personnes , à qui ils appartiennent , les archives , registres & papiers appartenans à aucuns desdits Etats ou leurs concitoyens , lesquels , dans le cours de la guerre , peuvent être tombés entre les mains de ses Officiers. 8°. La navigation du Mississipi , depuis la source jusqu'à l'Océan , restera pour toujours libre & ouverte pour tous les Sujets de la G. B. & les Citoyens des Etats-Unis. 9°. En cas qu'il arrivât que quelque Place ou Territoire appartenant à la G. B. ou aux Etats-Unis , fût conquis par les armes de l'un ou de l'autre , avant l'arrivée de ces articles en Amérique , il est convenu que ladite Place ou Territoire sera restitué sans difficulté , & sans exiger de compensation «.

La lecture de ces articles occasionna quelques débats , mais ils furent courts : ils seront peut-être plus étendus lorsqu'on en viendra à un examen plus détaillé ; le Commodore Johnston laissa échapper quelques traits d'humeur contre la reconnoissance de l'Indépendance Américaine , en disant que les Ministres devoient faire savoir par quelles raisons ils s'étoient déterminés à un si grand sacrifice. M. Eden parla vivement contre le cinquième article des préliminaires avec l'Amérique , où il trouva qu'on n'avoit pris aucune précaution en faveur

des Loyalistes , qu'il représenta fuyant de Charles-Town pour se rendre à St-Augustin & à New-Yorck , & obligés ensuite d'abandonner ces deux places , puisque l'Angleterre les cédoit. Ces discussions furent suspendues , pour être reprises sans doute dans un autre moment ; on a lieu cependant de s'attendre qu'elles ne seront pas bien vives. Dans la séance du 29 Janvier , tout ce qui se passa relativement à l'Amérique , se réduit à ceci , qui n'entre point dans le fond du Traité.

« M. David Hartley ordonna au Clerc de la Chambre de lire diverses clauses de l'acte prohibitore , relatives à l'Amérique , afin de prouver l'impossibilité d'établir aucunes liaisons entre les deux Pays , tant que cette Loi ne seroit point révoquée. Si les Ministres , dit-il , avoient désiré d'effectuer une réconciliation sincère avec les Etats Unis , ils auroient déjà écarté cet obstacle ; mais j'observerai à regret qu'ils ont montré , dans toutes les occasions , une répugnance à accorder à l'Amérique ce que la nécessité les a forcés enfin de lui accorder. Il faut certainement dégager notre commerce de ces entraves , si les Etats-Unis de l'Amérique & la Grande-Bretagne sont convenus d'une cessation d'hostilités , ainsi que le très-honorable Secrétaire nous l'a donné hier à entendre. Je m'attendois qu'avant de prendre la parole , il auroit mis le traité sur le bureau. (Il fut interrompu en cet endroit par M. Townshend , qui déclara qu'on avoit consenti à une cessation d'hostilités , ainsi que le Gouvernement en avoit été informé ; mais que n'ayant point encore reçu d'avis formel sur cet objet , il n'avoit pu produire les papiers demandés.) M. Hartley reprit son sujet , & se servit de plu-

fleurs argumens pour prouver qu'il étoit convenable de révoquer l'acte en question. Si la Chambre, dit-il, agréa ma motion tendante à faire révoquer, cet acte (& je n'imagine pas qu'elle soit susceptible d'aucune objection, puisque nous avons reconnu l'indépendance de l'Amérique), je me propose de demander la permission de présenter un bill pour rétablir notre commerce avec l'Amérique. Il fit alors sa première motion tendante à ce qu'il lui fût permis de présenter un bill pour révoquer un acte passé dans la seizième année du règne de S. M., lequel nous défend de commercer avec certaines Colonies de l'Amérique. — Le Colonel Hartley seconda la motion. M. Townshend se leva, & dit : La motion est entièrement inutile, parce que l'acte en question ne nous défend de commercer avec les Colonies qu'aussi long-temps que durera leur révolte ; ainsi, du moment que l'Angleterre a déclaré leur indépendance, l'acte a été conséquemment annullé, parce qu'on ne peut désormais supposer que ces Colonies soient dans un état de rebellion. Mais je ne puis m'empêcher d'observer que la discussion de semblables objets dans les circonstances actuelles, me paroît très-déplacée. Ce n'est pas là le moment de faire des réglemens relatifs à notre commerce avec les Etats-Unis de l'Amérique. Nous n'avons pas encore conclu un traité définitif avec ces Etats ; nous ne pouvons donc pas savoir quelles sont les loix qu'il faut révoquer, & quelles sont celles qu'il faut laisser en vigueur. Pour mettre fin à cette discussion, je propose donc l'ordre du jour. — M. Burke dit qu'il étoit fort étonné qu'aucun Membre de la Chambre voulût s'opposer à ce qu'une affaire de cette importance fût prise en considération ; que M. Townshend avoit été précédemment d'une opinion tout-à-fait différente, puisqu'il avoit fait les plus vifs reproches à l'ancienne Administration, lorsqu'elle

lorsqu'elle s'étoit opposée à toute motion semblable à celle qui étoit actuellement sous les yeux de la Chambre. — M. Eden soutint que la révocation de cet acte étoit la chose du monde la plus inutile, attendu que le commerce de l'Angleterre n'y gagneroit absolument rien ; mais que pour l'acte de navigation il étoit indispensable de le changer, parce qu'en vertu de cet acte, tel qu'il est aujourd'hui, il est impossible aux vaisseaux Américains d'entrer dans les Ports Britanniques sans être saisis. — Le Chancelier de l'Echiquier dit, que par un acte passé, il y a 2 ans, S. M. étoit autorisée à révoquer elle-même l'acte prohibitif, & qu'ainsi cette motion n'étoit d'aucune nécessité, attendu que la révocation seroit bien plutôt faite par Lettres-Patentes, que par la proposition d'un Bill au Parlement. — M. David Hartley voyant que l'intention du Ministère étoit de s'occuper de cette affaire, retira sa motion, & la Chambre se forma en Comité de voies & moyens.

Les ordres de ne plus presser les matelots, & de ne plus courir contre les François, ont été délivrés ; & on prépare, dans plusieurs ports du Royaume, une grande quantité de marchandises qu'on se propose d'envoyer en Amérique.

Le retour de la paix permet de s'occuper à présent des affaires intérieures ; on croit que la réforme Parlementaire souffrira de grandes difficultés, & on remarque que l'ancien parti de Rockingham, qui fait profession des principes du pur Whiggisme, s'y oppose, tandis que le Ministère actuel paroît disposé à l'accorder. » Notre constitution, dit M. Burke à cette occasion, a été, durant plusieurs siècles, un objet d'ad-

miration pour toutes les parties du Globe ; que le Ministre ou tout autre qui osera y porter une main profane , prenne garde aux suites de son entreprise “.

On avoit lu , dans un papier ministériel , cette reflexion au moins singulière après l'annonce de la paix. *L'Angleterre est de nouveau elle-même ; & l'Ecosse & l'Irlande doivent être à présent circonspectes dans leurs prétentions.* Cela sembloit annoncer qu'on n'étoit point disposé à satisfaire ce dernier Royaume ; cependant on a aplani la plupart des difficultés , & le Roi vient de créer , pour elle , l'Ordre de S. Patrice. S. M. en sera le Chef. Le nombre des Chevaliers sera de 16 , leur cordon , bleu céleste pâle. Le Parlement de ce Royaume a été prorogé du 28 Janvier au 25 Mars prochain.

Le Roi a nommé le Vicomte Howe , l'Amiral Hugh Pigot , Charles Brett , Richard Hopkins , John Jefferis Pratt , John Aubrey , John Leveson Gower , Commissaires pour remplir l'Office de Lord Grand-Amiral des Royaumes de la G. B. & d'Irlande , des domaines , isles & territoires y appartenants.

» Toute la ville étoit hier , écrit-on de Portsmouth en date du 28 Janvier , en rumeur à l'occasion d'un événement dont nous n'avions point encore vu d'exemple. Les Montagnards du 77^e régiment en garnison ici , avoient reçu ordre la veille de se tenir prêts à s'embarquer pour l'Inde. Ils s'assemblèrent en effet sur la parade , mais ce ne fut que pour déclarer la ferme résolution qu'ils avoient prise de ne point s'embarquer. Ils alléguèrent , pour raison

de leur refus, qu'ils n'avoient été engagés que pour trois ans, ou pour le tems de la guerre d'Amérique, & qu'en conséquence ils ne voulaient point aller dans l'Inde, tandis que leurs Officiers qui les avoient vendus à la Compagnie, restoient en Angleterre. Le Colonel étoit absent, mais le Lieutenant-Colonel & les autres Officiers voulant les forcer de s'embarquer, se virent investis par ces hommes furieux, auxquels ils n'échappèrent qu'après avoir reçu force coups. Le Lieutenant-Colonel entre autres a été horriblement maltraité. Les Montagnards se rendirent ensuite au magasin du Régiment, où ils se fournirent de poudre & de balles. Un détachement d'Invalides que l'on fit marcher contre eux, fut obligé de se retirer, après avoir eu un homme tué & plusieurs blessés. Le Chevalier Thomas Pye & le Chevalier John Carter, Maire de cette ville, firent tous leurs efforts pour appaiser ce tumulte. Ils y parvinrent enfin, en promettant aux Montagnards qu'ils ne seroient point embarqués, qu'on n'eût reçu de nouveaux ordres. Alors ceux-ci consentirent à se séparer & ils retournèrent le soir à leurs quartiers, rassablement satisfaits. Ce matin il leur a été annoncé que leur embarquement n'auroit point lieu.

Cette émeute a occasionné la lettre suivante du Lord George Gordon à Mylord Shelburne.

« Je viens de recevoir deux lettres de Portsmouth du 77^e Régiment d'Infanterie de S. M. les Montagnards d'Athol, & je crois qu'il est de mon devoir de mettre sans retard de tems l'en trait avant de l'une de ces lettres sous le yeux de V. S., comme premier Ministre. Nous devons nous embarquer, m'écrit-on, mais il y a actuellement tout lieu de croire que les soldats n'y oseront avec la résistance la plus opiniâtre. Le tems seul pourra nous apprendre comment cette affaire se terminera. Nous

« nous assurons que nous n'avons pas su un mot de ce projet avant le 15, que nous sommes partis d'Andover pour nous rendre ici. Nous avons reçu de nouveaux ordres d'embarquement pour demain matin à dix heures. Nous n'avons de ressource que dans votre protection & dans votre appui. Nous sommes avec le plus profond respect, Milord, vos très-humbles &c. » — Je n'ai pour le moment rien à ajouter sur ce sujet, si ce n'est que dans le cas où, d'après la bonne opinion que les Montagnards d'Athol veulent bien avoir de moi, V. S. ou le Cabinet du Roi jugeroit que je peux être de quelqu'utilité dans cette affaire, je partirai cette nuit même pour Portsmouth, où j'écrirai une lettre, ou j'enverrai un exprès avec un message verbal, enfin je ferai tout ce qui sera juste, convenable & honnête. Excusez, je vous prie, la précipitation ».

L'affaire du Commandant de Minorque est enfin terminée; c'est ainsi qu'en rend compte un de nos papiers.

Le Conseil de Guerre assemblé pour juger le Général Murray, a terminé hier ses séances. Les charges contre cet Officier étoient au nombre de 29; 27 ont été déclarées *frivoles & destituées de fondement*. Quant aux deux autres, le Général Murray a reçu une réprimande de la Cour, d'abord sur sa conduite relativement à la défense qu'il avoit faite le 15 Octobre, de tirer des canons d'aucune espèce, sans un ordre exprès du Gouverneur & de lui seulement; ensuite pour avoir mis à l'enchère quelques munitions &c., au moyen de quoi, selon la charge, le Général s'est procuré un bénéfice particulier. Après la lecture de la Sentence, le Juge Avocat s'est adressé au Chevalier William Draper, accusateur du Général Murray, & lui a dit que la Cour désiroit qu'il fit des excuses au Général Murray, pour lui avoir intenté ce procès. Le Chevalier Draper y consentit, & fit ses excuses au Gé-

général ; ensuite le Juge Avocat a pareillement engagé, au nom de la Cour, le Général Murray de faire aussi des excuses au Chevalier Draper, pour avoir blessé sa sensibilité comme soldat, par la conduite qu'il avoit tenue, relativement à cet Officier, pendant qu'il commandoit à Minorque. Mais le brave vétéran a refusé formellement de se prêter au desir de la Cour, en déclarant qu'il étoit le protecteur de son propre honneur, & qu'il laissoit aux autres le soin de venger le leur.

Un autre de nos papiers nous présente aussi une affaire bien singulière & fort malheureuse.

» Vendredi dernier offrit un spectacle touchant devant la Cour de Justice de l'*Old Bailey*. M. Daniel Magennis, homme respectable & Docteur en Médecine, fut condamné à mort, pour cause de meurtre sur la personne de Jonh Hardy, son hôte. Par les procédures il parut, que se trouvant le 28 Décembre au soir dans un appartement qu'il occupoit chez le Sieur Hardy, il voulut vider le pot-de-chambre ; & qu'un peu de cette eau ayant coulé dans un des appartemens au-dessous, Hardy entra dans une colère si furieuse qu'il monta à la chambre du Docteur, le maltraita, le prit par les cheveux & le menaça de le jeter par la fenêtre. M. Magennis criant au secours, sans que personne vînt à son aide, prit un canif qui étoit sur sa table, en blessa son agresseur ; & les coups ayant porté dans le cœur, Hardy expira quelques momens après. On vit à cette procédure le Marquis de Barington, le Comte d'Effingham, le Général-Major Murray, M. Edmund Burke, le Major Flemming & l'Alderman Sawbridge, tous venus pour déposer en faveur des mœurs douces & de la conduite irréprochable de l'Accusé. Le Juge Willes, de son côté, avoit exposé au Juré la cause sous un jour si favorable, que chacun crut que le Médecin ne seroit déclaré que simple honni-

cide ; mais contre toute attente les Jurés le condamnèrent à la mort comme Assassin. Le Secrétaire ayant fait lecture au Docteur de la Sentence prononcée contre lui , déclara n'avoir jamais été tant affecté en remplissant les fonctions de sa charge. On pense cependant que M. le Secrétaire d'Etat Townshend a déjà sollicité auprès de S. M. le pardon du malheureux Docteur.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 11 Février.

LE 2 de ce mois, Fête de la Purification de la Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit s'assemblèrent vers les 11 heures & d'heure du matin dans le Cabinet du Roi ; S. M. sortit de son appartement pour se rendre à sa Chapelle, précédée de Mgr. le Comte d'Artois, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Duc de Penthièvre & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Deux Huissiers de la Chambre du Roi portant leurs massés précédoient S. M. qui après avoir entendu la Messe, chantée par sa Musique, célébrée par l'Evêque de Senlis, Prélat Commandeur de l'Ordre, premier Aumônier de S. M., & à laquelle la Marquise de Bessunce fit la quête, fut reconduite, dans le même ordre, à son appartement.

De PARIS, le 11 Février.

L'ÉCHANGE des ratifications des préliminaires de la paix entre la France & l'Angle-

terre , a été fait le 3 de ce mois à Versailles. Les préliminaires conclus avec l'Espagne y ont été portés par M. Campos , parti le 20 du mois dernier , d'où on l'attend incessamment avec la ratification de la Cour de Madrid , qui sera vraisemblablement échangée ici entre l'Ambassadeur d'Espagne & le Plénipotentiaire Anglois.

M. le Comte du Moustier est parti ; on dit qu'il a été retenu à Calais par la grosse mer. On s'attend à voir arriver bientôt l'Ambassadeur d'Angleterre , parce qu'on commence à s'appercevoir des préparatifs de départ que fait M. Fitz-Herbert.

Le traité des Hollandois paroît toujours remis à un autre tems ; mais on assure que leurs Plénipotentiaires ici ont signé l'Armistice avec les Plénipotentiaires Anglois. C'est lorsque le Traité général sera conclu & publié , que l'on pourra parler avec plus de détails de cette paix qui termine une guerre glorieuse aux armes de la Nation , & qui n'a pas fait moins d'honneur à la sagesse , à la profondeur & au génie qui ont dirigé les mouvemens politiques , qui , après avoir circonscrit , pour ainsi dire , l'embrasement tant qu'il a duré , contenu toutes les Puissances , & les avoir empêché d'y prendre part , y ont mis fin sans avoir besoin de la médiation & de l'intervention d'aucune.

Tous les travaux ont , dit-on , été suspendus à Brest , à la nouvelle de la signature

des préliminaires , & on a fait partir sur le-champ les frégates & les corvettes qui étoient en rade , pour aller porter cette agréable nouvelle dans les lieux éloignés. C'est la *Surveillante* qui a été dans l'Inde, l'*Astrée* aux Antilles, &c. Les ordres sont , dit-on , déjà donnés pour faire revenir tous nos vaisseaux qui sont à Cadix ; quelques-uns vont désarmer à Toulon , d'autres à Rochefort , & le plus grand nombre à Brest.

La signature des préliminaires de paix , écrit-on de ce dernier port , dont un Courier vient de nous donner la certitude , n'étoit pas faite pour être reçue ici avec autant de plaisir que dans toutes les autres villes du Royaume. Notre jeune Noblesse guerrière ne voit qu'avec peine sa valeur enchaînée , & éloigner les avancements auxquels elle aspire ; mais ces considérations ne peuvent influer sur les sentimens vraiment patriotiques de la plupart de nos Officiers ; ils préfèrent le bonheur & la tranquillité de l'Etat à leur gloire particulière.

Les Etats de Bretagne se sont séparés après avoir terminé toutes les affaires pour lesquelles ils étoient assemblés , à la satisfaction de la Cour & de leur Province. Comme ils s'étoient reposés sur la sagesse & la bonté du Roi , concernant leurs différentes réclamations , S. M. leur a écrit , de sa propre main , la lettre la plus flatteuse , contenant l'assurance de maintenir , dans tous les tems , leurs franchises & leurs immunités.

Un procès bien extraordinaire , lit-on dans les Affiches de Toulouse , du mois dernier , fait diversion dans cette Ville aux affaires générales : voici le fait. Il y a environ quinze ans qu'un particulier ,

chargé de dettes , acheta un cadavre , & ayant joué le malade , s'esquiva subtilement , laissant dans sa chambre fermée & dans son lit ce cadavre ; il fut visité dans un état de putréfaction , qui ne permit pas de douter que ce ne fût le particulier évadé ; il fut enterré sous son nom , tantis qu'il passoit lui-même aux Indes Orientales. La femme de cet homme s'est mariée en secondes noces , & a des enfans de son second mari. Il y a environ trois mois que le premier est revenu avec une fortune considérable ; il s'est présenté à ses créanciers qu'il a satisfaits , & à ses amis qui l'ont reconnu. Enfin , après avoir découvert la demeure de sa femme , il est allé la visiter , & sa femme l'a reconnu. Le second mari , informé de cet événement , d'accord même , dit-on , avec son épouse , a accusé le revenant de supposition de personne , & la femme refuse de retourner au premier mari. Telle est la nature d'une cause célèbre que vont plaider trois Avocats distingués de Toulouse.

Un papier public nous présente un récit d'un autre genre , mais bien plus extraordinaire , & nous nous empressons de le transcrire.

» Pierre Beuchon , Laboureur à St.-Seine-sur-Vingeanne , âgé d'environ 40 ans , infatigable dans les travaux de son état , homme de probité , d'un commerce doux , bon mari & bon père , étoit attaqué depuis près de 3 ans d'une maladie qu'on a qualifiée d'épilepsie ; les accès qu'il en a ressentis ont été si différens , enfin si funestes & si incroyables , que le détail peut en être intéressant. Les premiers se manifestèrent en 1778. C'étoit des foiblesses qui lui ôtoient la connoissance ; il se plaignoit auparavant de sentir dans l'estomac un corps qu'il avoit envie de vomir , & le sang se portoit à la tête. Les Médecins consultés ordonnèrent du repos , des saignées & de la diète ; ce qui fut en général assez mal

exécuté. Ces accès qui étoient ; à 4 mois à revenir ,
acquirent ; plus de force , & au lieu de se terminer par
des foiblesse , par rente ir des convulsions. Le
malade faisoit quelquefois des courses & tenoit des
propres vagues qui avoient tous un caractère d'am-
bition ; au commencement d'Octobre dernier , il
reprochoit à une de ses filles qui tenoit les cornes de
sa charrue , de ne les enfoncer pas assez , pour trou-
ver une bourse cachée , disoit-il , dans ce champ ;
retré chez lui , il dépava son écurie pour la même
cause. Le 7 Octobre , il eut ; plusieurs de ces accès ,
qui tous n'annonçoient rien de dangereux ; sa femme ,
craignant leur retour la nuit , engagea le frère du
malade à coucher avec lui , pour l'empêcher de sor-
tir , si cette envie lui prenoit. Il étoit tranquille
en se couchant ; à minuit , il s'éveilla , & voulut
se lever ; son frère le pressa de se rendormir , &
voyant qu'il ne l'écoutoit pas , essaya de le retenir ;
le malade furieux l'écorcha d'une main , depuis
le dessus de la tête jusqu'au bas du visage avec ses
ongles , qui tous avoient fait leurs traces & l'étran-
gloit de l'autre , qu'il avoit portée au cou ; ce frère
se débarrassa , & le furieux s'évada en chemise , fut
chez sa mère , qui demouroit fort loin , la trouva au
lit , l'embrassa tendrement & lui dit : *Je vais com-
battre des bataillons , mettre tout à feu & à sang ;
Dieu m'a ordonné de tout tuer , & le Diable m'a
promis des forces ; je vais massacrer mon frère &
mettre le feu à sa maison , pour détruire sa femme
& ses enfans.* Comme M. Foulon , Curé du lieu ,
en impoisoit à ce malheureux , on courut le prier de
venir le ramener à la maison , ce qui réussissoit ordi-
nairement. La mère alarmée de l'état & des propos
de son fils , envoya chez l'autre , pour l'avertir du
danger qu'il couroit ; le forcené y étoit déjà , &
ayant enfoncé la porte , avoit pris sa belle-sœur aux
cheveux , & d'un coup de poing dans l'estomac ,
l'avoit renversée par terre , où il la laissa , la croyant

morte; entendant un enfant crier, il prit le berceau & le jeta dans la rue; il s'élança aussitôt sur ce pauvre petit, & disoit, en le tenant : *le tuerai-je, ne le tuerai-je pas ?* La servante arriva, voulut prendre l'enfant & le sauver. Elle fut terrassée à coups de pierres, perdit connoissance & parut seulement respirer 15 à 16 heures encore. Pendant qu'il assassinait cette fille, la mère de l'enfant revenue à elle, le ramassa, rentra chez elle, & s'y enferma le mieux qu'elle put. Pierre Beuchon, en sortant de chez lui, avoit été suivi par une de ses filles d'environ 12 ans, qui l'observoit dans ses courses, & qui le voyant assommer la servante, s'approcha & le tira par la chemise pour le détourner; il ramassa des pierres & les lui jeta, la poursuivit & lui fit faire le tour de l'Eglise; elle n'évita la mort qu'en se cachant derrière des arbres. Le Curé, averti des meurtres par un second avis, accourut, une lanterne à la main, accompagné du Marguillier & du Maître d'école : le forcené, intimidé à la vue de son Pasteur, se sauva du village de St-Seine-l'Eglise dans celui de St-Seine-les-Halles, où il habitoit. Le Curé, continuant sa route, trouva la servante baignée dans son sang, la fit porter chez sa maîtresse, où il lui administra les secours spirituels qu'elle put recevoir. Une scène plus sanglante encore commençoit à St-Seine-les-Halles. Beuchon va frapper à la porte d'une de ses tantes infirme & âgée, chez laquelle étoit une de ses filles d'environ 7 ans; il terrasse cette vieille femme, la frappe à la tête, & la laisse pour morte; il court à sa fille, qui s'étoit sauvée dans la rue, la renverse & la foule aux pieds. Une voisine charitable profita d'un moment d'éloignement de ce malheureux, pour ramasser la petite & la porter dans sa maison, dont elle ferma la porte. Beuchon y revint aussitôt; & ne pouvant y pénétrer, il y lança par la fenêtre une grêle de pierres; de là il rentra chez lui. Sa femme, qui

ignoroit ce qui s'étoit passé & qui avoit la fièvre, étoit au lit; ce furieux s'arme d'un chenet, la prend par les cheveux & la traîne dans la rue. Cette femme appelle à son secours ses deux valets, qui sont forcés de fuir & de se cacher. Pierre Petit-Fourg, âgé de 24 ans, son voisin & son filleul, vole à ses cris, se précipite sur le forcené, lui arrache le chenet, & retire sa marraine qui fut relevée par le frère & la sœur de ce jeune homme, & emportée chez eux : elle avoit reçu plusieurs coups à la tête qui lui avoient fait des blessures très-dangereuses; elle a été conduite à l'Hopital de Dijon, où elle a été trépanée avec succès, & l'on espère de la guérir. Pierre Petit-Fourg, qui luttoit contre le furieux, voyant la femme en sûreté, songea à lui-même, & appella à son secours; mais personne n'arrivant, il parvint à se débarrasser, après avoir reçu quelques blessures légères. Son père, âgé d'environ soixante ans, & infirme, l'avoit entendu de son lit; il se leva & fut à la voix; il arriva au moment où son fils venoit de s'échapper; Beuchon couroit après; le père entendant marcher devant lui, suit celui qu'il croit être son fils; Beuchon l'entend, revient sur ses pas, le renverse d'une pierre, lui ouvre le crâne en trois endroits, & lui casse l'épaule gauche; ce malheureux père est mort six jours après. Les cris des Petit-Fourg avoient réveillé les voisins, qui se dispoient à sortir; mais Beuchon, au milieu de la nuit la plus obscure, où l'on ne voyoit pas à quatre pas, paroissant seul jouir de la vue comme en plein jour, joignant une légèreté inconcevable à cette nyctalopie, alloit rapidement d'un bout de la rue à l'autre, quoiqu'elle fût très-longue, atteignoit avec des pierres, dont il étoit toujours muni, ceux qui sortoient de leurs maisons & qui n'appercevoient pas celui qui les leur lançoit. Des attaques de cette espèce intimidèrent les habitants, ils fermèrent leurs portes, pour ne sortir

qu'au jour. Beuchon s'étant aperçu que la femme avoit été conduite chez les Petit-Fourg, vint à la porte, pour l'enfoncer; n'en pouvant venir à bout, & appercevant par la fenêtre la femme auprès du feu, entourée de ceux qui l'avoient secourue, il lança par cette fenêtre une grêle de pierres qui blessèrent grièvement la mère & la fille Petit-Fourg. 25 Personnes au moins ont été tuées ou blessées par ce furieux en moins de trois quarts-d'heure. Il disparut avant le jour; comme on ignoroit ce qu'il étoit devenu, on craignoit le renouvellement de scènes aussi tragiques. Les craintes ne se dissipèrent que le 26 Octobre, à la vue de son cadavre, que la rivière avoit charrié auprès de la forge, ce qui fait croire qu'il s'est noyé la nuit même de ses meurtres. Il laisse 6 enfans, dont la plus grande a 15 ans, & une femme entre la vie & la mort. En rendant ce récit public, on n'a pas eu l'intention de satisfaire une oisive curiosité; mais on espère que la possibilité de voir, dans les mêmes circonstances, se renouveler des scènes aussi affreuses, engagera à se défier des plus foibles marques d'aliénation, lesquelles succéderont à des attaques d'épilepsie. L'imbécillité est ordinairement la suite des accès réitérés de cette maladie. Ce fait prouve qu'ils peuvent être suivis d'une frénésie terrible. C'est un nouveau motif pour surveiller les malheureux qui sont sujets aux accès épileptiques, & pour leur porter tous les secours que la charité conseille & que l'intérêt public exige «.

A ce récit effectivement singulier, nous en joindrons un autre qu'on nous mande de Melleroy en Gâtinois.

« L'événement funeste dont nous venons d'être témoins, peut être un avis important pour les personnes qui habitent une campagne isolée, de se précautionner contre une infinité de vagabonds, gens sans aveu, & mendiants valides qui infestent

actuellement nos pays couverts. Le 1er. de ce mois, deux inconnus se disant Marchands de cochons, dont l'un en portoit les marques par une ceinture de serge, se présentent pendant la Grand'Messe dans une Ferme éloignée de trois quarts de lieue, dépendant de cette Pâroisse, & habitée par le Syndic du lieu, & demandent à un petit domestique qu'ils trouvent dans la cour, si son maître n'a pas des cochons à vendre : l'un d'eux saisit en même-temps le jeune-homme au collet, & veut l'entraîner dans la maison, parce qu'il a quelque chose à lui dire; mais celui-ci soupçonnant de mauvais desseins, s'obstine à rester dans la cour : la fille aînée de la maison qui étoit dans une chambre reculée, vient au bruit, & demande ce que veulent ces étrangers : le chemin de Châtillon-sur-Loing, dit l'autre voleur en rentrant brusquement; & sans attendre de réponse, il se jette sur elle, la terrasse, & lui demande la bourse ou la vie. Malheureux ! lui dit-elle, laisse-moi la vie, & prends ce que tu voudras; & elle lui jette les clefs qu'elle tenoit à la main. Il me faut 20,000 francs sur l'heure, reprend ce scélérat, ou je te tue; & tout en proférant ces menaces, voyant qu'elle ne cherchoit qu'à se dégager, il lui ferme la bouche d'une main pour l'empêcher de crier, en lui enfonçant les ongles dans la chair dont on voit encore les empreintes profondes, & de l'autre la frappe sur la tête à grands coups de poing & de la crosse d'un pistolet, qui sans doute n'avoit pu partir, la traîne par les cheveux, & la couvre de blessures & de sang. Pendant ce tems, son complice poursuivoit le pistolet dans les reins le petit domestique qui s'étoit échappé de ses mains, & qui s'étant saisi d'un bâton de fagots, se retourna & en déchargea un grand coup sur la tête du voleur, qui lâche aussitôt son pistolet, & le fait tomber sans connaissance : le croyant mort, l'assassin court à la maison pour aider son camarade; & pour n'être

point surpris , il s'arme d'un fusil accroché à la cheminée , & se met à la porte pour faire le guet. Une autre fille de la même maison qui gardoit les moutons à peu de distance , entendant du bruit & un coup de pistolet , croit d'abord que ce sont des chasseurs ; mais le bruit continuant , sa curiosité & sans doute un pressentiment naturel du malheur de sa sœur , lui font prendre le chemin de la Ferme. Le 1^{er} objet qui se présente à sa vue , c'est le jeune domestique baigné dans son sang & cherchant à se sauver , qui lui dit d'une voix foible & mourante : Ah ! Marie , où allez-vous ? il y a des voleurs chez vous qui tuent votre sœur & pillent la maison ; ils m'ont assassiné. Cette fille reste un instant immobile ; mais reprenant ses forces & pressée par le sentiment de la nature qui l'appelloit au secours de sa sœur , elle s'avance : en entrant dans la cour elle apperçoit un homme qui la couche en joue & la menace de lui brûler la cervelle si elle ose passer plus avant ; mais bravant les menaces du scélérat , cette fille intrépide se précipite dans la maison , & du petit bâton qu'elle avoit , frappe & met en sang celui qui massacroit sa sœur , & parvient à dégager celle-ci : l'autre voleur accourt ; & c'est alors que s'engage un combat fort inégal sans doute , mais très-opiniâtre : à force de recevoir & de donner les coups les plus terribles , de s'accrocher de meubles en meubles , ces filles infortunées parvinrent à sortir dans la cour , traînant à 20 pas de distance après elles les voleurs qui vouloient en vain les retenir , & qui las de leurs efforts inutiles , lâchèrent prise , & rentrèrent dans la maison , forcèrent les armoires & prirent une somme très-modique. Ils étoient tellement blessés qu'ils ont ensanglanté les meubles , le linge , les papiers qu'ils ont renversés par-tout : leur trouble les empêcha d'aperccevoir deux ou trois écus & quelques pièces d'argenterie qu'ils répandirent avec les effets ; & craignant d'être surpris , ils s'évadèrent , emportant avec eux le fruit de leur larcin : ils s'étoient

emparé. On n'est point encore parvenu à les prendre; mais les marques qu'ils portent de la défense courageuse de nos deux héroïnes, dont l'intrépidité feroit honneur à l'homme le plus hardi, ne manqueront pas de les faire connoître. Les trois personnes blessées sont heureusement hors de danger «.

A ces détails effrayans, nous en joindrons de plus consolans; nous les puisons dans une lettre de Dijon.

» Le prix du bled a tout-à-coup augmenté ici, au point qu'on vendoit 5 liv. 14 s. une mesure de froment pesant 45 à 50 liv., suivant la qualité de ce grain. Le pauvre pouvoit à peine se procurer du pain; & le défaut d'ouvrage, causé par la saison, alloit augmenter sa misère. Il commençoit à murmurer; l'émeute fort considérable, arrivée en 1778, n'avoit pas eu d'autre principe: on délibéroit sur les moyens de prévenir un pareil malheur; M. Feydeau de Brou, Intendant de notre province, a jugé, avec nos Officiers Municipaux, que le seul digne de confiance étoit de donner de l'ouvrage aux pauvres valides. Dans un fossé de cette ville, à l'ouest, est un marais dont les exhalaisons ont sensiblement influé sur les maladies fébriles qui ont régné en 1780, & cette année-ci. A quelque distance, dans la même direction, il y avoit un étang dont le desséchement imparfait durant les étés secs n'avoit pas peu contribué à infecter l'air. Les Chartreux avoient entrepris de combler cet étang: la ville s'étoit décidée à faire porter dans le marais tous les décombres produits par les constructions; mais aussi il auroit fallu beaucoup de tems pour opérer le desséchement. On a résolu d'y établir un atelier de charité, d'y employer les hommes, les femmes, & les enfans au dessus de 8 ans, & de couvrir ce marais d'un pied de terre prise dans les buttes voisines, & en faisant régaler les talus des fossés. Le nombre de

Ceux qui ont recouru à cet atelier a été si considérable que leur paiement alloit faire pour la ville un objet de dépense qui l'auroit surchargée. L'Intendant est venu à son secours ; il a dit aux Officiers Municipaux que , tandis que les malheureux étoient dans le besoin , il se reprochoit le luxe de sa table , se proposoit de retrancher chaque semaine un des soupers d'apparat qu'il donnoit ; & qu'il prioit la Ville de permettre qu'il contribuât par 2000 liv. à la bonne œuvre qu'elle faisoit , en attendant qu'il pût faire mieux. Cette somme a été comptée sur-le-champ. M. Feydeau de Broune s'en est pas tenu là : il a écrit aux Chartreux que , pour accélérer le travail qu'ils faisoient faire dans leur étang , il leur enverroit , s'ils le trouvoient bon , une centaine de travailleurs de son atelier , persuadé qu'ils s'empreseroient de procurer ce soulagement aux pauvres , en même-tems qu'ils hâteroient la purification de l'air dans le voisinage de la ville. Ces religieux , qui , dans toutes les occasions , se sont distingués par leurs abondantes aumônes , n'ont pu , par de très-bonnes raisons , accepter cette offre ; mais ils ont envoyé à la ville 100 louis pour contribuer à la dépense de l'atelier «.

L'Académie des Sciences , Arts & Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne , a proposé , pour le Prix qu'elle adjugera dans son Assemblée publique du 25 Août 1784 , un Sujet intéressant ; ce sont *les moyens de perfectionner l'éducation des Collèges*. Les Mémoires , écrits en latin & en françois , doivent être adressés , francs de port , à M. Sabatier , Secrétaire perpétuel de l'Académie , avant le premier Mai 1784.

M. Delaunay , Graveur du Roi , de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture

ture , & de celle de Copenhague , vient de publier une nouvelle Estampe , d'après M. Fragonard , Peintre du Roi ; elle représente une Mère de famille entourée de ses enfans , prête à couper du pain au plus petit qui lui en demande , & à qui elle dit : *dites donc s'il vous plaît*. Rien de plus frais , de plus agréable & de plus intéressant que ce Tableau ; on ne peut rien voir de plus fini ; nous supprimons ici les éloges , le nom de l'Artiste célèbre à qui on la doit suffit ; depuis long-tems , le Public lui rend justice , en distinguant ses productions , comme elles méritent de l'être. Cette belle Estampe fait suite à celles de même forme & de même grandeur que l'Auteur a publiées : *l'heureuse Fécondité* ; les *Beignets* , d'après M. Fragonard , & le *bonheur du Ménage* , d'après M. Leprince. Elle doit être suivie de deux autres du même genre , que M. Delaunay se propose de publier , pour compléter les six qu'il a promises , & qui formeront une collection très-précieuse. Les deux *Chasses* , d'après MM. Wanloo & Boucher , & gravées par M. Flippart , ayant par la mort de ce dernier passé en propriété à M. Delaunay , il avertit le Public qu'on en trouvera chez lui des épreuves au prix de 3 liv. chacune , au lieu de 5 que les ven-
doit leur Auteur (1).

On se rappelle d'avoir vu à Paris en 1780

(1) M. Delaunay demeure rue de la Bucherie , n^o. 16 , la porte cochère après la rue des Rats.

le célèbre Paul Jones; M. Moreau le jeune le dessin, d'après nature, au mois de Mai de la même année, il a gravé à l'eau forte ce portrait très-ressemblant, qui a été fini au burin par M. J. B. Fosseyeux (1).

M. Ransonnette, Graveur de Monsieur, a présenté à ce Prince une Estampe que nous nous empressons d'annoncer: elle représente N. Stradamus fils, faisant voir, dans l'avenir, à Marie de Médicis le Trône des Bourbons qui lui est destiné; le dessin & la gravure sont du même Auteur. Cette Estampe intéressante, est d'un effet très-agréable & très-piquant, & elle a reçu de Monsieur l'accueil le plus flatteur pour l'Artiste (2).

C'est par erreur que dans quelques Journaux & sur-tout dans une Gazette étrangère on a annoncé que l'Estampe du Couronnement de Voltaire ne paroîtroit qu'à la fin de Mai 1783. Cette Estampe a paru au mois de Juillet, & il n'y en a point d'autre du même sujet que celle qu'a gravée M. Gruber d'après le dessin de M. Moreau. Cette Estampe se distribue toujours avec le Prospectus, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques vis-à-vis Saint Yves.

Les personnes qui ont annoncé la succession de Pierre le Normand, mort en Sardaigne, revenant des Isles, sont priées d'en donner avis à M. Brulé, Avocat au Parlement, rue Guénéguad, N^o. 22.

L'époque joyeuse d'un mariage, écrit-on de Dreux, est un événement rare dont on tranfmet le souvenir pour la consolation de l'humanité, pour offrir une agréable perspective aux jeunes époux, & leur inspirer des

(1) Ce Portrait se trouve chez l'Auteur, rue du Coq St-Honoré, près le Louvre.

(2) Le prix en est de 8 liv. ; elle se trouve chez M. Ransonnette, Graveur de Monsieur, rue de Bièvre, la petite maison neuve à côté du Chirurgien.

maximes de sagesse & d'économie. M. Jacques-Daniel Cottin & Dame Elisabeth Poupert, jouissans l'un & l'autre d'une bonne santé, viennent, après 50 années de mariage de célébrer cet événement. Ils ont habillé plusieurs pauvres de leur Paroisse à Dreux, & ont laissé au Curé le choix des sujets, comme étant plus instruit des vrais besoins de l'indigence. M. Cottin, porte un nom très-connu dans le Royaume. On observa à la grande Chancellerie, comme une chose unique & des plus honorables, que les dernières Lettres-Patentes qui ont donné la Noblesse à M. Cottin de St-Quentin, étoient les septièmes expédiées en faveur du même nom, & méritées pour s'être acquis la plus grande distinction dans les premières branches du commerce. M. J. D. Cottin a été un des Directeurs de l'ancienne Compagnie Royale de la Chine pour les recouvrements, & est devenu célèbre par une des entreprises les plus avantageuses à la France. C'est lui qui le premier sollicita les Lettres-Patentes qui permirent la libre fabrication des Indiennes, c'est encore lui qui en établit la première fabrique dans le Royaume. Il vit aujourd'hui dans la retraite au milieu d'une famille respectable, & ne paroît jaloux que de la considération qu'on mérite par de grands talens & des vertus solides.

On a établi, à l'Isle - de - France, une Caisse d'escompte, sur laquelle on lit les détails suivans, dans une lettre écrite de cette Isle.

Les Administrateurs en Chef des Isles-de-France & de Bourbon, voulant contribuer à la prospérité de ces Colonies, ont approuvé un projet qui leur a été présenté pour l'établissement d'une Caisse d'Escompte. Son objet est d'escompter les billets des personnes solvables, au taux d'un pour 100 par mois, & de recevoir l'argent du public au même taux; on a

formé en conséquence une Société Solidaire, dont l'acte d'association a été vu & approuvé. La Caisse sera ouverte tous les jours de la semaine, excepté les Samedis, Dimanches & jours de Fêtes, depuis 8 heures du matin jusqu'à 11, à compter du premier Juillet prochain. Voici quelques-uns des articles de l'acte d'association. — 1^o. Le fonds de la Caisse sera de 3 millions, dont 2 seront fournis par le Roi, qui veut bien en faire l'avance à la Société, & le troisième par les Intéressés, chacun au prorata de son intérêt. — 14^o. Le sieur Fortier sera autorisé à escompter tous les papiers qui seront présentés à la Caisse; mais pour assurer & étendre le crédit & l'utilité publique que cette Colonie doit retirer de l'établissement d'une Caisse de ce genre, il ne pourra, dans aucun cas, recevoir pour plus de 40,000 liv. de billets d'un même particulier, Armateur, Négociant & habitant, même d'aucun des Associés à la dite Caisse; & le plus long terme pour le remboursement desdits billets ne sera pas de plus de 3 mois. Le sieur Fortier prendra, lorsqu'il le pourra, l'avis de M. l'Inspecteur M. Broutin, avec lequel il sera tenu de s'entendre pour les titres qui ne lui paroîtront pas mériter une confiance entière; ils n'accepteront que les billets endossés par 2 particuliers, & ne pourront, moyennant ce, les sieurs Fortier & Broutin dans aucuns cas, être responsables du retard dans les paiemens ou autres événemens quelconques. — 21^o. Tous les billets de crédit de la Société, seront signés par les 4 Associés conjointement, ou au moins par 3 d'entr'eux, en cas d'absence ou de maladie de l'un d'eux; & le Caissier de la Société signera en marge leur enregistrement & la date d'icelui. *Signés* BROUTIN, OURY, FORTIER, LE ROUX, KERMOSERAND.

L'absence d'un des Auteurs des Ecoles Nationales Militaires, a obligé de suspendre l'impression des Mémoires qu'elle publie, jusqu'à son retour, qui a été retardé par des affaires importantes. Il ne peut être éloigné maintenant; l'impression des

Mémoires va être reprise & continuée de manière que ceux qui s'intéressent au succès de ces Ecoles ne perdront rien.

De BRUXELLES, le 11 Février.

On écrit de Vienne que l'Empereur a formé le projet d'y établir une Académie des Sciences, & que M. le Baron Van Swieten est chargé d'en rédiger le Plan.

« On apprend de la Haye, que le Roi de Prusse a fait répondre aux plaintes des Etats de Hollande, sur le refus qu'a fait la Régence de Clèves d'arrêter les 3 principaux Auteurs de l'émeute populaire du 6 Décembre dernier, que S. M. approuve la conduite de la Régence, d'autant plus que plusieurs réquisitions faites par le Roi aux Etats, dans des cas semblables, ont été sans effet; qu'il avoit paru par le refus de l'Ordre équestre d'accéder aux plaintes adressées au Roi, que c'étoit purement une affaire de parti; que S. M. étoit fortement intéressée au maintien de la constitution actuelle de la République, & ne pouvant être indifférente aux démarches de la Province de Hollande pour diminuer les droits & les prérogatives du Stadhouder, elle espéroit que les Etats-Généraux y mettroient ordre ».

L'affaire de la Paix de la Hollande avec l'Angleterre, est maintenant l'objet qui occupe les Provinces; les dépêches envoyées par les Ambassadeurs de la République, prises *ad referendum* par les Etats-Généraux, sont maintenant à l'examen des Commissaires. On est sûr que les possessions de la République ne causeront point de difficultés; on a des copies de la déclaration remise le 2 Décembre dernier, par ordre du Roi, aux Ambassadeurs de LL. HH. PP., par M. le Comte de Vergennes; elle est conçue ainsi.

« Le soussigné, Ministre & Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, a mis sous les yeux du Roi, le Mémoire que S. E. M. de Berkenrode, Ambassadeur de L. H. P., & M. de Brantsen, leur Ministre Plénipotentiaire, ont eu ordre de présenter, pour prier S. M. de vouloir bien leur promettre la restitution des Colonies de la République qui ont été prises par les armes de la France sur l'ennemi commun. Le Roi, toujours disposé à donner à L. H. P. des preuves de son constant & sincère intérêt, ne balance pas à les faire assurer que S. M., en reprenant sur l'ennemi commun quelques-unes des Colonies qu'il avoit enlevées à la République, a eu principalement en vue de lui épargner les sacrifices qu'elle auroit pu être dans le cas de faire pour les recouvrer à la paix. Jamais S. M. ne s'est proposé de faire entrer ces Colonies dans la balance des restitutions, & des compensations qu'elle pourroit offrir à l'Angleterre. Le Roi n'hésite donc pas à faire déclarer que son intention constante, est de rendre à la République celles de ses Colonies qui pourront se trouver dans ses mains, lorsque la paix générale permettra à S. M. de donner à L. H. P. cette marque nouvelle de son affection ».

A présent que l'on a la connoissance des préliminaires de la paix de la France, de l'Espagne & des Etats - Unis d'Amérique avec l'Angleterre, on est fort empressé de connoître ceux qui auront lieu entre cette Puissance & la Hollande.

« On assure, écrit-on de la Haye, que nos Plénipotentiaires ont signé l'armistice, mais l'arrangement définitif est renvoyé à un autre tems. Les Anglois paroissent vouloir garder ce qu'ils ont pris; nous ne voulons, de notre côté, rien céder; cet accommodement, en conséquence, n'éprouvera pas peu de difficultés. On pourroit demander à présent à l'un des deux partis qui divise la République, quelle est la Puissance amie, celle qui mérite le mieux notre

confiance & notre affection, de celle qui non-seulement nous a toujours protégés, mais qui nous rend encore nos possessions qu'elle a arrachées à l'ennemi, en de celle qui nous en a dépouillés, lorsque peut-être par un reste d'attachement pour elle nous n'avons pas cru devoir les défendre & qu'elle veut conserver.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 4 Février.

On a scellé hier au grand Sceau des dépêches pour l'Ambassadeur du Roi auprès de S. M. Très-Fidèle,

Le 27, les Ministres étrangers s'assemblèrent à leur Hôtel, où M. de Rayneval fut introduit & complimenté sur le nouveau caractère dont sa Cour vient de le revêtir.

On croit que le Marquis d'Almodovar, ci-devant Ambassadeur d'Espagne en cette Cour, doit revenir avec le même caractère, aussi-tôt après la ratification des préliminaires de la paix. — On assure aussi que M. Laurens va être déclaré Ambassadeur des Etats-Unis ici, & qu'il fera son entrée publique à Londres avec la plus grande magnificence.

Le Marquis de Carmarten est nommé pour aller signer à Versailles le traité définitif; il restera en France en qualité d'Ambassadeur de la Cour Britannique. — Le Lord Mount-Stuard ira à Madrid; M. Oswald à Philadelphie; & on croit que le Chevalier Yorke retournera à la Haye aussi-tôt que tout y sera arrangé.

On fait des préparatifs à la Tour pour célébrer la paix.

Le Ministre Russe a reçu du Ministre de sa Cour à la Haye, quelques dépêches qu'il a communiquées à M. Townshend.

On assure que le Roi s'entretenant, il y a quelques jours, avec le comte de Shelburne, lui a dit qu'il comptoit, au mois d'Août prochain, faire le voyage d'Irlande, à moins que quelque événement imprévu ne l'empêchât de quitter Londres dans cette saison.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 2 Janvier.

ON s'occupe ici du rétablissement de tous les édifices détruits par les derniers incendies; il a été publié un ordre du Grand-Seigneur, qui prescrit aux Propriétaires de reconstruire leurs maisons ou d'en vendre le terrain. Les mouvemens qu'on se donne de tous côtés pour obéir, emploient une quantité excessive de matériaux, qui deviennent d'une cherté excessive, & qui fournissent aux Négocians de cette Capitale un vaste objet de spéculations.

Les dissensions continuent de régner en Asie, où les troubles augmentent sans cesse par les extorsions des Pachas. On a pris des mesures pour les dissiper & pour contenir ceux-ci dans leur devoir; Dandschi-Méhémét, Gouverneur d'Erzerum, a été arrêté récemment, & on va lui faire rendre compte de sa conduite.

Pendant que le concert des Cours de Vienne & de Pétersbourg donne de justes inquiétudes à la Porte , la République de Venise vient de la rassurer sur l'envoi que la Russie & elle vont se faire réciproquement d'un Ministre extraordinaire. Le Bayle de la République , en notifiant cette résolution au Ministère Ottoman , a déclaré qu'elle ne devoit donner aucun ombrage , puisque la mission de ces Ministres n'avoit pour but que l'avantage du commercè des deux Etats.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 2 Janvier.

L'ESCADRE Russe qui , aux ordres du Comte de Wainowick , avoit croisé dans la mer Caspienne en est de retour à Astracan ; elle a fait dans cette mer des découvertes importantes pour le commerce. Le Comte de Wainowick a conclu un Traité qui y est relatif avec le Schah de Perse , & fait plusieurs établissemens dans ses Etats ; il a amené avec lui des Députés Persans , qui sont chargés de la part de leur Maître de présens pour l'Impératrice ; lorsqu'il les aura conduits au pied du Trône , & qu'il aura rendu compte de son expédition , il retournera dans la mer Caspienne avec des bâtimens chargés de productions Russes.

On apprend d'Archangel que la navigation de ce Port est fermée depuis le mois de Novembre ; il en est parti pendant l'an-

née dernière 117 bâtimens , dont 23 neufs , construits pour le compte des Anglois , qui en ont encore commandé autant pour cette année.

D A N E M A R C K.

De C O P E N H A G U E , le 22 Janvier.

M. Mosten Eden , Envoyé extraordinaire de la Cour de Londres , doit prendre congé du Roi & de la Famille Royale ; M. Elliot qui le remplace , présentera le même jour ses lettres de créance.

S. M. ayant vu que les marchandises de luxe , tirées des Pays étrangers , & la prodigalité dans les repas , étoient la cause de la ruine d'un grand nombre de ses Sujets , a jugé à propos d'y remédier , par un Règlement du 20 de ce mois , par lequel elle prescrit la mise dans l'habillement & l'ordonnance des tables ; elle exhorte ses Sujets à s'y conformer , pour la dispenser de la nécessité de le faire exécuter par des moyens désagréables. Ce Règlement proscriit l'importation des ouvrages d'or & d'argent venant de l'Etranger.

La grossesse de l'épouse du Prince Héréditaire a été déclarée à la Cour.

S U E D E.

De S T O C K H O L M , le 22 Janvier.

IL vient d'arriver un Courier de Ver-

faillies ; il a apporté des présens magnifiques pour la Reine , le Duc de Smolande , & la Duchesse de Sudermanie qui a représenté la Reine de France au baptême du Duc de Smolande.

On écrit de Gothembourg , que dans le cours de l'année dernière , il est entré dans ce Port 693 bâtimens Etrangers & 812 Suédois ; il en est sorti pour l'Etranger 647 , & 860 pour les autres Ports de Suède.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 25 Janvier.

ON travaille sérieusement ici à débarrasser le commerce des entraves qu'il avoit rencontrées jusqu'à présent dans les Etats de S. M. I. Le système actuel de la Douane sera absolument changé , & les droits seront diminués. Des Négocians éclairés sont chargés de travailler de concert à la confection d'un nouveau plan pour cette partie. On en espère beaucoup , & notre commerce gagnera infiniment , sur-tout si , comme on le dit , la navigation de la mer Noire devient libre.

On assure que le nombre des recrues levées dans les Etats héréditaires monte à 80,000 hommes , dont la plupart ont été renvoyés dans leurs familles à condition de rejoindre leurs régimens au premier ordre.

Les armuriers de cette ville & ceux établis dans la Haute-Autriche , travaillent

16,000 casques de fer d'une nouvelle invention ; ils sont aussi chargés de fournir plusieurs milliers de sabres & de bayonnettes.

Le bruit se renouvelle que le Duc Frédéric de Wurtemberg sera nommé Vice-Roi de Hongrie.

Une Ordonnance de l'Empereur en date du 20 Décembre dernier , supprime la servitude qui avoit subsisté jusqu'à présent dans l'Antriche.

Il résulte d'un nouveau dénombrement fait depuis peu dans cette capitale , qu'elle renferme 200,000 habitans. On a compté dans ce nombre 88 Docteurs en Droit , 222 Docteurs en Médecine , 75 Chirurgiens , 169 Sage-Femmes & 4 Dentistes.

On a déterré près de Bude en Hongrie , une colonne milliaire , dont l'inscription prouve clairement que les Romains avoient appelé cette ville *Aquineum*.

De HAMBOURG , le 28 Janvier.

TOUTES les nouvelles annoncent aujourd'hui que la Porte ne néglige rien pour éviter les dangers d'une guerre qui , dans les circonstances présentes , pourroit lui être funeste. On prétend qu'elle a répondu verbalement aux mémoires des Cours de Vienne & de Pétersbourg , qu'elle consentoit au passage libre des vaisseaux Russes armés , de la mer Noire par le détroit des Dardanelles vers l'Archipel , tant en allant qu'en reve-

nant ; qu'elle promet de plus de laisser jouir les Principautés de Walachie & de Moldavie des libertés qui leur ont été assurées par le traité de Kainardgi , de sorte que les Hospodars de ces deux Provinces ne seront plus déposés arbitrairement , mais seront inamovibles dans leur dignité moyennant le paiement d'un tribut certain & invariable pendant leur vie.

» Malheureusement pour la Porte , ajoutent ces lettres , à mesure qu'elle fait des sacrifices , on lui en demande de nouveaux ; & selon le cours ordinaire des affaires dans la politique , une concession de sa part semble donner le droit de lui en imposer une autre. Sahim Guérai exige , dit-on aujourd'hui , la cession d'Oczakow & du territoire circonvoisin , comme ayant appartenu ci-devant à la Crimée. Le motif de sa prétention est la sûreté de sa domination ; mais on apperçoit aisément que cette nouvelle possession seroit à la bienséance de ses alliés , bien plus encore qu'à la sienne , sur-tout s'il est vrai que la Russie tiendra dorénavant un nombre de ses troupes en garnison dans la Presqu'île ; il en coûtera beaucoup à S. H. , de renoncer à une place par la cession de laquelle elle perdrait absolument toute communication avec ses anciens feudataires «.

Ces prétentions ne sont pas les seules qu'on forme contre l'Empire Ottoman ; la Maison d'Autriche veut , dit-on , profiter des circonstances pour demander aussi satisfaction de diverses infractions faites au traité conclu entre les deux Puissances ; c'est ainsi que s'expriment à ce sujet quelques papiers.

» Les circonstances sont favorables pour faire rentrer la maison d'Autriche dans quelques possessions qui lui ont été enlevées ; elle pourroit redemander Belgrade , Nissa , Widdin , & même toute la

rive du Danube jusqu'à Warua. Belgrade, prise trois fois par les Turcs , & en dernier lieu en 1739 qu'ils la gardèrent , n'est qu'à 92 milles de Constantinople. Nissa , à 7 journées de Belgrade , est en leur pouvoir depuis 1737 , par la trahison du Général Donat. Les Hongrois tâchèrent en vain de s'emparer de Widdin en 1739. Warua , située près de l'embouchure du Danube dans la mer Noire , est à 30 milles de Constantinople. Elle fut prise par les Turcs en 1444 , à la suite d'une victoire qu'ils remportèrent sur Ladislas , Roi de Hongrie «.

» On assure , lit-on dans une lettre de Pologne , qu'il arrive souvent des Exprès de Constantinople à Bucharest & à Jassy , & que les Hospodars de Moldavie & de Walachie , sont très-inquiets , parce qu'ils ont appris qu'il étoit question de grands changemens dans ces provinces. — On dit qu'on vient de recevoir des lettres de Constantinople , dans lesquelles on lit que le Grand Visir a été déposé , qu'il est remplacé par le Kiaja-Bey , & que la Porte étoit prête à satisfaire aux demandes des Cours de Vienne & de Pétersbourg «.

On dit que l'Empereur veut , à l'exemple du Roi de Prusse , affermer le café dans ses Etats ; il n'y aura que les Fermiers qui le vendront brûlé & réduit en poudre.

Selon des lettres de Vienne , il a été notifié dans tous les Etats héréditaires qu'à l'avenir la nomination aux Bénéfices vacans dans les Chapitres , appartiendra au Souverain , & que les mois où la Cour de Rome y nommoit n'auront plus lieu.

Conformément au nouveau Règlement relatif aux affaires intérieures de l'Empire , & d'après le plan dont il a été convenu , on a intimé aux Conseillers-rapporteurs de

ne point remplir comme ci-devant leurs fonctions dans leurs propres maisons, mais seulement dans le palais de la Chancellerie, où des salles ont été disposées à cet effet; chaque semaine ils y tiendront trois sessions en pleine audience, & plus si l'abondance des affaires l'exige : ces Magistrats s'y trouveront tous les jours, sans en excepter les jours de fête, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, & depuis trois heures de l'après-dîner jusqu'à sept heures.

Il y a eu outre cela une suppression de 150 Conseillers; ceux qui ont servi pendant dix ans, recevront en pension le tiers de leurs appointemens; ceux qui auront servi 20 ans, les deux tiers, & ceux qui auront rempli leurs fonctions pendant quarante ans, recevront leur salaire entier.

On observe ici que l'hiver de cette année est des plus extraordinaires : il tombe de la neige assez fréquemment; mais elle ne tient point : un vent du midi-la fait fondre presque aussitôt, ce qui cause de fâcheuses inondations. La nuit dernière il est tombé une pluie si considérable que les chemins sont impraticables.

» On reçoit ici tous les jours, écrit-on de Ratisbonne, des nouvelles fâcheuses du dégât qu'a causé dans nos environs, le terrible orage du 15 de ce mois. Le tonnerre est tombé trois fois à Pleinting près de Wilshofen, mais heureusement sans mettre le feu. Le vent violent qui souffloit a arraché un grand nombre de chênes & d'arbres fruitiers, & dans plusieurs endroits il a enlevé les couvertures des maisons; le dégât seul occasionné dans les bois,

est évalué à plusieurs milliers de florins ».

On mande de Mayence que l'Electeur a adressé à sa Régence des ordres par lesquels il l'a chargée de faire publier qu'à l'avenir les Protestans dans la Seigneurie d'Eichsfeld pourront acquérir des terres, le droit de Bourgeoisie, & être reçus sans difficulté dans les corporations des métiers.

» Ayant fait au mois de Septembre dernier, écrit de Bude le P. Joseph Jakubick, un voyage dans l'Esclavonie, pour examiner dans le district de Syrmie, les restes des antiquités Romaines, je m'attachai particulièrement à l'examen d'un Fossé appelé vulgairement *le Fossé de Probus*, où d'après la tradition, l'Empereur de ce nom a été tué par ses Troupes. En suivant le long de ce Fossé, je découvris dans plusieurs endroits des vestiges d'édifices très-vastes, sur-tout près de Kraljev-Cze & de Petrovacz; je vis aussi au premier endroit un Cercueil de pierre que l'on avoit déterré peu de tems avant mon arrivée. Ce Cercueil a 6 pieds & 6 pouces de long, sur 3 pieds de large. Il renfermoit les ossemens d'un Homme de moyenne taille, qui avoit placé à ses pieds deux autres Cadavres. Une Agrafe (Fibula) se trouva sur l'épaule droite; cette Agrafe & l'Aiguille, qui est dedans, se sont bien conservées; elle est de Bronze & dorée. Il y avoit encore dans ce Cercueil, une Bague d'argent montée d'une pierre *Lazuli*, & les restes d'un Tuyau de verre de la longueur de 4 pouces, & d'un ponce de diamètre. Ce Tuyau, qui me paroît avoir fait partie d'une Lampe, renfermoit une matière argentine & blématique, qui s'enflammoit & disparoit l'ayant frottée sur la main. J'ignore encore de quoi cette matière est composée. — Dans ce même voyage, je vis aussi trois pierres sur lesquelles on pouvoit encore lire ce qui suit :

1°. CEMAES. LICCAV -
 FAMANTINVS. HO - - -
 SE FAMNORVM. DEO - -
 M. GENTE. VNDIVS
 CENTVRIA SECVN
 DA. IN FLVMEN. PER
 IT HEMONA. POSV
 ERE. LICCAVS. PATE
 R. LORIQVS. ET LICA
 IOS COGNATI.

Cette Pierre a été trouvée en 1782, à Putincze en Syrmie; elle a 2 pieds de haut, sur un pied 9 pouces de large.

2°. IVL. AELIO. DVILICL
 FL. RANN. VIX. ANN. XLV
 STATORIA. SVRA CON
 IVX. ET IVL. IANVA
 RIVS. FIL AEMIL. CA
 RVS. TR

Cette Pierre a été trouvée à Kraljevcze en Syrmie en 1782; elle a 2 pieds & un pouce de haut, sur 2 pieds 8 pouces de large.

3°. MONITORI. PRO
 SALVTE. ADQVE
 INCOLVMITATE
 D. - N. GALLIENI. AVG.
 ET MILITVM
 VEXILI. LEG-
 GERMANICIANA
 ET BRITANICIN
 M. AVXILIS.
 - - - - ARVM
 - - - ETALIANVS
 - - - ECT. AVG. N.
 - - ITVS
 P.

Trouvée à Mitrovicz (anciennement Syrmium) en 1782; elle a 4 pieds de haut, sur 2 de large.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 20 Janvier.

LES préparatifs que l'on voit faire sur l'escadre Russe , mouillée dans ce port , fait présumer qu'elle ne tardera pas à partir , & qu'elle se rend dans l'Archipel.

» Le Roi , écrit-on de Turin , toujours attentif à ce qui peut intéresser le bien-être de ses peuples , s'est déterminé , vu la disette actuelle des grains , à rendre le 14 du mois dernier , une Ordonnance par laquelle il est prescrit à tous propriétaires & fermiers de terre dont la récolte aura été bonne , de faire porter des grains au marché sur l'injonction qui leur en sera faite , pour les y vendre au prix courant. Tous les Gouverneurs , Commandans &c. , sont autorisés à faire enlever les grains que la cupidité entasse , & à les faire vendre au prix courant , aux hopitaux & aux communautés ; & les Ecclésiastiques sont invités à se livrer à tout ce que l'esprit de charité doit leur inspirer en ces fâcheuses circonstances «.

ETATS UNIS DE L'AMÉRIQUE SEPT.

DE Philadelphie le 5 Décembre. Les actionnaires de la banque de l'Amérique septentrionale , s'assemblèrent le 4 Novembre pour élire les Directeurs qui seront chargés de l'administration des affaires de cette Société l'année prochaine. On examina les comptes des Directeurs qui alloient être remplacés ; & l'assemblée satisfaite de leur conduite , & de l'état où ils ont mis cet établissement tout-à-fait nouveau dans ce

pays , arrêta unanimement des remerciemens.

Un Comité des créanciers dans cette ville & dans les environs , a présenté la pétition suivante à l'Assemblée générale de l'Etat de Pensylvanie.

» Représentent humblement , que les Requérans ont été nommés par les Propriétaires des certificats du Bureau d'Emprunt , & autres créanciers des Etats-Unis , dans la ville & dans le voisinage de Philadelphie , à une assemblée générale desdits créanciers pour former un Comité , & qu'ils ont été chargés de prendre toutes les mesures convenables , soit par pétition , ou autrement , pour obtenir l'établissement de fonds suffisans , pour le paiement régulier & ponctuel de l'intérêt des dettes publiques , actuellement existantes , jusqu'à ce que le capital en soit remboursé en entier. — Que considérant votre honorable Chambre , comme la vraie gardienne des droits des citoyens de Pensylvanie , & voyant que , d'après la présente situation des affaires des Etats Unis , les ressources pour assigner des fonds applicables au paiement des dettes , dont ils sont débiteurs envers les citoyens de cet Etat , dépendent , des arrangemens qui seront pris par la législation , les Requérans se croient indissolublement obligés de mettre sous vos yeux leur position affligeante , & les charges pénibles que supportent les créanciers publics de la Pensylvanie , & de réclamer votre médiation. — Tout considéré , ce secours doit-il être fourni par le trésor Continental , ou vaut-il mieux que l'Etat fasse un fonds séparé pour acquitter ce qu'il doit à ses propres citoyens ? C'est ce que les Requérans laissent à décider à la sagesse de la Chambre. En même-temps , ils prennent la liberté de vous observer , que si le premier de ces deux moyens étoit obstrué par les circonstances relatives aux autres Etats , que

le second y seroit moins exposé. — Qu'il a été présenté une pétition à la dernière Chambre d'Assemblée, par un Comité des créanciers publics le 19 Août dernier ; avec une copie de la pétition du même Comité, présentée au Congrès, en date du 8 Juillet, à laquelle la Chambre pourra se référer. — Que les dettes considérables, & en grand nombre ci-dessus mentionnées, pour articles fournis pour l'usage des Etats-Unis, ont été généralement contractées en argent du Continent, à diverses époques, & sur des taux différens, & que les Officiers & Agens, qui ont contracté ces dettes pour le service du public, n'étant point autorisés à les liquider & à les régler, suivant leur juste valeur, le montant de ces dettes est encore incertain, parce que la valeur de l'argent Continental varie sans cesse ; les créanciers n'ont d'ailleurs que des gages peu solides. Il est donc nécessaire qu'une sanction publique & authentique fixe leurs prétentions d'une manière certaine & satisfaisante. Ces dettes ont été contractées dans l'espérance d'un prompt paiement. Animés par cet espoir, par le zèle & par le desir qu'ils avoient que l'armée ne manquât point de provisions dans des temps critiques, plusieurs d'entre ces créanciers ont consacré au bien public cette même propriété, & ces mêmes services, dont ils faisoient dépendre la subsistance de leurs familles, & le paiement de leurs dettes. Ces citoyens après avoir donné les preuves les plus éclatantes, de zèle & de patriotisme, se voyant frustrés dans leur attente, se sont trouvés dans la position la plus embarrassante & la plus désastreuse. — Nous n'ignorons pas que les besoins publics nés d'événemens imprévus, & d'une foule de circonstances que la révolution a occasionnés, ont pu forcer quelquefois le Gouvernement de manquer à ses engagements les plus sacrés, pour satisfaire à des nécessités du moment ; & nous n'oublions point

l'obligation où nous sommes de pourvoir aux nouveaux subsides qui peuvent être exigés pour le service public. Mais on ne parviendra à empêcher que les engagements les plus formels ne soient violés de nouveau, & à assurer le succès de l'octroi des subsides, qu'en rétablissant tellement le crédit public qu'il soit possible de tirer par anticipation un avantage immédiat des revenus des années futures. Espérer qu'une taxation immédiate peut seule suffire pour les subsides qu'exige une guerre dispendieuse, c'est se faire illusion; car la chose ne seroit pas même possible dans le plus vigoureux état de maturité d'une République bien constituée. Ainsi il y auroit de la folie à ne compter que sur notre position actuelle, à l'exclusion du crédit public. Ce n'est que dans les Gouvernemens despotiques qu'il est permis de se faire un système de la violation de la foi publique & de l'oppression d'une partie de la Communauté pour l'aïssance & l'utilité des autres. Une réciprocité d'avantages & de sûreté, une égalité de contributions, & un respect infini pour la justice & pour l'équité, dans les actes de législation, voilà ce qui est absolument essentiel à l'existence d'une République & au bonheur d'hommes libres sous quelque forme de Gouvernement que ce soit.

Tant que les ennemis ont été supérieurs en force, tant que leurs déprédations ont empêché le Gouvernement civil d'agir librement, & l'ont mis dans le cas d'imposer de plus fortes contributions sur les individus, les Créanciers se sont distingués par une continuité sans exemple d'efforts de courage & de patience, dans la ferme confiance que lorsqu'on seroit à l'abri de toute invasion, le Gouvernement civil se liquideroit vis-à-vis d'eux, & feroit contribuer chaque Membre de la Communauté selon ses pouvoirs respectifs. Cet heureux tems est enfin arrivé, & ils espèrent que la prudence, la saine politique, la justice & l'humanité détermineront promptement à adopter des mesures qui

procurent du soulagement aux Créanciers publics & qui fassent renâître la confiance également nécessaire au maintien du bon ordre & de la sûreté dans la société, & à l'existence du crédit public. — Les Requérans sont très éloignés d'exiger le remboursement immédiat du capital, sur-tout de celui des dettes résultantes des emprunts, mais ils présument que si l'on établissoit un ordre convenable dans les ressources de l'Etat, elles seroient plus que suffisantes pour assurer le payement exact de l'intérêt annuel & l'extinction graduelle du capital dont l'Etat est débiteur envers ses propres Citoyens, & cela d'une manière qui faciliteroit la levée du contingent des subsides qu'il est obligé de fournir pour le service Continental. Un tel arrangement n'appauvrirait aucunement l'Etat, & ne diminueroit point la masse de ses ressources. Les sommes que l'on prélèveroit sur l'ensemble pour être appliquées à cet objet, seroient aussitôt réparties entre les individus, qui, jusqu'à présent ont contribué au-delà de leurs quote-parts respectives, & alors l'extension donnée à leurs facultés les encourageroit à fournir de nouvelles contributions. Il est certainement plus facile, en même-temps qu'il est plus juste & plus équitable, que toute la Société paye l'intérêt annuel, que si une seule partie de cette Société supportoit le poids & du capital & des intérêts, tandis que tous prennent également part aux avantages. Les Requérans supplient donc l'honorable Chambre de daigner adopter les moyens qui lui paroîtront convenables & conformes à la justice & à l'équité, pour procéder sans délai à une liquidation des sommes incertaines dûes par le Public aux Citoyens de cet Etat. Ils la supplient aussi de daigner pourvoir efficacement, en assignant des fonds stables, à l'acquittement éventuel de toutes les sommes dûes par le Public auxdits Citoyens, soit que leurs créances soient

fondées sur des emprunts, ou sur d'autres titres, & de pourvoir au paiement exact des intérêts, jusqu'à ce que le capital ait été remboursé en entier ».

Le 3 de ce mois l'Assemblée générale de Philadelphie a passé un acte pour empêcher qu'il ne se forme aucun Etat nouveau & indépendant dans les limites de cet Etat.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 7 Février.

Nous n'attendons plus avec la même impatience, & nous ne recherchons plus avec la même curiosité les nouvelles des Indes Occidentales & du Continent de l'Amérique. Le transport armé le *William*, arrivé de Terre-Neuve à Corke, a informé le Gouvernement qu'environ 12 bâtimens venant de New-Yorck & d'Hallifax, étoient arrivés en bon état à Saint-Jean, où ils avoient conduit 2 riches prises Américaines chargées d'indigo & de tabac.

Par un autre bâtiment qui a mouillé à Limerick, & qui est venu de New-Yorck en 22 jours de traversée, on a appris que plus de 200 familles avoient quitté cette ville pour se rendre à Hallifax dans la Nouvelle-Ecosse; l'opinion générale à New-Yorck étoit que cette place seroit évacuée au printemps. Le Général Carleton y étoit encore, mais on croyoit qu'il seroit bientôt remplacé, & en attendant il continuoit d'envoyer des messages au Congrès par le canal du Général Washington.

La conclusion de la paix qui jette maintenant un peu d'indifférence sur tout ce qui se passe dans ces contrées , donne lieu ici à différens mouvemens.

» Les Propriétaires Planteurs , Négocians & autres Intéressés dans le Commerce de l'Isle de Tabago , après s'être assemblés plusieurs fois , ont présenté un Mémoire au Roi contre la cession de cette Isle. Les Commissaires chargés de ce Mémoire ont eu ensuite une conférence avec le Lord Shelburne , qui leur a répondu que l'Isle étant cédée & garantie à la France , par la Grande-Bretagne , il étoit impossible de revenir sur cette affaire ; mais il les a assurés en même-tems que lui & les autres Ministres du Roi concourroient avec le plus grand zèle par leurs recommandations auprès de la Cour de Versailles , à procurer les meilleures conditions possibles aux Propriétaires des terres & autres intéressés. Tel est en substance le compte qui a été rendu de cette affaire le 4 de ce mois à cette Assemblée ; on arrêta le projet d'un Mémoire qui doit être présenté aux Ministres Britanniques & à M. de Rayneval. On décida aussi d'envoyer un Agent à Versailles pour traiter avec cette Cour , & tâcher de rétablir les conditions que les Négociateurs Britanniques avoient négligé d'employer , afin de mettre ceux qui ne voudroient pas rester sujets de la France , en état de vendre leurs biens ».

Cet article des préliminaires de la paix n'est pas le seul qui ait affecté nos Négocians ; ceux qui ont intérêt au commerce du Canada , ont aussi porté un Mémoire au Lord Shelburne.

Les limites fixées pour marquer l'étendue des territoires des 13 Etats-Unis ont , disent-ils , si complètement bouché les passages du pays descendant à Montréal , que le commerce des Pelleteries

sera totalement anéanti par cette disposition. Autant valoit mettre le Canada au nombre des sacrifices qu'on a faits pour obtenir la paix, puisqu'on a cédé tous les avantages qu'on pouvoit retirer de cette Province. Lorsque les traités définitifs auront été signés, observent-ils, il ne sera pas possible de porter au marché de Québec une seule peau sans la permission des Gouverneurs des forts Américains. On prétend que le Comte de Shelburne a été très-surpris d'apprendre qu'il y avoit de tels inconvéniens à craindre, & qu'il a dit qu'en n'avoit pas prévu qu'il dût résulter d'aussi grandes conséquences de la manière dont on avoit fixé les limites; qu'au reste c'étoit à M. Townshend qu'il falloit s'adresser.

Les Personnes intéressées au commerce de la Floride Occidentale, s'élèvent aussi contre les cessions faites à l'Espagne.

Ils s'assemblèrent ces jours derniers, & après avoir lu & médité l'article de cette cession, il leur parut évident que les Terriens, les Colons & autres Habitans de cette Province alloient se trouver dans la position la plus critique, attendu qu'il n'avoit été pris aucun arrangement pour que ceux qui ne voudroient pas devenir sujets de l'Espagne pussent disposer de leurs propriétés, & qu'il n'avoit été stipulé aucun article pour qu'ils eussent la facilité de recouvrer ce qui leur étoit dû, & de sauver du naufrage les débris de leur fortune. L'assemblée a nommé en conséquence un Comité, qui est chargé de dresser un Mémoire, pour être mis sous les yeux des Ministres du Roi, & du Ministère d'Espagne. — Les Négocians qui ont des propriétés dans la Floride Orientale se sont assemblés également, & ont pris les mêmes résolutions pour les mêmes motifs.

Pendant que les Commerçans s'occupent ainsi de leurs intérêts, les Loyalistes Américains qui sont sans doute plus à plaindre,

ne se sont pas oubliés. Le 4 de ce mois ils se sont assemblés, & ont nommé des délégués chargés de représenter leur triste situation. Ces délégués sont le Lord Dunmore, pour la Virginie ; Sir W. Pepperel pour Massachusset ; le Gouverneur Franklin pour New-Yorck & ses dépendances ; le Gouverneur Bull pour la Caroline méridionale, & M. Galloway pour Philadelphie.

» On a offert, dit un de nos papiers, à ceux des Loyalistes Américains à qui la proposition pourroit convenir, des terres dans la nouvelle Ecosse & le Canada, & l'on croit généralement que malgré la différence extrême qui se trouve entre les climats Méridionaux & ces deux Provinces Septentrionales, plusieurs des Loyalistes préféreront ces deux asyles à ceux dont ils jouissoient plus agréablement au Sud. Comme il est probable que quelques milliers de ces braves gens ne réussiront jamais à recouvrer leurs patrimoines confisqués, il l'est par conséquent que la nécessité les forcera à devenir planteurs sous la protection de l'Angleterre, soit dans la nouvelle Ecosse, soit dans les vastes contrées du Canada : d'autres, qui peut-être parviendront à se faire restituer leurs propriétés, ne pourront jamais supporter les désagréemens qui les attendent dans leur ancienne patrie, & quitteront des contrées devenues insupportables pour eux «.

La plupart de nos papiers anti-Ministériaux, en rapportant tous ces faits, observent qu'il n'y a presque aucune classe de Citoyens, si l'on en excepte les adhérens immédiats du premier Ministre, qui n'ait quelque objection à faire contre la paix. On lit dans un les réflexions suivantes.

» A présent que les articles de paix sont connus,

dit un de nos papiers , il faut avouer que la France a déployé de grands talens , dans une négociation qui fait le plus grand honneur à son Conseil ; puisque non content de procurer à ce pays & à l'Espagne une paix avantageuse & honorable , il est encore parvenu à nous séparer pour jamais de l'Amérique , & à diminuer le tiers de notre commerce , celui qui après l'Inde étoit notre soutien & faisoit notre gloire. — L'acquisition que les François font dans l'Inde , les place dans une situation formidable pour nous dans cette partie du monde ; car si dans la suite ils y sont en guerre avec nous , il nous sera impossible d'avoir par terre des secours du Bengale , pour la partie méridionale , puisque le terrain qui leur est assigné est positivement dans le cœur du Carnate. — Ce sont sans doute ces considérations qui ont causé , le 28 , dans la Chambre des Communes , des réclamations si vives. Le parti Ministériel est parvenu à arrêter cette effervescence , en appelant l'ordre du jour , & en faisant remettre cette discussion des articles de paix à la séance prochaine. Il se flatte vraisemblablement de se fortifier d'ici à ce tems. — Si quelque chose pouvoit nous consoler , c'est de voir la Nation s'élever contre plusieurs articles humilians qu'elle pourra rompre lorsque nous aurons renoué avec les Américains , & que l'amitié commune sera rétablie entre nous , ainsi qu'avec des Puissances qui réclameront peut-être notre alliance. — La cession des deux Florides est inexplicable , à moins qu'on n'ait eu en vue de mettre sans cesse les Espagnols & les Américains aux prises.

Ce n'est qu'après l'échange de toutes les ratifications , que le Traité préliminaire sera mis sous les yeux du Parlement ; & c'est alors que les débats seront intéressans ; en attendant nous placerons ici un précis de la

séance du 3 de ce mois, dans laquelle il fut question des divers objets suivans.

M. Burke annonça à la Chambre que sous peu de jours il présenteroit un bill à l'effet d'expliquer & de changer quelques endroits du bill de réforme présenté par lui l'année dernière. Il ajouta que ce bill avoit besoin de ces changemens & qu'en effet il ne l'avoit mis sous les yeux de la Chambre à cette époque qu'à la sollicitation de l'honorable ami qui lui avoit succédé dans le ministère; que pendant les vacances du Parlement, il s'étoit occupé sérieusement de cette affaire & qu'il se flattoit d'avoir donné à ce bill toute la perfection dont il est susceptible. — M. Minchin pria ensuite la Chambre de faire attention à quelques remarques qu'il avoit faites sur les articles préliminaires de la paix. Ils n'expliquent point, dit-il, de quelle manière doit être réglé le commerce des diverses nations, & comme je crois qu'il est très-important que tous les sujets de la G. B. aient sur cet objet des connoissances, voici quelle est ma proposition :

„ Qu'il soit mis sous les yeux de la Chambre des copies des états du nombre de bâtimens appartenans aux Isles de Guernsey & de Jersey, & employés dans la nouvelle Ecosse aux pêcheries, en spécifiant leur nombre chaque année depuis 1763 jusqu'en 1777; des états de la quantité de gomme importée du Sénégal pendant le même espace de tems; des états du nombre d'esclaves exportés de nos possessions Africaines pendant le même espace de tems; enfin des états de la quantité de bois de campêche importée pendant le même espace de tems. — M. Eden dit que selon lui, il y avoit une infinité d'affaires de la première nécessité dont il auroit souhaité que l'on s'occupât avant celle de la ratification. La révocation de l'acte prohibitif, ajouta-t-il, ne suffit point pour ou-

vrir le commerce entre la Grande-Bretagne & l'Irlande , si l'on ne fait rien par-delà ; mais je n'insisterai pas sur cet objet pour le moment , & je me contente de la parole donnée par M. Pitt que les Ministres du Roi ont pris cette affaire en considération. — Le Lord Newhaven témoigna son chagrin de ce qu'il avoit appris que les articles préliminaires ne seroient discutés dans la Chambre des Communes qu'après leurs ratifications ; attendu que , dans ce cas , l'affaire étant terminée , toutes ces discussions seroient absolument inutiles. M. Townshend , Secrétaire d'Etat , dit qu'il n'avoit jamais été d'usage que la Chambre discutât des articles préliminaires avant leur ratification , mais que S. M. ayant pris la résolution de ratifier ceux qui viennent d'être conclus , il espéroit être en état de les mettre sous les yeux de la Chambre avant la fin de la semaine. — Le Chevalier W. Dolben convint qu'en effet jusqu'à présent on n'étoit point dans cet usage , mais il prétendit que la circonstance actuelle offroit une nouvelle question , en ce qu'il s'agissoit de savoir si dans une négociation par laquelle S. M. abdiqnoit une partie de ses Domaines , la Chambre des Communes n'avoit pas le droit de dire son avis avant que cette abdication fût totalement consommée. — Il a été ordonné que les articles préliminaires présentés à cette Chambre par M. Townshend seroient pris en considération le Vendredi 8 de ce mois.

L'affaire de la révolte du 77^e. régiment avoit été aussi l'objet de plusieurs débats dans la Chambre des Communes le 29 & le 31 Janvier. Ces débats , après avoir été très-vifs le premier jour , finirent le second à cause de l'avis suivant qui avoit paru dans la Gazette de la Cour.

Comme il s'est élevé des doutes sur l'étendue

& le vrai sens des ordres de S. M., datés du Bureau de la Guerre le 16 Décembre 1775, relativement à l'enrôlement des Soldats engagés depuis ce tems dans les Régimens d'Infanterie en marche, S. M. déclare par la présente que tous les hommes qui servent dans tout Régiment ou Corps d'Infanterie en marche & qui ont été enrôlés depuis la date dudit ordre, seront licenciés après la ratification du Traité définitif de paix, pourvu qu'ils aient servi pendant trois années, à compter de la date de leurs engagements, & tous les hommes enrôlés & servant ainsi que ci-dessus qui n'ont pas complété le terme de leur service en entier, seront licenciés à l'expiration des trois années, à compter de la date de leurs engagements respectifs. Et en même tems, aucun homme enrôlé sous les conditions ci-dessus mentionnées ne sera envoyé pour le service du dehors, à moins qu'il n'ait été enrôlé de nouveau au service de S. M.

Il paroît que l'exemple des Montagnards a eu des effets contagieux, on en peut juger par la lettre suivante de Portsmouth en date du 2 de ce mois.

Le 68^e. Régiment embarqué depuis quelques jours à bord de Transports pour les Isles de l'Amérique, apprenant que les Montagnards n'iroient point dans l'Inde, a formé la résolution de rester aussi en Angleterre. En conséquence, à la pointe du jour, on vit les Transports faisant voile dans le Port, mais un vaisseau de guerre qui tira sur eux les empêcha d'exécuter leur dessein. Un seul Transport chargé d'environ 300 hommes, fut porté si près de la Côte qu'ils descendirent tous à terre. Ces Troupes se mirent aussi-tôt en marche vers la ville pour demander des quartiers au Lord George Lenox. Celui-ci, bien loin de faire ce qu'elles désiroient, voulut les forcer de se rembarquer; mais elles le

refusèrent , & on fut obligé de les envoyer aux Baraques d'Hilsey , où elles resteront jusqu'à ce qu'il soit arrivé de nouveaux ordres de Londres.

Comme le Gouvernement ignore quelles seront les dispositions d'Hyder - Aly lorsqu'il recevra la nouvelle de la pacification , l'embarquement des troupes destinées pour l'Inde n'a pas encore été contremandé , comme tous les autres mouvemens & préparatifs de guerre.

On donne , dit un de nos papiers , pour motif de la retraite du Lord Keppel le mauvais état de sa santé ; mais on est persuadé que c'est une diversité de sentimens relativement à la pacification qui l'a déterminé ainsi que le Duc de Richemont à quitter une administration où ils étoient restés après la retraite de M. Fox , & des autres Membres du parti de Rockingham. S'il faut en croire divers rapports , ils ont même refusé de signer les préliminaires. — Les articles de la pacification qu'on croit devoir être le plus vivement censurés par le parti de l'Opposition , sont ceux qui accordent la liberté de la pêche de Terre Neuve aux Américains , l'abandon des Loyalistes , & ce qui regardoit Dunkerque dans les anciens traités. L'opposition à laquelle le Ministère doit s'attendre , sera , dit-on , d'autant plus formidable , que les deux partis entre lesquels celui du Lord Shelburne tient le milieu , semblent se disposer à le combattre , excepté sur le seul article de l'indépendance Américaine , au sujet de laquelle M. Fox & son parti se sont expliqués trop souvent & trop positivement pour se rétracter aujourd'hui. — Le Comte de Carlisle a résigné sa place de Grand-Maître de la Maison du Roi ; on ne fait pas encore précisément ce qui y a donné lieu , mais on soupçonne que M. Fox y a beaucoup contribué.

L'escadre

L'escadre sortie le 16 Janvier de Portsmouth pour les Indes orientales ; sous les ordres du Commodore Kingsmill, a essuyé de si fortes bourasques dans le golfe de Gascogne , que le *Grafton* de 74, un des vaisseaux qui la composoit , est rentré à Portsmouth démâté de tous ses mâts ; l'*Elisabeth* de même force l'a suivi le lendemain & dans le même état ; l'*Asia* de 64 sortie pareillement le 18 , est revenue à Spithéad , & la division pour la côte de Guinée est toujours retenue à Torbay par les vents contraires.

L'augmentation des dettes nationales , à compter de l'an 1700 jusqu'en 1782 , a été présentée ainsi. En 1700 elles montèrent à 16 millions sterl. Pendant la guerre sous la Reine Anne , cette dette , en 1714 , se trouva monter à 55 millions sterl. Depuis ce tems jusqu'à l'année 1740 , que nous avons eu la paix , elle éprouva une faible diminution ; puisqu'elle étoit encore de 47 millions. La guerre qui finit à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 , la fit remonter à 72 millions ; la guerre qui finit en 1763 , la porta à 148 millions , 12 ans de paix ne la firent diminuer que de 12 millions , par conséquent elle étoit de 136 millions lorsque les troubles de l'Amérique éclatèrent ; actuellement elle est de 200 millions sterling ; ainsi l'Angleterre a gagné par cette guerre une augmentation de 64 millions sterl. dans sa dette nationale. Encore ne compte-t-on pas la perte qu'elle fait des 13 Etats-Unis , des possessions qu'elle doit céder à la France & à l'Espagne , ni les diminutions importantes des revenus du Royaume , ni celle d'un grand nombre de ses sujets , de son commerce , de ses fabriques &c. Il n'est donc pas étonnant qu'elle

(170)

cherche à s'indemniser par quelque autre branche de commerce , en acquérant des possessions dans l'île de Ceylan.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 18 Février.

LE 9 de ce mois , M. Hoquart a prêté serment entre les mains du Roi , pour la place de premier Président du Parlement de Metz.

Le 10 , le Comte d'Adhémar , Ministre Plénipotentiaire du Roi à Bruxelles , que S. M. a nommé son Ambassadeur près S. M. B. , eut l'honneur de faire ses remerciemens à S. M. à laquelle il fut présenté par le Comte de Vergennes , Ministre & Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères.

Le Roi a nommé à la Prélatûre de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris , l'Abbé de Moy , Curé de Saint-Laurent.

M. Hullot de Veroncelles , Avocat au Parlement a eu l'honneur d'être présenté à Monsieur , en qualité de l'un de ses Maîtres des Requêtes , par le Chancelier de ce Prince.

De PARIS , le 18 Février.

LA ratification des préliminaires de la paix entre l'Espagne & l'Angleterre , est

arrivée de Madrid , & a été échangée ici ces jours derniers.

Au départ du Courier , parti de Madrid le 2 Janvier , celui qui avoit été à Cadix suspendre les travaux de l'armement , en étoit de retour ; ainsi l'on ne craignoit plus que M. le Comte d'Estaing mît à la voile , puisqu'il ne devoit quitter le port qu'après avoir reçu de nouvelles instructions.

Les lettres de Cadix sont du 25 Janvier ; ce jour-là , M. le Comte d'Estaing alloit passer en revue les troupes Françaises qui étoient au port Royal & au port Ste-Marie. Le Courier parti d'ici le 14 sera arrivé à Cadix le 25 ou le 26 , puisque nous savons par Madrid que le 27 on y avoit été prévenu que les préliminaires étoient arrangés & qu'ils alloient être signés.

Quoique l'Espagne n'ait pas encore reconnu formellement l'indépendance des Etats-Unis , elle traitoit & regardoit depuis long-tems les Américains qui abordoient à la Havane & dans les autres ports , comme un peuple libre & indépendant ; nous apprenons aujourd'hui que M. Jay , l'un des Commissaires qui ont signé ici le traité de paix avec l'Angleterre , doit partir pour l'Espagne où il déploiera le caractère d'Ambassadeur des Etats-Unis.

Nous n'avons point encore de nouvelles de M. le Marquis de Vandreuil ; mais on est sans aucune inquiétude sur son escadre & sur son convoi. On présume qu'au lieu

de se rendre en droiture à St-Domingue ; il aura été relâcher dans un port où il aura pu apprendre quelle station les ennemis ont pu choisir pour essayer de l'intercepter. Il y a apparence qu'il se fera arrêté à Porto-Rico , plutôt que de descendre à Carthagène au continent Espagnol , où quelques personnes le font aborder.

» Les bruits de paix qui couroient depuis quelques jours , écrit-on de Toulon , se sont enfin réalisés ; le Commandant de la Marine a reçu des dépêches qui lui donnent avis que les préliminaires ont été signés , & qui mandent à ce Commandant de donner les ordres pour faire désarmer tous les corsaires qui se trouveront armés dans les Ports de son district , & de suspendre les armemens des bâtimens du Roi jusqu'à nouvel ordre — Un convoi de 47 voiles , destiné pour les différentes échelles du Levant , parti ces jours derniers de Marseille , mouilla dans notre rade , & le premier de ce mois , au matin , il appareilla de nouveau pour se rendre à sa destination , sous l'escorte de la frégate la *Lutine* , commandée par M. de Gineste , qui avoit reçu ordre précédemment de prendre pour six mois de vivres. — La corvette la *Fleche* , commandée par M. de Pézenas , Lieutenant de vaisseau , mit à la voile le 30 du mois dernier pour aller remplir une mission particulière sur les côtes d'Italie. — La *Friponne* , commandée par M. de Blachon , qui a ramené depuis peu M. d'Arbaud de la Guadeloupe , a reçu ordre de désarmer , & va entrer dans le port pour cet effet. — La frégate le *Montréal* a été mise en rade avant-hier. La frégate neuve la *Minerve* , de 40 canons , dont le commandement est donné depuis long-tems au Comte de Bonneval , vient d'être doublée en cuivre , & est prête à entrer en armement ».

Les lettres de Marseille portent que les Echevins & Députés du commerce de cette ville , ont fait avertir les familles des gens de mer & marelots qui ont souffert par les malheurs de la guerre , qu'elles peuvent se présenter dès à présent à la Chambre du Commerce pour se faire inscrire , à l'effet d'être comprises dans les répartitions des sommes qui ont été assignées pour leur soulagement par les négocians de la place.

Depuis le 14 Décembre dernier jusqu'à ce jour , écrit-on de Cette , il est entré dans ce port 164 bâtimens de diverses Nations , parmi lesquels environ 70 venant des côtes d'Espagne & du Roussillon ; & les autres de divers ports d'Italie & de Provence , tous chargés de différentes marchandises , à l'exception de quelques bâtimens Génois qui sont venus charger des vins de nos environs pour leur compte. Dans ce nombre est une polacre de construction Napolitaine , sous pavillon Barbaresque ; le Capitaine & l'équipage sont Grecs de Nation , à l'exception du Pilote qui est Génois. Ce bâtiment , qui a été frété à Livourne pour venir charger ici des vins pour divers particuliers , a apporté un chargement de bois à brûler. — Depuis cette même époque , il a mouillé aussi dans ce port 19 vaisseaux Danois ou Suédois , qui sont venus charger ici des vins , eaux-de-vie & autres articles pour divers ports de l'Etranger. Deux de ces vaisseaux étoient chargés de tabac pour la Manufacture Royale de cette Ville. Depuis le commencement du mois passé , il est sorti de ce port 211 bâtimens pour différentes destinations. Nous manquons de bâtimens pour l'exportation des marchandises. Il arrive chaque jour une quantité de barques du canal de Toulouse , chargées de toutes sortes d'articles des

Isles destinés pour Marseille , ce qui a fait augmenter le fret. L'activité est si grande dans notre port , que plusieurs Maisons de commerce ont obtenu la permission de faire travailler dans les magasins , portes fermées , les jours de fêtes & dimanches ; depuis la guerre nous avons vu flotter ici les pavillons ou bannières de presque toutes les Nations. — Depuis le 13 Janvier on a commandé de nouveau aux habitans , la pénible corvée des réparations de la butte & des bastions qui servent pour l'école des Canoniers Gardes-côtes , lesquels , à ce qu'on dit , ont ordre de se rendre ici le 11 de Février. Quoique ce soit une forte charge pour les habitans , & qu'elle semble devoir être répartie sur diverses Communautés de la Province , il n'y manque cependant jamais aucun homme & tous s'y rendent sans murmure.

Si le mérite d'une découverte est en raison de son utilité , celle que nous annonçons doit mériter à son Auteur de la reconnoissance.

Le sieur Léger vient d'inventer des mèches qui ne donnent ni odeur ni fumée quelque commune que soit l'huile qu'on y emploie , elles ont l'avantage de brûler avec égalité & sans vacillation , de consumer moins d'huile dans un tems donné , que les lampes ordinaires , & de durer plus long-tems que les mèches de coton connues jusqu'à présent. Elles ont mérité l'approbation que leur a donnée l'Académie Royale des Sciences sur le rapport de M. le Marquis de Condorcet , de M. Lavoisier & de M. le Comte de Milly , Commissaires qu'elle avoit nommés pour les examiner , & qui ont fait diverses expériences dont le résultat a mérité le certificat le plus avantageux. » On peut les substituer , disent-ils , à tous les moyens d'éclairer plus dispendieux , connus jusqu'à présent ; elles nous ont paru réunir des avantages dont toutes les classes de la société peuvent tirer parti , & qui sont d'autant plus précieux , qu'ils regardent

plus directement la classe des citoyens les moins riches , dont on ne s'occupe que trop rarement ». Ces mèches sont propres à différens usages , soit pour garnir les réverbères , les lampes portatives , celles de cabinet destinées aux Gens de Lettres & aux Artistes , pour échauffer les fourneaux à lampes à l'usage des Chymistes & Alchymistes. Les prix en sont modiques , & chacune de ces mèches dure 14 ou 15 jours. M. Léger en a établi 3 dépôts , l'un rue Saint-Honoré , vis-à-vis Saint-Roch , au Bienvenu ; le second , à l'Abbaye St-Germain , cour des Princes , rue du Cardinal , chez le sieur Clément ; & le troisième , Cour St-Martin , chez le sieur Brillet , Ferblantier. Il fera des envois en Province & dans les Pays Etrangers , en affranchissant le port des lettres & de l'argent. Tous les paquets de mèches de sa composition seront signés de lui & cachetés de son cachet.

Les établissemens de bienfaisance se multiplient depuis quelques années ; celui que vient de former M. le Marquis de Fresnaye mérite d'être connu ; ce sont des Prix qu'il se propose de donner tous les ans aux Habitans de ses Paroisses du Bangneuf-le-Forêt.

» Il y en aura quatre chacun de 50 livres , deux de Sagesse , & deux d'Industrie. 1°. Comme rien ne contribue tant à former de bons Citoyens que la bonne conduite & les bonnes mœurs de la jeunesse , M. le Marquis de Fresnaye voulant faire naître & encourager l'émulation , donnera un Prix à celle des jeunes filles de la Paroisse qui sera reconnue avoir eu le plus de soumission & de respect envers ses pere & mere , qui aura été la plus laborieuse , bien instruite dans les devoirs de la Religion , & qui se sera conduite avec le plus de sagesse & de décence. 2°. Un Prix sera donné à celui des jeunes garçons qui sera reconnu avoir eu les qualités ci-

dessus , & avoir été le plus sobre , le plus pacifique , & le plus sage. Les filles ne pourront prétendre au Prix que depuis l'âge de 16 ans , jusqu'à 25 , & les garçons , depuis l'âge de 20 , jusqu'à 30. 3°. Comme de l'Agriculture faite avec soin & intelligence dépendent la fertilité & par conséquent l'aisance & le bonheur de la Paroisse , il sera donné un Prix à celui des Laboureurs qui aura le mieux réussi par un labour profond & une terre bien travaillée & bien engraisée sur tout ce qu'il auraensemencé dans cette année ; on fera une visite sur les prés pour voir s'ils sont en bon état. 4°. L'augmentation & le soin des bestiaux devant contribuer beaucoup à l'avantage de la Paroisse , soit par le profit qu'on en retire par la vente , soit par les engrais qu'ils procurent , il y aura encore un prix à celui qui aura élevé les plus beaux veaux suivant la portée de son lieu ; & pour que les Métayers puissent participer à ce Prix , il faudra que leurs bœufs soient dans le meilleur état possible , & qu'ils prouvent par là que leurs soins s'étendent sur tous leurs bestiaux. M. le Marquis de Fresnaye entend que tous les Métayers de sa Terre de Fresnaye , par conséquent de la Lacconnière , Saint-Duen , & Saint-Hilaire , participent au même encouragement , & puissent concourir pour le Prix des deux derniers articles. — Ces Prix se donneront cette année 1783 , à la fin de l'été , dans une Assemblée de Paroisse , où se trouveront M. le Marquis de Fresnaye , M. le Curé , les Procureurs , Syndics de Fabrique en place , les deux qu'ils ont remplacés , six anciens habitans , dont la probité & la bonne conduite seront reconnues. Ils jugeront après avoir fait les informations les plus exactes , ceux qui auront mérité d'être couronnés , ayant rempli le plus scrupuleusement les conditions de ce Programme ».

On nous mande de la Paroisse de Château-

vieux en Berry , un fait malheureux , qui peut servir de leçon , & que pour cette raison nous nous empressons de publier.

» Un Garde-chasse ayant un furet , pria un Paysan de garder cet animal chez lui pour quelques heures ; c'étoit le jour de Saint-Vincent , Fête Patronale de la Paroisse , le Paysan mit le furet dans un tonneau qui étoit debout dans la ruelle d'un lit où dormoit un enfant de sept mois ; cela fait , il se rendit avec sa femme & le Garde , chez un voisin pour y passer le reste de la soirée , environ une heure & demie après , la mere revint chez elle pour voir son enfant ; mais quelle fut sa douleur , de le trouver mort & tué par le furet , qui non-seulement lui avoit sucé le sang , mais lui avoit mangé tout le nez , & auroit été plus avant encore ; il est impossible de peindre la position de cette mere , son désespoir se sent mieux qu'il ne s'exprime , mais son imprudence peut servir de leçon ».

A ce fait malheureux nous joindrons une anecdote qui pourra paroître plaisante , & détromper les détracteurs des villes , ou prouver du moins que l'objet de l'intérêt peut différer , mais avoir par-tout les mêmes effets.

» Bien des gens croient que le luxe dans les Villes gênant le goût pour les mariages , y fait préférer les richesses , & qu'à la Campagne le choix est plus libre , moins intéressé & par conséquent plus heureux ; un événement arrivé ici hier au soir peut fixer les opinions sur le désintéressement en amour des paysans : un d'eux marioit sa fille & lui donnoit 29 écus de dot & l'ameublement ordinaire ; les deux familles étoient assemblées avec les voisins , & le Notaire finissoit le Contrat ,

lorsque le mariage rompit sur une paire de pantoufles que le futur exigeoit, & que le pere de la fille s'obstina de refuser. Un des assistans proposa la sœur très-laide & plus âgée que l'autre, en offrant les 29 écus & les meubles. Donneriez-vous les pantoufles, dit le jeune homme? Oui sûrement répondit l'autre; en ce cas repliqua le jeune homme faites-la venir, nous changerons les noms du Contrat. Ce qui fut exécuté sur le champ «.

On vient de publier l'avis suivant aux créanciers & prétendants droits aux biens des maisons de MM. les Princes de Rohan, Duc de Montbazou & de Guéménée.

Ceux des Créanciers qui n'ont pas rapporté les titres & mémoires qui établissent leurs droits, sont invités & requis de les produire à Me. Boulard, Notaire à Paris, dans les trois mois fixés par l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 7 Décembre 1782, ainsi qu'il est ordonné par Jugement qui a homologué l'acte d'union, rendu le 2 Janvier 1783, par MM. les Commissaires du Conseil, auxquels la connoissance de la liquidation de toutes les dettes & affaires a été attribuée; faute de quoi ils demeureront déchus de tous droits, en vertu du présent avis, & sans qu'il soit besoin d'aucunes significations ni sommations, ainsi qu'il est porté auxdits Arrêt & Jugement, dont on délivrera des copies à toutes réquisitions & sans aucuns frais, en l'étude dudit Me. Boulard, rue St-André-des-Arcs.

Parmi les affaires qui s'élèvent souvent entre des Particuliers, il y en a quelques-unes qui ont des causes bien singulières; celle-ci que nous fournissent les Affiches de Flandres est de ce genre.

Un Boucher & un Marchand de Poteries entrèrent en même-tems dans une grosse ferme près de Valen-

ciennes, l'un pour y acheter des bestiaux, & l'autre pour y vendre des poteries ; ils attachèrent chacun leurs chevaux aux mêmes barreaux d'une fenêtre de la maison. Une servante, portant deux sceaux de lait, vint à passer près de ces chevaux, au moment même qu'un jeune Chasseur se dispoſoit à tirer sur un dindon griffailé, perché sur un arbre qui donnoit sur la ferme, dont le toit étoit couvert de paille. Le Chasseur blesſe l'animal à mort, qui, faisant de vains efforts pour s'envoler, tombe sur le toit de la ferme & de là exactement dans un des sceaux de lait que portoit la servante. Les chevaux furent épouvantés par le bruit. La fille tomba en foiblesse de peur. Le cheval du Boucher se cabra de manière qu'il cassa sa bride, heurta & renversa l'autre qui étoit chargé de deux paniers pleins de poteries, & cassa par ses ruades la jambe à un poulain. Le Chasseur ne voulant point perdre sa proie, entre dans la ferme pour la réclamer. Etonné de voir que c'étoit un dindon du fermier, il offrit de le payer 9 francs ; mais les gens de la ferme l'accablèrent d'injures, le Boucher lui donna des coups de fouet, cassa son fusil, & le Marchand de Poteries lui jeta un tesson à l'œil, qu'on croit qu'il perdra. Le jeune homme ainsi maltraité prit la fuite, & rendit plainte contre le fermier & le marchand de poteries : ces derniers de leur côté ont porté la leur, qui conclut à ce que le Chasseur soit puni de prison, condamné à l'amende & à tous dépens, dommages & intérêts. Différens amis respectifs des parties tâchent de les accommoder ; en attendant, de bons Avocats consultés sur cette affaire, en raisonnent diversement. Il est certain que c'est une nouvelle preuve que les plaisirs de la chasse font souvent commettre de grandes étourderies aux jeunes gens.

On lit dans l'Affiche de Dauphiné les détails suivans d'un Procès bien étrange ; nous nous bornerons à les transcrire.

Les Religieux de certaines Provinces qui se trouvent chargés d'acquitter plus de Messes que les Prêtres de leurs Monastères n'en peuvent célébrer , ont accoutumé d'en transmettre la charge & le montant de l'honoraire aux Monastères d'autres Provinces. Le Frère G. de St-François , Religieux Carme Déchaussé du couvent de Marseille , étoit en relation sur cet objet , principalement avec les Prieurs des Carmes Déchaussés de Dunkerque , St Omer & de Lille en Flandres. Le sieur Abbé B. Prêtre , de la Société des Jéuites avant sa destruction , retiré à Marseille , où il vivoit sans exercice des fonctions sacerdotales , chercha à former des liaisons avec le Frère G. , & parvint à surprendre sa confiance. Il profita de l'état d'infirmité presque habituelle de ce Religieux , pour s'emparer de la correspondance concernant l'honoraire des Messes ; il lui persuada de la lui remettre , & même de lui livrer les blanc-seings , que le Frère G. lui livra en effet ; le sieur B. s'en servoit , pour les remplir d'obligations en forme de lettres de change , ou de mandats écrits de sa main , & même de lettres missives , par lesquelles il assuroit les correspondants , qu'il existoit à Marseille une société de Prêtres qu'il supposoit s'être vouée au soin d'acquitter ces Messes , renvoyées des autres Provinces , gratuitement ou moyennant un honoraire inférieur à l'honoraire réglé , à la charge d'appliquer le produit au besoin des Missions ou à d'autres œuvres Pies. Le Frère G. , ou le sieur B. sous son nom , se procurait à Marseille le produit de l'honoraire des Messes , par le moyen des mandats , qu'il tiroit sur ceux qui le lui avoient adressées ; la plus grande partie étoit tirée (souvent à l'insu du Frère G.) à Paris sur le Frère S. , Carme Déchaussé , à qui les correspondants du Frère G. étoient avertis d'envoyer des fonds à Paris. Le sieur B. recommandoit , par de lettres missives écrites sur les blanc-seings du Frère G. , qu'on adressât les réponses à

M. B. Prêtre, Docteur de Sorbonne ; il négocioit ordinairement les mandats à un escompte au-dessous de celui de la place , afin de les convertir plutôt en argent ; & le Frère S. , à qui les fonds étoient faits avant l'échéance , payoit exactement. Ces mandats ont été acquittés pendant environ dix années , sans qu'il paroisse d'aucun emploi des fonds comptés à l'Abbé B. par ceux à qui ces mandats étoient remis à Marseille. Les Supérieurs locaux du Frère G. ont long-temps ignoré cette négociation , ou du moins la manière dont l'Abbé B. s'en étoit emparé , & ont pris des mesures pour en faire cesser l'abus au moment qu'ils ont pu le soupçonner : le sieur B. est même accusé d'avoir imposé à ceux à qui il remettoit les mandats, la loi du secret à l'égard de ces Supérieurs locaux. Le Frère G. interrogé par eux en dernier lieu , a soutenu qu'il n'avoit reçu du produit de la négociation que la somme de 9000 livres , qu'il assure avoir employée en aumônes ; & cette somme n'a aucune proportion avec celles qui sont parvenues aux mains de l'Abbé B. , dans le cours d'environ dix années. La supercherie fut reconnue par le Prieur de Dunkerque ; & l'Abbé B. , instruit de cette découverte par diverses lettres que le Prieur écrivit sous son adresse au Frère G. , se hâta de multiplier , avant qu'elle se répandît au loin , de nouveaux mandats pour des sommes capables de le dédommager d'un seul coup de la cessation d'un commerce frauduleux auquel il falloit désormais renoncer. Il négocia ces mandats ; & dans le même temps il osa écrire au Frère G. à Paris , de laisser protester les mandats déjà tirés & ceux qui pourroient l'être encore , ajoutant qu'il étoit d'accord avec les porteurs , *quoique les mandats fussent tous tirés par lui* , c'est-à-dire par le Frère G. , sous le nom duquel il écrivoit toujours à la faveur des blancs-seings. C'est ainsi que le sieur B. , non content de verser dans le commerce des papiers qu'il savoit ne devoir pas être

payés , projettoit encore d'en faire circuler d'autres dont lui-même empêchoit le paiement. Mais croyant se mettre à l'abri de la punition que ce trafic scandaleux , fondé sur la supposition & le faux , ne pouvoit qu'attirer sur lui , il crut s'y soustraire en obtenant de la main du Frère G. divers écrits ou déclarations , tendants à ratifier tout ce qu'il avoit fait au nom de ce religieux. Le protêt de quelques mandats a donné lieu à des assignations à la juridiction consulaire de Marseille. Les mandats , dont les porteurs sont connus dans cette ville , s'élèvent à la somme de 28,000 livres ; & il y a eu des assignations & des sentences de condamnation pour la somme d'environ 7000 livres , montant des mandats : mais il en existe d'autres. Le sieur B. , lorsqu'on est allé à lui , pour lui demander raison de tant de fourberies , & pour connoître par lui le nombre des blancs-seings & des mandats , a donné différentes fois deux rôles qui ne sont point entièrement conformes , & a fui avec précipitation vers Nice. Quant au Frère G. , il a déclaré ne pouvoir déterminer le nombre des blancs-seings par lui remis au sieur B. L'Arrêt du 26 Novembre 1782 , a été conforme aux conclusions du Procureur - Général. — Le Parlement de Dauphiné , par Arrêt du 7 Janvier 1783 , a permis au Procureur - Général du Roi au Parlement d'Aix , de faire exécuter l'Arrêt dont s'agit dans le ressort de la Cour , & de le faire imprimer & afficher par-tout où besoin sera «.

Le 16 du mois dernier le Musée de Paris a tenu une séance publique , dont nous donnerons ici les détails.

M. Cailhava , Président en exercice , a ouvert cette séance par l'éloge de feu M. l'Abbé de Reyrac , Correspondant du Musée. M. Court de Gebelin , Président Honoraire perpétuel , a lu un second Mémoire sur la Danse oblique des Anciens : il a expliqué en particulier l'objet & l'origine orientale des trois

modes de la Musique grecque, appelés *Lydien*, *Dorien* & *Phrygien*, faisant voir leurs rapports avec la Danse oblique & avec les trois saisons de l'année Egyptienne. M. Vieilh a lu la traduction en vers libres de la première Elégie de Tibulle. M. Beugillet, son Introduction à l'histoire de la conquête des Gaules par Jules-César. M. l'Abbé Cournand, un des Secrétaires du Musée, a lu un morceau sur les Abeilles, & un autre sur les Lapons, tous deux en vers de quatre syllabes. M. Pastoret, des Réflexions sur le danger de l'éloquence au Barreau. M. Vieilh, un commencement de traduction en grands vers de la Forêt de Windsor de Pope. M. l'Abbé Brizard, la suite de ses Mémoires sur Henri IV. M. Le Changeux, diverses Fables en vers. M. l'Abbé Cordier de Saint-Firmin a annoncé, 1^o. l'exposition par M. Couafnon, Sculpteur du Roi & Associé libre du Musée, du Buste de M. Le Noir, Lieutenant-Général de Police, & du Buste de M. l'Abbé Vogler, Correspondant du Musée; 2^o. le présent du Buste de Santeuil fait au Musée par M. l'Abbé Mulot, Prieur de Saint-Victor & Membre de la Société. Le Concert a commencé ensuite par une symphonie de Toesqui. Mlle. Le Bœuf a chanté un air Italien. M. Neveu a exécuté un Trio de Piano Forté de sa composition. M. Ozi, de la Musique de Madame de Montesson, un Concerto de Basson. Mlle. Le Bœuf a chanté une seconde scène Italienne. M. Soler a exécuté un Concerto de Clarinette. M. Murgeron a chanté une Ariette Italienne. M. Miroir a exécuté sur le Piano Forté, pour sa réception au Musée. Le Concert a fini par l'ouverture d'Iphigénie. — Cette séance a été aussi nombreuse, aussi brillante & non moins applaudie que celle du 21 Novembre. Si cette Société continue à se perfectionner, elle deviendra aussi utile que renommée.

Le feu d'Artifice, commandé par le Bureau de la Ville de Paris, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, & de la réception du Roi & de la Reine

à l'Hôtel-de-Ville, n'ayant pas eu tout le succès désiré, a donné lieu à une contestation sur le paiement du prix convenu entre le sieur de la Varinière, Artificier & MM. les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris. Il y a eu plusieurs Mémoires sur cette affaire qui a été jugée le 12 de ce mois: l'Arrêt rendu sur les conclusions de M. d'Aguesseau, condamne les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à payer la somme de 18,053 liv. avec les intérêts, à compter du jour de la demande. Les termes injurieux du Mémoire de la Varinière supprimés. Les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris condamnés aux dépens.

Constance-Gabrielle Bonne le Vicomte du Romain de Coëtensab, veuve de Louis-Marie Alexandre, Comte de Polignac, Vicomte de Causerans, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Clermont-Prince, & Dame d'Honneur de la Duchesse de Chartres, est morte le 16 du mois dernier dans sa 36^e année.

Il vient de paroître, relativement au commerce de la Chine, un Arrêt du Conseil que nous nous empressons de transcrire.

» Le Roi étant informé que les Ports de son Royaume ne se trouvent pas suffisamment pourvus des marchandises de l'Inde & de la Chine qui sont nécessaires, soit pour la consommation de ses Sujets, soit pour les échanges avec l'Etranger; S. M. a résolu de profiter des premiers instans de la paix, pour procurer, le plutôt possible, à son Royaume, un approvisionnement suffisant de divers objets que fournit le commerce de la Chine. C'est dans cette vue, qu'après s'être fait représenter l'Arrêt de son Conseil, du 13 Août 1769, par lequel le privilège exclusif de la Compagnie des Indes a été suspendu; ensemble l'Arrêt du 6 Septembre

suivant, portant règlement pour le commerce de l'Inde, S. M. a considéré que si, dans les circonstances actuelles, on s'en rapportoit, pour un approvisionnement aussi important, aux spéculations des particuliers, on ne pourroit pas être assuré que leurs entreprises fussent effectuées assez promptement pour espérer des retours dès l'année 1784, & qu'il seroit plus avantageux & plus sûr d'en charger un Armateur qui dirigeroit cette opération pour le compte de Sa Majesté; & Sa Majesté ayant fait choix du sieur Grandclos-Meslé, dont Elle connoît l'expérience & le zèle : Oui le rapport, &c. a ordonné & ordonne ce qui suit. 1°. Le Roi autorise le sieur Grandclos-Meslé à emprunter, pour le compte de S. M., soit à la grosse, soit de toute autre manière qui sera jugée convenable, jusqu'à concurrence d'une somme de trois millions, pour être employée en totalité à faire le fonds d'une expédition de commerce pour la Chine, dont S. M. a confié la direction audit sieur Grandclos-Meslé; à l'effet de quoi S. M. fera remettre incessamment à sa disposition un nombre suffisant de bâtimens pour remplir cette destination. 2°. Le produit des cargaisons de retour demeurera spécialement affecté au paiement des emprunts qu'aura faits le dit sieur Grandclos-Meslé. S. M. entend que les bénéfices qui pourront résulter de cette opération, soient employés à l'encouragement du commerce de l'Inde, & Elle se réserve d'y faire participer aussi ceux des créanciers de la Compagnie des Indes qui restent encore à liquider. 3°. En conséquence des dispositions portées au présent Arrêt, & jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par S. M., il sera sursis à la délivrance des permissions qui pourroient être demandées par des Armateurs particuliers, soit en France, soit aux Isles de France & de Bourbon, pour le commerce de la Chine «.

Le Roi donne quatre navires de sa ma-

rine à M. Grandclos-Messé pour l'expédition du commerce en Chine , que S. M. l'a chargé de diriger ; l'emprunt des 3 millions , a été rempli sur-le-champ ; M. Grandclos-Messé en a seulement réservé quelques parties aux villes maritimes , telles que l'Orient , Nantes , &c.

Les Numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France du 16 de ce mois , sont : 25. 15. 68. 37 & 5.

De BRUXELLES , le 18 Février.

ON lit dans des lettres de Lisbonne en date du 18 du mois dernier , les détails suivans.

Dans les premiers jours de ce mois , le fameux Joseph-Policarpe de Azevedo, jadis Valer-de-Chambre du Duc d'Aveiro , est mort ici à l'Hopital général ; il avoit pris la fuite au moment où il apprit que son Maître étoit arrêté. C'est le même Joseph Policarpe déclaré par Sentence coupable d'avoir tiré sur le Roi , ainsi qu'on le voit dans la vie du Marquis de Pombal, tome II. Ce Particulier se voyant près de mourir , a conseillé au Prêtre qui l'a assisté dans ses derniers momens , qu'il étoit vraiment coupable du délit dont il avoit été accusé , & l'a supplié de rendre après sa mort sa déclaration publique , de peur qu'on n'accusât de son crime quelqu'innocent ; il a ajouté qu'il ne s'étoit jamais éloigné de cette ville ; & que pour subsister il avoit fait dans les rues le commerce d'encre à écrire , sans que personne l'ait jamais reconnu.

La Reine , ajoutent d'autres lettres, instruite que la G. B. reconnoissoit l'indépendance des Américains , a déclaré que ces derniers au-

ront désormais la liberté de commercer dans tous les Ports de sa domination. On dit aussi que le Portugal va envoyer des Agens en Amérique pour y acheter des grains, & que respectivement quelques Ministres des nouveaux Etats-Unis iront à Lisbonne conclure un Traité d'amitié & de commerce entre ces deux Puissances.

S'il faut en croire quelques lettres d'Angleterre, on y a reçu avis qu'Hyder-Aly avoit fait la paix avec les Anglois dans le mois de Septembre dernier; si cette nouvelle est vraie, on peut l'avoir reçue par la voie de terre; & dans ce cas, il faut que l'Angleterre ait accordé à Hyder-Aly tout ce qu'il a voulu.

« Long-tems avant que l'Angleterre songeât à reconnoître l'indépendance de l'Amérique, lit-on dans quelques lettres de Paris, le Congrès d'une main défendoit sa liberté, & de l'autre dressait les loix & les réglemens de l'union des Etats respectifs. Ce code vient, dit-on, d'être envoyé à M. l'Abbé de Mably, pour qu'il l'examine & le corrige. C'est le plus grand honneur auquel un Ecrivain Philosophe & Politique puisse prétendre, que de devenir ainsi le Législateur d'une grande Nation ».

La paix de la Hollande éprouve toujours des difficultés; mais on n'est pas instruit de ce qui en fait positivement l'objet.

« Tout ce que disent les lettres de France & d'Angleterre à cette occasion, écrit-on de la Haye, sur la cession de Trincomali ou de Négapatnam, est absolument incertain. Nous ignorons même si nous serons obligés de faire une de ces cessions. Quand aux indemnités, il ne paroît pas que nous devions en espérer aucune, sinon celle dont il est

question dans le Mémoire remis au mois de Décembre dernier , par M. Fitz Herbert , à nos deux Ministres à Paris. En attendant il est certain que rien n'est encore signé, & que l'on ne paroît pas décidé à se désister des premières demandes qui ont été faites ; savoir , la restitution de toutes les Places qui nous ont été enlevées l'année dernière : sur-tout on compte aussi sur les bons offices de la France. On prétend que les 6 vaisseaux de guerre & les navires armés de la Compagnie des Indes Orientales dont le départ avoit été suspendu , doivent être prêts à mettre à la voile le 6 du mois prochain , d'où l'on peut inférer que quand même la Paix seroit conclue , on est résolu de mettre nos possessions aux Indes dans un état de défense respectable contre toute attaque imprévue. Les Etats-Généraux ont arrêté unanimement , d'après l'ordre formel des Etats des autres Provinces , que les préparatifs & les armemens sur mer , soient poussés avec ardeur & activité , qu'il n'y ait aucune lenteur dans le Déparrement de Hollande , & qu'il fût donné connoissance aux Colléges respectifs de l'Amirauté pour leur servir d'instruction à cet effet. — Cette résolution annonce pour l'avenir une activité qu'on n'a pas eue précédemment dans un tems où elle eût été plus nécessaire «.

Les Etats-Généraux ont envoyé à Londres M. Tor , ci-devant leur Résident à Venise.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 8 Février.

L'ordre de cesser le paiement des gratifications aux Mamelots a été expédié. On parle d'une réforme prochaine de 2 Compagnies dans tous les Régimens ; mais on ignore encore le nombre de ceux qui formeront l'état de paix. — Les Lords Lieutenans des Comtés ont reçu ordre de licencier les Régimens de Milices ; les armes de ces Corps doivent être déposées dans les Comtés respectifs.

Il a été résolu dans le Conseil qu'on garderoit pendant la paix un Corps considérable de Troupes de Marine, parce qu'il a été reconnu que ces Troupes avoient rendu les services les plus essentiels à l'Etat pendant la dernière guerre.

Les Commissaires de la Marine ont fait informer les Propriétaires des vaisseaux de la Jamaïque qui avoient été frétés pour y transporter des Troupes, que les Lords Commissaires de l'Amirauté venoient d'envoyer des ordres pour que ces Troupes ne fussent point embarquées.

On ne fera revenir en Angleterre qu'un petit nombre de Troupes qui sont actuellement en Amérique. On a le projet de les répartir dans les Isles, à la Jamaïque, à la Barbade & à Hallifax & dans le Canada.

Depuis les préliminaires de la paix, la paye des Matelots dans la Marine Marchande est déjà tombée de 4 liv. qu'ils avoient par mois à 35 schelings.

On apprend que les Américains, lorsque nos Troupes évacuèrent Charles-Town & qu'elles se trouvoient encore dans la rade, sont rentrés dans la ville le même jour. On y a fait des feux de joie & des illuminations. On assure qu'aussi-tôt que les Américains eurent reçu la nouvelle de la paix, le Congrès publia un acte d'amnistie, mais dans laquelle ne seront pas compris M. Galloway, ni le Général Arnold.

Il s'est tenu à bord du *Warspite*, dans le Port de Portsmouth, un Conseil de Guerre en vertu des ordres de l'Amirauté qui avoit demandé qu'on examinât si le Capitaine, les Officiers & l'Equipage du *Centaure* avoient eu quelque part à la perte de ce vaisseau. Il a été décidé unanimement qu'ils devoient tous être acquittés à cet égard, & qu'on ne pouvoit que louer le courage & l'activité qu'ils avoient manifestés en cette occasion.

La Lettre suivante, écrit-en de Dublin, a été envoyée le 27 au Lord Maire par ordre du Lord Lieutenant d'Irlande. — « Mylord, j'ai ordre du Lord Lieutenant de vous faire connoître la satisfaction singulière qu'il éprouve en vous faisant passer une Copie de la motion faite le 23 de ce mois dans la Chambre des Communes d'Angleterre par M. Townshend & qui a passé d'une voix unanime ».

Ce fut en 1688, lors de la révolution, que se fit le premier Etablissement de la taxe des Terres, Depuis ce tems, qui forme une période de 95 ans, elle a subi les changemens qui suivent.

A 1 schelling par livre	3 ans.
A 2 schellings	18
A 3 schellings	24
A 4 schellings	50

95

Le Lord Mounstewart, nommé Ambassadeur du Roi à la Cour de Madrid, a fait, le 6 de ce mois, ses remerciemens à S. M. à cette occasion. — Le même jour le Ministre de Portugal a paru au lever, & a déclaré formellement que le bruit qui s'étoit répandu de la mort de sa Souveraine étoit déstitué de tout fondement.

Dans la Séance de la Chambre des Communes du 5 Février, le Chevalier George Jouge, Secrétaire de la Guerre fit les deux motions suivantes, 1^o. pour qu'il fût octroyé une somme n'excédant pas 296,507 l. 14 s. 3 d. un demi penny pour les extraordinaires de l'armée, à compter du 31 Janvier 1782 jusqu'au 25 Mars de la même année, & depuis ledit jour 25 Mars jusqu'au 6 Décembre suivant.

2^o. Pour qu'il fût octroyé une somme ultérieure

de 340,346 liv. 19 s. 6 d. pour un autre compte d'extraordinaire. Ces motions passeront sans aller aux voix.

Les articles de la paix ne seront soumis à l'examen de la Chambre des Communes que dans le courant de la semaine prochaine.

Le Gouvernement a donné des ordres pour que le *Crown* de 64 canons, & une frégate escortassent la flotte qui doit aller aux Isles de l'Amérique. Elle doit partir pour Portsmouth au premier bon vent, & elle attendra vingt-quatre heures les vaisseaux qui doivent sortir des Dunes. — L'établissement de notre marine en tems de paix sera de 30 vaisseaux de ligne en commission; l'intention du Gouvernement est d'entretenir constamment une escadre de 10 à 12 vaisseaux de guerre aux Isles. — On assure qu'aucun vaisseau de ligne ne sera retiré de commission avant 6 à 7 mois. — On dit que beaucoup de nos Constructeurs ont passé en Hollande pour travailler dans les Chantiers de la République.

On attend à Londres, dans le courant du mois, le Général Elliot, qui revient de Gibraltar sur le vaisseau de guerre le *St-Michel*.

M. Oswald, qui a signé les préliminaires de la paix avec les Américains, en qualité de Commissaire de la G. B., est né en Ecosse, où il a des biens considérables. Il étoit Agent de l'Armée dans la dernière guerre, & l'on assure qu'il lui est encore dû par le Gouvernement 50,000 liv. pour ce service; mais il espère que cette somme va enfin lui être payée.

Suivant le Bill de mortalité pour l'année 1782, il y a eu 17,101 baptêmes & 17,918 enterremens, ce qui fait une différence de 817.

En 1762 le nombre des baptêmes a monté à 15,351, & celui des enterremens à 26,326, différence 10,975.

Il seroit intéressant de savoir ce qui a pu occasionner une si grande différence dans la population à ces deux époques.

PRISES FAITES SUR LES ANGLAIS. — *Par les François.* — La *Fortune*, de Sainte-Lucie pour Londres; le *Messenger*, de Londres pour Cork; le *Morson*, de Lancaster pour Antigua; la *Catherine*, de Terre-Neuve pour Sainte-Lucie, envoyée à la Martinique; l'*Anne*, envoyée à Catalis. — *Par les Espagnols.* — 2 Bâtimens de Londres pour Venise & pour le Levant, envoyés à Ceuta; 1 Bâtiment de Liverpool pour le Levant; le *Dolphin*, de Londres pour la Méditerranée, envoyé à Ceuta. — *Par les Américains.* — Le *British-Queen*, des Bermudes pour Walisai, envoyé à Boston; le *Thomas*, de Liverpool pour Charles-Town, envoyé à New-London; l'*Océan*, de Québec pour Whitehaven.

PRISES FAITES PAR LES ANGLAIS. — *Sur les François.* — Un Bâtiment de la Guadeloupe pour Bordeaux, envoyé à Plymouth; la *Maria-Rosina-Catharina*, de Memel pour Bordeaux, envoyée *id.*; le *Solitaire*, envoyé à la Barbade; un Bâtiment envoyé *id.*; un autre envoyé à Hulf; un autre envoyé aux Dunes. — *Sur les Espagnols.* — La *Nostra Sennora de los Dolores*, de la Havane pour Catix, envoyée aux Bermudes. — *Sur les Hollandois.* — Un Bâtiment de Curaçao pour Amsterdam, envoyé à la Jamaïque. — *Sur les Américains.* — Un Bâtiment pour la Grenade, envoyé à Falmouth; le *South-Carolina*, pour la France, envoyé à New-Yorck; la *Ranalta*, envoyée *id.*

JUN 4 - 1937

